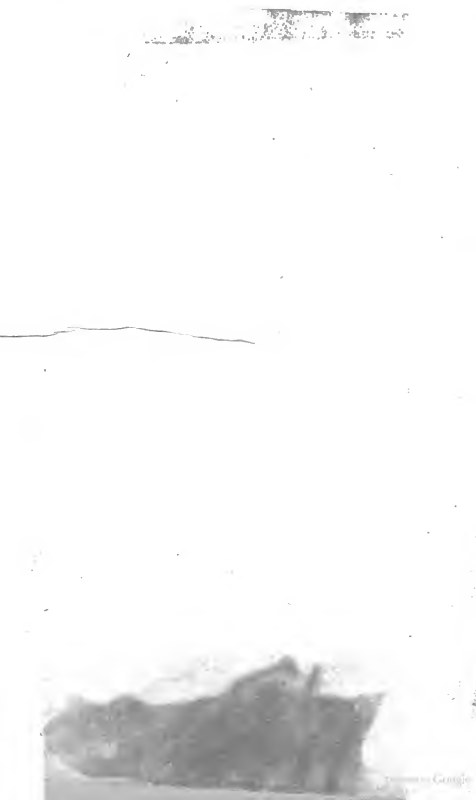


Digitized by Google





9. 8. 619



Digitized by Google

VIE
DU CARDINAL
D'OSSAT.

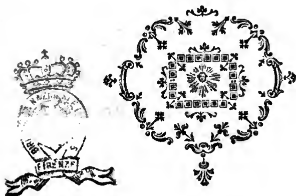
TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIE DU CARDINAL D'OSSAT.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez HERISSANT, le fils, rue des Fossés de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



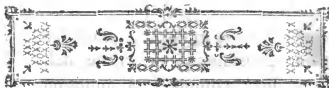
Digitized by Google



MONUMENTUM.

ARNALDO OSSATO, S. R. E. Presbytero Cardinali
Ob insignia in suos reges universamque
Christianam Rempublicam
Merita
Ingenti apud omnes famâ administro
Dudum jam à *Petro Bossu* & *Renato Courtin*
Utroque à Secretis
An. CIↃIↃC. IV. Vix ab obitu ipsius excitatum,
Sed ævitate novaque templi molitione dijectum
Comes *Mathæus de Basquiat de la Houze*,
Et *de Bonnegarde*, eques Hierosolimitanus
Pridem ad utriusque Siciliæ regem
Mox ad PP. Clementem XIII Ludovici XV Orator
Ad perennandam conterranei sui Memoriam,
Et ad Gallici nominis splendorem
Restituit.
Titulumque cum imagine opere Musivo,
Œre suo poni fecit
Anno. CIↃIↃCC. LXIII.

Digitized by Google



PRÉFACE.

C'EST sans doute une entreprise difficile, que d'écrire la vie du Cardinal d'Ossat; mais les faits suppléeront à la foiblesse du pinceau de son Historien, & leur simple récit fera mieux son éloge que les frivoles ornemens dont je pourrois le charger. Né dans une basse condition, & privé des secours les plus nécessaires, pour faire éclore & cultiver les talens éminens qu'il avoit reçus de la nature, il ne perdit jamais dans la grandeur où son mérite & ses vertus l'éleverent encore plus que la fortune, cette simplicité de mœurs, & cette modestie dont les belles ames sont seules capables, & que l'art ne sçauroit jamais imiter qu'imparfaitement. Il par-

vint aux plus grandes dignités ſans les avoir pourſuivies, ni même deſirées. Sans luxe comme ſans ambition, à peine avoit-il de quoi fournir à la dépenſe indiſpenſable que ſon état exigeoit. Loin de profiter des heureuſes circonſtances que lui procuroient les importantes négociations dont il étoit chargé, ce ne fut qu'avec une extrême répugnance, qu'il ſe détermina à demander le paiement de la penſion modique qu'Henri IV lui avoit accordée, & que M. de Sully lui retenoit injuſtement (*a*). Son attachement & ſa fidélité pour les deux Rois qu'il a ſervis, & dont il étoit auſſi aimé qu'eſtimé, n'ont point eu de bornes. Jamais Républicain ne fut plus attaché à l'honneur & à la gloire de ſa Patrie, & ſes conſeils toujours pleins de courage &

(*a*) On en verra les motifs dans le cours de cette Hiſtoire.

de fermeté, prouvent jusqu'à quel point il étoit citoyen dans le cœur aussi bien que dans sa conduite.

L'étude qu'il fit, avec autant d'application que de succès, des intérêts des différentes Puissances de l'Europe, des traités qui les unissoient, du caractere de chaque nation, de leurs loix & de la nature de leur Gouvernement, lui fit porter sur tous ces objets l'esprit de discussion & de discernement, qui lui étoit naturel. On voit dans le recueil de ses lettres, combien ces connoissances jointes à la droiture de son cœur, lui avoient attiré la confiance de tous les Ambassadeurs qui étoient alors en grand nombre à Rome. C'étoit à lui qu'ils s'adressoient pour demander des conseils dans les affaires les plus épineuses.

Je passe sous silence l'étendue de son génie, & la profondeur de ses vues; sa vie doit les développer dans tout leur

jour. Je ne m'arrêterai qu'à ses qualités sociales ; courageux & désintéressé dans l'indigence , tendre & reconnoissant pour ses bienfaiteurs, constant & zèlé pour ses amis jusqu'au point de les préférer à lui-même , & d'être plus occupé de leurs intérêts, que des siens, Prélat aussi pieux qu'éclairé, ses grandes occupations ne l'empêcherent jamais de vaquer, non-seulement aux devoirs de la religion ; mais encore d'instruire ses jeunes concitoyens, qui se trouvoient à Rome, des grandes vérités dont il étoit vivement pénétré. Les soins de son troupeau ne furent pas non plus négligés, & quoique les négociations qui le retenoient en Italie pour le service de son Prince, ne lui permissent pas d'y veiller par lui-même, le bon ordre qu'il établit dans les différens Diocèses dont il fut chargé, en y préposant des personnes instruites & vertueuses pour les gouverner, y maintint toujours la vraie

religion. Elle y fit même des progrès plus rapides pendant le peu d'années qu'il les dirigea, qu'elle n'avoit fait pendant les quarante qui les avoient précédés (*a*) : progrès d'autant plus surprenans, que pour lors le Schisme & l'Hérésie infectoient toute la France. Sa charité envers les pauvres étoit extrême, & ne lui permettoit pas de les voir dans le besoin, sans se priver même du nécessaire pour les soulager. En un mot, on peut dire du Cardinal d'Ossat, qu'il fut l'homme le plus vertueux de son siécle, & qui sçut le mieux allier la politique la plus raffinée, avec la probité la plus scrupuleuse. Il doit être le modéle de tous ceux qui veulent courir la même carriere, & aucun exemple ne peut être plus propre à former un homme d'état accompli : Vicque-

(*a*) Voyez l'Oraison Funébre du Cardinal d'Ossat, à la fin de ses lettres, tom. v, pag. 343.

fort en fait le plus grand éloge dans ſon traité de l'Ambaſſadeur (*a*), & paroît même avoir tiré de ſes négociations les principes qu'il établit dans ſon ouvrage pour former un grand politique.

Quelque éclatante qu'ait été la deſtinée du Cardinal d'Oſſat, on peut dire cependant que la fortune n'a préſidé à aucunes circonſtances de ſa vie. On n'y remarque point en effet, de ces événemens extraordinaires qui la caractériſent, & qui portent tout à coup les hommes, qu'elle ſe plaît à favoriſer, de la plus profonde obſcurité au faîte des grandeurs. L'intrigue n'a pas eu plus de part aux graces qui ont été accordées au Cardinal d'Oſſat. Il paroît même les avoir dédaignées, en refuſant la place de Secrétaire d'Etat, qui lui fut offerte par Henri III, lorſque ce

(*a*) Liv. II, Section 17, pag. 423, & 424. Voyez auſſi la Section 10, pag. 173.

Prince en deſtitua M. de Villeroy. Tout eſt meſuré, tout eſt ſage dans les progrès de ſon élévation, ainſi que dans ſa conduite, & il ſemble que la vertu qui étoit la baſe de toutes ſes actions, en dirigeant ſa courſe, n'ait pas même voulu permettre que le haſard partageât avec elle le bonheur d'avoir récompenſé un ſage.

Un homme d'un mérite auſſi rare, & d'une vertu auſſi ſolide, méritoit ſans doute qu'on tranſmît à la poſtérité, l'hiſtoire d'une vie ſi propre à intéreſſer, non-ſeulement par la carriere brillante qu'il a parcourue; mais par la nature même des importantes négociations dont il a été chargé. Le détail de ces négociations en inſtruiſant de faits, dont on ne voit ſouvent que les réſultats dans l'hiſtoire, peuvent ſervir de modele à ceux qui ſe deſtinent à cet emploi. Le peu de traits qu'Amelot de la Houſſaye a raſſemblés à la tête des

lettres du Cardinal d'Offat, concernant ce grand homme, font trop détachés & trop fuccints, pour pouvoir former un tableau qui donne une idée de fes talens, & des difficultés qu'il a eues à furmonter. On dira peut-être que fes lettres rempliffent l'objet qu'Amelot de la Houffaye n'a fait qu'ébaucher, & qu'elles ont même l'avantage de peindre le génie & le caractere de celui qui les a écrites, plus exactement que tous les portraits qu'on pourroit en faire. Mais outre que le ftyle en a vieilli; la néceffité où il fe trouvoit de revenir fouvent fur la même matiere, en rendant compte à M. de Villeroy & à Henri IV, des moindres circonftances relatives à fes négociations, à mefure qu'elles fe préfentoient, produit des répétitions & des détails auffi fatiguans qu'ennuyeux. La multiplicité d'ailleurs des affaires dont il étoit chargé, qui fe trouvoient toujours réunies, *& qui mar-*

choient pour ainsi dire de front, répand nécessairement de la confusion dans les faits, & ne les range pas dans la mémoire avec la netteté propre à les y graver.

Il arrive même souvent, qu'on ne trouve point dans ces lettres, la maniere dont quelques-unes de ses affaires se sont terminées, soit parce qu'il manque plusieurs dépêches, soit parce qu'elles étoient écrites en chiffres, soit enfin parce que des négociations commencées à Rome, ont ensuite été consommées en France. Cet inconvénient inséparable des lettres, laisse le lecteur en suspens, & l'oblige de recourir à l'histoire du temps, s'il veut être instruit de l'événement d'une négociation qui excite avec raison sa curiosité. On trouve aussi des lacunes qui en interrompent le fil. Il y en a une entre autres, qui comprend l'espace de plus de quatre ans, depuis le commencement

de l'année 1589, jufqu'au mois d'Avril 1593. Il n'eft cependant pas probable que le Cardinal d'Offat foit refté à Rome pendant tout cet efpace de temps, fans y avoir d'autre emploi que celui d'Agent de la Reine Louife, & qu'il n'ait eu aucune relation avec M. de Villeroy. Cette lacune forme donc une interruption qui ôte aux lettres du Cardinal d'Offat, l'avantage d'une hiftoire fuivie, & diminue par conféquent de l'intérêt qu'on peut trouver en les lifant, puifqu'elles ne peuvent avoir d'autre but que l'inftruction.

L'attention fcrupuleufe d'ailleurs que le Cardinal d'Offat portoit à tout ce qui pouvoit intéreffer fon maître, remplit fes lettres d'une foule de nouvelles & d'affaires particulieres qui pouvoient alors être intéreffantes ; mais qui n'ont plus rien de piquant pour notre fiécle. La quantité immenfe de recommandations auxquelles la bonté de fon cœur

ne lui permettoit pas de ſe refuſer, forme auſſi des articles conſidérables dans ſes dépêches.

Il réſulte de ces différentes obſervations, qu'il étoit néceſſaire pour l'intelligence même des lettres du Cardinal d'Oſſat, & pour l'utilité qu'on peut en retirer de raſſembler dans un ſeul corps d'ouvrage, non-ſeulement les négociations dont il a été chargé ; mais encore le récit des évenemens qui y ont donné lieu, & ceux même qui les ont ſuivi, dont le Cardinal d'Oſſat ne fait pas mention, & dont cependant un lecteur judicieux doit deſirer d'être inſtruit.

Quoique j'aie eu pour objet de procurer cet avantage au public, en lui donnant la vie du Cardinal d'Oſſat, je ne me flatte pas d'y être parvenu. Pour écrire l'hiſtoire de ce grand homme, il faudroit avoir ſans doute des talens bien ſupérieurs aux miens, & je ſens

combien je ſuis inférieur à l'entrepriſe que je me ſuis propoſée. Je crains d'avoir défiguré des traits dont la touche ſeule du Cardinal d'Oſſat peut faire ſentir tout le prix ; mais ſi je n'ai fait qu'ébaucher un tableau, qu'un meilleur peintre eût rendu dans toute ſon énergie, j'aurai du moins le mérite d'avoir réuni ſous un ſeul point de vue les différentes parties qui doivent le compoſer.

Dans ce deſſein, j'ai cru qu'il étoit à propos de ſéparer les différentes négociations que le Cardinal d'Oſſat a eue à traiter, ſoit avec le Pape, ſoit avec les autres Princes de l'Europe, & de les terminer chacune en particulier avant d'en entamer une nouvelle. Il en réſulte que pour les placer dans leur ordre Chronologique, j'ai été ſouvent obligé de remonter à l'époque d'où j'étois parti au commencement d'une affaire, pour rendre compte d'une ſe-

conde qui avoit été entamée dans le même-temps ; mais dont je n'aurois pu parler ſans interrompre la narration de la premiere, & tomber dans l'inconvénient des lettres du Cardinal d'Oſſat, inconvénient qui a été cependant un des principaux motifs qui m'ont engagé à écrire l'hiſtoire de ce Cardinal.

J'ai ſuivi le même plan pour toutes les négociations, & j'ai penſé que cette Méthode en évitant la confuſion, rendroit les faits plus frappans, & plus propres à être retenus. J'ai cru auſſi qu'il étoit indiſpenſable de rapporter différentes circonſtances tirées des Auteurs contemporains, qui pouvoient contribuer à faciliter l'intelligence des faits dont le Cardinal d'Oſſat fait mention ; par le même principe, j'ai rempli les lacunes dont j'ai parlé plus haut en rapportant les évenemens qui s'étoient paſſés pendant cet intervalle. J'ai conſervé d'ailleurs autant que je

l'ai pu, les différens traits qui pouvoient caractériser le Cardinal d'Offat, en employant souvent ses propres paroles, quand j'ai pensé qu'elles pouvoient servir à le faire mieux connoître.

On trouvera peut-être que je me suis trop étendu sur des détails peu importans en apparence, & que j'ai rendu trop scrupuleusement les objections qu'on faisoit au Cardinal d'Offat, relativement à ses négociations, ainsi que ses réponses; je suis très-éloigné de blâmer ceux qui prétendent que si l'on excuse quelquefois un historien de s'être appesanti sur certains faits, ce ne peut être au moins que dans le récit de faits très-importans, soit par eux-mêmes, soit par ceux dont ils ont été l'origine; en convenant de cette vérité générale, je crois cependant qu'elle peut souffrir quelque exception, & que la rapidité qu'on desire dans l'histoire Universelle, qui doit négliger les détails minutieux,

ne convient pas de même à l'hiſtoire d'hun homme privé. En effet, cette derniere à mon gré, doit tenir davantage de la forme des Mémoires, que de celle de l'Hiſtoire en grand. Elle doit rapporter en conſéquence, juſqu'aux circonſtances les plus légeres, & n'omettre aucune des particularités qui peuvent contribuer à faire connoître le génie & le caractere de celui dont on écrit la vie, & donner l'intelligence des affaires auxquelles il a été employé. Le ſtyle d'un tel ouvrage doit être auſſi moins élevé que celui de l'hiſtoire d'un Régne en particulier, & ſe ſentir de la ſimplicité du plan. L'hiſtoire Univerſelle eſt un tableau immenſe, qui en embraſſant l'Univers connu, ne doit offrir cependant d'une maniere finie, que les faits mémorables, & qu'il n'eſt pas permis d'ignorer, tandis qu'il ne préſente que l'eſquiſſe des événemens de peu d'importance. La vie au con-

traire d'un particulier, eſt faite pour inſtruire de ces détails, ſur leſquels l'Auteur de l'hiſtoire générale, a paſſé légerement, pour que ſon ouvrage ne fût pas par-tout de la même teinte, & qu'il pût s'y trouver des ombres qui fiſſent reſſortir ces grands traits dignes de l'Epopée.

Si ces motifs ne ſuffiſent pas pour me juſtifier dans l'eſprit des lecteurs que les détails fatiguent autant qu'ils les ennuyent, & qui penſent que l'hiſtoire même d'un négociateur, doit être une narration vive & piquante, qui ne faſſe pour ainſi dire qu'effleurer les faits, pour arriver plus promptement aux réſultats; j'ai cru au moins devoir rendre compte des raiſons qui m'ont déterminé à écrire la vie du Cardinal d'Oſſat, dans la forme où je la préſente au Public. Cette forme eſt la moins agréable ſans doute; mais je la crois la plus inſtructive, & cet avantage doit lui ſervir d'excuſe, s'il

s'il ne lui faịt pas obtenir la préférence.

On se plaindra peut-être aussi de la multiplicité des Notes historiques, & de l'étendue de chacune en particulier ; mais les mêmes motifs qui m'ont engagé à rendre compte des moindres particularités relatives aux négociations, dans lesquelles le Cardinal d'Ossat a été employé, m'ont fait penser que le lecteur devoit être bien aise d'être instruit des circonstances relatives à ces négociations, & de connoître aussi d'une maniere particuliere, ceux qui y ont joué quelque rôle. L'abrégé qu'on y trouvera de leur vie, en donnant une idée de leur caractere, de leur position, & de l'intérêt qui les animoit, doit contribuer encore, ce me semble, à éclaircir davantage la partie de l'histoire que je me suis proposé d'écrire. On découvre d'ailleurs par ce moyen, les motifs secrets qui ont déterminé ceux

dont il eſt fait mention dans ces Notes, à s'engager dans les différents partis qu'ils ont embraſſés. Cependant, comme la plupart de ces Notes auroit trop ſouvent interrompu la narration de l'hiſtoire principale, j'ai cru qu'il étoit à propos, pour ne pas détourner l'attention du lecteur, de renvoyer à la fin de chaque volume, celles qui n'étoient pas indiſpenſablement néceſſaires pour l'intelligence du texte. Ces dernieres ſont indiquées par des lettres, tandis que les autres le ſont par des chiffres.

J'avois de même eu le deſſein de renvoyer à la fin de mon ouvrage, un diſcours du Cardinal d'Oſſat, traduit de l'Italien, *ſur les effets que la Ligue a produits en France.* On trouvera même dans le premier volume, une note qui l'annonçoit; mais ce ſecond volume s'étant trouvé beaucoup plus conſidérable que le premier, j'ai été contraint

de le mettre à la tête de l'ouvrage. J'ai d'autant moins de regret à ce changement, que ce morceau peut fervir, pour ainfi dire, de difcours Préliminaire aux négociations dont le Cardinal d'Offat a été chargé. En effet, il préfente le tableau le plus vrai, le plus frappant de l'état de la France, depuis le moment où les Guifes formerent le projet de s'emparer du Royaume, jufqu'à la mort d'Henri III. Les caufes qui produifirent ce grand évenement, la facilité que le principal Auteur de la Ligue trouva à l'accompliffement de fes desfeins, les circonftances qui y contribuerent ; & les moyens que le Duc de Guife emploia pour parvenir à fon but, font raffemblés avec tant d'art dans ce difcours, & décrits avec tant de force & d'énergie, qu'aucune hiftoire de ces temps malheureux ne peut donner une idée plus complette de l'efprit qui animoit ces ambitieux criminels. Il a d'ail-

leurs l'avantage d'avoir été compofé par un témoin, des faits mêmes qui y font rapportés, & ce témoin eft le Cardinal d'Offat, qui joignoit à toutes les connoiffances qu'il pouvoit aifément acquérir par lui-même & par fes amis, ce génie obfervateur, & ce jugement auffi fur que profond, qui l'ont rendu un des plus habiles négociateurs que la France ait eu. Je n'aurois pas befoin de l'indulgence du Public, fi j'avois porté dans la vie de ce grand homme, la même fagacité & la même méthode qu'on trouvera dans ce Difcours; mais le mérite du Cardinal d'Offat, & les grands objets qui l'ont occupé, fuppléeront fans doute aux talens qui me manquent, & j'efpére qu'on fera grace à l'Hiftorien en faveur de fon fujet.



CORRECTIONS ET ADDITIONS
SURVENUES PENDANT L'IMPRESSION.

TOME PREMIER.

Diſcours du Cardinal d'Oſſat.

PAGE 41, *ligne* 4 *de la note*, étend, *liſez*, entend.
60 23, étoit, *liſez*, étoient.
70 21, de la France, *liſez*, de France.
83 8, porta, *liſez*, apporta.
101 13, mouvoit, *liſez*, mouroit.

VIE DU CARDINAL D'OSSAT.

PAGE 23, *ligne* 18, du Dubourg, *liſez*, Dubourg.
26 25, différent, *liſez*, différend.
30 *note marginale*, 1554, *liſez*, 1584.
62 4, toutes les Loix, *liſez*, toutes Loix.
66 15, ſervoit, *liſez*, ſervoient.
110 13, détruiſit, *liſez*, détruiſe.
134 4, l'Ambaſſade, *liſez*, l'Ambaſſadeur.
138 7, Pouſſerin, *liſez*, Poſſevin.
217 11, *de la note*, Savoyard, terraſſé, *liſez*, Savoyard terraſſé.

c

Page 226,	*ligne derniere*,	de s'unir, *lisez*, à s'unir.
231	22,	du sieur Gennebrard, *lisez*, de Gennebrard.
254	25,	amener, *lisez*, ramener.
255	2,	n'a pu, *lisez*, ne pouvoit.
idem.	3,	a fait, *lisez*, faisoit.
258	6,	Ils les reçurent, *lisez*, ils furent reçus.
290	8,	le Roi se refusât, *lisez*, le Roi refusât.
293	12,	se plaignissent, *lisez*, ne se plaignissent.
297	*premiere de la note*,	500000, *lisez*, 50000.
Idem.	*ibid.*	200000, *lisez*, 20000.
403	20,	il présente, *lisez*, il représente.

TOME SECOND.

PAGE 35,	*ligne* 2,	feroit convenu, *lisez*, devoit convenir.
65	15,	eût cette intention, *lisez*, eût intention.
97	8,	sçauroit, *lisez*, sçauroient.
120	8,	Mais si les, *lisez*, Mais que si les.
127	25,	Il envoya, *lisez*, Clément VIII envoya.
134	*note marginale*,	1610, *lisez*, 1601.

Page 155, *ligne* 24, s'étant confirmée, quelques mois après, *lisez*, s'étant confirmée quelques mois après.

165 20, comme lui, *lisez*, comme le lui.

228 18, dès qu'il auroit, *lisez*, dès qu'il l'auroit.

265 11, les François entrassent, *lisez*, les François rentrassent.

269 7, *à la marge*, 1610, *lisez*, 1601.

279 5, Roque-Pavieres, *lisez*, Roque Sparvieres.

292 19, refusant de promettre, *lisez*, refusant de permettre.

293 7, que leur intérêt étoit, *lisez*, que leur intérêt commun étoit.

314 *derniere ligne*, Clément VII, *lisez*, Clément VIII.

389 21, arriver jusqu'en France, *lisez*, revoir jamais la France.

403 3, *de la note*, Arregone, *lisez*, Arragone.

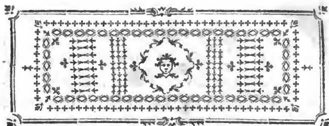
498 12, qui l'avoit envoyé chercher pour le récompenser de son obéissauce, *lisez*, qui l'avoit envoyé chercher. Pour le récompenser de son obéissance.

507 3, des faux, *lisez*, de faux.

519 } Dans les pages ci-contre, au
20 } lieu de Philippe II, *lisez*, Phi-
21 } lippe III.

Page 543, *ligne* 15, le, *lisez*, les.
545 2, Ter Oen, *lisez*, Tir Oen.
557 1, mais qu'en, *lisez*, & qu'en.
575 3, avoient des premiers, *lisez*, avoient des derniers.

DISCOURS



DISCOURS

SUR LES EFFETS

DE LA LIGUE

EN FRANCE,

Composé en 1590, par le Cardinal d'Ossat, Traduit de l'Italien.

Sans vouloir pénétrer dans les secrets de la maison de Guise, ni chercher à lui attribuer des intentions qu'elle n'a peut-être point eues en formant la Ligue ; il est certain que les événemens que cette association a produits, & jusqu'à ses succès, ont été très-nuisibles à la religion Catholique, & qu'ils ont pensé détruire cette religion même, que la Ligue

paroiſſoit vouloir ſoutenir & protéger. En effet, elle a diviſé, & par conſéquent affoibli les Catholiques de France, leſquels réunis, auroient formé un corps inébranlable, & capable de réſiſter aux Hérétiques. Elle ne s'eſt même pas contentée de partager les Catholiques en diverſes factions; mais les a armés & acharnés les uns contre les autres. Elle a cauſé la perte du plus grand nombre, non-ſeulement par les eſcarmouches, les batailles, les ſiéges & les autres horreurs que la guerre entraîne après elle; mais elle a encore fait plus de ravages par les ſéditions fréquentes, & la mauvaiſe adminiſtration. Il en a réſulté, que ceux des Catholiques qui ont échappé au carnage, ſont plus animés aujourd'hui contre les Catholiques qui ne ſont pas de leur parti, que contre les Hérétiques même. Mais ce qu'on peut regarder comme un plus grand malheur encore, c'eſt que cette Ligue a donné pour alliés aux Hérétiques, la plus grande partie des Catholiques, & preſque toute la nobleſſe qui ſuivoit cette religion. Ces derniers ſe ſont unis pour faire une guerre offenſive & défenſive. Leurs intérêts, leurs amis & leurs ennemis, leurs

avantages & leurs pertes, leurs espérances & leurs craintes, la prospérité & l'adversité, tout est devenu commun entr'eux, & les a liés dans une confédération, dont on n'avoit lieu d'attendre qu'une contagion très-dangereuse. C'est elle qui a ouvert le chemin du Trône au Roi de Navarre relégué dans un coin de la France. La Ligue en l'appellant à la Cour pour y remplir la place de premier Prince du Sang, que sa naissance lui donnoit, lui a procuré les moyens en se faisant connoître, de gagner l'amitié & l'estime de tous les Grands du Royaume. C'est cette même Ligue qui par le meurtre le plus atroce, commis dans la personne d'Henri III, nous a donné pour maître, un Prince Hérétique au lieu d'un Roi Catholique, pour lequel ses sujets auroient du répandre jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Cette même Ligue a forcé le Pape d'employer les armes spirituelles & temporelles, contre la portion la plus considérable des Catholiques François, & les plus grands Seigneurs de ce parti. Cette rigueur les a mis dans la nécessité d'être rebelles à leur Souverain légitime, & nous menace d'un Schisme qui mettra le comble à

tous nos maux. Enfin, par la même raison que la Ligue a diminué, affoibli, & presque détruit le parti Catholique, elle a multiplié, fortifié & relevé celui des Hérétiques, & la France déja épuisée, & pouvant à peine résister à la puissance des Protestans, qui étoient dans son sein, s'est trouvée remplie, surchargée & accablée par des Huguenots de toutes les Nations. La Ligue en voulant rétablir la religion Catholique en France, a donc produit un effet contraire à l'objet qu'elle se proposoit.

Il en a été de même de l'Etat & de la Couronne. En effet, la Ligue tend à renverser le Royaume, à anéantir la justice, la discipline Militaire, tous les ordres de l'Etat, la politique elle-même; à ruiner les revenus publics, le trafic, le commerce, & les manufactures; à faire revivre les siecles de barbarie, où les sciences, les arts, les Belles-Lettres étoient inconnus, & à détruire la bonne foi & l'humanité. On ne reconnoit plus même aucune forme de gouvernement, une grande partie de la noblesse ne veut plus avoir de Roi; tous les Grands Seigneurs veulent chacun en jouer le rôle. Le peuple ne veut

ni Souverain, ni Nobleſſe, & ne reconnoit ni Prince ni Gentilhomme. Il n'y a pas juſqu'aux moindres habitans des campagnes, qui ne veulent ſe ſouſtraire à leur domination. Les fureurs de la Ligue ont porté dans tous les cœurs l'amour de l'indépendance, & ont établi dans toutes les Villes qui lui ſont ſoumiſes, la Démocratie la plus effrénée, dont on ait jamais vu d'exemple dans aucune partie du monde. Les particuliers y commandent aux Magiſtrats, le roturier à la nobleſſe, les pauvres aux riches, les ignorans aux ſçavans, les inſenſés aux ſages, les ſcélérats aux gens de bien; & dès qu'un homme eſt ſoupçonné d'avoir quelqu'ombre d'humanité & de modération, quoiqu'il ſerve plus la cauſe commune en un ſeul jour, que ces brigands ne pourroient faire dans toute leur vie, on punit ſes vertus comme des cri mes. On le traîne au gibet ſans aucune forme de procès, & l'on diffame ſa mémoire par avarice ou par trahiſon, afin de pouvoir impunément piller ſes biens & s'en emparer.

Il n'y a donc plus d'Etats en France, la Ligue les a tous confondus. Chacun d'eux eſt diviſé & ſubdiviſé à l'infini. Et c'eſt ainſi

que *la sainte union* nous a si bien *unis.* Elle a formé différentes classes, celle des Ecclésiastiques Ligueurs, celle des Ecclésiastiques politiques, & celle des Ecclésiastiques neutres. Il en est de même de la noblesse, & du tiers état, & dans chacun de ces partis, on trouve encore des diversités dans les opinions. Car chacun croit être le seul qui soit bon Catholique & bon François, & accuse les autres d'être rebelles & Hérétiques, & le désordre regne dans les matieres de religion, comme dans tous les ordres de l'Etat.

Les différentes Provinces de la France participent aux mêmes déreglemens. Elles ne sont plus les membres d'un même corps, ni dépendantes d'un même Royaume. Chacun a son Roi particulier, & même deux quelquefois. Plusieurs de ces chefs regardent leur usurpation comme un Patrimoine, qu'ils croient pouvoir faire passer à leurs Héritiers, en se mettant sous la protection de quelques Princes étrangers. Ces Princes de leur côté, profitent de ce délire pour s'ériger en souverains de ces Provinces. Il y a des Seigneurs qui gouvernent sous ces Tyrans, & sous eux, des Capitaines qui cherchent à s'emparer d'une

partie du Pays, ou de quelques places fortes où ils commandent en Maîtres, & quoiqu'il n'y ait entr'eux aucune amitié, ils s'accordent tous, cependant, dès qu'il s'agit de concourir à la ruine de l'Etat, parce qu'ils profitent des dissentions publiques pour augmenter leur fortune. L'intelligence & l'union qui doivent régner, & qui regnoit en effet entre les habitans de chaque Ville, sont changées maintenant en haine mortelle contre ceux qui sont d'un parti contraire. La jalousie & la défiance, produisent le même effet, même parmi ceux qui sont de la même faction, & ils n'ont d'attachement que pour les étrangers. Il en résulte que la paix & les alliances que la France avoit contractées avec ses voisins pour sa sûreté & sa grandeur, ne sont plus desormais employées, que pour sa destruction & sa ruine. En un mot, les François ne sont plus attachés à la France, & la France elle-même n'est plus Françoise, mais Espagnole, dévouée au Duc de Parme & aux Suisses, Savoyarde, Lorraine, Angloise, Hollandoise, Allemande; & c'est ainsi que la Ligue a ramené & rétabli en France le siécle d'or qu'elle nous promettoit.

On convient, il eſt vrai, que la Ligue a malheureuſement tourné au déſavantage de la religion Catholique & de l'Etat, contre l'intention de ſes chefs; mais on prétend qu'elle a contribué au moins, à l'élévation & à l'aggrandiſſement de ſes auteurs. Quand ce fait ſeroit vrai, cette puiſſance & cette grandeur particuliere pourroit-elle compenſer la honte, le ſcandale, la perte de tant d'ames qui réſultent de la ruine de la religion Catholique, & l'entier renverſement du premier & du plus auguſte Royaume de la Chrétienté; mais ce qui prouve que les chefs de la Ligue n'ont pas conſulté leur véritable intérêt en la formant, c'eſt qu'elle eſt l'unique cauſe de leur abbaiſſement & de leur deſtruction.

Lorſqu'en 1585, le projet de la Ligue, concerté depuis long-temps, ſe manifeſta, la maiſon de Guiſe étoit la plus floriſſante de toute la Chrétienté par ſon rang, par le nombre de ſes Princes, par ſa réputation, par ſon autorité, par ſes biens, par ſon économie & ſa prudence. Qu'on jette maintenant les yeux ſur elle, on verra combien elle a perdu de tous ces avantages. Des Princes qui la com-

posoient, trois ont déja péri de mort violente, pour avoir voulu soutenir la Ligue, & un quatrieme est en prison depuis près de trois ans. Leur réputation a perdu beaucoup aussi de son éclat, puisque la plus grande partie résidoit dans la personne du Duc de Guise. Il s'en faut bien, en effet, que ceux qui sont restés de cette maison, l'aient aujourd'hui aussi étendue ni aussi brillante, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, qu'ils l'avoient lorsque la Ligue éclata. On peut en juger aisément par l'opinion qu'on en avoit alors, & celle qu'on en a maintenant, je me contenterai même de rapporter pour exemple les lettres qu'en écrivoit de Rome le Commandeur de Dio, & le Secrétaire la Porte, au Duc de Mayenne leur Maître commun; ces lettres furent imprimées & publiées l'année derniere, sans nom d'imprimeur, leur fortune d'ailleurs est épuisée, & ils se trouvent dans la nécessité de mandier des secours d'argent, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, quoique le peuple se plaigne déja de leur en avoir fourni en abondance, sans sçavoir l'emploi qu'ils en ont fait, non plus que des sommes qui leur ont été prêtées par les

Eſpagnols, pour commencer & ſoutenir la guerre. Leurs poſſeſſions & leurs biens ont eſſuyé les mêmes pertes & les mêmes deſtructions que ces Princes ont fait éprouver au reſte de la France. Ils ont perdu la plupart de leurs créatures & de leurs amis. Avant cette guerre les plus grands Seigneurs du Royaume leur étoient dévoués & ſoumis. Je n'en excepte pas ceux mêmes qui ſous prétexte de pourſuivre les auteurs du meurtre d'Henri III, & de ſecourir l'état, ſont maintenant armés contre eux pour venger les injures particulieres qu'ils en ont reçues pendant le cours de la guerre civile, & ſont leurs ennemis les plus irréconciliables. Ceux qui les haïſſoient déja, ſont encore mille fois plus animés contr'eux. On peut donc dire que la Ligue, non-ſeulement leur a enlevé des amis & des ſerviteurs, mais leur a ſuſcité des adverſaires plus implacables, plus dangereux, & en plus grand nombre qu'ils n'en avoient auparavant.

On pourroit peut-être croire, que ces pertes ſont compenſées par le grand nombre de Villes conſidérables qui leur ſont ſoumiſes, & par les ſecours étrangers qu'ils reçoivent;

mais outre qu'un ſeul ennemi peut quelquefois faire plus de mal, que cent amis ne peuvent faire de bien, & que les auteurs de la Ligue ſont expoſés chaque jour à mille dangers, ils ne ſont ni obéis ni reſpectés dans ces mêmes Villes qu'on leur croit ſoumiſes, ſi ce n'eſt dans celles dont ils recherchent la faveur, en ſe rendant pour ainſi dire les eſclaves de la plus vile populace, & des gens les plus mépriſables; mais ce qui doit mettre le comble à tous leurs maux; c'eſt que malgré ces baſſeſſes, ils ne parviennent pas encore à plaire à ce même peuple, pour lequel ils s'aviliſſent, & qu'ils en ſont également blâmés & mépriſés.

Ils ne ſont pas moins malheureux par rapport aux ſecours étrangers; car ils ſont obligés d'eſſuyer mille outrages, & d'attendre long-temps avant que d'en obtenir ſeulement la promeſſe. Lorſqu'ils l'ont enfin obtenue, nouvelles inquiétudes & nouveaux dégoûts. Ils leur ſont peut-être même encore plus difficiles à ſupporter que les premiers, parce que l'exécution de ces promeſſes s'éloignent de jour en jour. Il en réſulte que ces ſecours ne venant jamais à temps, & n'étant pas

auſſi conſidérables qu'on les avoit promis, ils deviennent preſqu'inutiles, le moment de s'en ſervir étant paſſé. Il ſurvient d'ailleurs un nouveau genre d'embarras & de ſervitude, lorſqu'il s'agit d'employer ces Troupes étrangeres, de maniere que les François n'en ayent point de mécontentement, & n'en conçoivent point de jalouſie. Mais il eſt impoſſible d'entretenir long-temps entr'eux l'union & l'intelligence, parce que les François & les Eſpagnols ne peuvent s'accorder enſemble, & que malgré les bons traitemens des François, les Eſpagnols ne ſont jamais contens, ne ceſſent de ſe plaindre & de décrier les chefs de la Ligue, ainſi que toute la nation Françoiſe. Ces Troupes de plus, ne ſont pas plutôt arrivées, qu'elles voudroient s'en retourner, ſans avoir preſque rien fait pour la cauſe commune, ſi ce n'eſt d'avoir volé, aſſaſſiné, ſaccagé, pillé, violé, profané les choſes ſaintes; car ce ſont en effet les ſeules actions valeureuſes dont elles puiſſent ſe vanter. On peut même ajouter que les Troupes d'Eſpagne ſeroient encore odieuſes à la plus grande partie des François, & même à pluſieurs partiſans de la Ligue, quand elles n'auroient pas cauſé tous

ces ravages; mais en considérant la conduite du Roi d'Espagne, tout homme sensé, & qui a quelque connoissance en politique, juge avec raison que le but de ce Prince, au cas qu'il ne puisse pas s'emparer de toute la France, est au moins de la démembrer, & de la ruiner, pour mettre en sûreté les états qu'il posséde déja, & ceux qu'il a projetté de conquérir. Plusieurs même soupçonnent, avec quelque fondement, qu'il aspire à la Monarchie de toute la Chrétienté; mais quoique les Anglois, les Allemands, les Suisses, & tous les autres Princes & Puissances de l'Europe, paroissent acharnés à la perte de la France, ceux d'entr'eux qui n'ont point d'intérêt ou de passion particuliere à satisfaire, désirent qu'au moins, pour le moment, l'Empire François reste dans son entier, quand ce ne seroit que pour servir de contre-poids à l'Espagne, de refuge & de soutien aux autres Etats, comme il l'a été en effet par le passé à ceux même qui par une ingratitude inouie, s'arment aujourd'hui pour sa ruine.

Les auteurs de la Ligue en s'exposant à la haine de leurs compatriotes, par les secours qu'ils ont mandiés à l'Espagne, contractent

en même temps pour eux & pour leurs enfans, une obligation si étendue, & une si grande dépendance envers Philippe II, qu'ils ne pourront jamais s'acquiter avec lui, quelques fermens que ce Prince ait exigé d'eux, & quelques promesses que ces derniers lui aient faites & jurées. Ils ne peuvent en effet, remplir leurs engagemens, s'ils restent en France, & trouveront cependant les plus grands inconvéniens à les enfraindre. S'ils refusent de tenir leur parole en rentrant dans leur devoir, & en cédant à la raison ou à la nécessité, ils seront abandonnés, haïs & persécutés par le Roi d'Espagne, qui les regardera comme des ingrats, des perfides, & des parjures. S'ils veulent accomplir ce qu'ils ont promis, en s'obstinant à la ruine du Royaume, auquel ils doivent tant de reconnoissance, & dans lequel ils sont forcés de demeurer pour se prêter aux desirs même du Roi d'Espagne, qui ne leur accorde des secours, que dans cette vue, ils seront encore plus ingrats, plus perfides & plus parjures envers leur Patrie. Mais la France se vengera d'eux à la fin, & viendra plus aisément à bout de les chasser de son sein, eux & leurs descen-

dans, qu'ils ne parviendront à la ſubjuguer. On peut donc mettre au nombre des plus grands malheurs de la Ligue, les ſecours étrangers qu'elle a obtenus, bien loin de les conſidérer comme des avantages, ni même comme des reſſources dans les calamités qu'elle a eſſuyées.

Un partiſan de la Ligue dira, ſans doute, qu'un ſeul jour heureux peut dédommager les chefs de la Ligue de tous les maux qu'ils ont ſoufferts; qu'un de leurs Princes peut devenir Roi de France; que tous les autres alors deviendront Princes du Sang, & ſe trouveront aſſez recompenſés de toutes leurs peines par la grandeur la plus éminente, à laquelle ils puſſent aſpirer.

Quelque ſpécieux que paroiſſe ce motif, je crois cependant qu'il eſt facile d'y répondre. En effet ſi les auteurs de la Ligue aſpirent à la Couronne de France (ce que je prouverai tout-à-l'heure) on peut bien regarder cette prétention comme le plus grand de leurs malheurs. Car il n'y en a point de plus difficile à ſupporter, que de déſirer ardemment ce qu'on ne peut obtenir. Les Payens même n'ont pu ſe figurer une plus grande

peine dans les idées qu'ils s'étoient formées de l'enfer ; car quoiqu'ils n'eussent pas la connoissance du vrai Dieu, ni du véritable état de l'ame après cette vie, ils jugeoient néanmoins par les simples lumieres de l'équité naturelle, qu'il étoit de la justice de Dieu que les hommes fussent récompensés ou punis après leur mort, selon qu'ils auroient été vertueux ou vicieux dans ce monde terrestre. En conséquence, ils ont dépeint un Tantale tourmenté par une faim & une soif extrême, ayant les plus beaux fruits suspendus près de sa bouche, & plongé jusqu'au menton dans l'eau la plus claire. Mais dès qu'il s'approchoit de ces fruits pour s'en nourrir, ils s'enlevoient au-dessus de sa tête, & lorsqu'il la baissoit pour étancher sa soif, l'eau fuyoit de ses levres. Il en est de même des chefs de la Ligue. Le désir extrême qu'ils ont de s'emparer de la Couronne de France, est pour eux une source de malheurs continuels & leur fait souffrir dès ce monde les peines de l'enfer ; en effet, comment l'un d'eux pourroit-il devenir Roi de France ? Ce Royaume est successif & héréditaire. Ils ne peuvent donc occuper ce Trône par voie de succession, puis-

qu'ils

qu'ils ne ſont pas du ſang Royal. Ils ne doivent pas l'eſpérer davantage par la voie de l'élection, puiſqu'on ne peut en faire, tant qu'il y aura des Princes du Sang Catholique, & capables d'y gouverner, comme il y en a heureuſement un grand nombre. Mais quand même on ſeroit forcé délire un Roi, comment la France choiſiroit elle un des chefs de la Ligue. Le préféreroit-elle pour le récompenſer d'avoir depuis ſi long-temps ravagé l'Etat, & perdu la religion Catholique, comme je viens de le démontrer ? Seroit-ce donc pour avoir fait aſſaſſiner ſon Roi ? Quand même ils ſeroient du ſang Royal, les plus proches du Trône, & les plus capables de ſuccéder à la Couronne, ce parricide ſeul les rendroit inhabiles à cette ſucceſſion. Les loix Romaines rejettoient comme indigne de ſuccéder tout héritier, ſoit teſtamentaire ſoit légitime, qui n'avoit pas pourſuivi les auteurs de la mort du défunt ; à plus forte raiſon, n'auroient elles pas admis celui qui s'en ſeroit rendu coupable. On alléguera peut-être que ce ſera la Ligue qui élira un Roi, & non pas la France. Mais comment la Ligue auroit-elle ce pouvoir, elle qui n'a pas

dans son parti le dixieme de la noblesse Françoise (quoiqu'elle ait droit de décider en pareille matiere) & pas un seul Officier de la Couronne. Supposons même qu'elle voulût se choisir un Roi pour être simplement à la tête de son parti. Comment pourra-t-elle se soustraire à l'obéissance de son Roi légitime, & s'en élire un à son gré ? Ce projet cependant tout impraticable qu'il est, peut avoir au moins quelqu'ombre de vraisemblance ; mais que la Ligue seule présume avoir assez de crédit pour faire un Roi de France, il n'y a pas d'apparence qu'elle puisse s'en flatter. D'ailleurs lequel des auteurs de la Ligue éliroit-elle pour Roi. Il paroît qu'on les croit tous dignes du Trône, il n'y en a pas un seul d'entr'eux qui voulût le céder à son rival, & qui ne fût déterminé à tenir de lui-même autant que des peuples, l'usurpation du Royaume. Ainsi, outre les obstacles qu'ils rencontreront de la part de leurs adversaires, qui sont en beaucoup plus grand nombre que les Ligueurs, il naîtra entr'eux des difficultés qui ne seront pas moins difficiles à surmonter, & ils ne rencontreront pas de rivaux plus opposés à leur dessein qu'eux mêmes.

Mais ſuppoſons pour un moment, qu'ils vinſſent à s'accorder ſur celui qu'on devroit élever ſur le Trône, jamais ce Prince ne parviendroit à s'y affermir, ni à jouir de ſon uſurpation, parce qu'elle ſeroit toujours empoiſonnée par la crainte d'en être dépouillé. Les Princes de ſa maiſon participeroient à ſes malheurs. Ils ſeroient donc ſans comparaiſon plus à plaindre qu'auparavant, & vérifieroient ce qu'on a toujours prédit depuis le commencement de la Ligue, que ſi l'un d'eux parvenoit au Trône, il n'ajouteroit rien à la grandeur des Princes de ſon Sang, ſi ce n'eſt un vain titre, qui les obligeroit de faire une dépenſe immenſe pour le ſoutenir, qui ſeroit accompagné d'inquiétudes, de travaux & de tourmens, qui les expoſeroit à l'envie, à la haine, à la honte, & à des périls continuels où les auroit précipité cette folle ambition, & qui les plongeroit pour jamais dans un abîme ſans fond, d'où toute leur prudence & leur politique ne pourroit jamais les tirer. Il en réſulteroit donc que les troubles & les déſordres, auxquels la France eſt expoſée depuis ſi long-temps, ne feroient que s'accroître, & entraîneroient avec eux la rui-

ne totale & inévitable de la religion Catholique, de l'Etat, & ſur-tout celle de leur maiſon ; ainſi loin de procurer aux chefs de la Ligue cette récompenſe & cette félicité, qu'ils ſe promettoient, leur prétention même ſatisfaite, ſeroit pour eux la ſource des plus grands malheurs, & l'on peut dire pour le reſte de la nation, qu'elle comprendroit tous les maux enſemble. D'après ce tableau on peut donc conclure, comme je l'ai établi au commencement de ce diſcours, que la Ligue á été également dangereuſe & funeſte à la religion, à l'Etat, à la Couronne de France, & même à ſes auteurs.

Les Villes qui ont embraſſé le parti de la Ligue, ſont auſſi beaucoup plus miſérables qu'elles n'étoient avant *la Sainte Union*, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par ce qui a été dit plus haut. Mais pour en être encore plus certains, jettons les yeux ſur la Capitale, & prenons ſes malheurs pour exemple de ceux des autres Villes qui ſont ſoumiſes aux Ligueurs.

Paris étoit le centre du Royaume, celui de l'abondance, & de la proſpérité. Il eſt maintenant celui de la diſette & de la miſe-

re. Toutes ses familles sont ruinées. Aucun particulier ne peut disposer de ses biens, de sa femme, de ses enfans, de sa propre personne, ni de son industrie. On n'y exerce d'autre profession que celle des armes. Cette derniere met à contribution tous les autres états; & en perpétuant la guerre, nous perpétuons nos malheurs. Mais chacun sent assez ces miseres, & ses calamités particulieres, sans qu'il soit besoin de s'y arrêter davantage.

Après avoir exposé dans un détail assez circonstancié les prétendus succès de la Ligue, & les effets qu'elle a produits, lesquels sont trop évidents pour qu'on puisse les nier & les dissimuler, cherchons maintenant qu'elle a été l'intention de ceux qui l'ont formée; car malgré tous les maux que la Ligue a causés, tant à l'Etat qu'aux particuliers, il est possible cependant que leur but ait été saint & louable, & qu'ainsi qu'ils l'ont toujours protesté, ils n'aient eu en vue que de rétablir la religion Catholique, & de la purger des Hérésies dont elle étoit souillée. S'ils ont eu en effet ce dessein, leur conduite est excusable. Mais la découverte de la vérité sur

cet objet eſt trop importante pour ne pas mériter l'examen le plus ſcrupuleux, puiſque l'erreur pourroit nous rendre injuſtes.

Le témoignage des auteurs de la Ligue eſt trop ſuſpect, puiſqu'il s'agit de leur propre cauſe, pour qu'on puiſſe les en croire ſur leur parole, ſur-tout paroiſſant avoir eu d'auſſi grands torts. En effet, on a vu dans tous les temps les Auteurs des ſéditions & des révolutions, couvrir leurs mauvais deſſeins des prétextes les plus ſpécieux. D'aileurs, il n'eſt pas vrai que MM. de Guiſe aient donné l'intérêt de la religion Catholique pour motif de leur révolte, dans le moment même qu'ils étoient le plus intéreſſés à le perſuader; c'eſt-à-dire la premiere fois qu'ils prirent ouvertement les armes, & qu'ils publierent leur déclaration de guerre, & leur Manifeſte en 1585.

Ils firent refléxion à la vérité, quelque temps après avoir publié cette Déclaration de guerre, que le premier prétexte qu'ils avoient ſuppoſé pour ſe révolter, ne ſeroit pas approuvé de pluſieurs Princes étrangers, dont les ſentimens leur étoient connus, & particuliérement du Pape, qu'il leur étoit impor-

tant d'avoir dans leurs intérêts. Ils leur firent donc dire en ſecret, qu'ils n'avoient d'autre projet que de rétablir la religion Catholique en France, & d'en extirper les Hérétiques, quoi qu'ils n'en euſſent probablement, ni l'eſpérance, ni la volonté. Ainſi pour réparer la premiere faute qu'ils avoient commiſe, en ne donnant pas la religion pour prétexte de leur ſoulevement ; ils commencerent à parler de ce motif en public, & perſuaderent aiſément au peuple, qu'ils n'en avoient point eu d'autre, & ſe turent ſur les véritables. Mais lorſque cette même année, vers Pâques, des obſtacles qu'ils n'avoient pas prévus ſans doute, firent manquer l'entrepriſe qu'ils avoient formée de s'emparer de Paris, & de ſe rendre maîtres de la perſonne du Roi, ſe voyant enfin découverts & contraints de lever l'étendard de la révolte contre leur Souverain, ils firent publier & imprimer un Manifeſte où il donnerent pour cauſe de leur rebellion, quatre ſujets de plaintes dont ils étoient, diſoient-ils, vivement affectés.

Le premier étoit, que le Roi avoit écarté d'auprès de lui, non-ſeulement les Princes &

la nobleſſe de ſon Royaume; mais encore ſes plus proches parens, & ne donnoit d'accès auprès de ſa perſonne, qu'aux Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, & à leurs amis, auxquels il abandonnoit aveug'ément la conduite & l'adminiſtration de l'Etat.

Le ſecond, que pluſieurs Seigneurs avoient été dépouillés de leurs dignités, & forcés de les abandonner ou de remettre leurs charges, & qu'on leur avoit donné en échange des récompenſes pécuniaires, qu'ils avoient même reçu malgré eux.

Le troiſieme, que le Roi prélevoit ſur les revenus de l Etat, des ſommes conſidérables dont il gratifioit ſes favoris.

Le quatrieme, que le Roi non-ſeulement n'avoit point ſoulagé ſon peuple, en temps de paix, des impots exceſſifs & onéreux qu'il avoit été obligé d établir pendant le temps de la guerre; mais l'avoit encore ſurchargé de nouveaux droits, & opprimé le Clergé de ſubſides extraordinaires.

Tels furent les quatre objets dont MM. de Guiſe ſe plaignirent dans leur Manifeſte, il n'y en avoit aucun qui portât ſur la religion, & ſi elle eût été un des motifs de leur ré-

volte, ils ne l'euſſent ſûrement pas oublié, & n'euſſent même pas manqué de la donner pour la principale raiſon qui les avoit obligés de prendre les armes contre leur Roi. Elle n'avoit rien d'odieux. Elle étoit même ſi plauſible, que les auteurs de la Ligue ont été contraints dans la ſuite d'y avoir recours, pour couvrir leurs mauvais deſſeins, & ſe ſont probablement repentis de ne l'avoir pas employée d'abord.

Il eſt donc évident, par le Manifeſte même des auteurs de la Ligue, que la guerre qu'ils ont entrepriſe n'a pas eu la religion pour but, & ce ſeul argument ſuffit pour tirer d'erreur ceux qui croient qu'ils ont eu une intention auſſi louable. Mais il y en a encore beaucoup d'autres qui le prouvent invinciblement.

Le premier de tous eſt; qu'ils ont d'abord attaqué directement leur maître; que toutes leurs déclarations & leurs plaintes ont été contre lui; que leur entrepriſe avoit pour objet de s'emparer de Paris, & de ſe ſaiſir de la perſonne d'Henri III, & que depuis le commencement de la guerre, juſqu'apréſent, ils n'ont eu que le Roi en vue. La religion

n'avoit donc aucune part à leur révolte. En effet, quel rapport avoit l'enlévement du Roi, & la prise de Paris avec l'extirpation des Hérétiques. Paris n'étoit-il pas Catholique ? le Roi ne l'étoit-il pas aussi ? N'avoit-il pas même une piété extraordinaire, & une dévotion plus propre à un Moine qu'à un Souverain ?

Secondement, MM. de Guise n'ont jamais mené une vie assez sainte & assez religieuse pour induire les peuples à croire que la religion leur inspirât un zèle aussi extraordinaire & aussi ardent, quoiqu'ils ayent voulu le persuader dans leur second Manifeste. Si l'on veut au contraire se rappeller leur conduite privée, & particulierement celle du Duc, & du Cardinal son frere, on verra qu'ils n'étoient pas scrupuleux sur l'article de la probité, & que la crainte de Dieu habitoit peu dans leurs cœurs.

Troisiemement, on ne peut pas regarder la vengeance qu'ils exercerent sur l'Amiral de Coligni, comme une preuve de leur haine contre les Hérétiques. Car ils ne s'y porterent, que parce que l'Amiral étoit fortement soupçonné d'avoir fait assassiner leur pere ; on

n'a jamais remarqué en effet, qu'ils ayent témoigné plus d'averſion pour les Hérétiques que pour les Catholiques. On ſçait au contraire, que le jour de la St. Barthelemi, le Duc de Guiſe fit un très-bon accueil à plusieurs Hérétiques que Charles IX vouloit faire périr, & que l'Hôtel de Guiſe ſervit de réfuge à un très-grand nombre de Huguenots, qui ſans cette reſſource auroient été aſſaſſinés comme les autres. Cinq ans même après la St. Barthelemi, le Duc de Mayenne combla de bontés, contre l'attente générale, M. de Granache, ſon priſonnier Huguenot. Ce dernier cependant avoit d'autant moins ſujet d'en attendre de bons traitemens, qu'il étoit l'ennemi particulier de MM. de Guiſe, & nommément de Madame de Nemours leur mere, de MM. de Nemours, & de Saint-Sorlin ſes freres utérins; cette conduite montre donc évidemment, que la différence de religion n'a rien ajouté à la haine que MM. de Guiſe avoient pour leurs ennemis particuliers, & qu'elle ne les a même pas portés aux excès dont les Catholiques ſont ſouvent coupables entr'eux.

Ils ont encore donné dans leurs mariages,

des preuves plus convaincantes de leur peu d'éloignement pour les Huguenots. En effet, quoique ces liens ſoient de la plus grande importance pour le bonheur des époux, & qu'on doive apporter à ces engagemens les plus mûres refléxions avant que de les contracter, puiſqu'il n'y a point d'union plus intime, & qu'elle doit durer autant que la vie; cependant les auteurs de la Ligue n'ont point regardé l'Héréſie comme un obſtacle dans leurs alliances. On ſçait que M. de Guiſe épouſa (*a*) une Princeſſe, veuve du Proteſtant le plus déclaré, qu'elle étoit née elle-même dans le Proteſtantiſme, ou qu'elle ſe fit proteſtante dans la ſuite. M. de Mayenne n'enleva-t-il pas en 1586, à ſon retour de Guienne, une jeune veuve Hérétique, fille de pere & de mere Hérétiques, pour la fai-

(*a*) Catherine de Cleves, ſeconde fille de François de Cleves, Duc de Nevers, avoit été Proteſtante pendant la vie de ſon premier mari, le Prince de Porcien; mais quand il fut mort, elle fit abjuration dans la Chapelle du Château de St. Germain, à la priere de la Reine Catherine de Médicis ſa marraine. Voyez Bayle, art. Guiſe (Henri) note 39.

re époufer à fon fils aîné? On ne trouve pas les mêmes exemples parmi les autres Princes Catholiques. Car il n'y en a aucuns qui ayent époufé des filles ou des femmes Proteftantes. Le Roi de Navarre lui-même, tout Proteftant qu'il eft, a époufé une Princeffe Catholique. En un mot, les auteurs de la Ligue ont donné aux Hérétiques, qui avoient le plus de crédit dans leur parti, des preuves de confiance & d'affection en tout genre. La Noue en eft une preuve. C'étoit l'Hérétique le plus opiniâtre qu'il y eût en france. Il étoit en même temps le plus grand Capitaine que les Hérétiques euffent eu à leur tête. Il fut fait prifonnier par les Efpagnols. Le plus grand avantage qu'on pût lui procurer, ainfi qu'à fon parti, étoit fans doute de lui faire obtenir fa liberté. Sa délivrance paroiffoit impoffible, parce que le Roi d'Efpagne fentoit combien il étoit important de ne pas rendre aux Huguenots un adverfaire auffi redoutable aux Catholiques; mais le Duc de Guife fit jouer tant de refforts aupès de Philippe II, & follicita fi vivement ce Prince & le Duc de Parme, qu'il les détermina à rendre la Noue fur fa parole. Il engagea même le Duc de

Lorraine à ſe rendre garant envers l'un & l'autre, que ce Général ne porteroit jamais les armes contre le Roi d'Eſpagne, à moins que le Roi ne lui commandât. C'eſt ainſi que la Noue ſortit de ſa priſon, où il fût probablement reſté juſqu'à ſa mort, ſans les ſoins de M. de Guiſe. Ce fait ainſi que tous ceux qui ſont rapportés dans cet écrit, ſont notoires & inconteſtables. Ils démontrent par conſéquent, que non-ſeulement les auteurs de la Ligue, n'ont pas porté plus de haine aux Hérétiques que les autres Catholiques; mais qu'au contraire, ils ſe ſont liés avec eux par les nœuds les plus étroits, & leur ont rendu les ſervices qu'on n'a lieu d'attendre que de ſes amis ou de ſes proches.

Si l'on veut une preuve plus évidente encore, que la Ligue n'a point eu pour objet de défendre la religion Catholique contre les Hérétiques, il ſuffira de jetter un coup d'œil ſur la conduite de MM. de Guiſe, lorſqu'après avoir rompu l'Edit de pacification, ils publierent un ſecond Manifeſte où ils imaginerent le prétexte de la religion pour renouveller la guerre. En effet, excepté une place qui appartenoit à Madame de Mayen-

ne, & deux ou trois autres que M. de Mayenne prit aux Huguenots en Guienne, auſſi-tôt aprés cette Déclaration, pour ne pas la démentir, les auteurs de la Ligue n'en attaquerent point d'autres pendant tout le temps de la vie du Duc de Guiſe. Et lorſqu'il fut mort, ils firent encore le ſiége de deux Villes Proteſtantes pour le même motif; mais toute leur adreſſe, leur force & leur politique, furent employées à faire la guerre au Roi, & à s'emparer de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Picardie & des autres Provinces Catholiques, où les Huguenots n'avoient aucune place. La réſiſtance qu'Henri III ſe trouva forcé de leur oppoſer, diviſa ſon armée, & l'empêcha de la diriger contre les Hérétiques qu'il attaquoit de bonne foi. Les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, ſi diffamés dans les écrits des Ligueurs, furent auſſi contraints d'abandonner la pourſuite des Hérétiques pour venir au ſecours de leur maître. Mais ils ont toujours prouvé qu'ils étoient ſincérement attachés à la religion Catholique, & qu'ils ne combattoient que pour la défendre.

Il n'en eſt pas de même des auteurs de la

Ligue, dont la conduite a été si différente de celle qu'il auroient dû tenir, s'ils avoient eu véritablement en vue l'extirpation de l'Héréfie. Il n'y a donc aucun lieu de croire que la Ligue ait été formée en faveur de la religion Catholique pour exterminer les Proteftans. Il eft démontré, au contraire, que MM. de Guife ont eu un tout autre but; car dès le commencement de la Ligue, ils prouverent que tout ce qu'ils avançoient dans leur Manifefte, n'étoit point du tout leur véritable motif, auffi n'infifterent-ils plus fur les quatre objets qu'ils avoient donnés pour caufe de leur révolte, dès que le Roi leur eut accordé quelques places fortes, & plufieurs autres graces que fa foibleffe ne lui permit pas de leur refufer. Il ne fut plus queftion alors des plaintes qui faifoient la matiere de leur Manifefte, & ils ne parlerent plus du foulagement des peuples, dont ils avoient voulu perfuader à ces derniers, qu'ils étoient uniquement occupés, afin de gagner leur affection. Ils propoferent au contraire l'aliénation du temporel de l'Eglife. On exécuta même ce projet peu de temps après, & il produifit au Roi cent mille écus de rente. Ils

follicitcrent

ſolliciterent encore d'autres impôts comme on peut le voir dans les articles du traité fait à Epernay, au mois de Juin de l'année 1585. Il en fut de même du peuple, dont ils firent augmenter les charges & les impoſitions, pour entretenir un certain nombre d'Arquebuſiers à Cheval, qui devoient leur ſervir de Gardes. Ces impôts devoient auſſi être employés à ſoudoyer la Garniſon des Places qu'on leur avoit cédées, & quelques régimens d'Infanterie qu'ils demanderent qu'on leur accordât, pour réſider dans leurs Gouvernemens. Ils exigérent d'ailleurs qu'Henri III leur laiſſât toutes les ſommes qu'ils s'étoient fait donner ſur les revenus de S. M. pour payer les Troupes étrangeres qu'ils avoient fait venir à fin de les aider à ſoutenir la guerre qu'ils faiſoient au Roi lui-même. On peut ſe convaincre de la verité de ces faits, en liſant les articles ſecrets qui furent accordés par le Roi à MM. de Guiſe, à Nemours, au mois de Juillet 1585, on les y trouvera dans le plus grand détail.

Quoique ce ſoit un fait très-remarquable que MM. de Guiſe aient demandé ce ſurcroit d'impôts, après avoir dit de bouche

& par écrit, qu'ils ne s'étoient armés que pour le soulagement des peuples, ce n'est rien cependant en comparaison de la ruine & des ravages, qu'ils ont causé dans toute la France, & particulierement à ce peuple dont ils prétendoient défendre les droits. En effet, les guerres & les séditions qu'ils renouvellerent alors, & qui ont toujours déchiré le Royaume jusqu'à présent, sans qu'on puisse même en prévoir la fin, prouvent combien ils étoient de mauvaise foi, lorsqu'ils assuroient que leur objet étoit de le secourir. Quel étoit donc le dessein des auteurs de la Ligue? Quel pouvoit être leur véritable but? Il n'est déja que trop connu par les personnes instruites des affaires publiques; mais pour mettre ceux qui ne sont pas à portée d'être aussi bien informées, en état de pouvoir juger par eux-mêmes de la vérité, il faut reprendre les choses de plus haut.

L'Histoire de France nous apprend, que Louis V, fils de Lothaire, fut le dernier Roi de la race de Pepin, pere de Charlemagne, & qu'étant mort sans enfans mâles en 986, le Royaume échut à Charles de Lorraine son oncle paternel, frere de Lothaire; mais com-

me ce Prince avoit toujours été plus attaché aux étrangers qu'à la France, au Roi & à Louis V ſon neveu, les François le refuſerent pour leur maître, & élurent à ſa place, Hugues Capet, Duc de France, après qu'il eut vaincu ce Prince à Laon, & qu'il l'eut fait ſon priſonnier. La maiſon de Lorraine prétendoit être deſcendue de pere en fils du Duc Charles, quoiqu'on ſçache que ſes enfans moururent peu de temps après lui, & qu'il ſoit encore fort incertain que ſes petits-fils ayent laiſſé des enfans mâles. D'un autre côté, la maiſon de Guiſe, qui eſt une des branches de celle de Lorraine, a toujours été accuſée d'avoir une ambition démeſurée, depuis qu'elle s'eſt établie en France. Mais cette paſſion fut encore plus grande dans le Cardinal de Lorraine, que dans tous ceux de ſa race qui l'avoient précédé. Ce fut lui principalement qui chercha à établir la prétention des Lorrains à la Couronne de France, & même ſous le regne de François II, il fit compoſer & publier un ouvrage, qui avoit pour titre. *La maiſon de Lorraine, deſcend en ligne directe, & de pere en fils, de Charlemagne.* Il en fit encore compoſer d'au-

tres dans la ſuite, qui tendoient tous au même objet, il eſpéroit émouvoir les peuples par ces écrits, & qu'ils en concluroient que la Couronne de France appartenoit de droit à la maiſon de Lorraine, & non aux Rois de la troiſieme race, qui l'ont poſſédée pendant plus de 600 ans. Il y a même eu depuis peu, un nommé Rauſſieres, natif de Toul, qui a oſé écrire & faire imprimer, que ces Rois avoient été des uſurpateurs. On lui fit ſon procès. Mais le Roi, à la ſollicitation de ceux mêmes qui avoient chargé Rauſſieres de compoſer cet ouvrage, lui pardonna avec cette bonté ordinaire, qui le portoit à faire grace à ceux qui ne ceſſoient de l'offenſer, & même dans ſa perſonne.

Les droits que le Cardinal de Lorraine prétendoit que ſa maiſon avoit à la Couronne de France, l'occupoient à un tel point, qu'il en parloit ſouvent à ſes amis, & cherchoit même à l'inculquer dans l'eſprit de ſes freres. Il mit enſuite tout en uſage pour le perſuader à ſes neveux, & ſur tout au Duc de Guiſe, qu'il avoit trouvé plus propre à remplir ſes deſſeins. Il l'avoit toujours flatté dès ſa plus tendre jeuneſſe, de l'eſpoir de

monter ſur le Trône, & l'avoit exhorté à rentrer dans les droits de ſes ancêtres, ſi jamais il en trouvoit l'occaſion. La mort de Charles IX lui parut favorable pour remplir ſes projets, lorſqu'il vit qu'Henri III à ſon retour de Pologne, étoit bien loin de répondre à l'idée qu'on s'en étoit formé. L'intérêt de ſa maiſon l'en fit appercevoir des premiers, & il ne manqua pas de le faire obſerver à tous ceux qui pouvoient entrer dans ſes vues, pendant le peu de mois qu'il vécut depuis le retour du Roi. Il ne ſe contenta pas même de les exhorter à ne pas laiſſer échapper les heureuſes circonſtances qui s'offroient pour leur faire recouvrer la Couronne, & de leur découvrir les moyens les plus propres pour y parvenir, il compoſa des mémoires ſur cet objet, que M. de Guiſe trouva dans ſes papiers après ſa mort. Ce dernier ne profita que trop des leçons de ſon oncle. Les ſemences d'ambition que ce dernier avoit jettées dans ſon cœur, pouſſerent de ſi profondes racines, qu'il ſurpaſſa encore le Cardinal de Lorraine, & vérifia malheureuſement l'ancien proverbe, qui dit, *que ſouvent les Ecoliers deviennent plus habiles que leurs Maîtres.*

C'est à l'ambition du Cardinal de Lorraine, qu'on doit premierement attribuer la mésintelligence qui a éclaté entre la maison de Bourbon & celle de Guise, après la mort d'Henri II. C'est ensuite celle de ses neveux, & principalement celle de M. de Guise, qui l'a perpétuée, & même fomentée, & c'est la haine de ces deux maisons qui a excité tous les troubles, & toutes les guerres civiles qui ont ravagé la France depuis la mort du Roi. La religion ne fut alors qu'un incident, ou pour mieux dire, un prétexte, quoique ce soit elle cependant qui ait le plus perdu à ces querelles intestines. Lorsque ce Prince mourut, tous les Princes du Sang étoient Catholiques, ainsi que les autres Princes étrangers, qui résidoient alors en France. L'Hérésie en s'y glissant sourdement, & ne se montrant que par intervalle, n'étoit point parvenue jusqu'à eux, & ne les avoit point encore infectés; mais l'ambition de Charles de Lorraine, obligea les Protestans d'éclater. La Ligue formée par MM. de Guise, fortifia dans la suite le courage des Huguenots, en les irritant. Elle les força de prendre les armes pour se procurer le double avantage d'échapper

aux pourſuites juridiques qu'on faiſoit contr'eux, & de ſe rendre redoutables à leur maître.

La maiſon de Guiſe étoit devenue très-conſidérable ſous le regne d'Henri II. Elle étoit compoſée de ſix freres, qui étoient tous recommandables par leur valeur, leurs dignités, leurs charges, leurs biens, & le grand nombre d'amis & de gens qui leur étoient dévoués. Leur puiſſance augmenta encore à la fin de ce regne, par la diſgrace du Connétable (*a*) que le Roi détenoit en priſon, par l'alliance que ce Prince fit enſuite avec eux, en donnant en mariage, Madame Claude de France, ſa fille, au Duc de Lorraine leur neveu, en faiſant épouſer au Dauphin la Reine d'Ecoſſe, leur niéce, & en mariant la fille de Madame de Valentinois avec le Duc d'Aumale leur frere. Pour augmenter encore leur crédit, ils avoient fait donner une grande partie des charges & des dignités, tant Eccléſiaſtiques que Séculieres, à leurs créatu-

(*a*) Anne de Montmorenci, tué à la Bataille de St. Denis en 1567.

res, & s'étoient attachés une infinité de personnes de tous les états. Ils parvinrent enfin au comble de la grandeur, à la mort d'Henri II, & devinrent même très-redoutables, parce qu'à la faveur de la jeunesse de François II, & de l'alliance qu'ils avoient contractée avec lui, ils se rendirent maîtres de la personne du Roi, de celles de ses freres encore enfans, & de l'entiere administration de tout le Royaume. Le Cardinal de Lorraine se trouva par ce moyen Souverain absolu de la France, tandis que François II, n'avoit que le titre de Roi. Ce Prélat étoit chef du Conseil, & de la Justice, & gouvernoit les Finances en son nom. Il commandoit de plus aux Troupes, sous celui de M. de Guise, & de trois autres de ses freres, & le Cardinal de Guise étoit chargé de la partie de la Politique. Ce dernier étoit alors auprès du Roi d'Espagne, où le Cardinal de Lorraine l'avoit envoyé en apparence pour conduire la jeune Reine (*a*); mais en effet, pour y entretenir l'intelligence que la maison de Guise a toujours conservée depuis avec les Espagnols. Il envoya

(*a*) Elisabeth de France, fille d'Henri II.

aussi Antoine, Roi de Navarre, & premier Prince du Sang en Bearn, sous prétexte d'accompagner cette Princesse, & de la recevoir à la Cour de la Reine de Navarre sa femme, où elle devoit s'arrêter, mais son but n'étoit que de se débarrasser de lui, & de l'éloigner du Roi, & des affaires, pour rester seul maître du Royaume. Il imagina différentes raisons pour écarter les autres Princes du Sang, ainsi que le Connétable, & les envoyer dans leur appanage.

Le pouvoir, que le Cardinal de Lorraine s'étoit arrogé, étoit d'autant plus injuste que dans la minorité des Rois de France, (a) les Princes du Sang ont coutume d'avoir la plus grande part au gouvernement. Malheureusement ils s'apperçurent trop tard, qu'on les avoit trompés, & qu'ils exposoient la Monar-

(a) M. d'Ossat ne pouvoit pas ignorer que suivant la Loi du Royaume, François II étoit majeur, lorsqu'il monta sur le Trône, ainsi il y a lieu de croire que par le mot de *minorité*, il étend l'extrême jeunesse du Roi, laquelle exigeoit en effet, un conseil où les Princes du Sang devoient naturellement être admis par préférence à tous les autres.

chie au plus grand danger, en laiſſant auſſi long-temps ceux, dont ils ne pouvoient pas douter des prétentions à la Couronne, ſeuls maîtres de l'adminiſtration du Royaume, & de toutes ſes forces. Ils voulurent alors réparer leurs fautes, & venir reprendre auprès du Roi la place qui leur étoit due, mais leur retour occaſionna la conjuration d'Amboiſe, & les autres troubles qui la ſuivirent, que je paſſe ſous ſilence pour abréger.

Le Prince de Condé étoit de tous les Princes du Sang, celui qui avoit été le plus offenſé du pouvoir qu'avoit uſurpé le Cardinal de Lorraine, & qui s'oppoſa le premier à ſon ambition. Il fut encore plus irrité, lorſque ce Cardinal pour ſe délivrer d'un ennemi auſſi redoutable, le fit arrêter quelque temps après ſon retour, & nomma des Commiſſaires qui lui firent ſon procès à Orléans avec la derniere rigueur. Il étoit même ſur le point de perdre la tête, ſi la mort de François II n'avoit empêché cette exécution. Le Cardinal de Lorraine avoit fait rendre un ſemblable Arrêt à Orléans, contre Antoine Roi de Navarre, quoique ce dernier, ainſi que le Prince de Condé, fuſſent venus à la Cour ſur la paro-

le du Roi, du Cardinal de Lorraine, & de M. de Guise son frere, qu'il ne leur feroit fait aucun mal.

MM. de Guise craignant cependant qu'un nouveau regne ne produisît des changemens funestes à leur ambition, se réconcilierent avec le Roi de Navarre & le Connétable, à l'avenement de Charles IX à la Couronne; mais ils négligerent le Prince de Condé, que ce mépris aigrit de plus en plus. Ce Prince au milieu d'une Cour qui lui étoit suspecte, ne sçavoit à qui se confier, il se voyoit environné d'ennemis puissans, sans pouvoir discerner quels étoient ceux qui pourroient l'aider à résister à la tyrannie des Guises. Les Hérétiques profiterent de la situation embarrassante où il se trouvoit; quelques-uns d'eux s'introduisirent adroitement parmi le petit nombre de ceux qui lui étoient restés attachés, *& comme les enfans de ténébres sont souvent plus habiles que les enfans de lumiere*, ils s'insinuerent peu à peu dans l'esprit du Prince de Condé, gagnerent sa confiance, & l'engagerent enfin dans leurs erreurs. Ils y parvinrent d'autant plus aisément, qu'ils firent entendre à ce Prince, qu'en embrassant la

religion Proteſtante, il ſe feroit un parti puiſſant, qui lui procureroit les moyens de ſe venger de MM. de Guiſe, & de les abbaiſſer. C'eſt donc l'ambition de MM. de Guiſe, & en particulier celle du Cardinal de Lorraine, qui fut l'origine de tous nos malheurs, & du progrès des Huguenots, qui profiterent des troubles de la France pour s'y introduire. Le Duc de Guiſe élevé & inſtruit par le feu Cardinal de Lorraine ſon oncle, & qui par caractere étoit plus ambitieux & plus adroit que lui, mit le comble à tous nos maux: il avoit toujours préſent à l'eſprit, les inſtructions que lui avoient données ſon oncle, & les mémoires qu'il lui avoit laiſſés, & n'étoit occupé que des moyens d'exécuter les projets qu'ils contenoient. Mais ce qu'il eſt à propos de remarquer comme eſſentiel à notre ſujet, c'eſt que cette ambition démeſurée, jointe à cette prétention d'être iſſu de la race Carlovingienne, qui lui en donnoit à la Couronne de France, eſt un puiſſant indice de l'intention de MM. de Guiſe, en formant la Ligue. Cette préſomption ſuffiroit donc toute ſeule pour nous convaincre, qu'ils en vouloient au Trône, quand on n'en auroit pas

d'autres preuves. Mais venons maintenant aux Mémoires du Cardinal de Lorraine, dont j'ai parlé plus haut.

Ces Mémoires ne fussent jamais venus à notre connoissance, s'ils n'eussent pas été découverts à Rome par pur hasard, & ensuite envoyés au Roi.

M. de Guise avoit chargé en 1576, un Avocat au Parlement de Paris, nommé David, qui alloit à Rome pour une affaire particuliére, de conférer avec le Cardinal de Pellevé sur les moyes de parvenir à remonter sur un Trône, qu'il croyoit lui appartenir. Il avoit donné à cet Avocat une copie des Mémoires & des instructions de son oncle. David étant mort à Rome, ces Mémoires furent trouvés parmi ses papiers. Ce ne fut même que par eux, qu'on apprit ses liaisons avec le Duc de Guise. Car jusqu'à ce moment on avoit toujours cru que cet Avocat n'étoit allé à Rome, que pour solliciter une affaire fort importante, qu'un Prélat de France très-éminent avoit à cette Cour, où ce Prélat l'entretenoit à grands frais. Ce dernier étoit très-bon Catholique ; mais nullement Ligueur. Il eût été même fort mécontent, s'il eût sçu que

ſon nom eût ſervi de prétexte à une commiſſion auſſi criminelle, & qu'il lui en eût coûté ſi cher, pour contribuer contre ſon intention à détrôner ſon maître.

On fit en France pluſieurs copies de ces Mémoires, dont l'objet tend à prouver que Pepin & Charlemagne, dans le commencement de leur regne, avoient reçu la bénédiction de l'Egliſe, pour eux & pour toute leur poſtérité; qu'Hugues Caper, au contraire, uſurpateur de la Couronne de France, n'avoit point reçu une pareille bénédiction, & que c'étoit en conſéquence, que parmi les deſcendans de Charlemagne, quoique dépouillés de leurs droits, on voyoit encore aujourd'hui de beaux & grands hommes forts, & vigoureux de corps & d'eſprit, bons Catholiques, gens de bien, prudens, braves & heureux dans tout ce qu'ils entreprenoient, & particuliérement dans la branche des Guiſe, où l'on remarque évidemment plus que dans toute autre, de la maiſon de Lorraine, les fruits de cette Sainte bénédiction. Ceux au contraire qui deſcendent de l'uſurpateur, ſont petits, laids, foibles, ſots, hérétiques, ſuperſtitieux, ſans capacité, lents, & mal-

heureux. Qu'il étoit donc nécessaire pour extirper l'Héréfie, & mettre fin à toutes les calamités, & à tous les maux dont la France étoit accablée, de restituer la Couronne à ceux à qui elle appartenoit, que ces derniers avoient les talens propres à l'administration, & étoient seuls en état de bien gouverner le Royaume. Ces Mémoires indiquoient aussi dans le plus grand détail, les moyens d'obtenir cette restitution. Ils enseignoient, que pour y parvenir, il falloit avoir recours, non-seulement aux négociations, principalement auprès du Pape & du Roi d'Espagne; mais employer encore la force des armes, tant au-dedans, qu'au dehors du Royaume. En un mot, ces instructions renfermoient le plan raisonné, & arrêté de tous les événemens que nous avons vu arriver depuis, & que MM. de Guise ont fait naître dans l'ordre même qu'ils étoient marqués. Les seuls changemens qu'on peut y observer, n'ont été que l'ouvrage des circonstances que les grandes entreprises, & qui doivent être de longue durée, occasionnent nécessairement. Ces Mémoires sont donc une démonstration de

l'intention & du but qu'eurent MM. de Guiſe, en formant la Ligue.

Le Roi ne ſçut pas profiter de l'avantage qu'il pouvoit tirer de la lecture de ces inſtructions, non plus que de la dépoſition que Salcedes fit en 1583. Il convint que MM. de Guiſe, en conſéquence de l'entrepriſe projettée dans les Mémoires du Cardinal de Lorraine, avoient formé le deſſein de faire périr Monſieur, frere du Roi, de ſe ſaiſir de la perſonne de S. M., & de s'emparer enſuite du Royaume. Cet Eſpagnol n'avoua pas ſeulement, qu'il avoit été ſuborné pour aſſaſſiner ſon Alteſſe Royale; mais donna encore les preuves les plus convaincantes de la conjuration faite contre le Roi lui-même. Cependant le Duc de Guiſe uſa de tant d'adreſſe, & employa tant d'artifices dans une conjoncture auſſi critique pour lui, qu'il obtint que Salcedes ſeroit traité comme criminel de leze-Majeſté, ſous prétexte qu'il avoit eu intention de commettre les crimes dont il s'accuſoit; mais dans le fait pour le punir de ce qu'il avoit révélé les deſſeins des chefs de la Ligue, & non de ce qu'il avoit promis de les exécuter.

cuter. Le Roi même consentit à la priere du Duc de Guise, que les dépositions & le procès même de Salcedes seroient brûlés, afin qu'il n'en restât aucune trace. Henri III, trop simple & trop crédule, se repentit ensuite, mais trop tard, de sa foiblesse, lorsqu'il vit arriver quelque temps après tout ce que Salcedes lui avoit prédit. En effet, aussi-tôt que par la mort de Monsieur, arrivée le 10 Juin 1584, M. de Guise se vit délivré du plus grand obstacle qui arrêtât ses projets, il envoya dans toutes les Provinces de France, solliciter la noblesse, & les principales Villes du Royaume à se joindre à lui dans la *Sainte Ligue.* Il s'obligea de plus avec eux, de vive voix, & par écrit, à l'exécution de certains articles, qu'ils lui proposerent, comme on peut le voir par l'Edit prohibitif, rendu par le Roi le 10 Novembre 1584.

Pour disposer encore plus facilement les sujets du Roi à se liguer, & à se révolter contre lui, afin de parvenir plus aisément à le détrôner, M. de Guise séduisit un grand nombre de personnes, & les engagea à noircir la réputation du Roi, & à lui faire perdre l'estime de ses peuples par toutes sortes

de calomnies, en lui ſuppoſant les intentions les plus criminelles. Les uns compoſerent des libelles diffamatoires de toute eſpece, qui furent imprimés en grand nombre. Les autres firent les Sermons les plus outrageans, qu'ils prêcherent dans pluſieurs Egliſes. MM. de Guiſe eux-mêmes, & pluſieurs de ceux qui leur étoient attachés, parlerent du Roi de la maniere la plus offenſante dans tous les cercles où ils ſe trouverent; en un mot, ils ne ceſſerent de le rendre odieux tant qu'il vécut, & inſultent même encore aujourd'hui à ſa mémoire. Dans le même temps qu'ils cherchoient à rendre Henri III mépriſable à ſes ſujets, tant par leurs diſcours que par les différents écrits qu'ils faiſoient diſtribuer, leurs amis avoient ſoin de les louer dans ces mêmes Ouvrages, ainſi que dans leurs Sermons, & de les élever au-deſſus des plus grands hommes qui euſſent exiſté. Cette maniere de ſéduire le public, eſt ſans doute une des plus ſûres, & fut peut-être en effet, une des plus efficaces de toutes celles que MM. de Guiſe employerent, pour perdre dans l'eſprit de ſes peuples un Prince qui méritoit à tous égards leurs reſpects, leur confiance & leur amour.

M. de Guiſe & ceux de ſon parti, ne ſe contenterent pas de ces intrigues criminelles, ils ſuppoſerent encore certaines prédictions, qu'ils appelloient des Prophéties ; ils prétendoient qu'elles avoient été trouvées, les unes dans des Egliſes, d'autres dans des Sépulchres, d'autres enfin dans des Hérmitages, parmi les écrits de ſaints perſonnages, qui les habitoient. Ces prétendues prophéties donnoient à entendre qu'Henri III devoit être le dernier Roi de la race de Hugues Capet. Ils eſpéroient par le moyen de ces prédictions, préparer les François à l'acte violent qu'ils projettoient en détrônant leur Souverain ; leur perſuader qu'ils n'étoient que les inſtrumens dont Dieu vouloit ſe ſervir pour accomplir ſes deſſeins ; que les peuples regarderoient comme un crime de s'y oppoſer, & qu'ils ſe ſoumettroient d'autant plus facilement aux Ligueurs, qu'ils croiroient que ce ſeroit envain qu'ils réſiſteroient aux décrets de la P ovidence. En effet, on avoit parlé dès l'année précédente, d'élire un Roi en France. La délibération en avoit été faite en Eſpagne, & S. M. C. l'avoit ordonné à ceux

qui lui avoient été envoyés de la part de MM. de Guife. On fit mettre alors dans différentes Villes attachées à la Ligue, des croix de Lorraine fur les ornemens des Autels, pour en impofer au peuple, & lui faire croire que Dieu les exhortoit par cet emblême, & vouloit qu'ils choififfent un Roi de la maifon de Lorraine, mais cette efpece d'ufurpation prématurée devint inutile; car l'affemblée des états, qu'ils avoient convoquée à Reims pour procéder à cette élection, ne s'y fit point, & ne fe fera même probablement pas fitôt.

En même temps que le Duc de Guife envoyoit dans toutes les Provinces de France, pour exciter les fujets du Roi à embraffer le parti de la Ligue, il dépêcha auffi en Efpagne & à Rome, des perfonnes qui lui étoient dévouées pour y renouveller les intrigues & les factions qu'il y avoit déja formées. Ces Agents devoient répandre toutes fortes de menfonges & de calomnies contre l'honneur & la réputation du Roi. Ils étoient chargés auffi de preffer l'exécution du projet arrêté de détrôner Henri III, parce que le moment fa-

vorable pour accomplir ce grand deſſein, étoit enfin arrivé, & qu'il ſeroit dangereux de différer davantage.

Un Jéſuite Lorrain, nommé Claude Mathieu, fut envoyé à Rome avec des inſtructions très-détaillées, & un grand nombre de Lettres de créance pour traiter avec le Pape Grégoire XIII; mais ſur-tout avec les Cardinaux de Côme & de Pellevé, afin d'obtenir par leur moyen quelques promeſſes de S. S., qui n'en avoit point voulu donner encore de poſitive. Il étoit cependant de la plus grande importance aux auteurs de la Ligue, que le Pape ſe déclarât, parce que leur intention étoit de donner aux paroles de S. S. une interprétation auſſi étendue & auſſi favorable, qu'elle leur paroîtroit néceſſaire pour les différens mouvemens auxquels ils ſe préparoient; mais pour donner encore plus de poids à cette négociation, & engager plus efficacement Grégoire XIII à leur accorder ce qu'ils déſiroient, M. de Guiſe penſa qu'il étoit à propos qu'un Prince de ſa maiſon allât en Italie, & particulierement à Rome. M. d'Aumale s'offrit de faire ce voyage, & le fit en effet, en ſe couvrant, comme avoient

toujours fait les chefs de la Ligue, du voile de la religion, pour mieux cacher son dessein. Il prétexta donc qu'il avoit fait veu d'aller à St. François d'Assise, & à Notre-Dame de Lorette. Lorsque ce Duc fut arrivé à Assise, il y tomba malade vers la fin du mois de Juin 1584. Les Médecins l'ayant averti que sa vie étoit en danger, s'il restoit davantage dans ce lieu, il partit pour Rome. Lorsqu'il y fut, il employa, outre le pere Mathieu, des personnes affidées pour ménager les pratiques & les menées qu'il ne pouvoit pas faire personnellement, il surprit par ce moyen la religion du Pape. Car lorsque Grégoire XIII se laissa entraîner à promettre des secours à la Ligue, il ne croyoit pas que M. de Guise l'eût formée dans la vue de satisfaire son ambition, ni que le Cardinal de Bourbon, du nom duquel les chefs de la Ligue se servoient, eût d'autre objet que de suppléer à la négligence, que les Ligueurs attribuoient au Roi dans l'administration de son Royaume, ni qu'il prétendît avoir d'autre titre & d'autre autorité, que celle dont Innocent IV revêtit le Cardinal de Bologne; S. S. donna en effet, à ce Cardinal, une Bul-

le qu'il adreſſa à la nobleſſe de Portugal, dont le ſommaire eſt inſéré dans le chap. *de Grandi*, au tit. *de ſupplendâ negligentia Prélatorum*, au ſixieme liv. des Décrétales.

Ce fut ainſi que le St. Pere fut trompé; mais pour rendre les promeſſes du Pape encore plus authentiques, M. de Guiſe écrivit à Grégoire XIII, & lui exprima dans ſes Lettres avec tant de vivacité, le zèle ardent qu'il avoit, ainſi que ſes freres & tous ceux de ſa maiſon, pour la conſervation de la religion Catholique, & l'extirpation de l'Héréſie, qu'il obtint un Bref de S. S. en réponſe à ſes Lettres. Ce Bref étoit rempli d'éloges. Le Pape en effet, ne pouvoit ſe diſpenſer de louer la maiſon de Lorraine, dont M. de Guiſe lui dépeignoit la piété & la dévotion de la maniere la plus touchante, & la plus pathétique. M. de Guiſe ſe prévalut de ce Bref, & s'en ſervit adroitement auprès d'un grand nombre de bons François, qui ne ſe ſeroient jamais laiſſé entraîner dans le parti de la Ligue, s'ils n'euſſent été ſéduits; mais M. de Guiſe leur fit entendre que le Pape approuvoit *la Sainte-Union*, & l'autoriſoit par le Bref qu'il lui avoit adreſſé. Il profita en mê-

me temps de leur attachement à la religion Catholique, pour leur faire naître des ſcrupules s'ils refuſoient, ou même s'ils différoient de contribuer à une œuvre auſſi ſainte & auſſi néceſſaire, au maintien de la religion, & que le Vicaire de J. C. avoit lui-même louée & autoriſée de ſa propre main. Les Chefs de la Ligue ne ſe contenterent pas de faire uſage de ce Bref pour ſe faire des Proſélites, ils le falſifierent, & en firent diſtribuer des copies dans le public, ils y ajouterent des paroles & des clauſes, qui n'étoient point dans l'original pour abuſer davantage de la bonne foi des François, d'où s'enſuivit la ruine de leur Patrie, de leur Roi, & d'eux-mêmes.

M. de Guiſe envoya auſſi vers les Suiſſes, & en Allemagne, pour ſolliciter (au cas que ſon entrepriſe ne réuſſît pas, & qu'il fût contraint d'en venir à une guerre ouverte) quelques levées de Troupes dans leur pays, comme en effet, il en tira l'année ſuivante. En un mot, les intrigues des Ligueurs réuſſirent ſi heureuſement, que vers Pâques de l'année 1585, Henri III ſe vit preſqu'entiérement dans la dépendance de M. de Guiſe, & de

Roi de France qu'il étoit, se trouva sur le point d'être Religieux à St. Denis. En effet, le Cardinal de Guise, qui n'étoit pas si fin, ni si réservé dans ses paroles, que le Duc son frere, s'étoit vanté plusieurs fois, qu'Henri III seroit moine dans son Abbaye de St. Denis, & qu il lui tiendroit la tête pendant qu'on le raseroit. Madame de Montpensier de son côté, avoit dit à plusieurs personnes, qu'elle gardoit les Ciseaux avec lesquels on tondroit S. M. Ils prétendoient aussi, que tenant à la Couronne de France, par Pepin & ses successeurs, ils devoient remonter sur le Trône, qui leur appartenoit de la même maniere que le premier l'avoit enlevé à Childeric III, dernier Roi de la race de Merovée. On sçait qu'en effet, Pepin relégua Childeric dans le Duché de Baviere, en 752, où il lui fit embrasser la vie Monastique. M. de Guise ne put cependant se saisir d'Henri III, comme il le projettoit; mais ce Prince ne s'en trouva pas moins dépouillé tout-à-coup de la Bourgogne, de la Champagne, de la Bretagne, & peu de temps après, de la plus grande partie de la Picardie, & de plusieurs Villes considérables, situées dans d'autres Pro-

vinces, telles qu'Orléans, Bourges, Poitiers, Toul, Verdun, & autres ſemblables. M. de Guiſe s'empara auſſi des revenus publics & particuliers de ces Provinces & de ces Villes, de leur artillerie, de leurs munitions, & de toutes leurs forces. Il s'étoit acquis d'ailleurs l'affection de tous leurs citoyens, & comme il les avoit déja ſéduits par le moyen des libelles, des ſermons, & des diſcours diffamatoires, dont nous avons parlé plus haut, il ne lui fut pas difficile d'enlever ces Provinces & ces Villes à S. M., & de s'en rendre le maître. Les réconciliations & la paix même que ſe jurerent le Roi & M. de Guiſe, par le moyen de la Reine-Mere, ne firent point recouvrer à Henri III ces Provinces, & M. de Guiſe les retint toujours en ſon pouvoir. Il renouvelloit même de temps en temps ſes entrepriſes ſur la France, & continua d'envahir différentes portions du Royaume, tantôt dans une partie, & tantôt dans une autre. La fineſſe & la dextérité de ſon eſprit lui fourniſſoit différents prétextes pour colorer ſes invaſions, & lorſqu'il y en avoit un qui lui manquoit, il en imaginoit ſur le champ un autre. Il donna, par exemple, pour

excuſe de s'être révolté de nouveau, & d'avoir rompu ſes promeſſes & ſes ſermens réitérés, qu'il ſçavoit qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner; quelquefois il diſoit que c'étoit le Cardinal de Lorraine; tantôt c'étoit M. de Mayenne, ou M. d'Aumale, ou quelqu'autre enfin de ſa maiſon; & lorſqu'il avoit fait aſſaſſiner quelque Capitaine diſtingué par ſon mérite & ſon attachement au Roi, il prétendoit, qu'il n'avoit fait que le prévenir, & que c'étoit un de ceux qu'on avoit gagné pour leur ôter la vie, tandis qu'en effet, il ne l'avoit fait périr, que parce qu'il n'avoit pu parvenir à le corrompre.

Outre la facilité que les chefs de la Ligue trouvoient à ſouſtraire des Villes à l'obéiſſance du Roi, ils donnoient à entendre aux habitans de celles qui différoient de ſe ſoulever auſſi-tôt qu'ils l'auroient déſiré, que le projet d'Henri III étoit de mettre garniſon dans leurs Villes, d'y faire conſtruire des Citadelles, de faire mourir leurs principaux citoyens, & les Catholiques les plus zélés; & lorſqu'ils voyoient que ces calomnies ne produiſoient pas tout l'effet qu'ils en attendoient, ils répandoient l'allarme dans tous les cœurs,

en faiſant dire ſous main, qu'il y avoit déja au-dedans de la Ville, des hommes armés dans les caves des maiſons, & au-dehors pluſieurs Régimens, & des Eſcadrons prépoſés pour attaquer tous les gens de bien, & s'en ſaiſir. Dans d'autres Villes plus éloignées du centre du Royaume, ils faiſoient courir le bruit, que les Huguenots, qui n'étoient pas aſſez près de la Capitale, pour être expoſés à la ſévérité des loix, avoient formé le projet de les ſurprendre, de tailler en pieces tous leurs habitans, & d'établir le Prêche dans leurs Villes. Il y eut même des endroits où ils ſuppoſoient qu'on devoit commettre des crimes, qu'on auroit horreur de raconter. En un mot, depuis la premiere révolte arrivée l'an 1585, M. de Guiſe eut toujours, ainſi que le Roi, des Agents dans toutes les Cours étrangeres, & particulierement à Rome, où le Cardinal de Sens & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, n'étoient occupés qu'à faire réuſſir ſes projets. Par ce moyen, les Agens de M. de Guiſe étoit écoutés, & on leur accordoit tout ce qu'ils déſiroient; tandis que les Miniſtres du Roi étoient rebutés, qu'on leur refuſoit tout, & que même on les bravoit.

Henri III, non-ſeulement n'étoit plus alors Roi, que de nom; mais fut même en danger pluſieurs fois de perdre ſa liberté, & d'être au pouvoir du Duc de Guiſe. En effet, il penſa être pris dans le temps des baricades de Paris, qui ſe firent le 12 & le 13 de Mai 1588, pour éviter ce malheur auſſi grand pour lui que pour la France, le Roi fut contraint de quitter la Ville capitale de ſon Royaume, & d'abandonner ſon Trône & celui de tant de Rois ſes prédéceſſeurs, au Duc de Guiſe, qui étoit ſon ſujet & ſon Vaſſal. Ce dernier ſe rendit auſſi tôt maître de Paris, en s'emparant de l'Arſenal, de la Baſtille, & de tous les autres endroits fortifiés. Il ſe ſaiſit en même temps des coffres & des revenus de S. M. Il eut même l'audace de s'en vanter par une lettre, qu'il écrivit aux Princes & aux Seigneurs François, le 17 de ce mois. Il la fit enſuite imprimer & publier dans la Ville de Paris.

Auſſi-tôt après ſon uſurpation, le Duc de Guiſe prit St. Denis, Corbeil, & les autres Villes, ainſi que les places qui étoient le plus près de la Capitale. Enſuite, il envoya attaquer & prendre Melun, & lorſque le Roi,

quelque temps après, s'en alla de Chartres à Rouen, il s'empara sous ses yeux de Meulan, & des autres Villes par où S. M. devoit passer. Cet outrage fait à un Roi de France par son sujet, à la vue de toute l'Europe, est si insultant, que le plus petit Gentilhomme ne l'auroit pas souffert, & s'en seroit vengé sur la vie de celui qui le lui auroit fait. Quelques Ligueurs pour diminuer l'odieux de cette action, ont voulu persuader, que M. de Guise n'eut point de part aux barricades de Paris, & qu'elles ne furent que l'effet du hasard. Mais ces rebelles pleins de mauvaise foi, devroient se rappeller que M. de Guise, deux mois auparavant les avoit annoncées, & avoit dit qu'il devoit venir à Paris, pour prendre cette Ville & le Roi; mais Henri III, en ayant été averti de plusieurs endroits, sur-tout des pays étrangers, & particulierement de Rome, fit défendre à M. de Guise, de venir à Paris. On peut s'assurer de la vérité de ces faits, en lisant la déclaration que S. M. donna à Chartres, après qu'il eut été forcé de se sauver de sa Capitale; mais M. de Guise, qui s'étoit arrogé le droit de donner des ordres, & non d'en recevoir, y vint

malgré les défenſes d'Henri III, dès que ceux de ſon parti lui eurent mandé que tout étoit prêt, & qu'il ne manquoit plus que lui pour l'exécution de ſes deſſeins. Il avoue même dans la lettre dont je viens de parler, qu'ayant appris que le bruit de cette entrepriſe avoit couru dans Paris, il y étoit venu exprès pour le faire ceſſer, &. s'en juſtifier; cependant lorſqu'il s'y fut introduit ſous ce prétexte, il y reſta, & ſe feroit même ſaiſi de la perſonne du Roi, ſi ce Prince n'eût trouvé moyen d'en ſortir. Bien loin même de quitter la Capitale, lorſqu'Henri III n'y fut plus, il s'empara comme on a vu, des endroits les plus forts de la Ville, & regna depuis dans Paris, ſoit qu'il y fût préſent, ſoit qu'il en fût abſent. Il continua enſuite ſans interruption ſes conquêtes autour de Paris, comme je l'ai rapporté plus haut; & même depuis ſa mort ſon nom y commandoit encore.

Tous les faits que je viens de décrire ſont connus de tout le Public; mais nous ſçavons d'ailleurs, que le projet de s'emparer de la Ville de Paris, & de la perſonne du Roi, fut formé à Nanci dans le temps que MM. de Guiſe & de Mayenne, y allerent pour y

passer le Carnaval avec M. de Lorraine; mais ces jours de réjouissances en feront passer de bien tristes pendant plusieurs annés à la France, & sur-tout à la Lorraine. Le Roi instruit de leurs desseins, envoya à Nancy, MM. de Bellievre & de la Guiche, pour les détourner de leur projet; mais ils ne purent y parvenir. Nous sçavons aussi, que la même entreprise fut arrêtée dans l'assemblée que les chefs de la Ligue firent quelque temps après au mois d'Avril, & au commencement de Mai suivant, dans la Ville de Soissons. M. de Guise en partit aussi tôt, & vint en diligence à Paris, pour exécuter ce qu'il venoit de conclure & d'arrêter. Mais les autres chefs de la Ligue resterent toujours à Soissons pour y attendre la nouvelle des succès de M. de Guise. Je ne sçais si ce fut par hasard, ou par l'opinion qu'avoit ce dernier, que Soissons dût lui être aussi favorable qu'à Pepin son aïeul prétendu, qu'il choisit cette Ville pour y faire sa conjuration, & qu'il en partit pour se rendre à Paris, où Childeric III avoit été dégradé, & Pepin couronné Roi de France. Mais je suis très-sur, & j'en appelle au témoignage de tous ceux qui se rappellent

pellent les circonſtances de cette malheureuſe époque, que M. de Guiſe partit de Soiſſons pour aller à Paris, exécuter ſon entrepriſe. L'Armée navale du Roi d'Eſpagne, entra alors dans la Manche. Ce ſecours joint à la confiance qu'avoit M. de Guiſe dans les Reîtres, & dans les Suiſſes qu'il avoit à ſa ſolde, lui perſuaderent qu'il réuſſiroit facilement.

Les barricades de Paris ne furent donc point l'effet du haſard; mais un projet d'aſſaſſinats réfléchi, & répandu pluſieurs mois auparavant qu'on dût l'exécuter. En effet, ſi l'armée navale d'Eſpagne n'eût pas été auſſi promtement détruite par la tempête, le long des côtes de France, nous euſſions vu qu'elle n'avoit pas ſeulement l'Anglettere pour objet; mais que M. de Guiſe avoit déja des intelligences au Havre de Grace, en Normandie, & dans pluſieurs autres places maritimes, en Picardie, pour favoriſer le débarquement d'une partie des Troupes Eſpagnoles en France, & protéger le paſſage du reſte de la Flotte qui devoit aller en Angleterre. Le Duc de Mercœur, d'un autre côté, avoit alors encore plus de pouvoir en Bretagne,

qu'il n'en a maintenant. Cependant, quoiqu'Henri III ſçut que cette Flotte étoit depuis long-temps dirigée contre lui, ſans compter les troupes que le Duc de Parme avoit dans les Pays-Bas, & la révolution que la Ligue produiſoit en France; il n'avoit, contre tous les principes de la raiſon & de la politique, fait aucuns préparatifs pour repouſſer l'ennemi, & conſerver ſa couronne. Le Roi courut donc alors un danger beaucoup plus éminent qu'il ne l'avoit penſé, & qu'aucuns François, même les plus éclairés, ne pouvoient l'imaginer. En effet, ſans cette tempête qui fit périr la Flotte d'Eſpagne, le Roi perdoit ſon Royaume, & M. de Guiſe en devenoit le maître.

Il eſt à propos de remarquer à l'occaſion de l'aſſemblée de Soiſſons & des Barricades de Paris, juſqu'où M. de Guiſe pouſſa l'habileté & la fineſſe. Il ſçut diviſer les intérêts & jouer deux perſonnages différents, ſelon les perſonnes auxquelles il avoit affaire, afin de mieux tromper le public, & le rendre favorable à ſes vues.

L'aſſemblée qu'il avoit convoquée pour y faire confirmer la réſolution formée à Nancy, de prendre Paris & le Roi, ſervit mê-

me à couvrir ſes deſſeins. Il devoit y conſulter auſſi, comment il faudroit procéder, tant à l'exécution de cette entrepriſe, qu'à la maniere dont il faudroit ſe conduire, après qu'elle auroit été exécutée. Il étoit néceſſaire pour cet effet, qu'il choisît pour le lieu de cette aſſemblée, une Ville qui fût proche de Paris, afin de pouvoir être inſtruit plus promtement du progrès des préparatifs qu'il y faiſoit faire, & s'y pouvoir tranſporter en peu d'heures, dès qu'il ſeroit averti qu'il ne manquoit plus que ſa préſence pour la réuſſite de ſes projets.

Le Roi demandoit alors que les Villes, qui lui avoient été priſes en Picardie, l'année précédente, lui fuſſent rendues, & avoit fait entendre, que ſi on le refuſoit, il étoit déterminé à aller les recouvrer en perſonne à main armée. M. de Guiſe profita habilement de cette circonſtance pour perſuader à Henri III, que l'aſſemblée qu'il avoit projettée de tenir à Soiſſons, n'avoit en vue que ſon ſervice, & qu'il ne l'avoit indiquée que pour y propoſer la reſtitution de ces Villes, & employer ſon crédit à ſatisfaire S. M. ſur tous les objets qui pourroient dépendre de lui. Le Roi

trompé par cet artifice, le laiſſa maître de faire tout ce qu'il vouloit. Il ne s'oppoſa point non plus au départ du Cardinal de Bourbon, & le laiſſa aller avec M. de Guiſe, à l'aſſemblée de Soiſſons. Il le pria ſeulement avec la plus grande vivacité, d'engager M. de Guiſe à lui faire rendre les Villes qui lui avoient été enlevées, & le Cardinal lui promit de le ſervir avec autant de zèle que de fidélité.

Tel fut le perſonnage que M. de Guiſe joua auprès du Roi, pour le trahir impunément. Mais loin de travailler à lui faire rendre ſes Villes de Picardie, comme il le lui avoit promis, dès qu'il fut arrivé à Soiſſons, il fit dire en ſecret aux principaux habitans de ces Villes, qu'ayant appris que le Duc d'Epernon les menaçoit au nom d'Henri III, il étoit venu pour les ſoutenir, ou mourir avec eux; qu'il les exhortoit à ſe défendre avec courage, & à ne rien craindre; qu'il ſuffiſoit ſeulement qu'ils lui envoyaſſent des Mémoires ſur ce qui ſeroit néceſſaire à leur ſûreté, qu'il leur promettoit de ſe joindre à eux pour le leur faire accorder, & qu'il périroit plutôt que de les laiſſer tomber au pouvoir de leurs ennemis. Ces témoignages

apparens d'affection lui acquirent autant de crédit, que d'autorité en Picardie. Il fit ſuggérer en même temps aux chefs de cette Province, de ne rentrer ſous l'obéiſſance du Roi, qu'à des conditions très-onéreuſes à S. M. Il les envoya au Roi en leur nom, en obſervant à Henri III, qu'il trouvoit ces peuples bien hautains ; mais qu'il tâcheroit de les adoucir & de les ramener dans leur devoir. Il profitoit cependant de cette eſpece de négociation pour ſe procurer le temps & les moyens de prendre ſes meſures, & de faire tous les préparatifs néceſſaires, tant à Soiſſons qu'à Paris, pour exécuter l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur la Capitale, & ſur la perſonne du Roi.

Tels furent les menſonges & les tromperies que M. de Guiſe mit en uſage, avant que de venir à Paris, & lorſqu'il ſe fut emparé de cette Ville, & que le Roi lui eut échappé, il continua de même de tromper S. M. ainſi que le public ; mais à la vérité avec moins de circonſpection. On croiroit même d'après les lettres qu'il écrivit alors à S. M. aux Princes & aux Seigneurs de la Cour, que non-ſeulement il n'étoit point cou-

pable; mais qu'il penſoit même s'être entiérement juſtifié de toutes les imputations dont on l'avoit noirci, & de toutes les calomnies qu'on avoit répandues contre lui; qu'il avoit donné dans toute occaſion des preuves de ſa fidélité; qu'il s'étoit toujours montré le ſujet le plus dévoué & le plus ardent qu'eût S. M., & que, loin de mériter des reproches, il avoit lieu d'attendre des récompenſes proportionnées aux ſervices qu'il avoit rendus à la France, & au Roi lui-même. Cependant, le tort qu'il faiſoit à Henri III & à l'Etat en général, par cette manœuvre, eſt manifeſte, & nous ne voyons que trop en particulier, le fruit que la Picardie & la Ville de Paris ont retiré de leur révolte, pour avoir ajouté foi aux menſonges & aux calomnies de M. de Guiſe. Car on peut dire, que par ſes intrigues criminelles, la Picardie eſt, & ſera tant que nos guerres dureront, la Province de la France la plus ravagée & la plus miſérable. En effet, outre le malheur commun à toutes les Villes du Royaume qui ne ſont occupées qu'à ſe ravager réciproquement, cette Province ſera toujours le centre de la guerre. Les deux principales armées déchire-

ront ſon ſein, & elle ſervira de champ de bataille aux Troupes du Roi d Eſpagne, & principalement à celles qu'il tire de Flandre, ſans compter celles du Roi de Navarre, qui viendront à leur rencontre pour les repouſſer.

La Ville de Paris n'eſt pas dans une ſituation moins déplorable; car les miſéres & les calamités qu'elle a déja éprouvées, n'ont fait que s'accroître. Au lieu d'un Roi, clément & pacifique, de la fleur de toute la nobleſſe & de tous les Etats, & de l'abondance que lui fourniſſoient toutes les Provinces de la France, elle a aujourd'hui garniſon Eſpagnole; & de Capitale qu'elle étoit du plus floriſſant Royaume de l'Europe, elle eſt devenue Citadelle du Roi d'Eſpagne, & manque ſouvent des choſes les plus néceſſaires. Mais revenons à la ſuite des projets de M. de Guiſe.

Après les Barricades de Paris, ce Duc maître de la Capitale & de toutes les Villes voiſines, mais ne pouvant plus recevoir de ſecours de l'armée Maritime d'Eſpagne, que la tempête avoit détruite, accorda au Roi la paix qu'il lui demandoit avec inſtance. Il ſentit bien, que dans la triſte poſition où ce

Prince étoit alors, il n'auroit ni le courage ni le pouvoir de se défendre, & qu'il accepteroit toutes les conditions qu'il lui imposeroit. En conséquence, il en fit mettre une partie dans des articles secrets, & fit en même-temps confirmer par S. M. tous ceux qui lui avoient déja été accordés secretement à Nemours, au mois de Juillet 1585. Il demanda de plus, qu'on lui laissât toutes les Villes dont il s'étoit emparé, tant en Picardie que dans les autres Provinces, & se fit donner encore une partie des Forteresses qu'il n'avoit pû prendre, telles que le Château de Valence en Dauphiné, avec les terres qui en dépendoient, & celui de Boulogne en Picardie; mais ce don lui fut inutile, car les Gouverneurs qui y commandoient, refuserent de les lui livrer. Les autres articles des conditions de cette paix, sont contenus dans l'Edit que le Roi rendit à Rouen, au mois de Juillet 1588. On les connoit aussi par d'autres Letttres patentes qui furent enregistrées aussi-tôt après. Ce qui se passa dans la suite est d'ailleurs une preuve convaincante, que S. M. y consentit. J'en rapporterai ici le sommaire dans les termes propres à en rendre le

ſens, ainſi que la maniere dont cette affaire ſe traita, parce que M. de Guiſe les expoſe dans cet Edit, de façon, qu'il eſt impoſſible d'y reconnoître la vérité, & qu'il y a peu de perſonnes qui n'y fuſſent trompées.

Rien n'eſt plus juſte ni plus ſenſé en apparence, que cet Edit. Rien de plus religieux ni de plus édifiant, ſi les expreſſions captieuſes n'en altéroient pas la ſignification ; mais dans le fait, la véritable interprétation de ces conditions eſt, que M. de Guiſe, ſans reſpect pour la majeſté du Trône, que toute aſſociation avec ſes ſujets avilit & dégrade, fait au Roi l'honneur de le recevoir au nombre des Ligueurs. Henri III convient par ces conditions, que la Ligue eſt l'effet du zèle, que les Ligueurs ont eu pour la conſervation & le ſoutien de la religion Catholique ; que c'eſt avec juſtice qu'on l'a chaſſé de ſon Palais, de la Ville Capitale de ſon Royaume, & même de ſon Trône, après lui avoir enlevé preſque toutes ſes Provinces, & les Villes les plus conſidérables de la France ; qu'il fait ſerment contre la dignité de ſa Couronne & les loix fondamentales de l'Etat, de défendre M. de Guiſe, & de conſerver les

droits qu'il lui accorde, ainsi qu'à tous ceux qui sont liés avec lui *dans la Sainte-Union*; que tous ses sujets promettent & jurent d'observer le même serment, & déclarent rebelles & coupables de leze-Majesté, tous ceux qui refuseront de seconder la Ligue, ou qui s'en détacheront après en avoir signé l'engagement; & que le testament que le Roi fit alors, seroit irrévocable. Par ce testament, Henri III privoit de la Couronne (au cas qu'il mourût sans enfant mâle) tous le Princes du Sang Catholique, pour n'avoir pas approuvé la Ligue & l'usurpation de M. de Guise, & les déclaroit en conséquence de ce refus, fauteurs d'Héréfie. Il instituoit en même-temps, pour son successeur, le vieux Cardinal de Bourbon, tourmenté depuis long-temps par les douleurs de la pierre.

Le but de M. de Guise, en exigeant ce testament d'Henri III, & sa confirmation, étoit de succéder à S. M., quoiqu'elle fût jeune encore, & que sa bonne santé dût lui promettre de longs jours; mais il espéroit parvenir à la puissance Royale, quoiqu'il n'eût pas le titre de Roi, par le moyen de deux Bulles du Souverain Pontife, qui furent

expédiées ſeparément, & imprimées auſſi tôt que le traité de paix fut ſigné. La premiere donnoit à M. de Guiſe l'inveſtiture, c'eſt-à-dire, la poſſeſſion du Royaume de France, & la ſeconde lui en accordoit dès à préſent la jouiſſance, ſans attendre la mort d'Henri III. En effet, cette Bulle l'inſtituoit Lieutenant Général de S. M. pour commander ſes armées dans toute la France, lui ſervir de tuteur pour le conduire & le gouverner, délibérer & ordonner tout ce qu'il jugeroit le plus à propos, pour favoriſer ſon uſurpation, & l'excluſion des Princes du Sang à la Couronne. Le Pape lui aſſignoit en même temps, ſur le tréſor public, des ſommes conſidérables, afin de l'aider à payer une partie de ce qu'il avoit dépenſé juſqu'alors, pour priver ſon légitime ſouverain de la plus grande partie de ſon Royaume, & de toute ſon autorité.

La paix ayant été faite ainſi, aux conditions que je viens de rapporter, & le Roi ayant exécuté tout ce qu'elles lui enjoignoient, M. de Guiſe vint le trouver pour remplir auprès de ſa perſonne ſon ancienne charge, & l'emploi que le Pape venoit de lui donner de Lieutenant Général du Royaume. Il

continua cependant de s'emparer en Picardie, & dans les autres Provinces, des Villes qui lui reſtoient à conquérir. Il confirma auſſi de nouveau toutes les aſſociations, les Ligues & les t aités qu'il avoit faits précédemment, tant au dedans qu'au-dehors du Royaume, quoiqu'il y eût renoncé par l'accommodement qu'il venoit de faire avec Henri III. Il ne ceſſa pas d'ailleurs de former des intrigues dans toute la France, & juſques dans la Ville de Chartres, où le Roi étoit alors, pour gagner les députés qui devoient aller aux Etats, qu'on projettoit de tenir à Blois. S. M. ne put même obtenir qu'un ſeul homme de ſon choix pour cette députation, qui ne fut compoſée que de ceux qui étoient dans le parti de M. de Guiſe. Le Duc d'Epernon quitta la Cour alors. (Je ne parle ici de ce Seigneur, que parce qu'il peut ſervir à nous faire connoître de plus en plus le caractere de M. de Guiſe).

Le Duc d'Epernon ne fut pas plutôt retiré pour ſe rendre à Angoulême, que M. de Guiſe le perſécuta, au nom du Roi, de toutes les manieres. Il lui fit ordonner, entr'autres, ainſi qu'à M. de la Valette ſon frere, de re-

mettre toutes les charges & toutes les places qu'il possédoit, & en usa de même envers leurs amis, & tous ceux qui leur étoient dévoués; mais en même temps il cherchoit sous main à les séduire, pour les attirer dans son parti, & lorsqu'il mourut, il traitoit encore avec eux par le moyen d'un Agent, que nous connoissons par nom & sur-nom, & l'accord même étoit déja bien avancé. Long temps avant que M. de Guise animât le peuple contre le Duc d'Epernon, quelques-uns de ceux qui lui étoient attachés, lui avoient proposé d'assassiner ce Duc. Non-seulement il n'avoit pas voulu accepter leurs offres; mais avoit cherché secrétement à gagner son amitié, & vouloit lui donner sa fille en mariage, à condition qu'il lui céderoit le Gouvernement de Metz, & celui de Boulogne. Il envoya même en Italie, pour avoir l'avis de ses oncles maternels sur cette affaire. Ce n'étoit pas seulement auprès du Duc d'Epernon, que M. de Guise employoit ces manéges, il en avoit déja fait usage pour corrompre un grand nombre d'autres Seigneurs. Entre les différens moyens qu'il employoit pour engager dans son parti les hommes les plus courageux, &

dont il faiſoit le plus de cas, il y en avoit un qui lui avoit très-bien réuſſi; il conſiſtoit à faire donner au Roi, par des traîtres qui lui étoient affidés, mauvaiſe opinion de ces perſonnes eſtimables & valeureuſes, quoiqu'elles fuſſent cependant le ſeul appui qui reſtât à Henri III, par cette fourberie atroce, le Roi ſe méfioit de ceux qui lui étoient le plus attachés, ne les chargeoit plus d'aucun emploi important, & ne leur témoignoit plus la même affection. Ces vertueux défenſeurs de l'Etat, ſe trouvant mépriſés par un Prince qu'ils avoient toujours bien ſervi, & ſe voyant d'un autre côté prévenus & accueillis par M. de Guiſe, abandonnoient Henri III, & ſe jettoient dans le parti de la Ligue.

A tous ces artifices, on peut joindre celui dont il uſa à Blois, lorſqu'on y apporta la nouvelle de l'affront que le Duc de Savoye venoit de faire au Roi & à toute la France, au mois de Septembre 1588, en s'emparant du Marquiſat de Saluces. M. de Guiſe en parut vivement courroucé, & offrit même au Roi, & aux Etats qu'on tenoit alors, d'aller en perſonne reprendre ce Marquiſat. Cependant, on ſçait qu'il s'entendoit avec Em-

manuel, & qu'il lui fit dire en ſecret de garder le Marquiſat de Saluces ſans aucune crainte, parce qu'il donneroit bientôt à Henri III d'autres affaires bien plus importantes que celle de recouvrer ce Marquiſat. Auſſi, quand le Duc de Savoye apprit la mort de M. de Guiſe, arrivée à Blois le 23 Décembre, il fut ſaiſi d'une ſi grande terreur, qu'il fit tenir les portes de la Ville de Turin fermées, pendant l'eſpace de trois jours. Ceux qui ſe trouverent aux Etats de Blois, peuvent ſe rappeller que c'étoit en effet M. de Guiſe qui les tenoit, & non le Roi, qui n'y avoit pas à beaucoup près autant d'autorité que le Prévôt des Marchands, ni le moindre député de Paris: humiliation que n'éprouva jamais aucun Monarque François, le moins reſpecté de tous. M. de Guiſe étoit le Roi, & les Etats tout enſemble; car il preſcrivoit à ces derniers ce qu'ils devoient demander, & à S. M. ce qu'elle devoit leur accorder. Par ce moyen, il dirigeoit toutes les délibérations, & les faiſoit concourir à ſes deſſeins. Mais ce qu'on doit regarder comme le comble de la noirceur, c'eſt qu'il excitoit les Etats à faire des demandes auſſi exceſſives, qu'injuſtes,

& à demeurer fermes dans leurs résolutions sans jamais s'en départir; tandis qu'il conseilloit en secret à Henri III, de les leur refuser, & de persister avec la plus grande fermeté dans son refus, quelques représentations qu'on pût lui faire. Il espéroit par cette horrible manœuvre, faire approuver le parti qu'il avoit pris de s'emparer de la personne du Roi, aux fêtes de Noel, de l'ammener ensuite à Orléans, & de là à Paris. En effet, M. de Mayenne, qui étoit instruit de ce dessein, dit à Alphonse, Seigneur de Corse, qui passoit par Lyon, au mois de Décembre de cette année, en venant du Dauphiné, pour se rendre à la Cour, qu'il ne trouveroit pas Henri III à Blois; mais à Paris, ou sur le chemin qui y conduit. Ce Prince étant averti de ce projet; mais trop près de son exécution, pour le prévenir, excité & animé d'ailleurs par quelques personnes qui craignoient autant, & peut-être même davantage pour eux que pour leur maître; fut contraint de sauver sa Couronne & sa vie, le 23 Décembre, par un acte à la vérité peu juste, & peu digne de la Majesté Royale; mais qui pour lors devenoit plus que nécessair

faire dans un danger auſſi prochain & auſſi imminent, il y a même très-peu de gens parmi ceux qui l'ont blâmé le plus ouvertement, qui n'euſſent dans une circonſtance auſſi critique que la ſienne, pris un ſemblable parti, plutôt que de périr ou d'être forcé de ſe ſauver de Blois, d'une maniere auſſi honteuſe qu'il s'étoit déja ſauvé de Paris.

Je ne veux ni ne dois entrer ici dans aucun détail ſur tout ce que firent les Ligueurs depuis cette époque, n'ayant eu pour objet que d'examiner l'intention qu'ont eu les chefs de la Ligue, & particuliérement M. de Guiſe, en formant la prétendue *Sainte Union.* Je crois, au reſte, avoir ſuffiſamment prouvé & démontré cette intention, non-ſeulement par l'extraction Royale, dont MM. de Guiſe ſe vantoient alors d'être iſſus, par leurs prétentions à la Couronne de France, par les livres qu'ils ont fait imprimer en divers temps pour ſe faire des partiſans, par leur ambition démeſurée qui a cauſé tant de maux au Royaume, par leurs projets formés depuis long-temps, & rédigés en mémoires & en inſtructions, par les négociations, les intrigues & les factions qu'ils ont entretenues

(ainsi que je l'ai rapporté) tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, par leurs conspirations avouées & punies dans la personne qui devoit les mettre à exécution, par leurs menaces & par les discours pleins de calomnie qu'ils ont tenu à plusieurs personnes, & dans différentes circonstances; mais beaucoup plus encore par les entreprises & les tentatives qu'ils ont faites sur la personne du Roi, par la prise des Villes & des Provinces Catholiques, l'usurpation de l'autorité Royale, & d'autres faits semblables dont nous avons été témoins. Il y auroit donc de la stupidité à douter du projet de M. de Guise, quand on réfléchira sur la conduite qu'il a tenue pendant une aussi longue suite d'années, & avec autant d'ardeur que d'adresse; d'autant plus que tout ce qui nous a paru contraire au dessein qu'il supposoit avoir de défendre la religion Catholique, & d'extirper l'Hérésie de la France, concouroit cependant au but véritable qu'il s'étoit proposé. Nous aurons peut-être occasion dans la suite de cet ouvrage, de développer cette idée, & d'en démontrer la vérité.

On formera peut-être les objections suivan-

tes. Comment MM. de Guiſe auroient-ils oſé former une ſi grande entrepriſe ? Pouvoient-ils ſe flatter d'y réuſſir ? ſur quoi auroient-ils pu fonder leurs eſpérances ? Il eſt aiſé de donner la ſolution de ces problêmes. La grande facilité que trouverent les chefs de la Ligue à l'exécution de leurs projets, & le peu de réſiſtance que le Roi y porta, puiſque M. de Guiſe fut ſur le point de ſe ſaiſir de ſa perſonne, ces ſeuls faits ſuffiroient pour réſoudre tous les doutes qu'on pourroit former ſur le but de la Ligue; mais toutes les difficultés ſeront levées, quand on ſe repréſentera l'état dans lequel ſe trouvoient alors MM. de Guiſe, & celui dans lequel étoit le Roi. En effet, tout étoit favorable aux premiers, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, tandis que tout étoit contraire à Henri III; de maniere qu'on pourroit dire que la mauvaiſe fortune de la France l'avoit préparée, pour ainſi dire, à l'uſurpation que les chefs de la Ligue méditoient.

La maiſon de Guiſe en elle-même, comme je l'ai déja fait obſerver, étoit très-grande & très-puiſſante dans le Royaume, par le nombre de ſes Princes, par leurs dignités,

tant Ecclésiastiques que Séculieres, par les gouvernemens considérables qu'ils avoient dans leur puissance, & par leurs charges éminentes ; mais ce qui contribua encore plus à leur réputation & à leur autorité, ce fut le grand nombre d'amis & de personnes qui leur étoient dévouées dans les trois états du Royaume, & qui par eux-mêmes avoient beaucoup de crédit. Outre les grands biens & les possessions dont ils avoient hérité, tant de leurs peres que de leurs oncles, ils en avoient acquis eux-mêmes beaucoup d'autres. Leur grandeur & leur puissance étoient encore augmentées par celles de MM. de Nemours & de Saint-Sorlin, freres utérins du Duc de Guise. L'attachement qu'ils avoient pour ce Duc, faisoit participer ce dernier à tous leurs avantages, & l'événement n'a que trop prouvé que c'étoit avec raison qu'il comptoit sur eux. D'un autre côté, M. de Lorraine, chef de sa maison, étoit non-seulement voisin de la France ; mais y avoit un grand crédit, étant cousin du Roi, & ses fils neveux de S. M. Ces derniers étoient d'ailleurs en grand nombre, & avoient en France des biens considérables. Leur élévation & leur pouvoir auroient dû,

ſans aucune prétention de la part de MM. de Guiſe, ni aucune autre conſidération, être ſuſpecte dans un état Monarchique: elles l'euſſent même été dans tout autre état, d'autant plus que les petits-fils de M. de Lorraine, étoient couſins germains des deux Princeſſes d'Eſpagne, & nous ne voyons que trop aujourd'hui combien ils reçoivent de ſecours en tout genre de ce Royaume, ſans compter que MM. de Nemours & de Saint-Sorlin, étoient par leur pere les plus proches parens qu'eût le Duc de Savoye. Mais le Roi qui n'étoit pas ſi grand Politique que MM. de Guiſe vouloient le perſuader, contribua lui-même à ſa perte, lorſqu'il attira auprès de ſa perſonne une autre branche encore de MM. de Lorraine, en prenant une femme dans la maiſon de Vaudemont. Car de même qu'il n'eût jamais pu trouver dans tout le monde Chrétien une Princeſſe plus accomplie que celle qu'il épouſa, il ne pouvoit pas non plus faire une alliance plus préjudiciable au bien de ſon état. En effet, la Reine ayant ſix freres; ce furent autant de Princes Lorrains, tranſplantés en France, qu'il fallut revêtir de grands emplois, auxquels étoient attachés des revenus

considérables. En conséquence, on leur donna bientôt des Chapeaux de Cardinaux, des Evêchés, des Abbayes & d'autres Bénéfices, des Gouvernemens, de grandes Charges, des dignités, des Duchés, des Marquisats & des Comtés pour eux & pour leur postérité. Cependant ces ingrats se liguérent contre celui qui les avoit comblé de faveurs en tout genre, & employerent même les bienfaits qu'ils en avoient reçus pour lui faire la guerre, & servir l'ambition criminelle de leurs cousins. Ces derniers, de leur côté, n'auroient jamais eu le desir ni le pouvoir d'opprimer le Roi, ni d'attenter à sa couronne, sans les dignités, les places, les gouvernemens, & les biens tant Ecclésiastiques que Séculiers, qu'ils tenoient de la libéralité de S. M., & des Rois ses aïeux & ses freres.

Henri III commit encore une plus grande faute en fait de politique, quand il permit au duc de Joyeuse de s'allier avec la maison de Lorraine. En effet, ce jeune Seigneur fortifioit son parti par la faveur extraordinaire que S. M. lui accordoit, par le gouvernement de Normandie, par la dignité de grand Amiral, & les autres emplois, ainsi que les

grands biens & le crédit qu'il avoit dans le Royaume ; parce que la fidélité & la reconnoiſſance que le Duc de Joyeuſe devoit à ſon Roi & à ſon bienfaiteur, auquel il devoit tout ce qu'il étoit, n'empêchoient pas qu'il ne regardât comme un grand honneur l'alliance du Duc de Lorraine, & qu'il n'ait toujours conſervé pour lui beaucoup de reſpect tant qu'il a vécu : d'ailleurs, quand il ne l'eût pas dit à pluſieurs de ſes confidens, on auroit aiſément deviné qu'il auroit été partiſan de MM. de Guiſe, contre le Roi lui-même, comme on voit que l'eſt aujourd'hui toute la maiſon de Joyeuſe. Le Maréchal & le Duc ſon fils, n'ont pas même attendu que Henri III fût mort pour embraſſer le parti de la Ligue, & ſe révolter contre lui. Mais ce monarque étoit ſi aveugle ſur les intérêts de ſon état & de ſa perſonne, qu'il forma de nouveau le projet de marier le Duc d'Epernon, à une autre ſœur de la Reine, ce qui ne pouvoit qu'augmenter encore le pouvoir, déja trop grand, de la maiſon de Lorraine en France.

Parmi les calomnies qu'on a répandu contre ce malheureux Prince, on a publié qu'il

avoit beaucoup étudié Machiavel, & qu'il étoit le Machiavelifte le plus parfait; mais la conduite foible & imprudente qu'il tint dans tout le cours de fa vie, dans toutes fes actions, & même dans fes derniers momens, ne le met que trop à l'abri de ce reproche, & montre qu'il n'en fçavoit pas les premiers élémens.

Ce que je viens de rapporter, prouve donc invinciblement, que la grandeur & la puiffance de la maifon de Lorraine, étoient trop formidables pour n'être pas à redouter, quand elle n'eût pas eu d'ailleurs des prétentions à la Couronne de France, & que le Roi eût été doué de la prudence, du courage, de la vigilance, & de toutes les autres vertus fi néceffaires à un Monarque; mais avant que de faire voir combien au contraire le Roi fut foible & imprudent, il eft à propos de confidérer combien M. de Guife, outre fa grande Puiffance & la jufteffe de fes vues, fur tout ce qui pouvoit l'intéreffer, avoit encore prévu avec une fagacité merveilleufe, & auffi loin que l'intelligence humaine peut s'étendre, la plus grande partie des obftacles qui pouvoient être contraires à fes deffeins.

Il étoit né avec un talent ſingulier pour connoître les hommes, & les différentes inclinations des perſonnes élevées en dignité, ou qui pouvoient avoir quelque crédit dans un état inférieur. Cette connoiſſance le mettoit à portée de découvrir les moyens les plus ſurs, de les gagner, de les animer, ou de les calmer à ſon gré; d'opprimer & de perdre au contraire ceux qu'il prévoyoit ne pouvoir s'attacher, & entraîner dans ſon parti. Il diſoit, ou faiſoit dire (ſelon la qualité des perſonnes) aux gens de bien, qu'il ſçavoit être bons François, & ſincérement attachés à l'ordre & aux loix de leur Patrie, que c'étoit grand dommage qu'un Royaume ſi floriſſant, courût à ſa perte par les déſordres qui s'y introduiſoient depuis long-temps, faute d'y faire obſerver les loix, & d'y rétablir la diſcipline; qu'il penſoit qu'il ſeroit peut-être à propos d'exciter quelque ſoulevement pour tirer le Roi de ſa létargie, & le forcer à s'occuper davantage de ſes affaires, & du bien de ſon Etat; qu'il croyoit que cette voie ſeroit plus propre qu'aucune autre à l'engager à mieux compoſer ſon conſeil, & à donner une meilleure forme au Gou-

vernement. Par cette adreſſe, il fit entrer dans la Ligue pluſieurs perſonnes eſtimables qui n'en firent aucun ſcrupule, ne croyant pas que M. de Guiſe eût d'autre vue que celle dont il leur avoit fait part; mais après la premiere révolte, arrivée en 1585, ayant pénétré les intentions criminelles de M. de Guiſe, ils l'abandonnerent, & rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi. Il diſoit, ou faiſoit entendre à d'autres, les choſes qu'il croyoit les plus conformes à leurs opinions, à leur humeur & à leurs affections; mais je les ſupprime, parce que l'énumération en feroit trop longue. Cette conduite adroite ne pouvoit manquer de lui réuſſir, & lui réuſſit en effet, de maniere, que lorſqu'il excitoit de nouveaux mouvemens, chacun penſoit que c'étoit en conſéquence de ce qui lui avoit été dit, & pour mieux parvenir au but dont on l'avoit flatté. Chaque ligueur étoit donc ſemblable à ceux, qui en examinant des pierres figurées, y trouvent tous les objets que leur imagination y cherche, quoiqu'elles ne repréſentent rien en effet de ce qu'ils croient y voir.

A l'égard du peuple, M. de Guiſe em-

ployoit les Prédicateurs pour l'entraîner dans ſon parti. Il avoit ſoin ſeulement de leur envoyer par écrit ce qu'ils devoient prêcher, ſelon les différents ſentimens qu'il vouloit faire naître à la populace, relativement aux diverſes poſitions où il ſe trouvoit, & qui tendoient toutes à ſa fin principale. Ces manœuvres avoient tellement ſéduit cette foule crédule, qu'elle eſt encore enivrée des faux principes qu'on lui a inculqués, & qu'il ne ſera peut-être jamais poſſible de la détromper, ni de lui perſuader la vérité de ce qu'elle a vu de ſes propres yeux.

Pour mieux faire connoître encore la prévoyance & la fineſſe de M. de Guiſe, il eſt à propos de parler en particulier des moyens qu'il employa pour faſciner les yeux des perſonnes d'une claſſe bien ſupérieure, telle que la Reine-Mere, les Princes du Sang, les Seigneurs de la Cour, & les Huguenots qui devoient être très-redoutables pour lui dans l'exécution de ſon entrepriſe.

La Reine-Mere avoit beaucoup perdu de cette grande autorité & de cette puiſſance, dont elle avoit joui long-temps ſur le Roi ſon fils; elle ne voyoit qu'avec peine que les

Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, avoient uſurpé le pouvoir qu'elle avoit ſur Henri III, ainſi que l'amitié & l'affection qu'il avoit pour elle. Elle n'étoit pas moins touchée de voir l'abandon dans lequel étoient toutes les affaires du Royaume: elle déſiroit pouvoir remédier à ce déſordre, & recouvrer ſa premiere autorité. M. de Guiſe, qui avoit toujours fait profeſſion de lui être particuliérement dévoué, profita de cette diſpoſition ſi favorable à ſes vues; il employa auſſi auprès d'elle le crédit de Me. de Nemours, ſa mere, qui contribua beaucoup à l'engager dans le parti de ſon fils. Elle ſe laiſſa ſurprendre d'autant plus facilement, qu'elle n'imagina pas que du vivant du Roi, on penſât à rien entreprendre de ſemblable aux excès où ſe porta dans la ſuite M. de Guiſe. Sa jalouſie d'ailleurs, & ſon mécontentement l'empêcherent de prévoir la conſéquence d'un ſoulévement, quand même il eût été fait à bonne intention (car elle n'en avoit point d'autre) & elle oublia ſans doute qu'en 1562, elle ne put jamais parvenir à faire mettre bas les armes, qu'elle avoit imprudemment fait prendre.

D'un autre côté, cette malheureuſe Prin-

ceſſe craignoit que le Roi ne mourût avant elle, après avoir déja vu périr ſes autres enfans François II, Charles IX, le Duc d'Alençon, la Reine d'Eſpagne, & M. de Lorraine, tous avant l'âge auquel Henri III étoit parvenu. Elle enviſageoit cette perte avec d'autant plus d'effroi, qu'elle ne pouvoit ſoutenir l'idée de retourner en Italie, mener une vie privée ſous l'Empire du Duc de Toſcane ou de quelque autre Prince, après avoir commandé pendant ſi longtems au premier Royaume de la Chrétienté. Elle penſoit qu'il n'étoit pas ſûr pour elle de ſe confier aux Princes du Sang, qu'elle n'aimoit point, & dont elle croyoit n'être point aimée, après tout ce qui s'étoit paſſé entr'elle & eux, pendant la Minorité de ſes enfans. Le Roi de Navarre d'ailleurs n'étoit pas Catholique, n'avoit point d'enfans de la Reine de Navarre ſa fille, & ne vivoit même pas avec elle. Ainſi, elle n'avoit pas lieu d'attendre plus d'affection de ſa part. M. de Lorraine, ſon gendre, étoit au contraire un Prince paiſible, & Catholique: il avoit pluſieurs enfans de ſa fille; elle étoit donc en droit d'eſpérer plus d'appui & de ſecours de ſon côté, que d'aucun autre:

d'après toutes ces considérations, elle désiroit & auroit même travaillé volontiers à empêcher que le Roi n'eût des enfans de la Reine Louise, afin que la Couronne de France passât au Marquis de Pons son petit-fils, & fils aîné de M. de Lorraine ; comme alors elle eût été aïeule du Roi, elle auroit pu finir ses jours en France dans la grandeur, & se trouver de nouveau revêtue de l'autorité & du commandement ; d'autant plus qu'entre plusieurs moyens qu'elle se proposoit pour y parvenir, elle comptoit beaucoup sur ceux que M. de Guise pourroit lui procurer ; en effet, c'étoit celui de sa maison qui pouvoit le plus contribuer à l'élévation du Marquis de Pons. En conséquence, elle le favorisoit autant qu'elle le pouvoit sans blesser l'amour maternel qu'elle avoit pour le Roi son fils.

M. de Guise étant instruit de ses projets, l'entretenoit dans toutes ses vues, & fomentoit toutes ses affections. Il sçavoit en faire usage à propos, & les diriger à l'avantage de son projet. Par cette ruse, il trompoit même la Reine & tous ceux qui jettoient les yeux sur d'autres que sur lui, pour succéder à Henri III.

A l'égard des Princes du Sang, M. de Guiſe les avoit mis preſque tous hors d'état de lui nuire, & avoit entraîné dans ſon parti le Cardinal de Bourbon, comme on le verra dans la ſuite. Il s'efforçoit d'exclure les uns par les intrigues & les cabales qu'il tramoit contr'eux; mais auſſi par une réclamation ouverte ſur laquelle il ſe fondoit principalement. Il eſpéroit d'autant mieux réuſſir par cette voie, qu'il avoit divers motifs, ou du-moins des raiſons apparentes à préſenter au public. Il s'en étoit fait inſtruire par certains Thélogiens qui lui étoient dévoués, & qu'il avoit chargé d'étudier avec ſoin tout ce qu'on pourroit alléguer contre la prétention que les Princes du Sang avoient au Thrône. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé, étoient exclus de droit, par leur Héréſie notoire & déclarée. On les regardoit en conſéquence déchus de l'eſpoir de regner jamais en France, par la Bulle que le Duc de Guiſe avoit obtenue de Sixte V, au commencement de ſon Pontificat en 1585. Le Duc imagina encore d'autres motifs d'excluſion pour le Prince de Condé, qui fut déclaré en effet inhabile à ſuccéder à la Couronne, le 15 Mars

1588, & le Roi de Navarre n'a pû encore se faire reconnoître pour Roi de France, quoiqu'il ait pris divers moyens pour y parvenir.

Les autres Princes du Sang étoient tous Catholiques; mais ils ne pouvoient être appellés au Thrône qu'après le Cardinal de Bourbon; ainsi ils n'étoient en droit d'y prétendre qu'après la mort de ce dernier. Ils sçavoient que la Ligue n'avoit en vue que d'exclure la maison de Bourbon, & de Couronner M. de Guise; ils s'en étoient ouverts avec quelques personnes, & M. de Guise vouloit qu'on regardât ces propos comme une preuve qu'ils favorisoient les Hérétiques; il prétendoit que cet attachement pour les Huguenots devoit leur donner l'exclusion, & fit mettre en conséquence dans l'Edit rendu à Rouen, après les Barricades dont j'ai parlé plus haut, qu'ils étoient déchus de leurs droits à la Couronne de France, comme *Fauteurs d'Hérésie.* M. de Guise fit encore confirmer cet Edit au commencement de la tenue des Etats de Blois, & aussi-tôt qu'il eut été confirmé, & même avant sa confirmation, il chercha sourdement à traverser les projets du Comte de Soissons par l'opposition qu'il fit faire à la Requête

Requête que ce Prince avoit présenté au Parlement. Cette Requête avoit pour objet de demander l'enthérinement des Lettres Patentes que le Roi lui avoit accordées au mois d'Août précédent, après son retour du voyage qu'il avoit été faire en Guienne pour aller trouver le Roi de Navarre. Cependant quoique M. de Guise fût l'unique auteur de l'opposition dont je viens de parler, il en témoignoit la plus grande douleur au Cardinal de Bourbon, & lui promettoit de mettre tout en usage pour la faire lever; mais il étoit bien loin de lui tenir parole, puisqu'il n'en avoit même pas la volonté; son adresse pour jouer deux personnages différents avec ceux de son parti, & ceux qui lui étoient contraires étoit poussée au plus haut point. Outre le prétexte de *Fauteurs d'Hérétiques*, dont il se servoit contre les cinq Princes du Sang Catholiques, qui avoient droit au Trône après le Cardinal de Bourbon, il prétendoit encore opposer aux trois premiers, les erreurs de leurs peres, & la loi *Quisquis Canonisata*, quoiqu'elle n'eût jamais été observée en France, & que M. de Mayenne n'y eût eu au-

cun égard; en effet, ce Duc avoit fait épouſer à ſon fils aîné une jeune veuve Huguenotte, comme je l'ai déja dit, fille d'un pere & d'une mere Hérétiques.

C'eſt ainſi que M. de Guiſe étoit parvenu à écarter les Princes du Sang Catholiques, afin qu'ils ne fiſſent point d'obſtacles à ſon ambition; d'un autre côté, tous ces Princes, à l'exception de M. de Montpenſier, étoient très jeunes au commencement de la Ligue; ils n'avoient ni Gouvernemens, ni Charges importantes, & n'avoient encore été employés dans aucune occaſion qui pût faire connoître les talens & la valeur dont ils ont donné tant de preuves dans la ſuite; mais il eſt à propos de rapporter en particulier les ruſes dont ſe ſervit M. de Guiſe pour éloigner le ſeul concurrent qui lui reſta dans la perſonne du Cardinal de Bourbon.

Ce Cardinal, premier Prince du Sang Catholique, étoit bon, très-devot, & avoit à lui ſeul plus d'horreur pour l'Héréſie, que toute la maiſon de Guiſe enſemble; il étoit en conſéquence très-contraire au Roi de Navarre & au Prince de Condé ſes neveux;

mais d'un autre côté, il étoit tendrement attaché à ses neveux Catholiques, il les avoit fait instruire de leur religion, & élever avec grand soin dans l'exercice de toutes les vertus; il étoit très-mécontent de l'état présent des affaires, tant par la discorde générale qui regnoit dans tout le Royaume, que pour ce qui le regardoit en particulier, parce qu'il lui paroissoit qu'il ne jouissoit pas auprès du Roi de la considération que méritoient son rang, & sa naissance. Le sang royal dont il étoit issu, lui avoit donné beaucoup d'attrait pour le Trône; il en étoit si fortement épris, qu'on lui a souvent entendu dire, qu'il mourroit content, pourvu qu'il pût être Roi, seulement un seul jour. M. de Guise, ainsi que ses freres, lui avoient fait leur Cour, & lui avoient témoigné un attachement particulier dès leur plus tendre jeunesse. Ils en avoient obtenu en conséquence, deux de ses meilleures Abbayes, Orcan & Corbie, quoiqu'il les eût déja résignées à Charles son neveu, (lequel n'étoit point encore Cardinal,) & que l'Acte en eût été signé, daté, & enrégistré. Le Cardinal de Lorraine leur oncle, avoit enlevé de même au Cardinal de Bour-

bon, l'Abbaye de Saint-Denis, & celle de Fécan, qu'avoit auſſi le vieux Cardinal de Bourbon ſon oncle; en un mot, il n'y a point eu de genre d'uſurpation que la maiſon de Guiſe n'ait faite ſur les Princes du Sang, tant ſur les biens Ecléſiaſtiques que ſur les biens Séculiers; cependant malgré cette avidité de la part des chefs de la Ligue, qui auroit dû donner de la méfiance au Cardinal de Bourbon, M. de Guiſe s'étoit acquis particulierement ſon amitié par une complaiſance aveugle pour tous ſes goûts & tous ſes déſirs; tantôt il louoit ſon zèle pour la religion Catholique; d'autres fois il entretenoit & fomentoit même ſon mécontentement, & ſe prêtoit ainſi aux diſpoſitions différentes dans leſquelles il le trouvoit; il gagna ſur tout ſon affection, en lui perſuadant qu'il auroit toujours la préférence ſur le Roi de Navarre, quand même ce Prince ſeroit Catholique, parce qu'il étoit plus près d'Henri III, d'un degré, que le Roi de Navarre; pour appuyer ſon raiſonnement, il lui diſoit que dans les ſucceſſions collatérales, telle que celle dont il s'agiſſoit, la repréſentation n'avoit jamais lieu ſelon les loix Romaines; il fit compoſer

& imprimer d'après ce principe des ouvrages que nous avons lus, où les loix & les coutumes du Royaume de France étoient annéanties ; il le flattoit ensuite, que le Roi ne vivroit pas plus long-temps que ses freres & sœurs, & l'exhortoit à s'occuper de cet évenement, afin de préparer d'avance tout ce que requerreroit une circonstance aussi favorable pour lui ; il lui offroit en même temps ses services, ainsi que ceux de ses freres, de leurs amis, & de toutes les personnes qui leur étoient dévouées. Comme Henri III, cependant, ne mouvoit pas aussitôt que M. de Guise l'avoit prédit ; ce dernier amena par degrés le Cardinal de Bourbon jusqu'au point de croire que l'état présent de la France suffisoit pour ne pas attendre que la succession à la Couronne fût ouverte par la mort du Roi, & qu'on pouvoit sans injustice la rendre vacante par la détention d'Henri III ; il lui rapporta à ce sujet un grand nombre d'exemples, sans oublier celui de Childeric III, dont j'ai parlé plus haut, & lui proposa plusieurs moyens pour la réussite de ce projet. Ce fut par de semblables artifices qu'il se rendit, avec le temps,

maître abſolu du Cardinal de Bourbon, qu'il l'embarqua dans toutes ſes intrigues, & qu'il en tira des avantages de toute eſpece pour l'exécution de ſes deſſeins.

Premierement, le titre de premier Prince du Sang Catholique, les dignités Eccléſiaſtiques dont ce Prince étoit revêtu, l'immenſité de ſes biens & de ſes revenus, autoriſoient & fortifioient en même-temps les prétextes ſpécieux que M. de Guiſe donnoit de ſes démarches. Il avoit ſoin, en effet, de publier toutes ſes Déclarations & ſes Manifeſtes au nom du Cardinal de Bourbon; par ce moyen, il jettoit en partie ſur ce Cardinal, l'odieux d'une conduite qui lui auroit attiré la haine de ceux qui étoient plus clairvoyans que les autres.

Secondement, il lui étoit plus facile de parvenir à ſon but par cette voie, parce que le nom du Cardinal de Bourbon, qu'il employoit, couvroit & facilitoit beaucoup le deſſein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne, au lieu que s'il eût agi en ſon nom, l'entrepriſe eût été plus manifeſte, & par conſéquent plus difficile à exécuter; comment franchir en effet l'eſpace qui ſe trou-

voit entre la maison de Valois & celle de Guise ? Pouvoit on raisonnablement se promettre d'y réussir ? Il n'en étoit pas de même de la maison de Bourbon, à laquelle le Royaume appartenoit naturellement après la mort d'Henri III ; par conséquent, le Cardinal de Bourbon avoit seul droit d'y prétendre, le Roi de Navarre étant exclu du Thrône par son Hérésie, & par la loi Romaine que M. de Guise prétendoit qu'on devoit suivre de préférence à la loi Françoise.

Le Cardinal de Bourbon, d'ailleurs, étant premier Prince du Sang, précédoit tous les autres Princes, & M. de Guise se servoit de la faveur qu'il lui accordoit pour arrêter ces derniers, & les contenir dans leur devoir; ils ne pouvoient se plaindre, en effet, ni prétendre à la Couronne tant que le Cardinal de Bourbon vivoit. M. de Guise profitoit donc de cette circonstance pour s'établir, se fortifier, & s'emparer des Provinces, des Villes & des Places les plus considérables ; il s'étoit aussi rendu maître des forces & des revenus du Royaume ; & personne ne doute qu'il n'en eût eu la principale administration, si le Cardinal de Bourbon eût monté

ſur le Thrône ; ce Prince n'eût été Roi que de nom ; il en eût eu les honneurs, mais M. de Guiſe eût joui de tout le pouvoir ; ſans même que cet événement ſoit arrivé, ne l'avons-nous pas vu tout puiſſant en France, quoique Henri III regnât encore, & que M. de Guiſe n'eût pas pu exécuter en 1588, dans le temps des Barricades, le projet qu'il avoit formé de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de le dégrader. En effet, lorſque ce Duc mourut, n'étoit-il pas maître des deux tiers du Royaume qu'il avoit entraîné dans ſon parti, ſous le nom reſpectable de la *Sainte-Union des Catholiques de France ?*

Il acquit alors tant d'empire ſur les peuples, & l'uſurpation à laquelle il travailloit depuis long-temps, étoit ſi avancée, qu'il n'avoit plus beſoin du Cardinal de Bourbon, & qu'il abandonna le deſſein qu'il avoit formé au commencement de la Ligue. Il ſe trouvoit aſſez fort en effet pour n'être pas obligé de faire donner au Cardinal de Bourbon, le titre de Roi, pour gouverner ſous ſon nom dès qu'il ſe feroit ſaiſi d'Henri III aux Fêtes de Noël, comme il le projettoit ; mais au lieu de faire tondre le Roi lorſqu'il

feroit en fon pouvoir, & de l'enfermer auffitôt dans un Monaftere, comme il l'avoit toujours fait efpérer au Cardinal de Bourbon, il comptoit, dans la vue de contenir ce dernier, & de l'exclure du Thrône, tenir S. M. enfermée fous bonne garde, & lui laiffer le titre de Roi auffi long-temps qu'il l'auroit crû néceffaire à fes intérêts; il lui auroit dicté dans fa prifon des Edits & des Ordonnances, & lui auroit fait figner les lettres Patentes dont il auroit eu befoin pour fe faire obéir dans tout le Royaume fous le vain nom du Roi, jufqu'à ce que fa puiffance fût affez établie pour n'avoir point à craindre de revers. Il comptoit auffi former un confeil qu'il auroit dirigé à fon gré, & dont le Cardinal de Bourbon eût été le chef en apparence; il auroit cependant tenu toujours ce dernier en fufpens fur fa grandeur future, en lui perfuadant qu'il n'étoit pas encore temps de fe déclarer; qu'il n'y auroit pas de fûreté pour lui de fe faire proclamer Roi, & qu'il valoit mieux attendre la maturité de fon Projet, afin que l'exécution en fût plus certaine; il lui promettoit d'ailleurs de ne pas laiffer échapper l'occafion, dès qu'elle lui paroîtroit favo-

rable, en l'aſſurant que ce délai lui étoit encore plus inſupportable qu'à ce Prince. Comme le Cardinal de Bourbon étoit vieux & tourmenté par les douleurs de la Pierre, M. de Guiſe ſe flattoit qu'il mourroit bientôt, & le Roi l'auroit ſuivi de près dès que le fantôme de ſa Royauté n'eût plus été néceſſaire pour l'entier accompliſſement des deſſeins de M. de Guiſe; ſi, contre ſon eſpérance, le Cardinal de Bourbon eût encore vécu quelques années, & que ce dernier eût eu quelque ſoupçon qu'on le trompoit, ou qu'il en eût été averti, M. de Guiſe avoit préparé des excuſes ou des prétextes ſpécieux pour faire valoir les raiſons qui l'engageoient à retarder le Couronnement de ce Cardinal; dans le cas même ou il n'eût pas pû parvenir à le perſuader, il étoit déterminé à employer la force ouverte pour ſe délivrer de cet adverſaire, étant pour lors aſſez puiſſant pour ne pas le redouter. A l'égard de la raiſon & de l'apparence du droit, il avoit appris des Théologiens dont j'ai parlé plus haut, que le principe des loix Romaines (qu'il préféroit aux loix de France) n'étendoit pas le droit d'Agnation dans les ſucceſſions *ab inteſtat*, au-delà

du dixieme degré ; en conféquence tous les Princes du Sang fe trouvoient trop éloignés d'Henri III pour pouvoir prétendre à la Couronne de France, & le Cardinal de Bourbon de même que les autres. Ce dernier aimant uniquement fes neveux Catholiques, défiroit les avoir pour fucceffeurs au Trône; mais M. de Guife qui ne manquoit jamais de prétexte contre qui que ce fût pour parvenir à fes vues, n'auroit pas manqué de l'attaquer fur ce projet d'après le principe que je viens de rapporter, & auroit mis ce Cardinal au nombre de tant d'autres Catholiques & gens de bien qu'il avoit décriés & diffamés comme *Fauteurs d'Hérétiques*, quoiqu'ils n'euffent d'autres torts, que de n'avoir pas adhéré à fon ufurpation; il auroit auffi fufcité contre lui une foule d'Ecrivains & de Prédicateurs, qui l'auroient noirci dans l'efprit du Public, & l'euffent rendu fi odieux à la France par leurs libelles & leurs fermons, que loin de pouvoir fe faire Roi, il eût peut-être même eu beaucoup de peine à échapper à la furie du peuple, & à conferver fa vie. C'eft ainfi que M. de Guife, loin de trouver dans le Cardinal de Bourbon un obftacle à fon ambition

effrénée, en retira beaucoup d'avantages en tout genre, en le trompant, & en se servant de lui pour l'exclure lui-même, & les siens du Trône de France.

Il ne restoit donc d'adversaires à M. de Guise, que les seuls Hérétiques qu'il s'attendoit bien de voir contraires à ses projets; aussi avoit-il pourvu aux moyens de se les attacher, autant que les circonstances avoient pû le permettre. Il sçavoit d'abord qu'ils haïssoient le Roi mortellement, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la St. Barthélemi; en effet, quoique cette exécution eût été faite en 1572, sous le regne de Charles IX son frere, on sçait cependant qu'elle fut principalement arrêtée à l'instigation d'Henri III, qu'on appelloit alors *Monsieur*, & que c'étoit lui qui l'avoit persuadée au Roi; ainsi les Huguenots l'auroient vu déchu de sa Couronne pour en revêtir tout autre sans aucune peine. D'un autre côté, M. de Guise avoit grand soin de dire publiquement, & de faire répandre parmi les Hérétiques, qu'à l'exception de l'Amiral qui avoit fait assassiner son pere, on ne pouvoit pas l'accuser d'avoir attenté à la vie & à la liberté d'aucun d'eux;

qu'il avoit au contraire ſauvé les jours à plu-ſieurs Huguenots, qui ſans ſon ſecours au-roient été traités comme les autres; auſſi les Proteſtans qui déteſtoient le Roi, aimoient & eſtimoient M. de Mayenne, ſur tout depuis la maniere dont il s'étoit conduit avec M. de Granache. J'ai déja fait mention plus haut de ce Seigneur; mais il eſt à propos de s'étendre ici davantage ſur ce qui le regarde, afin de faire mieux connoître juſqu'à quel point MM. de Guiſe pouſſoient la politique pour la réuſſite de leurs deſſeins.

M. de Granache étoit Huguenot, & avoit été inſtruit à Genêve; il prétendoit d'ailleurs que M[elle]. de Rouen ſa mere, étoit la femme légitime de M. de Nemours, & qu'il étoit le ſeul fils légitime de ce dernier; que par conſéquent Madame de Nemours, mere de M. de Mayenne, n'étoit que la concubine de M. de Nemours, & que MM. de Nemours, & de Saint Sorlin, étoient bâtards; cette prétention bleſſoit exceſſivement, comme il eſt aiſé de le juger, l'honneur de M. de Nemours & de ſes enfans, freres utérins de M. de Mayenne. Pendant que ce dernier aſſiégeoit Brouage en 1578, M. de la Grana-

che fut pris près de la Rochelle, par les Troupes de M. de Mayenne, & l'on ne douta pas qu'il ne donnât des ordres pour le faire assassiner ; cependant il n'en fit rien, ni dans ce moment, ni même dans la suite, quoiqu'il y fût excité par les Seigneurs qui étoient alors avec lui ; ces derniers le pressoient vivement de rendre ce service important à Me. de Nemours, & à MM. de Nemours & de Saint-Sorlin, en lui représentant qu'il étoit probable que la prétention de M. de Granache seroit appuyée par le Roi de Navarre, dont Melle. de Rouen étoit proche parente, & par tous les Huguenots; on en avoit même déja une preuve par la protection que la Reine de Navarre accordoit à Melle. de Rouen, & l'intérêt qu'elle prenoit à son affaire, étoit si vif, qu'elle se l'étoit rendue personnelle ; mais le dessein que M. de Guise avoit formé depuis long-temps de ne rien négliger pour faire tourner à son avantage toutes les circonstances qui pouvoient tendre au but qu'il se proposoit, ne lui permit pas de laisser échapper celle qui s'offroit de bien traiter un Huguenot, & l'ennemi déclaré de sa maison ; il profita donc de cette occasion pour prou-

ver par une action généreuse, sa bonté, sa modération, & même son affection pour les Hérétiques; il se flattoit que cette conduite persuaderoit aux Protestans, qu'ils ne pourroient attendre un meilleur traitement d'aucun Roi de France Catholique; en effet, la douceur dont M. de Mayenne usa envers M. de Granache, à la sollicitation de M. de Guise, lui acquit beaucoup de réputation parmi les Huguenots. Ceux du Dauphiné lui en donnerent des preuves en 1582; car ils accordérent à sa simple priere, ce qu'il n'avoit pu gagner en 1575, avec toutes les forces de la France réunies. Le Roi revenant alors d'Avignon à Lyon, fit donner l'assaut en sa présence à la Ville de Livron; mais on fut obligé d'en lever honteusement le siége. Sept ans après, en 1582, cette Ville ayant été fortifiée, & les Huguenots étant devenus beaucoup plus forts dans le Dauphiné qu'ils ne l'étoient en 1575, consentirent cependant, en faveur de M. de Mayenne, à démanteler cette Ville de leurs propres mains, ainsi que plusieurs autres places considérables, & de lui remettre tous les lieux forts qu'ils s'étoient obligés de rendre par l'Edit de Pacification;

ils lui proposerent même, au cas qu'il pût obtenir du Roi le Gouvernement du Dauphiné, & qu'il y voulût résider, de lui confier pour leur propre sûreté, les Villes qui leur avoient été accordées par le même Edit. M. Disgliers, ainsi que tous les autres Gentilshommes Protestans du Dauphiné, allérent le trouver, & le saluer à Grenoble, en lui offrant leurs services & leurs vies, s'il en avoit besoin. Ces preuves d'attachement étoient d'autant plus frappantes & moins équivoques, qu'ils avoient agi très-différemment avec la Reine-Mere en 1579. Cette Princesse se trouvant alors dans cette même Ville sans aucun soutien, mit tout en usage pour pouvoir parler à M. Disgliers pour lui demander du secours, & ne put jamais l'obtenir.

M. de Guise étoit très-satisfait de voir son frere si fort en crédit auprès des Huguenots; mais voulant le faire servir à ses desseins, il l'exhortoit souvent à se le conserver, & à travailler à l'accroître même encore de plus en plus; il pensa cependant qu'il n'étoit pas prudent de le lui laisser tout entier, & de ne pas chercher à en acquérir pour lui-même autant & plus encore, s'il étoit possible, que n'en

n'en avoit M. de Mayenne. En conséquence, il procura à la Noüe sa délivrance, quoiqu'il fût l'Hérétique de France le plus obstiné, & qu'il n'y eût aucun lieu d'espérer qu'il se convertît jamais, ni qu'il convertît les autres; c'étoit d'ailleurs un homme très-brave, grand Capitaine, qui avoit l'estime des Huguenots, & beaucoup de réputation parmi eux; cependant malgré tous ces motifs qui auroient dû engager M. de Guise à prolonger la détention de la Noüe, plutôt que de lui faire obtenir sa liberté, s'il eût eu véritablement en vue de détruire les Huguenots, comme il le disoit sans cesse, il employa tant de ressorts auprès de M. de Lorraine, qu'il lui persuada de se rendre le garant de la Noüe auprès du Roi d'Espagne & du Duc de Parme. M. de Lorraine eut probablement beaucoup de peine à négocier cette affaire auprès des deux Princes; car ils avoient grand intérêt à retenir la Noüe en prison, à cause de la guerre qu'il leur avoit déja faite, & que sa liberté le mettroit encore en état de leur faire dans les Pays-Bas; mais il étoit nécessaire aux projets de M. de Guise, d'adoucir les Protestans, & de se les

rendre favorables, afin qu'ils ne s'opposassent pas dans la suite à l'usurpation qu'il préméditoit déja. Son but en délivrant la Nouë, avoit donc été de s'attacher par un bienfait aussi considérable qu'inespéré, l'homme le plus aimé & le plus estimé des Huguenots, afin de s'en prévaloir auprès de ces derniers, lorsqu'il auroit besoin de leurs secours; il ne se flattoit pourtant pas que la Nouë voulût s'employer pour lui au préjudice des Princes du Sang, car quelque attaché qu'il fût à sa Religion, il possédoit toutes les vertus morales, & avoit particulierement la justice dans une telle recommandation, que M. de Guise ne pouvoit rien attendre de lui sur cet objet; d'ailleurs, quelque pouvoir qu'eût la Nouë dans son parti, il n'eût jamais pû parvenir à lui persuader un projet aussi révoltant, quand il en eût eu la volonté; mais M. de Guise espéroit, que lorsque son usurpation seroit assez avancée pour qu'il ne fût plus possible de l'empêcher d'être Roi, la Nouë exhorteroit les Huguenots à céder à la nécessité, & à ne pas s'opiniâtrer à se faire égorger vainement; il pensoit avec raison que l'obligation qu'il lui avoit l'engageroit à se

prêter avec moins de répugnance à leur donner ce conseil, que si nul motif de reconnoissance & d'attachement ne l'y eût porté; M. de Guise comptoit d'ailleurs que l'exemple de la Noue entraîneroit les autres Hérétiques qui n'avoient pas une aussi grande réputation que lui. C'est ainsi qu'une conduite si extraordinaire & si contraire en apparence au faux prétexte d'extirper l'Hérésie du Royaume dont se prévaloit M. de Guise, sur-tout lorsqu'il arbora pour la premiere fois l'étendart de la révolte, étoit cependant très-conforme à sa véritable intention, & au but qu'il avoit de se faire Roi de France; il en est de même du parti qu'il prit d'abandonner les Villes des Huguenots qui se défendoient vigoureusement contre lui, pour conquérir les Provinces Catholiques dont les habitans se laissoient séduire par ses artifices, & se rendoient presque sans aucune résistance; souvent même il n employoit pour les subjuguer, que les prédications, & les exhortations qu'il y avoit fait faire précédemment, & que ceux qui lui étoient dévoués y renouvelloient tous les jours.

Il y avoit cependant deux obstacles qui

s'oppofoient au deffein qu'avoit M. de Guife d'apprivoifer les Huguenots, (s'il m'eft permis de me fervir de cette expreffion). Le premier étoit d'avoir fait fupprimer l'Edit de Pacification, lorfqu'il fe révolta la premiere fois en 1585, le fecond, d'avoir combattu avec autant de vigueur que de fuccès l'armée des Hérétiques étrangers en 1587. A l'égard du premier, j'ai déja démontré plus haut que dans le Manifefte publié par M. de Guife, il n'avoit pas mis le fait de la religion au nombre de fes fujets de plaintes, non-feulement parce que ce n'étoit pas en effet fon principal objet; mais auffi parce qu'il ne vouloit pas irriter les Huguenots; mais les adoucir au contraire, & les amufer comme les autres. Cependant il fut contraint enfuite d'en revenir à ce motif, qu'il s'étoit flatté pouvoir fe difpenfer d'employer, parce que les Princes Etrangers qu'il avoit mis dans fes intérêts, & le Pape fur-tout, auquel il avoit affuré que c'étoit principalement la religion qui armoit fon bras, furent indignés qu'il fe fût révolté contre fon maître, & qu'il eût excité d'auffi grands troubles dans le Royaume pour les feules raifons alléguées dans fon Ma-

nifeste ; mais M. de Guise qui étoit aussi prudent qu'habile, & qui sçavoit tirer avantage des circonstances qui paroissoient même être contre lui, pensa qu'en faisant supprimer l'Edit de Pacification, outre le prétexte spécieux de la religion dont il se feroit honneur auprès du Pape, & des Princes Etrangers qui lui en sçauroient gré ; il susciteroit de nouveaux ennemis à Henri III, en armant les Hérétiques contre lui. Par cette ruse, il ôtoit au Roi le pouvoir de se défendre, & de recouvrer les Provinces & les Villes Catholiques qu'il venoit de lui enlever, & l'empêchoit en même-temps de faire les autres conquêtes qu'il projettoit. S. M. d'ailleurs ne pouvant s'aider des forces des Princes Catholiques que M. de Guise retenoit sous sa puissance, étoit hors d'état de s'opposer aux Huguenots. Par ce moyen, M. de Guise remplissoit deux objets à la fois. Il ne manqua pas non plus de profiter de cette conjoncture pour irriter les peuples contre le Roi, les Prédicateurs & les autres Agens de M. de Guise, ne cessant de le rendre odieux à ses sujets, en leur disant sans cesse que ce Prince ne s'abstenoit de faire la guerre aux Pro-

testans, comme sa religion l'y obligeoit, que parce qu'il les favorisoit en secret, & s'entendoit avec eux pour rendre la France Hérétique. Ces calomnies furent débitées, prêchées & imprimées alors, & se renouvellent encore aujourd'hui pour flétrir jusqu'à la mémoire d'Henri III. On dit, & on publie même, que la mort du Duc de Joyeuse tant pleurée par S. M., fut cependant son ouvrage, & qu'il ne l'envoya contre le Roi de Navarre, que pour lui faire perdre la vie. Il fut tué en effet à Coutras, quoique Henri III n'y eut aucune part. La déclaration de guerre contre les Hérétiques ne justifie donc pas M. de Guise ; mais prouve au contraire sa noirceur, & l'abandon où il laissa le Roi & tous les bons Catholiques, après les avoir privés de tous secours, afin de se maintenir sans danger dans ses usurpations, & faire même encore de nouvelles conquêtes. Cette conduite criminelle avilit sa mémoire, & doit la rendre odieuse à toute la Postérité. On ne peut en effet considérer qu'avec horreur un rebelle aussi coupable envers son Souverain, qu'envers sa religion & les Catholiques.

M. de Guiſe trouva moyen de tirer également avantage du ſecond obſtacle qui ſembloit s'oppoſer au deſſein qu'il avoit de s'attacher les Huguenots. Les circonſtances le forcerent à leur faire la guerre avec les Troupes d'Henri III, qui combattoit en perſonne l'armée des Hérétiques Etrangers vers la fin de l'année 1587; mais il avoit en effet plus d'intérêt que perſonne à cette guerre, & combattoit pour lui-même, puiſque ſans compter la réputation de grand Capitaine qu'il poſſédoit déja, & qu'il étoit intéreſſant pour ſes projets de conſerver, & même d'accroître; il étoit très-important pour lui de repouſſer les ennemis qui interrompoient ſes conquêtes, & qui déchiroient & démembroient un Royaume dont il eſpéroit devenir un jour le maître.

Je n'ai jamais prétendu avancer que M. de Guiſe aimât les Hérétiques pour eux-mêmes, ni qu'il déſirât qu'ils s'établiſſent en France, ſi ce n'eſt relativement aux déſordres qu'ils excitoient dans le Royaume, & qui lui ſervirent de prétexte pour ſe révolter contre le Roi, & lui enlever ſa Couronne; mais je dis que dans la ſituation où ſe trouvoit la Fran-

ce, lorſque M. de Guiſe faiſoit toutes ſes diſpoſitions pour l'exécution de cet attentat, il prévit en grande partie tous les obſtacles qu'il y trouveroit; il eut donc en vue par la délivrance de la Nouë, & les autres actes de bienveillance qu'il fit, ainſi que ſes freres, en faveur des Huguenots, de les rendre moins contraires à ſon uſurpation lorſqu'elle éclatteroit. Comme il craignoit d'un autre côté qu'ils ne s'oppoſaſſent à ſon élevation, & qu'il ne fût contraint de vaincre leur réſiſtance par la voie des armes, il comptoit qu'ayant pour lui le parti Catholique, il parviendroit aiſément à les ſoumettre, ou du moins à les obliger à vivre ſous ſa puiſſance, comme ils avoient fait juſqu'alors ſous Henri III. La Guerre même qu'il ſentoit que la néceſſité le forceroit de leur faire au commencement de ſon regne, devoit lui ſervir de prétexte pour reſter armé; par ce moyen, il auroit toujours tenu les François occupés, & en auroit profité pour s'affermir ſur le Trône, & s'acquérir de plus en plus la gloire & la réputation ſi néceſſaire à un uſurpateur. Tels étoient les obſtacles que M. de Guiſe avoit prévus, qu'il auroit à ſurmonter dans

l'intérieur du Royaume, & auxquels sa politique l'avoit fait pourvoir si habilement.

Sa prudence ne s'étoit pas bornée à ces objets, elle s'étoit étendue jusqu'à captiver les puissances étrangeres; en effet, ce n'étoit pas sans beaucoup d'adresse qu'il étoit parvenu à gagner les Suisses, & à obtenir d'eux, contre toute apparence, qu'au mépris de la confédération qu'ils avoient faite avec la France, ils s'armassent contre Henri III sous les ordres de M. de Guise en 1585, & même depuis.

A l'égard de M. de Lorraine, il n'est pas surprenant qu'il ait accordé des secours à M. de Guise, étant le chef de cette maison; la preuve même que ce motif seul l'y engagea; c'est que dans toutes les guerres civiles précédentes, il n'avoit jamais secouru la France, quoique Henri III dans celle qu'il eut à soutenir contre les Hérétiques pour la religion Catholique, en eût très-grand besoin; il laissa même passer au contraire par la Lorraine, les Troupes Allemandes qui venoient pour défendre les Hérétiques François contre le Roi, quoique ce dernier fût son cousin; mais lorsque la Ligue éclata, il prit le parti de M. de Guise, au préjudice d'Henri III, &

entra en France à main armée contre le vœu de S. M., & même contre la défense qu'il lui en fit faire plusieurs fois, & entr'autres par M. de Rieux. M. de Guise, à la vérité, trouva le moyen par ses intrigues de tromper ce bon Prince, qui ne pensoit pas à troubler la paix de qui que ce fût, & qui étoit bien loin de prévoir les malheurs qu'il attiroit sur ses Etats, en s'engageant dans le parti de la Ligue.

M. de Guise fut obligé d'employer beaucoup plus d'art pour engager dans sa querelle le S. Siége & le Roi d'Espagne, afin de se prévaloir de leur autorité, & d'en obtenir des Troupes & de l'argent.

Il trouva moyen de surprendre la religion de Grégoire XIII, à la fin de son Pontificat, comme je l'ai rapporté plus haut, & en fit de même auprès de Sixte V, au commencement du sien. Sur la fausse espérance qu'il donna à ce dernier de chasser entiérement les Huguenots de la France, & de rétablir dans tout le Royaume la religion Catholique, Apostolique & Romaine. Le Pape autorisa la guerre que M. de Guise faisoit au Roi. La lettre que M. du Maine écrivit à S. S. au

mois de Mars 1590, après la perte de la Bataille d'Evreux, du 14 du même mois, le prouve invinciblement; il lui reproche dans cette lettre de ne lui avoir pas envoyé tout l'argent dont il avoit besoin. J'ai eu d'ailleurs la copie d'un Bref de Sixte V, adressé à M. de Guise le 15 Juillet 1588, après que ce dernier se fut emparé de Paris, & qu'il eut chassé le Roi de sa Capitale, le 13 Mai de cette année, comme je l'ai déja rapporté. par ce Bref, le Pape loue la vertu & le courage de M. de Guise, & le compare aux Machabées; il lui marque qu'il ne doute pas que les Hérétiques ne soient un jour exterminés, & que la France ne lui doive bientôt son salut & sa paix.

Au reste, il est aisé de voir que ces louanges outrées sur une action aussi condamnable en elle même, ainsi que ces prédictions si démenties par l'événement, n'avoient pu être extorquées de Sixte V, que par l'adresse merveilleuse & les artifices de M. de Guise; on voit même par le commencement du Bref, que ce Duc avoit écrit à S. S. les lettres les plus pathétiques, par lesquelles il l'assuroit de son zèle ardent pour la gloire de Dieu,

pour la conservation & l'accroissement de la religion Catholique, & de son attachement au bien public du Royaume, quoiqu'il en ait accéléré la perte, tant en matiere spirituelle que temporelle.

Je ne parlerai point ici de ce que la Ligue a obtenu des autres Pontifes qui ont succédé à Sixte V, parce que je n'ai eu pour objet que de mettre sous les yeux de mes lecteurs les intentions de M. de Guise, la justesse de ses vues, sa politique & ses actions; par conséquent, tout ce qui s'est passé depuis sa mort, ne fait point partie de mon sujet; mais avant que de quitter ce qui concerne Sixte V, je dirai seulement que M. de Guise jouoit deux personnages différens auprès du Pape, comme vis-à-vis de tous ceux auxquels il avoit affaire, ainsi que je l'ai rapporté dans plusieurs endroits de ce discours; en effet, au commencement du Pontificat de Grégoire XIII, qui fut le temps où le Duc de Guise s'engagea le plus authentiquement avec ce Pontife, d'exterminer les Hérétiques de France, c'étoit alors qu'il faisoit le plus de cabales pour s'insinuer auprès d'eux; il cherchoit à les adoucir en sa faveur par les moyens que j'ai dit plus

haut, afin qu'ils s'oppofaffent avec moins d'ardeur à fon élevation ; c'eft même pour cette raifon, que malgré les engagemens qu'il avoit pris avec le Pape, il ne fit point mention des Huguenots dans fon premier Manifefte, de crainte de les offenfer ; & lorfqu'il fut contraint par les circonftances de fe déclarer contre eux dans fon fecond Manifefte, & que le Roi retira l'Edit de pacification, il les laiffa cependant en paix, & dirigea toutes fes forces contre Henri III, qu'il dépouilla de fes Provinces & de fes Villes Catholiques. Mais de tous les Princes & les Potentats qui ont favorifé la Ligue, il n'y en a point eu qui aient été plus trompés par M. de Guife, que Grégoire XIII, comme il n'y en a pas non plus auxquels il ait fait un tort auffi évident qu'au St. Siége, & à la religion Catholique ; il n'y a donc réellement que les Hérétiques qui aient gagné à *la Sainte-Union*, & après eux le Roi d'Efpagne, dont il eft temps de parler maintenant, & qui mérite bien un article feparé.

M. de Guife n'eut pas befoin d'employer aucun artifice pour gagner ce Prince. Il étoit très-difpofé en fa faveur depuis que le Car-

dinal de Guiſe avoit été en Eſpagne pour y accompagner la Reine en 1559; ce Cardinal ſe conſtitua pour ainſi dire ſujet de S. M. C., en lui rendant une eſpece d'hommage de Vaſſalité, comme à ſon Seigneur ſuzerain, pour lui, pour ſes freres, & pour toute la maiſon de Guiſe. Phillippe II, d'ailleurs, étoit porté naturellement à prendre parti contre le Roi par la haine qu'il avoit contre lui, & contre la Reine ſa mere; les motifs de cette animoſité avoient pour cauſe les entrepriſes qu'avoit fait Philippe Strozzi ſur les Iſles Terciéres, & celles de *Monſieur*, frere d'Henri III, ſur les Pays-Bas, que la Reine-Mere avoit approuvées en partie, & que le Roi avoit favoriſées. Cette haine s'étoit encore fortifiée vers la fin de l'année 1584, après la mort de *Monſieur*, parce que les Etats des Pays-Bas avoient député un de leurs membres auprès de S. M., lequel s'étoit adreſſé directement à elle pour lui offrir de ſe mettre ſous ſa protection, & même ſous ſa puiſſance. Le Roi d'Eſpagne craignoit auſſi qu'Henri III venant à mourir bientôt, comme on le prétendoit, le Roi de Navarre ne ſuccédât à la Couronne de France, & que les forces que

ce Royaume lui acquéreroit, ne le missent en état de recouvrer celui de Navarre, ou quelqu'autre pays plus considérable, ou plus aisé à conquérir. Philippe II avoit hérité d'ailleurs de cette jalousie & de cette ancienne inimitié qui avoit toujours subsisté entre les deux Couronnes, de même qu'entre la nation Françoise & la nation Espagnole; mais ce qui détermina principalement le Roi d'Espagne à s'engager dans le parti de la Ligue; c'est qu'il prévit bien que l'entreprise de M. de Guise produiroit nécessairement une révolution en France, & que le Royaume seroit divisé & démembré. Cette idée le flattoit, parce qu'il espéroit que cette destruction lui faciliteroit la conquête de l'intérieur de la France, quand même il n'auroit pas dû en retirer d'autre avantage, il assuroit au moins les Etats à sa postérité, & privoit par ce moyen les autres Princes ou Puissances, qui voudroient le subjuguer & l'asservir, du refuge & des secours sur lesquels ils auroient pu compter. C'est même en conséquence de ce projet, que nous voyons encore ajourd'hui S. M. C. négliger ses intérêts les plus importans pour parvenir à ce but, & qu'il est moins occupé de la con-

ſervation de ſes Pays-Bas, que de la ruine de la France. Pour l'aſſurer même davantage, & perpétuer nos diviſions & nos troubles, de maniere à les rendre irrémédiables, il met tout en uſage pour nous donner un Roi qui ne ſoit pas de la maiſon de Bourbon. La religion Catholique lui ſert de prétexte, comme à M. de Guiſe; mais dans le fait, il n'a d'autres motifs que ceux que je viens de rapporter. Ce Monarque avoit donc tant d'intérêt à exciter des ſoulevemens & des révoltes en France, que ſi M. de Guiſe n'eût pas cherché à l'attirer dans ſon parti. Il eût été le premier à lui offrir des ſecours.

Nous avons développé juſqu'à préſent les différentes manœuvres que M. de Guiſe avoit employées, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume pour opprimer le Roi, & nous avons expoſé les fondemens ſolides ſur leſquels il avoit établi ſes eſpérances; mais il eſt à propos d'ajouter ici qu'il trouvoit en lui-même, c'eſt-à-dire, dans l'élevation de ſon génie, la grandeur de ſon courage, ſon activité, ſa prudence, ſon travail infatigable & ſa force phyſique, autant de reſſources, & peut-être même encore davantage que dans toutes

toutes les caufes extérieures qui lui étoient favorables. Nous pouvons donc en conclure que tout ce que nous fçavons de lui eft fort au-deffous de tout ce qu'on en pourroit dire, fi nous étions inftruits de tous les refforts fecrets qu'il a employés, & que la fublimité de fon efprit lui fuggéroit felon les différentes circonftances où il s'eft trouvé.

Tournons maintenant nos regards fur notre malheureux Roi, & confidérons fa pofition & fon caractere, ayant à fe défendre contre un adverfaire auffi puiffant, auffi adroit & auffi prudent que le Duc de Guife. Je crains bien que tout l'avantage ne foit du côté du dernier, & qu'il ne foit fupérieur à fon Souverain dans tous les genres.

Henri III avoit l'efprit noble & élevé; mais il fe laffoit aifément, & ne pouvoit réfifter à un long travail; quoiqu'il fût bien fait de corps, il avoit néanmoins peu de force & de vigueur pour fupporter la fatigue: cependant comme les hommes, de quelque condition qu'ils foient, ne fauroient refter oififs, que ce Prince d'ailleurs étoit naturellement dévot, & que fon éducation avoit encore fortifié fon goût pour la piété, il fe li-

vroit ſans peine, & ſouvent très long-temps, aux exercices religieux. Ces exercices ne donnoient pas à ſon corps & à ſon eſprit plus de travail qu'ils n'en étoient ſuſceptibles, & lui procuroient auſſi de la douceur & de la conſolation, elles l'éloignoient en même temps des affaires qui étoient pour lui un ſupplice. C'eſt pourquoi lorſqu'il avoit rempli ces actes de dévotion auſſi longs que fréquens, il ſe plaiſoit davantage à converſer avec les jeunes Seigneurs de ſa Cour, quoique ſouvent d'une naiſſance médiocre; mais dont l'humeur étoit gaie & folâtre, qu'avec les Princes de ſon Sang, les grands Capitaines ou les vieux Magiſtrats de ſon Conſeil. Il paſſoit ainſi ſa vie dans des occupations minutieuſes, baſſes, & peu dignes de la Majeſté Royale. Les qualités de ſon cœur étoient analogues à celles de ſon eſprit. Il étoit humain, doux & humble; incapable de colere ni d'aigreur, quelque ſujet qu'on pût lui donner d'en avoir. Il étoit franc & tendre envers ceux auxquels il ſe livroit. Il n'avoit rien à lui, & étoit porté à faire de grandes libéralités, ſans même qu'on l'y excitât. Il ne ſçavoit d'ailleurs rien refuſer de tout ce qu'on lui demandoit,

ſans avoir égard au mérite des perſonnes, & ſans examiner ſi la choſe étoit juſte ou ne l'étoit pas. Tel étoit Henri III, & quelque choſe qu'on en ait dit & écrit, il n'avoit point d'autres défauts. Si ces imperfections ne ſe fuſſent pas rencontrées dans un Roi, ou que ce Prince eût vécu dans un temps moins corrompu, il y auroit eu fort peu de choſes en lui qui ne méritaſſent des louanges; mais ſe trouvant dans un Monarque, le ſiécle étant méchant & pervers, M. de Guiſe ayant formé le deſſein d'envahir la Couronne, & y ayant employé les divers moyens que nous avons rapportés, elles devoient entraîner la ruine d'Henri III, & celle de ſon Royaume. En général, les Princes & les Grands ne conſervent leur autorité que par l'eſtime & l'affection qu'on a pour eux. S'ils ne ſont ni aimés ni reſpectés, ils perdent bientôt leur pouvoir, dès qu'il eſt attaqué par un homme habile dont les meſures ſont auſſi juſtes qu'éclairées.

La conduite foible & puérile d'Henri III, l'avoit rendu mépriſable à ſes ſujets, & même à toutes les puiſſances étrangeres. Il étoit également haï de ſes peuples, excepté du pe-

tit nombre de perſonnes, auxquelles il s'étoit livré trop aveuglément. Le temps, les circonſtances & le caractere du Roi, ne pouvoient donc le garantir ni le préſerver des piéges de M. de Guiſe, ſoutenus de preſque toutes les forces de l'Europe. Le mépris qu'on avoit pour Henri III étoit fondé ſur ce qu'un ſi grand Prince, chargé d'affaires auſſi importantes que difficiles, ne montroit aucune prévoyance, & paroiſſoit ne prendre aucunes meſures pour régler les affaires, ſoit civiles, ſoit militaires, capables d'arrêter le progrès des troubles & des diſſentions dont ſon Royaume étoit déchiré. On lui voyoit au contraire une extrême négligence ſur tous ces objets, & un abandon abſolu, non-ſeulement dans les matieres qui concernoient ſes Etats; mais encore dans celles qui regardoient la ſûreté même de ſa perſonne. Cette indolence étoit d'autant plus extraordinaire, qu'il la conſerva même après avoir été averti du danger dont il étoit menacé, & du ſort qu'on lui préparoit. Il n'avoit aucune fermeté pour punir les crimes, & venger les injuſtices qu'on faiſoit à ſes ſujets. Il manquoit de courage pour réſiſter à ceux qui l'inſultoient. Le cri-

me de Leze-Majesté, qui dans tous les Etats est le plus sévérement puni de tous, étoit celui que ce Prince pardonnoit le plus facilement. Il accordoit même souvent des récompenses à ceux qui s'en étoient rendus coupables, & le rendoit plus fréquent par cette pusillanimité. A tous ces désordres qui naissoient de la nonchalance & de la foiblesse d'Henri III, se joignoit le malheur qu'il avoit, de n'avoir point d'enfans ni de freres, qui pussent prendre sa défense, ni le faire craindre & respecter de ses ennemis. Ses finances d'ailleurs étoient si épuisées, qu'il n'étoit pas en état de payer les secours étrangers, ni ses propres Troupes, & que sur huit millions dont il avoit besoin pour cet objet, il ne se trouva pas dans ses coffres la somme la plus modique.

La haine qu'on avoit conçue pour le Roi, étoit fondée en grande partie sur le même principe que le mépris qu'on avoit pour lui, l'impunité des crimes étoit la source de l'un & de l'autre; parce que ceux qui avoient été outragés, non-seulement conservoient de l'animosité contre ceux qui les avoient offensés; mais en vouloient à S. M., qui loin de

les venger de ces ſcélérats, leur pardonnoit, & mettoit en oubli leurs noirceurs les plus atroces.

A ces cauſes générales de mépris, il ſe joignoit encore des motifs particuliers de haine. Henri III ſe trouvoit débiteur de toutes les dépenſes qu'avoient faites les Rois ſes prédéceſſeurs, pour fournir aux guerres, tant étrangeres que civiles, & ſpécialement à celles que l'ambition de la maiſon de Guiſe, & ſon uſurpation ſur les Princes du Sang, les avoient forcés d'entreprendre, uſurpation qui a précipité la France dans les troubles & dans les malheurs, dont elle eſt accablée depuis trente-deux ans. Le Roi avoit auſſi contracté de nouvelles dettes pour la même cauſe, ſans compter celles auxquelles il s'étoit engagé pour des dépenſes inutiles, vaines, & pernicieuſes pour lui, puiſque c'étoit pour fournir de l'argent à ceux qui lui faiſoient la guerre. Par ce moyen, non-ſeulement, il n'avoit pû ſoulager ſes ſujets; mais outre les vingt-trois millions qu'on avoit coutume de lever ſur eux tous les ans, il les avoit accablés de charges & d'impoſitions extraordinaires. Les Eccléſiaſtiques étoient vexés par des

décimes, & les aliénations du Temporel des Eglises, & le Tiers-Etat sous diverses dénominations, par la multiplicité des offices surnuméraires & inutiles, tant dans la Magistrature que dans la Finance. La Noblesse n'étoit pas plus exempte de cette contribution, que le tiers état & le peuple, par les impôts qu'on établit alors sur le sel, le vin, le bled, & plusieurs autres denrées dont les nobles & les grands font en général plus de consommation que le peuple. Ainsi, le mécontentement régnoit dans tous les Etats, & chacun en particulier se plaignoit du Roi. Ces plaintes étoient encore fortifiées par le récit des exactions, & par les exactions elles-mêmes qu'on faisoit indifféremment sur toutes sortes de personnes, les gens de guerre vivant à discrétion, faute d'être payés de leur solde (comme ils le disoient pour s'autoriser) quoiqu'on ne l'en levât pas moins sur le peuple. D'ailleurs, les dignités & les honneurs, tant écclésiastiques que seculiers, les bénéfices & les pensions étoient accordées par Henri III, avec si peu de discernement & d'égards à la qualité & au mérite des personnes, que tous ceux qui avoient des talens & de la

vertu dans les trois états du Royaume, étoient également offensés de cette injustice, & augmentoient le nombre des mécontens. Mais ce qui indigna le plus les Princes, les Seigneurs de la Cour, & les vieux Capitaines d'un intégrité & d'une valeur reconnue, fut de se voir préférer deux jeunes Gentilshommes qui n'avoient encore rien fait pour l'Etat, & qui cependant jouissoient seuls de la faveur du Roi, & avoient tout crédit & tout pouvoir sur son esprit.

Ce qui mit le comble à tous ces maux, & contribua encore plus, que tous les désordres que je viens de rapporter, à faire haïr & mépriser le Roi, ce furent les artifices & les calomnies que M. de Guise employa contre lui pour parvenir plus sûrement à son but. Il rendoit les plus mauvais offices à S. M., tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, auprès des Princes Etrangers, & sur-tout à Rome. Il avoit en effet dans cette Cour, comme je l'ai déja dit, des gens affidés & payés par lui, pour donner de vive-voix & par écrit, de mauvaises interprétations à tout ce qu'Henri III pouvoit faire de louable, exagérer ses défauts, blâmer toutes

ſes actions, inventer & publier toutes les calomnies, qui pouvoient indiſpoſer & irriter contre S. M. Ceux que M. de Guiſe avoit envoyés réſider dans les autres Cours étrangeres pour un ſemblable objet en uſoient de même. Il n'y avoit point d'horreurs & d'abominations dont ils n'accuſaſſent ce malheureux Prince. Il étoit cependant ſi incapable de ces excès, qu'il eût ſûrement préféré la mort, plutôt que de commettre le moindre des crimes dont on le prétendoit coupable, & dont aucune perſonne honnête ne pourroit faire le récit ni l'entendre. D'un autre côté, les Prédicateurs gagnés dans toute la France par M. de Guiſe, dont ils attendoient des Evêchés & des Abbayes, que le Roi auroit dû leur donner, abandonnoient le devoir de leur miniſtere, qui conſiſtoit à réfuter les principes de l'Héréſie, qui n'avoit alors que trop de Proſélites dans le Royaume, pour diffamer & noircir la réputation de leur légitime Souverain. Ils pouſſoient même quelquefois l'impudence, juſqu'à tenir ces diſcours injurieux en ſa préſence, ſans que ce Prince ſçût mettre un frein à une licence auſſi ſcandaleuſe qu'outrageante. Ces Prédica-

teurs forcenés ne cessoient donc d'inventer & de prêcher chaque jour contre le Roi. Tous les objets leur étoient indifférens, pourvu qu'ils pussent rendre Henri III odieux à ses peuples, par des calomnies qui n'avoient aucun fondement, & que sa conduite même démentoit évidemment.

M. de Guise, non content de toutes les horreurs que je viens de rapporter pour perdre le Roi dans l'esprit de ses sujets, employa encore un nouvel artifice pour aliéner leur cœur. Il prouve d'autant plus la noirceur de son ame, qu'en faisant paroître Henri III aussi injuste qu'inhumain, il mettoit le comble aux malheurs des peuples. Pour cet effet, M. de Guise persuada au public, qu'il avoit vainement mis tout en usage auprès du Roi, pour l'engager à procurer à son peuple quelque soulagement, & à donner au Gouvernement une meilleure forme; tandis qu'il le détournoit du dessein qu'il avoit de diminuer les Impôts, de réformer les abus, & de rétablir le bon ordre dans le Royaume. Ce Prince dont malheureusement le caractere étoit foible & nonchalant, quoique ses intentions fussent aussi justes que bonnes, &

qu'il formât souvent la résolution de remettre les affaires en meilleur état, n'en avoit pourtant pas le courage ; cependant il demandoit des conseils, faisoit lui-même des instructions & des mémoires, & quelquefois des Ordonnances & des Edits très-judicieux ; & si on l'eût conduit avec douceur, & qu'on eût favorisé ses projets, il eût fait tous les réglemens qu'on auroit jugé nécessaires. Mais M. de Guise qui vouloit profiter de la calamité publique, & qui craignoit par-dessus tout que le Roi ne satisfît son peuple, & que ce contentement ne mît obstacle à l'usurpation qu'il méditoit, ou ne la retardât, imaginoit chaque jour de nouveaux moyens, pour détourner les effets de la bonne volonté de S. M. Pour en venir à bout, il employoit auprès d'elle des personnes mal intentionnées, lesquelles non-seulement lui donnoient des avis contraires au bien qu'il projettoit ; mais lui suscitoient des embarras, des affaires, des prétendues dépenses nécessaires, & l'excitoient à prolonger les impôts, & à en établir même de nouveaux.

Au mois de Juillet 1582, Henri III ordonna, entr'autres choses, que les charges de Ju-

Digitized by Google

dicature ne fussent plus venales, & supprima les Offices nouvellement créés. En 1583, il nomma des Commissaires tirés, tant du Conseil d'Etat, que du Parlement & de la Chambre des Comptes, & plusieurs autres personnes d'une intégrité reconnue, qu'il envoya dans toutes les Provinces de France. Il les chargea de se faire rendre compte des différents sujets de plaintes de ses sujet, & de s'informer des moyens qu'on pourroit employer pour les faire cesser, & soulager son peuple. Sur le rapport de ces Commissaires, le Roi rendit une Ordonnance pour discipliner les Gens-d'Armes & l'Infanterie qui étoient à sa solde, diminuer la Taille & les Impôts qu'on devoit lever l'année suivante de plus de deux cent mille livres. Au mois de Novembre 1584, il donna un Edit, par lequel il annulloit soixante-douze especes d'Impôts extraordinaires, specifiés dans l'Edit. Il déclara en même-temps coupables de leze-Majesté, & ennemis du bien & du repos public, tous ceux qui rétabliroient à l'avenir, ou procureroient le rétablissement ou une nouvelle création d'Offices & de Commissions inutiles, qui pourroient être à charge à ses sujets, &

les opprimer. Ces louables commencemens de réforme dans l'Etat, firent craindre à M. de Guise, que les faux prétextes dont il comptoit colorer sa révolte, ne vinssent à lui manquer s'il attendoit que le Roi achevât de remplir les espérances favorables qu'il donnoit de corriger tous les abus, & qu'il se fît aimer de son peuple. Cette crainte fut une des principales causes qui engagea M. de Guise à accélérer l'exécution de son dessein, comme il le tenta en effet, environ quatre mois après, vers Pâques de l'année suivante 1585.

Quatre circonstances remarquables arrivées l'année précédente 1584, acheverent de déterminer M. de Guise à saisir ce moment pour effectuer son projet, sans vouloir différer davantage. La premiere fut la mort de Monsieur, frere du Roi, parce qu'elle le délivroit du seul obstacle qui l'eût retenu jusqu'alors; la seconde fut la députation des Pays-Bas. Le Prince d'Orange ayant été assassiné peu de jours après la mort de Monsieur, les Habitans de cette Province envoyerent en France pour offrir à Henri III de se ranger sous sa puissance, aux conditions que les députés étoient chargés de lui proposer. M. de Guise

étoit bien-aiſe de profiter, pour l'exécution de ſon entrepriſe, de l'occaſion de faire plaiſir au Roi d'Eſpagne en rompant cette négociation par les affaires importantes qu'il alloit ſuſciter au Roi. La troiſieme, fut le voyage de M. d'Epernon en Guienne, où Henri III l'envoya, pour engager le Roi de Navarre à ſe faire Catholique, événement que M. de Guiſe avoit craint toute ſa vie, comme un des plus grands obſtacles à ſes vues. La quatrieme, fut ce dernier Edit, dont je viens de parler, par lequel Henri III commençoit à décharger ſon peuple d'un grand nombre d'Impôts, & à diminuer ſon mécontentement. Il y eut donc beaucoup de hardieſſe dans la ſeconde entrepriſe de M. de Guiſe, lorſque ce Duc forma le projet de ſe ſaiſir de la perſonne du Roi au mois de Mai 1588, dans le temps des Barricades. Il fonda à la vérité ſes eſpérances, ſur ce qu'Henri III, depuis treize ans qu'il étoit ſur le Trône, n'avoit jamais commandé ſes Armées, ni conduit aucune expédition Militaire. Cependant ſur la fin de l'année précédente 1587, les Hérétiques Etrangers étant entrés en France, Henri III les repouſſa en perſonne, ſe mit

à la tête de ses troupes, & prouva qu'il n'avoit pas perdu cette ancienne valeur, qui l'avoit fait admirer avant qu'il fût Roi. Cet acte de vigueur avoit commencé à rétablir sa réputation dans l'esprit de la Noblesse Françoise, qui aime les Princes actifs qui sçavent l'employer à propos, & lui montrer le chemin de la gloire. Cet heureux changement dans la conduite d'Henri III effraya le Duc de Guise, sur-tout, lorsqu'il vit qu'aussi-tôt que l'Armée Etrangere des Huguenots, fut dissipée, S. M. déclara que son dessein étoit de continuer la guerre contre les Hérétiques, & d'aller en personne les chasser du Poitou & de la Guienne. Ce Prince auroit en effet accompli ce projet, si le Duc de Guise, qui craignoit qu'Henri III ne regagnât le cœur de ses sujets, n'acquît de la réputation, & ne recouvrât son autorité, ne l'eût détourné de cette expédition. Pour y parvenir, il engagea M. d'Aumale à continuer de faire la guerre au Roi en Picardie, en attendant qu'il arrêtât ce Prince dans le temps des Barricades, comme il le comptoit, si S. M. ne fût pas sortie de Paris.

Quelque temps avant celui qu'Henri III

avoit fixé, pour aller commander son Armée contre les Hérétiques Etrangers, la Reine sa mere étoit allée en Poitou, pour tâcher de persuader au Roi de Navarre, de se convertir. Ce voyage mit la rage dans le cœur de M. de Guise, & acheva de le déterminer à accélérer l'exécution de son entreprise. Il prit en conséquence le parti de se saisir du Roi à Blois, aux Fêtes de Noël, & de s'assurer pour jamais de sa personne. Un nouveau motif contribua encore à le décider : malgré le peu d'autorité que le Roi avoit aux Etats, M. de Guise s'apperçut cependant que la Noblesse ne suivoit pas aveuglément toutes ses volontés, comme les Ecclésiastiques & le Tiers-Etat, & que S. M. avoit acquis quelque pouvoir sur elle. Il sçut d'ailleurs que le Roi venoit de satisfaire & d'engager dans son parti le Duc de Montmorenci, & que pour pacifier le Languedoc, il étoit sur le point de réconcilier la maison de Montmorenci avec celle de Joyeuse, par le moyen du mariage de la seconde fille du Duc de Montmorenci, avec le Duc de Joyeuse; qu'en faveur même de ce mariage, S. M. donnoit au Duc de Joyeuse la charge de grand Ecuyer de France. Il apprit

apprit auſſi que le Roi avoit envoyé à Rome Jerôme Gondi, pour obtenir des diſpenſes en faveur du Comte d'Auvergne, Grand Prieur de France, afin de lui faire épouſer la fille aînée du Duc de Montmorenci. M. de Guiſe prévoyoit encore, qu'après la tenue des Etats, les ſages réglemens qu'on y auroit faits, & le bon ordre qu'on auroit rétabli dans le Royaume, la haine & le mépris qu'on avoit pour le Roi, pourroient bien être très-adoucis, & même s'éteindre tout-à-fait dans la ſuite, que par conſéquent ſon uſurpation deviendroit trop difficile, & peut-être même impoſſible, s'il la retardoit davantage. Il ſe détermina donc à l'entiere exécution du projet qu'il méditoit depuis ſi long-temps, afin de n'être plus dans le cas d'y revenir. Il fit cependant courir le bruit, & répandre dans le Royaume, que tout ce qu'on avoit obtenu d'avantageux pour le bien de la France dans l'aſſemblée des Etats, n'avoit été accordé qu'à ſa ſollicitation, & contre la volonté du Roi. Enfin, ſi ce malheureux Prince s'abandonnoit à ſa pareſſe & à ſa négligence naturelle, M. de Guiſe en prenoit occaſion de le rendre odieux & mépriſable, ſans compter les ca-

lomnies qu'il y ajoutoit, pour lui ravir plus facilement ſa Couronne; ſi au contraire Henri III paroiſſoit vouloir ſortir de ſa Léthargie, & remédier aux déſordres du Royaume, M. de Guiſe le faiſoit bientôt retomber dans ſon premier état, le détournoit de ſes bonnes intentions, & cherchoit tous les moyens de lui ôter ſa liberté & ſa Couronne. D'après cet expoſé on voit combien la condition de ce malheureux Prince étoit triſte & miſérable, combien M. de Guiſe étoit un Citoyen criminel & redoutable, tant pour le peuple & pour l'Etat, que pour la perſonne & l'autorité du Roi, & quel mauvais uſage il avoit fait des dons qu'il avoit reçus du Ciel, auxquels s'étoient joints les plus grands avantages, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, & ſur leſquels il avoit fondé ſes eſpérances.

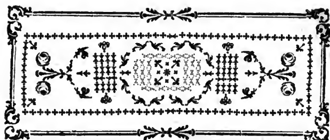
Enfin, pour terminer un diſcours où je n'ai eu pour but que d'examiner les effets qu'a produits la Ligue, & de prouver quelle a été l'intention de ceux qui l'ont formée, je conclurai que par rapport à l'événement, elle a détruit en France la religion Catholique, l'Etat, & ſes prorpres auteurs, qu'elle a en

même-temps fortifié, multiplié, aggrandi, & élevé les Hérétiques. Si l'on veut la considérer du côté de l'intention, elle étoit criminelle & pernicieuse; ainsi il ne reste rien à la Ligue qui puisse lui servir d'excuse, ni la consoler des maux qu'elle a causés. Ses chefs l'ont décorée du nom de *Sainte-Union des Catholiques*; mais il est aisé de voir qu'elle n'étoit point *Sainte*, & qu'elle n'a point *uni les Catholiques*. On doit donc la regarder comme une conjuration atroce & détestable de la maison de Guise, pour s'emparer de la Couronne de France. Elle a engendré la division & le Schisme entre les Catholiques, & même entre les Ligueurs qui sont maintenant moins unis entr'eux qu'ils ne l'étoient, lorsqu'ils se liguerent. Elle a presque anéanti la religion Catholique dans le Royaume, & a procuré l'avancement & l'élévation des Hérétiques. On peut donc l'appeller avec raison, *l'Union des Hérétiques*, & la *Désunion des Catholiques*. Il est évident aussi que les auteurs de la Ligue, qui se disent les seuls Catholiques, ont usurpé un titre qui n'appartient qu'à ceux dont l'ame est vivement pénétrée des verités de la foi Catholique, & qui en suivent les

maximes par pur amour pour Dieu, & non pas à ceux, qui ne croyant en effet à aucune religion, abusent de son nom & de celui de l'Etre Suprême, pour servir de prétexte à leur ambition, en ravissant des Royaumes à leurs légitimes possesseurs. Aussi, peut-on dire que de tous les crimes & de tous les sacriléges qu'on peut commettre, il n'y en a point de plus horrible & de plus impie, que d'employer le masque de la vertu & de la piété, pour couvrir les trahisons les plus noires & les plus odieuses.



VIE



VIE
DU CARDINAL
D'OSSAT.

ARNAUD D'OSSAT, naquit le 23 Août 1536. Il y a diverses opinions sur le lieu de sa naissance. Amelot de la Houssaye, auquel nous sommes redevables de l'édition la plus complette des lettres du Cardinal d'Ossat, & qui nous a donné un abrégé de sa vie à la tête de ces Lettres, paroît incertain sur le lieu où il est né, & sur l'état de celui dont il avoit reçu le jour. Il est porté cependant à croire qu'il naquit dans un Village du Diocese d'Auch, & que son pere étoit Maréchal ferrant (*a*); il ajoute qu'il étoit dans un si grand 23 Août 1536.

(*a*) Scipion Duplex, prétend que le pere du Cardinal

état de pauvreté, qu'après sa mort, il ne laissa pas de quoi payer les frais de ses funérailles. Les Editeurs de Moreri donnent un détail plus circonstancié sur le lieu de la naissance du C. d'Ossat, ils assurent qu'il naquit à la *Nogue* en *Maignac* (*a*), & ils en apportent une preuve qui paroît incontestable. C'est un acte passé à Lectoure, le 22 Avril 1559, entre un Marchand de cette Ville, & M. d'Ossat, par lequel ce dernier se charge de l'éducation de son fils. Ce traité écrit & signé par M. d'Ossat lui-même, est intitulé, *traité*

---

d'Ossat étoit Opérateur, & qu'il mourut en Espagne. Voyez l'Histoire d'Henri IV, par Scipion Duplex : *in-fol, p.* 512, *Paris* 1632.

(*a*) Les Editeurs de Moreri se sont trompés, *la Nogue en Maignac*, ne se trouve dans aucun Géographe, & n'existe point. Cette erreur vient probablement de ce qu'ils ont lu la Nogue pour *Larroque*, & *Maignac* au-lieu de *Magnoac.*

Larroque est un petit Bourg, ou plutôt un Village au pays des quatre Vallées en Gascogne, du Diocese d'Auch, & du Parlement de Toulouse, dans la Vallée de Magnoac. Il est près de Castelnau de Magnoac, & à deux lieues de Notre-Dame de Guerison, proche les Pyrennées. Voyez l'histoire d'Henri IV, par Dupleix, *Ibid.*

fait entre Jeahn Perez, Marchand de la Ville & Cité de Lectoure d'une part, & M. Arnaud d'Osſat de la Nogue en Maignac d'autre part.

Tarquinius Gallucius, Prêtre de la Compagnie de Jéſus, qui a fait l'Oraiſon funébre du Cardinal d'Oſſat, la plus eſtimée, dit qu'il eſt né à *Caſſegneberre* (*a*).

(*a*) *Caſſegneberre* ou *Caſſanabere*, eſt ſitué dans le *Nebouzan*, en Gaſcogne. Ce Village eſt du Dioceſe de Comminge, du Parlement de Toulouſe; de la généralité d'Auch, & n'eſt qu'à ſix lieues de Saint-Bertrand, Capitale du Comté de Comminge.

Il y a encore en Gaſcogne, un Bourg nommé *Caſſagneber*, dans le pays d'Armagnac, du Dioceſe & de la Généralité d'Auch, & du Parlement de Toulouſe. Quelques Auteurs pretendent que c'eſt dans ce dernier Bourg qu'eſt né le Cardinal d'Oſſat; mais il paroît que c'eſt plutôt le premier qui eſt déſigné dans l'Oraiſon funébre.

Tarquinius s'eſt auſſi trompé ſur le lieu de la naiſſance du Cardinal d'Oſſat; mais je crois que ce qui l'a fait tomber dans l'erreur, c'eſt que la mere de M. d'Oſſat étant native de Caſſaignebere, il a cru que ſon fils étoit né dans le même lieu.

Caſſaignebere eſt une terre ou même un pays, qui appartenoit aux Seigneurs de Ramefort. Pluſieurs perſonnes même ont cru que le C. d'Oſſat étoit bâtard du Seigneur de ce lieu. Voyez l'hiſtoire d'Henri IV, par Dupleix, *ibid.*

Il paroîtroit d'abord qu'on ne devroit pas être embarrassé entre ces différentes opinions sur le lieu de la naissance du C. d'Ossat. On est porté naturellement à présumer que l'Auteur de l'Oraison funébre de ce Cardinal, a du être plus instruit qu'aucun autre sur les moindres circonstances de la vie de celui dont il devoit faire l'éloge; en effet il a été à portée, & n'a pas négligé sans doute, d'avoir des conférences & des entretiens avec les Secrétaires & les autres personnes attachées au C. d'Ossat ; mais malgré cette présomption dont je sens toute la force, la piece que j'ai citée dans la note précédente, me paroît porter un tel caractere de conviction, que je crois que ce seroit se refuser à l'évidence, que de ne pas admettre la conséquence qui résulte de ce qui y est énoncé.

Les Editeurs de Moreri ne parlent point de la profession du pere du C. d'Ossat, ils s'accordent seulement avec Amelot de la Houssaye, sur son extrême indigence, & sur le bas-âge du jeune d'Ossat, lorsqu'il perdit ses parens (a). En effet, il se trouva orphelin à

(a) *Allevato dunque e nudrito dal caso, e posto in ma-*

l'âge de neuf ans. Un gentilhomé de ſon voiſinage nommé Thomas de Marca, [1] touché de 1545.
la miſere de cet enfant & de l'abandon où il étoit, le retira chez lui; il s'apperçut probablement bientôt de ſa pénétration & de ſa facilité à acquérir des connoiſſances, & dans la vue d'exciter de l'émulation dans le cœur d'un de ſes neveux dont il étoit tuteur, il le fit étudier avec lui. Le jeune d'Oſſat fit de ſi grands progrès qu'au bout de quatre ans, M. de Marca le fit Précepteur de celui auquel il n'avoit d'abord eu intention de le donner que pour émule.

Les Editeurs de Moreri contrediſent encore Amelot de la Houſſaye ſur cette prétendue éducation, & ſoutiennent d'après l'acte que j'ai rapporté qu'il n'a jamais été Précepteur du neveu de M. de Marca.

Cependant on ne peut pas regarder cette preuve comme auſſi démonſtrative que celle

---

no della virtù, la quale voleva poi meravigliosamente esaltarlo, cominciò dalla pueritia à dar manifeſti ſegni d'endole, che pronoſticava ogni di piu felice riuſcita in ogni ſorte di lettere; nè andò fallace il pronoſtico. Voyez les Mémoires du Cardinal Bentivoglio, pag. 105.

du lieu de sa naissance, attendu qu'au rapport d'Amelot de la Houssaye, M. d'Ossat
1551. avoit tout au plus quinze ans, lorsque M. de Marca lui confia l'éducation de son neveu, & que suivant l'acte que cite Moreri, il en avoit vingt-deux lorsqu'il se chargea du fils de Jeahn Perez, Marchand à Lectoure; Mais ces deux faits n'impliquent point de contradiction, ce qui prouve même qu'on peut les concilier, quoiqu'ils paroissent d'abord contradictoires; c'est qu'Amelot rapporte que M.
1559. d'Ossat étant venu à Paris en 1559, avec son éléve, M. de Marca, qui avoit tout lieu de se louer du choix qu'il avoit fait pour l'éducation de son neveu, d'un sujet aussi estimable, le chargea de nouveau de celle de deux autres neveux qu'il avoit encore.

Moreri sans les nommer, dit qu'en écrivant à Jeahn Perez, M. d'Ossat lui mandoit qu'il avoit déja deux disciples qu'il estimoit, & lui fait l'éloge de leur sagesse & de leur application. Ainsi il est très-probable que ces deux Jeunes gens étoient les neveux de M. de Marca.

M. d'Ossat étoit trop sage & trop appliqué à l'étude pour que sa jeunesse pût être

marquée par ces événemens frivoles, & souvent même licentieux, dont cet âge n'est que trop rempli. Le goût du travail ne s'accorde guere avec celui des plaisirs. Malheureusement ceux des jeunes gens sont rarement sans danger, & ce n'est que par la retraite & l'application qu'on peut conserver des mœurs pures. Celles de M. d'Ossat furent irréprochables dans toute la suite de sa vie, & c'est à son travail assidu qu'il a dû sans doute, non-seulement ces principes de vertu, dont il ne s'est jamais écarté; mais encore ces connoissances profondes qui l'ont rendu capable de conduire avec succès les négociations les plus épineuses.

En 1562, entraîné par le desir de s'instruire & de se livrer à l'étude des loix (étude si digne d'un sage,) il quitta ses eléves (*a*), 1562.

(*a*) Par une lettre originale de M. d'Ossat, restée entre les mains de l'Abbé Goujet *, datée du 6 Juin 1561, on voit qu'il mande à M. Perez de Lectoure, de revenir chercher son fils, *pour me décharger*, dit-il, *de cette charge que je ne puis plus porter.* Il est probable qu'il en écrivit autant à M. de Marca, pour retirer ses neveux, *Diction. de Moreri*, art. *Ossat*, derniere édition.

* *Homme de Lettres assez connu, & un des Rédacteurs du Dictionnaire de Moreri, mort au mois de Février 1767.*

& alla à Bourges, ſuivre les leçons du fameux Cujas, qui y tenoit pour lors l'école de Droit la plus célébre. Il y prit ſes degrés, & revint enſuite à Paris, ſe fit recevoir Avocat au Parlement, & ſuivit le Barreau.

1564. Un de ces petits événemens ſi communs dans la république des Lettres, procura à M. d'Oſſat l'occaſion de faire briller ſes talens. Jacques Charpentier [2], Docteur en Médecine, avoit donné un ouvrage dans lequel il combattoit la Dialectique de Pierre Ramus, [3] qui avoit été le Profeſſeur de Philoſophie de M. d'Oſſat. L'attachement & la reconnoiſſance de ce dernier pour ſon ancien maître, ne lui permirent pas de le laiſſer ſans défenſeur; il compoſa à ce ſujet une diſſertation qui développa dans tout ſon jour l'injuſtice de la critique de Charpentier. Quoique la diſſertation de M. d'Oſſat fût auſſi juſte que meſurée, elle irrita Charpentier, dont l'amour propre fut d'autant plus offenſé qu'il avoit tort ſur le fond de la diſpute, & que M. d'Oſſat avoit défendu Ramus avec une éloquence qui donnoit encore plus de force à ſa cauſe. Charpentier humilié, & par conſéquent offenſé, répondit à cette diſſertation par les invectives les plus

baſſes. Ses amis ſe joignirent à lui pour accabler M. d'Oſſat; mais ce dernier loin d'être choqué des reproches qu'ils lui firent, d'être né dans une condition obſcure, & d'avoir même été obligé pour ſubſiſter, de ſe livrer à l'éducation de la jeuneſſe, s'en fit honneur, & ne repouſſa ces injures que par un ſilence courageux, & par la modeſtie qui lui étoit naturelle.

M. d'Oſſat continua de ſuivre le Barreau; mais ſon goût l'entraînant plutôt au travail du Cabinet, qu'à la Plaidoirie, il ne jouit pas dans cet état de la célébrité qu'il méritoit, & qu'il a acquiſe enſuite dans les grandes négociations où il a été employé.

Le fameux Paul de Foix [4], Conſeiller d'Etat, Archevêque de Toulouſe, & Abbé d'Aurillac, homme très-ſçavant & très-verſé dans la Littérature, avoit trouvé occaſion de lier connoiſſance avec M. d'Oſſat. Le mérite & les talens de ce dernier; mais ſur tout ſa probité & ſes vertus, avoient fait naître pour lui dans le cœur de M. de Foix la plus grande eſtime & l'amitié la plus étroite. Il l'attiroit ſouvent chez lui, il y raſſembloit les hommes les plus éclairés & les plus inſtruits

avec lesquels il avoit des conférences sur différens points d'histoire & de Littérature.

M. d'Ossat, que le goût entraînoit à ces sortes de dissertations, s'y livroit avec plaisir, & donna à M. de Foix, dans ces conférences, la plus haute idée, non-seulement de ses connoissances, mais aussi de son jugement & de sa capacité ; ainsi, ce fut probablement à ce commerce Littéraire, qu'il dut le témoignage d'amitié que lui donna M. de Foix en le retirant chez lui, il lui fit même avoir en 1559, une charge de Conseiller au Présidial de Melun, dont il étoit encore revêtu en 1588. Comme cette amitié de M. de Foix, pour M. d'Ossat, a été la premiere origine de sa fortune, je crois qu'il est essentiel de faire connoître cet homme célébre plus particulierement.

Paul de Foix [5], issu de la maison des Comtes de Carmain, étoit né avec un esprit propre à toutes les sciences. Après avoir fait à Paris ses premieres études avec distinction, il alla faire son Droit à Toulouse, il y donna ensuite des leçons publiques sur le Droit Civil. C'étoit l'usage dans ces temps, où la véritable science étoit plus en honneur qu'au-

jourd'hui, & où l'on ne se contentoit pas des connoissances vagues & superficielles qui donnent souvent à la jeunesse un ton si décisif malgré sa profonde ignorance. M de Foix, de retour à Paris, embrassa l'état Ecclésiastique. Le peu de fortune que lui avoit laissé son pere, l'obligea à prendre ce parti. Il s'appliqua à l'étude de la Philosophie, & surtout à celle d'Aristote (*a*), dont il étoit un des plus zélés partisans. Cette étude cependant ne l'empêchoit pas de faire sa cour à Henri II, & à tous ceux qui pouvoient lui être utiles. Il se livra aussi à la Géographie, à l'Histoire, & même à la politique qui lui fut très-utile dans les négociations dont il fut chargé dans la suite. Il fut pourvu en 1555, d'une charge de Conseiller Clerc au Parlement de Paris. Comme il n'étoit pas dans les Ordres sacrés, il éprouva quelques difficul- 1555.

(*a*) On prétend qu'il poussoit si loin son enthousiasme pour ce Philosophe, que dans ses voyages à Rome, où il visita tous les Savans des Villes par où il passoit, il ne voulut pas voir dans le séjour qu'il fit à Ferrare, François Patrice, parce qu'il apprit que ce Sçavant ne suivoit pas la Doctrine d'Aristote. *Thuanus de vitâ suâ lib.* 1.

tés pour ſa réception. Mais Catherine de Médicis, dont il étoit parent, chargea Jean du Tillet, Greffier en chef du Parlement, de dire à la Compagnie, que Paul de Foix ayant l'honneur de lui appartenir, la diſpenſe que le Roi lui avoit accordée, ne pouvoit tirer à conſéquence. La recommandation de la Reine produiſit tout l'effet que M. de Foix en attendoit, & il fut reçu le 7 Juin de cette année [6].

Il s'acquit dans cette charge la plus grande réputation par ſon travail & ſes talens. Sa fermeté penſa cependant lui être funeſte: Henri II, fort animé contre les Novateurs qui commençoient à ſe répandre juſques dans les Cours ſouveraines, & même dans le Parlement, voulut en arrêter les progrès par les peines les plus ſéveres; ayant été inſtruit par le premier Préſident Gilles le Maître, & quelques autres Préſidents de la même compagnie, que pluſieurs des membres du Parlement, loin de ſévir avec rigueur contre les Sectaires, penchoient au contraire à la dou-
1559. ceur, vint un jour (a) deſtiné aux Mercuriales

(a) Ce fut le 15 Juin 1559.

prendre féance au Parlement fans y être attendu ; il étoit accompagné des Princes de fon Sang, & des plus grands Seigneurs du Royaume. On avoit déja commencé à opiner fur le genre de punition qu'on infligeroit aux Sectaires. Plufieurs Confeillers ayant parlé avec beaucoup de chaleur contre les mœurs de la Cour de Rome, qu'ils regardoient comme la principale caufe des nouvelles Sectes, conclurent qu'on devoit traiter avec plus de douceur des hommes qui ne paroiffoient coupables que parce que la Cour de Rome l'étoit la premiere, & que le feul reméde à ces maux étoit d'affembler un Concile œcuménique, feul capable de remédier aux troubles de l'Eglife, & d'y rétablir la paix & la difcipline. Claude Viole, & Anne du Dubourg, furent ceux qui opinerent avec le plus de force & de hardieffe ; le dernier fur-tout infifta fur l'impunité qu'on accordoit aux blafphémateurs & aux adulteres publics, tandis qu'on pourfuivoit avec la plus grande févérité des opinions particulieres dont il ne pouvoit réfulter aucun inconvénient qui donnât atteinte au repos de l'Etat & à la tranquillité des familles. Le Roi offenfé perfon-

nellement par ces reproches indirects commanda à Mongommery d'arrêter sur le champ, dans le Palais même, Claude Viole & Anne Dubourg, & de les faire conduire à la Bastille. Plusieurs autres Conseillers, & même M. de Foix, quoique du même avis que les deux Prisonniers, ne parlerent pourtant pas d'une maniere aussi choquante pour le Roi. M. de Foix, sur-tout, quoiqu'il pensât qu'on devoit traiter en général les Sectaires avec douceur, mitigea cependant cet avis qu'il sçavoit devoir déplaire au Roi, en distinguant deux sortes de Sectaires, & opina en conséquence pour qu'on punît plus séverement ceux qui attaquoient les Sacremens dans le principe que ceux qui formoient des doutes sur la forme dans laquelle on devoit les conférer.

Cette distinction n'empêcha pas néanmoins qu'on ne l'arrêtât lorsqu'il fut de retour chez lui, ainsi que ceux qui avoient été du même avis; & qu'il ne fût conduit à la Bastille.

Ces divisions dans le Parlement jetterent probablement les premieres semences d'animosité entre les deux partis. En effet, quelques membres de ce corps étoient Sectaires,

tandis que d'autres, tels que M. de Foix, étoient tolérans. Plusieurs, au contraire, étoient animés par un zèle indiscret à poursuivre avec la plus grande vivacité ceux qui formoient les plus légers doutes sur la religion. Les voies de la douceur, seules capables de ramener les esprits que la rigueur ne fait qu'aliéner & rendre plus opiniâtres, ayant été négligées, & même rejettées, on ne vit plus que troubles & désordres; la Ligue même, cet hydre redoutable qui causa dans la suite de si grands maux à la France, dut peut-être son origine à cette politique mal entendue.

La mort opinée d'Henri II, contribua sans doute à accélerer la liberté de M. de Foix; cependant il resta à la Bastille près de six mois, & n'en sortit même qu'après que son procès qu'on instruisoit au Parlement, eut été jugé. Il fut interdit de sa charge pour un an, & condamné à faire une espece de profession 1559. de foi, en présence de toutes les Chambres assemblés; mais le trois Février suivant, les mêmes Chambres assemblées révoquerent le premier Arrêt qu'elles avoient rendu, & rétablirent M. de Foix dans les fonctions de sa charge.

Malgré cette réhabilitation, M. de Foix ne voulant laisser subsister aucune trace d'un Jugement qu'il regardoit comme une tache à sa réputation à la Cour, ainsi que dans le public, présenta une Requête à Charles IX, pour lui demander la révision de son procès. En conséquence, le Roi lui accorda le 27
1560. Décembre 1560, des Lettres patentes adressées au Parlement. Le 8 Février de la même année, M. de Foix obtint un Arrêt très-honorable, qui cassa & annulla tout ce qui avoit été fait, & le déclara innocent de tous les cas à lui imputés, en lui reservant même des dommages & intérêts contre ceux qu'il appartiendroit. Mais la Cour de Rome ne lui pardonna jamais l'opinion dont il avoit été le jour des Mercuriales. Quoique cette affaire se fût terminée de la maniere la plus favorable pour M. de Foix, elle fut cause cependant qu'il quitta le Palais pour se livrer tout entier à l'étude (a); pour ménager sa vue, ou

(a) On ne sçait pas précisément dans quel temps il se démit de sa charge. Il est certain seulement qu'il en étoit encore revêtu dix-huit mois après l'Arrêt que le Parlement rendit sur la révision de son procès. Il y a même grande apparence qu'il ne s'en démit qu'en 1565, quand il fut fait Conseiller d'Etat.

plutôt

plutôt pour exercer sa mémoire, il se faisoit lire les plus beaux endroits des célébres jurisconsultes, de Ciceron & d'Aristote, & il écoutoit avec tant d'attention qu'il expliquoit, & répétoit même ce qu'on venoit de lire. Sa maison ètoit le rendez-vous de tous les Sçavans, ils y venoient pour profiter de ses sages réflexions, & lui faisoient part des leurs.

En 1561, le Roi jetta les yeux sur lui pour 1561.
le charger d'affaires importantes auprès des Cours étrangeres, & eut tout lieu d'être satisfait de son choix. Il fut envoyé en Ecosse peu de temps après que Marie Stuart, veuve de François II, y fut retournée; on l'envoya aussi en Angleterre à l'occasion de la guerre des prétendus réformés. A son retour, en 1565, Charles IX le fit Conseiller 1565.
d'Etat; ensuite il alla en ambassade à Venise, il en revint vers la fin de 1570. [7] Il re- 1570.
tourna une seconde fois en Angletterre pour 1571.
y proposer le mariage du Duc d'Anjou avec la Reine Elisabeth.

Il se trouva à Paris lors du massacre de la St. Barthélemi; on n'avoit point oublié l'affaire de la Mercuriale, il y courut de grands

risques, & ne parvint qu'avec beaucoup de peines à se sauver dans le Louvre.

L'année suivante le Roi l'envoya en Italie pour remercier le Pape & les autres Princes qui avoient député vers Sa Majesté, pour la féliciter sur l'élection de son frere au Royau-
1574. me de Pologne. M. d'Ossat le suivit, & M. de Thou ayant appris le départ de M. de Foix, qui étoit ami de toute sa famille, obtint de son pere la permission de l'accompagner. Il lia dans ce voyage la plus intime amitié avec M. d'Ossat; on voit dans ses Mémoires combien il en faisoit cas. Il lui a depuis envoyé tous ses ouvrages, & lui a même adressé un petit Poëme à l'occasion du meurtre d'Henri III.

Ces trois Sçavans ne perdoient aucune occasion de visiter tous les hommes célèbres qui se trouvoient dans les différentes Villes où ils passoient, & de converser avec eux. Ils ne négligeoient pas non plus de voir les monumens curieux, & sur-tout les Bibliotheques. De retour chez eux, ils se communiquoient les réflexions qu'ils avoient faites, sur tout ce qui les avoit frappés, afin de mieux graver dans leur mémoire ce qui mé-

ritoit d'y tenir place. M. de Foix reçut partout de grands honneurs, & les Sçavans les plus diſtingués s'empreſſerent de lui rendre hommage. Lorſqu'il fut arrivé à Rome, il trouva que l'affaire de la Mercuriale n'y étoit point encore oubliée, quoiqu'elle fût terminée depuis plus de douze ans. Elle lui cauſa de violens chagrins, & le mit dans un embarras qui pouvoit même lui devenir funeſte; il fut d'autant plus grand, que par complaiſance pour M. d'Armagnac [8] ſon oncle, Archevêque de Toulouſe, il conſentit à être jugé par la Cour de Rome: il eſpéroit auſſi ſe rendre le Pape favorable par cette ſoumiſſion, & terminer plus promptement cette affaire; mais Sixte V, la renvoya à une Congrégation de Cardinaux, qui lui fit eſſuyer des longueurs & des difficultés auxquelles il ne s'étoit point attendu.

M. d'Oſſat fit à cette occaſion un Mémoire pour ſa défenſe, qui fut admiré de tous les Cardinaux. Ils ne purent même s'empêcher de dire que ſi M. d'Oſſat demeuroit à Rome, il s'y feroit connoître, & pourroit parvenir aux plus grandes dignités; cependant ce Mémoire ne produiſit aucun effet;

& ne servit qu'à faire connoître les talens de M. d'Ossat ; aussi M. de Foix se repentit-il bientôt de la démarche imprudente qu'il avoit faite, & craignant même qu'elle n'eût des suites facheuses, il consulta le Cardinal de Sainte Croix [9], son ami, homme de mérite, & qui connoissoit mieux le génie de la Cour de Rome, qu'aucun autre Cardinal. Ce dernier l'ayant pris en particulier avec M. de Thou, lui dévoila de la maniere la plus énergique toutes les intrigues du Sacré Collége, ses prétentions & ses entreprises continuelles, & combien il étoit dangereux de s'en remettre à son jugement, parce qu'il ne cherchoit qu'à profiter de toutes les circonstances qui pouvoient étendre son pouvoir (a); il le blâma fort d'avoir pris un semblable parti sans le consulter, & dans la crainte même que cette affaire ne tournât mal, il lui conseilla de partir le plutôt qu'il lui seroit possible. La mort de Charles IX lui en fournit bientôt l'occasion, il quitta Rome dès qu'il l'eut apprise, & vint trouver Henri III

(a) Voyez les Mémoires de la vie de M. de Thou, tom. 1, pag. 28.

en Dalmatie ; il ſe rendit enſuite à Veniſe avec le Roi, qui le renvoya à Rome remercier le Pape de l'ambaſſade qu'il venoit de 1575.
recevoir de ſa part pour le compliment ſur ſon avénement à la Couronne de France. M. de Foix alla rejoindre Henri III en Piedmont. Ce Prince qui ſçavoit connoître le mérite, l'employa dans toutes les affaires importantes, ſoit dans l'intérieur de ſon Royaume, ſoit dans les Cours étrangeres.

En 1577, le Cardinal d'Armagnac ſe dé- 1577.
mit en faveur de M. de Foix ſon neveu, de l'Archevêché de Toulouſe, & ce dernier fut contraint de retourner à Rome en 1579, pour 1579.
obtenir ſes Bulles ; mais le ſouvenir de l'affaire de la Mercuriale n'y étant point encore effacé ; le Pape le fit languir pendant cinq ans avant que de les lui expédier. Ce fut pendant ſon ſéjour à Rome, que le Roi le nomma ſon Ambaſſadeur ordinaire auprès de S. S. en 1581, & ayant beſoin d'un Se- 1581.
crétaire d'Ambaſſade il ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix que de prendre M. d'Oſſat, dont il connoiſſoit les lumieres & la probité.

Sa confiance étoit ſi grande pour ce der-

nier, qu'il eſt probable qu'il s'en repoſoit ſur lui pour la plus grande partie de ſes dépêches.

L'éditeur des Lettres de M. de Foix (*a*), prétend même qu'elles ſont l'ouvrage de M. d'Oſſat, que M. de Foix n'y a fourni que *l'étoffe*. En effet, on y remarque la façon de voir, & de penſer de M. d'Oſſat, le ſtyle, les expreſſions, & juſqu'à certains mots qui lui étoient familiers, & qui ſemblent prouver que ces Lettres ſont de lui; mais on ne ſçait rien de poſitif ſur ce fait, & M. Secouſſe même paroît en douter.

M. de Foix ne jouit pas long-temps de la confiance d'Henri III, il ne put même aller prendre poſſeſſion de ſon Archevêché; car il
1584 mourut à Rome ſur la fin de Mars 1584, âgé de 56 ans. Il fut enterré avec la plus grande pompe dans l'Egliſe de St. Louis. Le célèbre Marc-Antoine Muret, un des hommes les plus éloquens de ſon ſiecle, & qui avoit toujours été ami de M. de Foix, fit ſon Oraiſon funebre.

En louant les vertus de M. de Foix, Mu-

(*a*) L'édition de ces Lettres parut en 1628.

ret satisfit son cœur & rendit hommage à la vérité. Tous ceux qui avoient eu l'avantage de connoître ce grand homme, applaudirent à son éloge, & ne le trouverent point outré.

La réputation en tout genre que s'étoit acquise M. d'Ossat pendant le peu de temps qu'il avoit été Secrétaire d'Ambassade de M. de Foix, lui avoit gagné l'estime & l'amitié de M. Villeroy, Secrétaire d'Etat [10]; ce fut autant à la recommandation de ce nouveau protecteur, qu'à son mérite personnel qu'il fut redevable de la même place auprès du Cardinal d'Est [11], protecteur des affaires de France. La perte de M. de Foix fut très-sensible à M. d'Ossat, les obligations qu'il lui avoit non-seulement pour ses bienfaits; mais encore pour l'amitié & la confiance qu'il lui avoit témoignées, furent pour lui une source de regrets que les marques de distinction & de bontés du Cardinal d'Est, ne purent effacer de son cœur. Il ne perdoit rien du côté de son état & de sa considération; mais il perdoit un ami, & un bienfaiteur, & pour une ame sensible & reconnoissante, rien ne peut consoler de cette perte.

Ce fut principalement pendant le temps

que M. d'Offat étoit auprès du Cardinal d'Eft, que fes talens pour la négociation fe développerent ; fes relations indifpenfables avec les Cardinaux lui acquirent une connoiffance profonde des intérêts de la Cour de Rome, & de fa conduite dans les affaires qu'elle avoit à traiter avec les Princes de l'Europe. Les Ambaffadeurs étrangers, frappés de fes lumieres dans les entretiens qu'ils avoient occafion d'avoir avec lui, le confultoient dans toutes les circonftances embarraffantes où ils pouvoient fe trouver. Ces liaifons en augmentant la confidération de M. d'Offat, l'inftruifoient de plus en plus fur les divers intérêts des puiffances avec lefquelles il devoit avoir à traiter dans la fuite.

M. de Foix ne s'étoit pas contenté de donner à M. d'Offat de fimples témoignages d'amitié, il lui avoit encore gagné la confiance d'Henri III, & de la Reine fa mere, en lui faifant connoître tout ce qu'il valoit, M. d'Offat ne tarda pas à en reffentir les effets. Après la mort de M. de Foix ; le Roi ayant été quelque temps fans nommer d'Ambaffadeur, s'adreffa à lui, ainfi que Catherine de Medicis, pour le charger des affaires de Fran-

ce, à la Cour de Rome; ils lui ordonnerent en même temps de l'instruire de ce qui se passoit dans cette Cour, & dans toutes celles d'Italie.

En 1584, la Cour de France désiroit beaucoup la promotion de l'Evêque de Metz, au Cardinalat (a). Henri III, souhaitoit que son neveu fût élevé à cette dignité; mais en même temps il auroit voulu, ainsi que la Reine- 1584.
mere, que Grégoire XIII [12], différât de lui donner le chapeau jusqu'à son retour de Mayence. La raison qui portoit, sur-tout la Reinemere, à demander ce retard, c'est que les Chapitres de Trêves, de Mayence & de Cologne, n'élisoient jamais un Cardinal pour Archevêque; & comme le canonicat que M. de Metz venoit d'obtenir pouvoit le conduire à l'Electorat, elle ne vouloit pas y mettre d'obstacle. M. d'Ossat se trouvoit fort embarrassé dans cette circonstance, parce que d'un

(a) Charles Evêque de Metz, étoit fils de Charles Duc de Lorraine & de Bar, & de Claude de France, seconde fille de Henri II, & de Catherine de Medicis; il naquit le premier Juillet 1567, & mourut le 30 Septembre 1607.

côté, il avoit sollicité avec beaucoup de chaleur pour ce Prélat, avant qu'on eût été instruit à la Cour de France du tort que le chapeau pouvoit faire aux prétentions qu'il avoit à l'Electorat, & que d'un autre côté il y avoit lieu de craindre que si l'on demandoit
1584. au Pape de retarder cette promotion, on n'en manquât le moment, & qu'il ne fût difficile d'y revenir ensuite. Mais Grégoire XIII, étant mort au commencement d'Avril 1585, M. d'Ossat ménagea si bien l'esprit de son successeur, que le retard qu'il avoit sollicité ne fit point de tort à l'Evêque de Metz, & Sixte-Quint [13], le nomma au Cardinalat en 1586, l'événement rendit ce retard inutile; car l'Evêque de Mets devint à la vérité Evêque de Strasbourg, mais ne parvint point à l'Electorat.

Dans le même temps que M. d'Ossat étoit chargé de l'affaire de l'Evêque de Metz, pour le Cardinalat, il s'éleva une contestation importante entre le Pape Grégoire XIII & les Vénitiens, au sujet du Patriarchat d'Aquilée, qui étoit possédé alors par Jean Grimani. Il s'agissoit d'un différent entre la Seigneurie de Venise, & ce Patriarche. Un de ses prédé-

ceſſeurs avoit paſſé en 1445, une tranſaction avec la République, par laquelle il étoit dit que tous les Fiefs du Frioul, appartiendroient à la Seigneurie. Grimani prétendoit que ſes prédéceſſeurs n'avoient pas eu le droit de démembrer le Patriarchat, & Grégoire XIII, étoit trop intéreſſé à ſoutenir les droits de l'Egliſe pour ne pas prendre parti contre la République en faveur du Patriarche. En con- 1584.
ſéquence, il nomma des Commiſſaires pour juger de ce différent; mais la République qui ſentoit que l'intérêt de Grégoire XIII, rendroit probablement la déciſion du ſacré Collége favorable au Patriache, récuſa les Cardinaux. Malgré cette récuſation les Cardinaux continuerent par l'ordre du Pape, d'inſtruire l'affaire. Les Vénitiens proteſterent contre le jugement qui pouvoit intervenir, & refuſerent de s'y ſoumettre. Grégoire XIII, regardant ce refus comme un attentat à ſon autorité, avoit adreſſé un bref à la Seigneurie l'année précédente, par lequel il la menaçoit d'excommunication, ſi elle ne rendoit pas au Patriarche, dans le terme qu'il lui preſcrivoit, le Fief de Tagete, qui faiſoit partie du Patriarchat; mais la République n'en devint pas plus docile.

Henri III, qui aimoit les Vénitiens, & qui leur avoit obligation, crut ne pas devoir les abandonner dans une circonstance aussi importante; il chargea M. d'Ossat d'employer sa médiation auprès du Pape, pour concilier ce différend, & faire rentrer les Vénitiens dans les bonnes graces de S. S. Le Cardinal d'Est, qui étoit attaché à la France, se joignit à M. d'Ossat pour solliciter le Pape en faveur des Vénitiens, & de concert avec l'ambassadeur de Vénise, ils proposerent au Pape un accommodement auquel il parut d'abord acquies-
1584. cer. Cet accommodement consistoit à donner à l'Eglise d'Aquilée le droit que les Vénitiens avoient sur les Fiefs du Frioul, & notamment sur celui de Tagete, qui faisoit l'objet de la contestation. Par cette transaction, la République accordoit au Pape tout ce qu'il demandoit; mais le Pape, par réflexion, voyant qu'on ne donnoit les Fiefs à l'Eglise d'Aquilée que par provision, & que le fond restoit toujours en litige, refusa de consentir à cette transaction. Il insista pour que les Vénitiens renonçassent à leur droit, en se servant dans l'Acte des termes suivans. *Nous donnons le droit que nous prétendons en tel Fief*, au lieu *de nous*

donnons le droit que nous avons dans tel Fief. Mais les Vénitiens ne voulant pas accepter cette propoſition, l'accord propoſé fut rompu, & Grégoire XIII reſta infléxible ; ſon opiniâtreté étoit d'autant plus déraiſonnable, qu'elle préjudicioit à l'intérêt même du Patriarche d'Aquilée, puiſque par ſon refus il le privoit de la jouiſſance actuelle des Fiefs du Frioul. Cependant le Pape, qui ne perdoit point ſon objet de vue, & qui vouloit forcer les Vénitiens à lui accorder ce qu'il demandoit, fit intervenir le Roi d'Eſpagne dans cette affaire ; pour cet effet, il imagina de 1584.
faire répandre le bruit que Philippe II avoit fait porter de l'argent au Château de Milan, pour racheter quelques places qu'il prétendoit que la République tenoit par engagement, & qui appartenoient au Duché de Milan. Le Pape eſpéroit que ce nouvel embarras engageroit les Vénitiens à ſe ſoumettre à ſa volonté, dans la crainte que les Eſpagnols ne ſe joigniſſent au Pape, & qu'ils n'euſſent en même temps ſur les bras deux ennemis puiſſans. Les circonſtances les rendoient d'autant plus redoutables, que la République avoit déja une conteſtation avec le grand Duc.

Mais, soit que cette nouvelle fût vraie, ou qu'elle ne fût qu'une adresse du Pape pour parvenir à ses fins, elle n'ébranla point les Vénitiens qui persisterent dans leur refus, jusqu'à la mort de Grégoire XIII ; ce qui prouve cependant qu'elle n'avoit point de fondement, c'est que le Roi d'Espagne ne mit point à exécution le projet que lui avoit attribué ce Pape.

Les Vénitiens, las sans doute de leurs contestations avec le Patriarche d'Aquilée, ou
1554. par quelques motifs secrets de politique qui ne sont pas venus jusqu'à nous, prirent enfin le parti de les terminer à l'avenement de Sixte V au Pontificat en 1585. Ils offrirent en pur don le Fief de Tagete au Patriarche, & Sixte V se contenta de cet accommodement. Quoique cette affaire ne pût regarder Henri III qu'indirectement, & par le simple intérêt qu'il prenoit aux Vénitiens, M. d'Ossat ne négligea pas de l'instruire avec l'exactitude la plus scrupuleuse des moindres circonstances qui la concernoient. Sa sagacité lui faisoit penser avec raison, qu'en matiere de politique tout est intéressant, & que souvent faute de prévoyance & d'activité, des

querelles qu'on regardoit d'abord comme étrangeres, deviennent perſonnelles pour n'avoir pas prévu qu'elles pourroient le devenir un jour.

Ce même eſprit de pénétration qui faiſoit le caractere diſtinctif de M. d'Oſſat, lui fit enviſager comme un des évenemens des plus fâcheux pour la France, l'alliance de la Savoye avec l'Eſpagne ; il avoit obſervé avec ſoin la conduite de Philippe II, & du Duc de Savoye, il avoit ſi bien étudié le carac- 1584.
tere de ces deux Princes, qu'il prévoyoit toutes leurs démarches, & que les apparences, quelques favorables qu'elles fuſſent, ne le trompoient jamais ; auſſi le vit-on toujours ſe méfier des promeſſes des Eſpagnols, & ſurtout de celles du Duc de Savoye : la candeur de ſon ame contribua beaucoup ſans doute au mépris, & même à la haine, que la fauſſeté & les ruſes de ce dernier lui avoient inſpirés ; mais on verra dans la ſuite que ces ſentimens étoient bien fondés, & que les faits juſtifioient toujours le jugement que M. d'Oſſat avoit porté avant qu'ils fuſſent arrivés.

Philippe II [14], ayant accordé à Charles-Emmanuel Duc de Savoye, ſurnommé le

grand [15]. Catherine d'Autriche, sa seconde fille, qu'il avoit eue d'Elisabeth de France, le Duc de Savoye crut que cette occasion étoit favorable pour engager le Roi d'Espagne à solliciter l'Empereur d'ériger le Duché de Savoye en Royaume. Il mit en même-temps tout en usage pour rendre Grégoire XIII, favorable à son dessein. Il ne négligea pas
1584. non plus de mettre dans son parti tous les Princes d'Italie, qu'il sentoit bien lui être nécessaires pour faire réussir son projet. L'étendue de son génie, la profondeur de sa politique, son activité, son courage intrépide, & particuliérement les talens qu'il avoit pour l'intrigue, le rendoient plus propre qu'aucun autre, à conduire avec succès les entreprises les plus hardies & les plus épineuses. Il ne craignoit pas même de s'avilir en employant les moyens les plus bas, & mettoit en usage jusqu'à la perfidie pour parvenir à ses vues ambitieuses. Il étoit difficile que Philippe II lui refusât sa médiation dans le moment où il l'acceptoit pour gendre. Il craignoit d'ailleurs qu'un refus n'irritât le Duc, & il sentoit combien un homme de son caractere pourroit lui être utile dans les vastes projets qu'il

qu'il méditoit contre la plus grande partie de l'Europe, & particuliérement contre la France. Il étoit donc très-important pour lui, non-seulement de s'allier avec ce Prince par le mariage de sa fille; mais encore de se l'attacher par des bienfaits. Aussi parut-il se prêter aux vues du Duc de Savoie, quoiqu'il craignît de voir augmenter sa puissance, & en paroissant faire des démarches pour obtenir de l'Empereur ce qu'il souhaitoit, il dé- 1584.
siroit de ne pas réussir. L'Empereur de son côté cherchoit des prétextes pour refuser honnêtement le Roi d'Espagne, d'autant plus qu'il ne voyoit déja qu'avec chagrin l'alliance de Philippe II, avec le Duc de Savoie. Il craignoit avec raison la puissance de ces deux Princes réunis. L'adresse & les ressources infinies d'Emmanuel, lui donnoient sur-tout la plus vive inquiétude, & il sentoit bien que son ambition n'auroit plus de bornes, lorsqu'il se trouveroit étroitement lié avec le plus grand politique de l'Europe.

Pour le Pape, il désiroit sincérement que le Duc réussît dans son projet. Non-seulement il étoit flatté des démarches que ce Prince faisoit auprès de lui, pour obtenir son suffra-

ge ; mais il espéroit que le Duc de Savoie lui devant en partie sa Couronne, il acquéreroit des droits sur lui. Son adresse & sa politique ne lui permettoient pas de négliger une occasion si favorable de s'attacher un Prince, qui pouvoit lui être aussi utile dans les différents démêlés qu'il regardoit comme inévitables vis-à-vis des autres puissances de l'Europe. Ces
1584. mêmes motifs devoient lui faire craindre aussi de l'avoir pour ennemi. En conséquence, il se prêta volontiers, & même avec empressement, aux désirs d'Emmanuel.

Le Grand Duc, qui étoit le seul Prince auquel le Duc de Savoie pût faire ombrage, & qui par cette raison auroit dû craindre son élévation, pensa cependant en bon politique, qu'il lui seroit plus glorieux de céder le pas à Emanuel, comme Roi, que d'accorder cette prérogative au Duc de Savoie, dont il souffroit impatiemment la préséance. D'ailleurs il se flattoit que, si ce Prince parvenoit à obtenir le titre de Roi, il pourroit espérer le même honneur, ayant autant de droit pour y prétendre par ses grandes alliances & par l'étendue de ses états, qui ne le cédoient en rien à ceux du Duc

Il étoit donc auſſi diſpoſé que le Pape, à favoriſer l'ambition de ce Prince. Mais comme l'Empereur, ainſi que nous venons de le dire, pouvoit ſeul lui accorder ce titre, & qu'il avoit de très-fortes raiſons pour le refuſer, quoiqu'il les déguiſât, il ne fit point d'abord de réponſe poſitive, & traîna l'affai- 1584.
re en longueur.

Le Roi d'Eſpagne, de ſon côté, en voulant paroître témoigner à l'Empereur un déſir qu'il n'avoit point, ne mit probablement pas à cette négociation aſſez de chaleur pour perſuader à Rodolphe [16], qu'il le déſobligeroit en le refuſant. Ce dernier, charmé de cette découverte, en profita avec joie, & le Duc de Savoie n'obtint point le titre de Roi (*a*), qu'il déſiroit avec tant d'ardeur. Il

---

(*a*) Ce ne fut que 128 ans ans après, qu'un de ſes deſcendans l'acquit.

Victor-Amédée, François II du nom, étoit fils de Charles-Emanuel, Duc de Savoie, & de Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoie, fille aînée de Charles-Amédée, Duc de Nemours. Il naquit le 14 Mai 1666, & fut couronné Roi de Sicile à Palerme, le 24 Décembre 1713, en vertu de la ceſſion que lui en fit Philippe V, Roi d'Eſpagne, par le traité d'Utrecht.

fut même contraint par les circonſtances à diſſimuler ſon reſſentiment. Les intérêts préſens de ſon ambition le forcerent à négliger la pourſuite d'un vain titre pour ſe conſerver de puiſſans alliés qui lui étoient pour le moins auſſi néceſſaires dans ſes projets, qu'il pouvoit l'être au leur. La ligue qui éclata cette année, lui fit tourner toutes ſes vues ſur l'a-
1584. vantage qu'il pourroit retirer des diviſions auxquelles la France étoit livrée, & ce Prince fut un de ceux qui contribua le plus à prolonger les malheurs de ce Royaume, encore plus par ſes intrigues que par ſes armes.

Cet événement ſi fameux dans notre hiſtoire, & dont les ſuites ont été ſi funeſtes, a beſoin, pour être cru, que des Auteurs contemporains & non ſuſpects, en aient décrit juſqu'aux moindres circonſtances. Quelque partiſan qu'on puiſſe être du merveilleux, on a peine à concevoir que la frénéſie de la ligue ait déchiré un état floriſſant pendant une auſſi longue ſuite d'années, juſqu'au point de

---

Mais par celui de la quadruple alliance, ſigné à Londres en 1718, il échangea avec l'Empereur Charles IV, le Royaume de Sicile contre celui de Sardaigne.

le mettre à deux doigts de ſa perte. On comprend encore moins, comment un Roi puiſſant permet non-ſeulement à ſes ſujets de former un parti dans ſon Royaume ; mais ſe place lui-même à la tête de ce parti, & s'en déclare le chef. Il veut s'oppoſer à des ennemis imaginaires, & ſe livre à des ennemis réels en s'alliant avec ceux qu'il ne devoit chercher qu'à abaiſſer & même à détruire.

Ces prétendus Héros Chrétiens, paroiſſoient n'avoir pour objet, que de maintenir la vraie religion dans toute ſa pureté, & d'affermir Henri III ſur ſon Trône, tandis qu'ils n'avoient pour but que de l'en faire deſcendre. Ils eurent l'art de l'éblouir en lui préſentant les dogmes & la Doctrine Catholique, prêts à être anéantis par les progrès des Novateurs, s'il n'en prenoit la défenſe.

Ce Prince foible d'ailleurs, & embarraſſé du choix qu'il devoit faire entre les différents partis qui ſe formoient dans ſon Royaume, ſe précipita lui-même dans un abîme ſans fonds, en ſe jettant dans les bras des Guiſes [17]. Il s'apperçut trop tard que ceux qu'il avoit regardé comme ſes amis & ſes défenſeurs, étoient les ſeuls ennemis qu'il eût à

redouter, & qu'ils avoient armé contre lui ceux même qui ne paroiſſoient combattre que ſous ſes étendarts. La force devint alors inutile à Henri III, ou pour parler plus juſte, il ne lui en reſta que les ſignes extérieurs. Bientôt il n'eut plus que le vain titre de Roi, tandis que les Guiſes en avoient le pouvoir; & il ſe vit enfin contraint de s'avilir juſqu'à faire aſſaſſiner de ſang-froid ceux qu'il étoit en droit de faire juger. C'eſt ainſi que, ſurtout dans les grands, une démarche peu réfléchie les néceſſite aux actes les plus violents, & pour avoir été trop foibles, ils ſont forcés de devenir criminels.

Catherine de Médicis, moins emportée & moins mépriſable que pluſieurs Auteurs ne l'ont dépeinte, mais intrigante par le deſir immodéré qu'elle avoit de gouverner, foible d'ailleurs, irréſolue & légere comme la plupart des femmes, s'oppoſa d'abord au projet de la Ligue, mais entraînée enſuite, plus encore par la crainte que par la conviction, elle ſe réunit à ſon fils.

L'adreſſe & l'ambition des Guiſes exciterent tous les troubles, & allumerent la guerre. L'aveuglement fut tel, que des ſujets fidé-

les se livrerent à la frénésie générale, & combattirent pour leurs tyrans & ceux de leur patrie.

Tous les Princes Chrétiens furent invités à s'unir à cette espece de Croisade contre les Protestans; mais en politiques plus habiles qu'Henri III, qui ne s'apperçut pas du piége qu'on lui tendoit, quoiqu'il fût la principale victime qu'on vouloit immoler, ils n'entrerent dans cette *Sainte Ligue*, que pour leur propre avantage, & pour démembrer un Royaume dont chacun prétendoit avoir quelque partie.

Grégoire XIII, homme despotique, & qui comptoit augmenter sa puissance par ces querelles intestines, les fomenta avec joie, & se mit à la tête des Ligueurs.

Son successeur, Sixte V, loin d'approuver d'abord cette Ligue, la regarda comme un attentat à l'autorité du Roi (*a*). Mais dans la

(*a*) Sixte V, étoit si éloigné d'approuver la Ligue, lorsqu'il parvint au Pontificat, qu'il ne s'en cacha même pas au Duc de Nevers, qui pour lors étoit Ligueur, lorsque ce dernier vint à Rome pour engager le Pape dans le parti de la Ligue. Ce Duc lui ayant représen-

fuite, foit qu'il eût changé de façon de penser, foit politique, foit crainte enfin que les Catholiques ne le foupçonnaffent de favorifer les Proteftans, & de s'en faire ennemi (a),

---

té que le Roi en étoit le Chef, il lui répondit avec chaleur, qu'*Henri III, navoit jamais confenti de bon cœur à ces armements. Il les regarde, dit-il, comme des attentats contre fon autorité, & bien que la néceffité de fes affaires, & la crainte d'un plus grand mal, le forcent à diffimuler, il ne laiffe pas de vous tenir tous pour fes ennemis, & ennemis plus redoutables & plus cruels que ne font ni les Huguenots de France, ni les autres Proteftans. Je paffe bien outre, & ne dis rien, cependant dont la connoiffance que j'ai du naturel des Princes & du vôtre en particulier, ne me faffe parler avec certitude. Je crains bien fort, que l'on ne pouffe les chofes fi avant, qu'enfin le Roi de France, tout Catholique qu'il eft, ne fe voie réduit d'appeller les hérétiques à fon fecours, pour fe délivrer de la tyrannie des Catholiques.*

Voyez les Mémoires d'état, du Duc de Nevers, tom. 1, pag. *666*, Lettre à M. le Cardinal de Bourbon, du 30 Juillet 1585.

(a) Malgré les foins que prenoit Sixte V, pour donner aux partifans de la Ligue des preuves de fon attachement, le plus grand nombre n'en étoit pas perfuadé, & lorfqu'on apprit fa mort, *les Efpagnols & les Ligueurs n'en furent point affligés, & dirent qu'il étoit mort fauteur des Hérétiques, parce qu'il n'avoit pas af-*

il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer de lancer une Bulle d'excommunication (*a*) contre le

---

ſiſté la Ligue, comme ils ſouhaitoient, & l'attribuoient à ſon avarice. Aubri, Curé de Saint André-des-Arcs, annonçant dans un Sermon l'Election d'Urbain VII, dit en parlant de Sixte V, *que Dieu nous a délivré d'un méchant Pape & politique! S'il eût vécu plus long-temps, on eût été bien étonné d'ouir prêcher dans Paris contre ce Pape, & il l'eût fallu.*

Voyez le Joutnal d'Henri IV, Septemb. & Octob. 1590.

(*a*) Lorſqu'Henri IV, eut appris que Sixte V, l'avoit excommunié, il protesta contre cette excommunication, & fit afficher ſa proteſtation aux pieds de la Satue de Paſquin, & dans pluſieurs autres endroits de Rome. Sixte V, parut en public vivement offenſé de cet outrage; mais il en conçut intérieurement la plus grande idée de Henri IV. Il faiſoit même ſouvent l'éloge de ce Prince au Marquis de Piſani, lorſqu'il s'entretenoit avec lui des malheurs de la France. Il admiroit ſon courage & ſa conſtance, & ajoutoit même qu'il eût été à deſirer qu'Henri III, lui reſſemblât. Il diſoit quelquefois que *dans tout le monde, il ne connoiſſoit qu'un homme & qu'une femme, qui, à la religion près, fuſſent dignes de regner, & à qui il voulût faire part des grands projets qu'il méditoit, qui étoient le Roi de Navarre, & la Reine d'Angleterre.*

Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, tom. 9, pag. 376, 377 & 378.

Roi de Navarre, & le Prince de Condé (a). Le meurtre du Cardinal de Guise, irrita son ame hautaine; & plus sans doute pour venger l'honneur du Pontificat & du Sacré Collége, outragé par cet attentat, que les droits de la religion qu'il accusoit Henri III d'avoir violés, il publia contre lui un Monitoire, qui le rendit odieux au plus grand nombre des Catholiques, & fut cause de la mort de ce Prince. Il poussa même la vengeance au-delà du tombeau, & refusa opiniâtrement le ser-

(a) Henri de Bourbon II du nom, Prince de Condé, Duc d'Enguien, naquit le 29 Décembre 1552, de Louis de Bourbon I du nom, Prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac le 13 Mars 1569, & d'Eléonore de Roye. Il épousa en 1586, Charlotte de la Trimouille, dont il eut deux filles & un fils posthume; il mourut à Saint-Jean-d'Angeli en Saintonge, le 5 Mars 1588. Sa femme fut accusée de l'avoir fait empoisonner. Les Juges du lieu la firent arrêter, & nommerent des Commissaires pour instruire son procès. Elle resta six ans en prison. Mais l'affaire ayant été évoquée au Parlement de Paris, plusieurs Seigneurs de la Cour solliciterent en sa faveur, & elle obtint un Arrêt qui supprima toutes les pieces du procès malgré les oppositions du Prince de Conty & du Comte de Soissons, ses beaux-freres. Voyez histoire Universelle, de M. de Thou.

vice solemnel que les Papes ont coutume de faire dans leur Chapelle, à la mort des Rois de France, comme fils aînés de l'Eglise. La plus vertueuse des Reines [18], malgré les instances les plus vives & les plus réitérées, eut la douleur de voir par ce refus, son époux mis au rang de ceux que l'Eglise a retranchés du nombre des fidéles.

Le caractere remuant de Philippe II, & son ambition démesurée le portoient à seconder les desseins des Guises. L'intérêt de la religion le touchoit peu, mais trouvant son avantage à abaisser la maison de France, dont il étoit jaloux, il sentit qu'il ne se présenteroit jamais d'occasion plus favorable pour remplir ses vues, que de contribuer à perpétuer une guerre dont il voyoit bien qu'Henri III seroit la victime. La France s'affoiblissoit en effet par ces querelles intestines, chacun profitant de la circonstance pour satisfaire son animosité, & se venger de ses ennemis particuliers, sous prétexte de défendre la cause générale.

D'un autre côté, les Protestans aigris plus encore par les persécutions secrettes de leurs ennemis, que par les troupes qu'on envoyoit

contre eux pour les détruire, ranimerent leur courage, & demanderent des secours à toutes les Puiſſances Proteſtantes.

Ces dernieres, outre l'intérêt de leur religion opprimée, qu'elles ſe croyoient obligées de ſoutenir, ſaiſirent avec empreſſement l'occaſion favorable qui ſe préſentoit d'humilier la France. Les Proteſtans déſiroient, ſurtout d'abaiſſer la Cour de Rome, qui leur étoit ſi contraire, & de profiter en même temps des dépouilles de leurs ennemis. Une partie de l'Allemagne, la Hollande & l'Angleterre, s'unirent donc contre tous les Princes Catholiques, & l'incendie devint général.

Le Duc de Savoie ne négligea pas de profiter de ces troubles. C'étoit moins cependant pour favoriſer la religion Catholique, que pour dépouiller les Proteſtans des Provinces qui ſe trouvoient à ſa bienſéance.

Tous les Princes d'Italie chercherent auſſi à s'aggrandir, & à s'emparer des pays que les malheurs de la France laiſſoient en proie à leur vainqueur. Sans le courage & la valeur d'Henri IV, les états que la nature & les loix lui donnoient, auroient été diviſés entre toutes

les Puiſſances de l'Europe. Les Vénitiens ſeuls ne participerent point à ce *brigandage épidémique*, & ſoit attachement pour la France, ſoit politique, ils ſecoururent Henri III, & furent les premiers à reconnoître Henri IV, lorſqu'il parvint à la Couronne. Leur intérêt en effet, étoit d'empêcher les progrès de l'Eſpagne en Italie, & de s'oppoſer aux conquêtes de Philippe II, qui étoit le plus ferme appui de la Ligue. Ils devoient craindre en effet de devenir à leur tour les victimes de l'ambition démeſurée de ce Prince. Ainſi il eſt probable que leur avantage particulier fut le principal motif de leur conduite.

La mort d'Henri III, loin de calmer les fureurs de la Ligue, ne ſervit qu'à les allumer davantage, & à augmenter encore le fanatiſme de ceux qui la compoſoient. Le prétexte de la religion acquéroit plus de force; il devenoit alors très-aiſé de perſuader au peuple, que s'il ne combattoit pas avec le courage le plus intrépide, il deviendroit ſujet d'un Roi Hérétique, & Hérétique *relaps*.

Le Duc de Mayenne ſe ſervit adroitement de cette crainte, & le phantôme de la religion

devint entre ses mains un arme invincible.

Les peuples ne regardant plus Henri IV, que comme un usurpateur, ne craignirent point de se révolter contre leur Roi légitime, dès qu'on fut parvenu à leur persuader que les loix divines leur défendoient de recevoir pour maître, celui que les Loix humaines leur présentoient.

L'engagement que Philippe II avoit contracté, de donner l'Infante Isabelle en mariage au Duc de Guise [19], au cas qu'il devint Roi, avoit enhardi un grand nombre de Ligueurs, qui envisageoient dans ce mariage une augmentation de force pour leur parti.

Les Anglois & les Vénitiens furent donc presque les seuls qui resterent unis à Henri IV, dans ces temps de calamités si fatales à la France; quoique de religions différentes, leurs motifs & leurs intérêts étoient les mêmes; ils craignoient tous deux l'aggrandissement de l'Espagne. Elisabeth sur-tout, unissant ses forces à celles de Henri IV, contribua plus qu'aucun autre à l'affermir sur son Trône. La valeur de ce Prince, son courage dans les revers, joints aux autres qualités qui forçoient même ses ennemis à l'estimer & à l'aimer,

lui avoient gagné le cœur de cette Reine ſi digne de l'être, & les ſecours qu'elle lui donnoit étoient peut-être autant l'effet de ſon affection que de ſa politique.

La puiſſance des Papes leur donnoit alors une influence très-grande ſur toutes les querelles qui agitoient le monde Chrétien. Le génie ferme & élevé de Sixte V, le rendoit très-propre à maintenir ce pouvoir, & même à l'augmenter : ſon ambition d'ailleurs ne lui permettoit pas de laiſſer échapper une occaſion ſi favorable d'étendre ſon Empire & de ſe faire craindre de tous les Princes de l'Europe. Il ſentoit ſa force, & ſçut en profiter habilement. Malgré ſa valeur, Henri IV avoit tant d'obſtacles à ſurmonter, qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'il pût devenir paiſible poſſeſſeur de ſon Royaume, tant qu'il reſteroit Proteſtant, & quelque bonne opinion que le Pape eût de ce Prince, il étoit forcé par les devoirs de ſon état, & les principes de la Cour de Rome, de ſe déclarer contre lui. Il étoit donc obligé de s'allier avec les ennemis, & même avec les propres ſujets d'Henri IV, puiſque la guerre que ces derniers faiſoient à leur Roi, n'avoit pour motif

apparent que le maintien & la conſervation de la religion Catholique dans le Royaume.

Cependant comme Sixte V étoit plus ferme que ne le fut ſon ſucceſſeur, & que les reſſources de ſon génie le mettoient plus à l'abri de la crainte ; il y a tout lieu de croire que les menaces des Princes Chrétiens, & ſur-tout du Roi d'Eſpagne l'euſſent moins effrayé que Clément VIII (*a*). Ainſi, il eſt à préſumer qu'il

(*a*) Le Roi d'Eſpagne, pour intimider Clément VIII, & le détourner d'abſoudre Henri IV, lui fit dire par le Duc de Seſſa ſon Ambaſſadeur, que *s'il ſe laiſſoit aller à la Requête dudit ſieur de Nevers* (envoyé par Henri IV, pour obtenir ſon abſolution du Pape) *ſon Maître lui déclaroit qu'il affameroit Rome, ne permettant qu'il y vienne aucun grain ni autre commodité de Sicile, Naples & autres ſiennes terres ; qu'il feroit un ſchiſme en Eſpagne & autres ſiens Royaumes ; qu'il mettroit telle diviſion entre les Cardinaux, que cela lui apporteroit un grand préjudice ; qu'il ſuſciteroit l'Empereur à redemander Rome, & autres Villes appartenantes à l'Empereur, & mal données au Pape par l'Empereur Conſtantin ; & que ſondit Maître ſeroit exécuteur lui-même deſdites demandes, lequel au pis aller lui feroit la guerre ouverte, comme ſon pere avoit fait à Paul Farneſe ; qu'il feroit intimer un Concile général contre S. S. par le moyen de l'Empereur & autres Princes d'Allemagne, leſquels lui*

eût plutôt accordé à Henri IV, l'abſolution qu'il demandoit avec les plus vives inſtances, ſi la mort ne l'eût enlevé avant que ce Prince eût acquis le droit de demander ce qu'il devenoit imprudent de lui refuſer. En effet, les victoires rapides d'Henri IV, ſon courage, ſon eſprit, & les vertus ſociales, qui lui avoient gagné les cœurs de ſes ſujets, faiſoient pancher la balance de ſon côté, & diminuoient le pouvoir de ſes ennemis. Il devenoit donc important au Pape de ne pas aigrir par ſes refus obſtinés un Prince puiſſant, aimé des ſes peuples. Comme ce dernier n'avoit plus le même intérêt à ſe réconcilier avec la Cour de Rome; il pouvoit à la fin ſecouer ſon joug, & étendre le Schiſme que les Héréſies de Luther & de Calvin avoient excité depuis près d'un ſiecle.

L'exemple d'ailleurs d'Henri VIII, pouvoit faire craindre un ſemblable malheur pour la France, & devoit par conſéquent engager le Pape pour ſon propre intérêt, autant que pour

---

pourroient faire la guerre juſqu'aux portes de Rome, pour la commodité qu'il leur en donneroit. Voyez les Mémoires d'état du Duc de Nevers, tom. 2, pag. 716.

celui de la religion, de recevoir dans le ſein de l'Egliſe un Prince qui demandoit à y rentrer. Il faut cependant avouer, que ſi la réconciliation d'Henri IV, ne lui étoit pas d'une néceſſité auſſi indiſpenſable, lorſqu'on la lui accorda, que lorſqu'il ne la demandoit pas encore, cependant elle le délivroit d'une foule d'embarras, & d'un grand nombre d'ennemis que ſon attachement à la religion Proteſtante lui auroit toujours ſuſcités : il auroit même ſervi de prétexte à colorer la rébellion dans certaines circonſtances critiques. L'abſolution que M. d'Oſſat obtint de Clément VIII, pour Henri IV, fut donc un des ſervices des plus ſignalés qu'il pût rendre à ſon maître, & la conſtance jointe à l'activité de cet Agent auſſi éclairé que fidéle, l'ont rendu un des Miniſtres de ce Prince des plus utiles & des plus dignes de ſon affection.

L'hiſtoire de la Ligue, & les cruels événemens qu'elle a produits, ont été décrits par un ſi grand nombre d'auteurs, que je n'entreprendrai point ici d'entrer dans un plus grand détail ſur cette matiere ; mais j'ai cru que je ne pouvois pas me diſpenſer d'en donner une idée ſuccinte. L'état de la France, dans

un moment auſſi critique pour elle, & les divers intérêts de tous les Princes de l'Europe, relativement à ce Royaume, faiſoient néceſſairement partie de mon ſujet. Les négociations d'ailleurs de M. d'Oſſat, portant principalement ſur des objets dont la Ligue a été l'origine, il n'eût pas été poſſible d'en développer les motifs, ſans remonter à leur ſource; c'eſt ce qui m'a engagé dans l'eſpece de digreſſion où je ſuis entré. On trouvera à la fin de cet ouvrage un diſcours du Cardinal d'Oſſat, *ſur les effets de* la Ligue *en France* (*a*). Ce diſcours eſt fait de main de Maître, & par un homme qui devoit être parfaitement inſtruit des divers intérêts des Ligueurs. Il forme un tableau très-propre à donner une connoiſſance exacte de tout ce

(*a*) Ce diſcours eſt un manuſcrit Italien, tiré de la Bibliothéque du Roi, qu'on a bien voulu me confier, & dont on m'a permis de donner la traduction. Je l'ai trouvé intéreſſant & digne de la curioſité du public & de la réputation de ſon Auteur. On le trouve indiqué ſous le n°. 8414. (liv. 3, pag. 472) de la Bibliothéque hiſtorique de la France, du Pere le Long. édition de 1719.

qui concerne cette funeste guerre, qui a causé tant de maux à la France, après même qu'elle a été éteinte. Au reste, il ne paroît pas que M. d'Ossat ait été chargé d'aucune négociation pendant les cinq années où la Ligue a été la plus furieuse, & jusqu'à la mort de son principal Auteur; du moins on n'en trouve point de preuves, ni dans ses Lettres, ni dans les Auteurs contemporains.

M. d'Ossat resta peu de temps avec le Car-
1586. dinal d'Est. Ce dernier mourut en 1586, deux ans après M. de Foix. Cependant M. d'Ossat avoit tellement acquis l'estime & l'amitié de ce Cardinal, que pour lui en donner un témoignage, ce Prélat lui laissa douze mille francs par son testament. Dans la crainte sans doute que ses héritiers n'acquittassent pas ce legs, il proposa à M. d'Ossat, quelques jours avant sa mort, d'accepter un diamant de même valeur pour lui servir de gage, au cas qu'on ne lui remît pas la somme léguée; mais M. d'Ossat le refusa constamment. Ce que M. le Cardinal d'Est avoit prévu, ne manqua pas d'arriver; car ses héritiers ne délivrerent le legs qu'au bout de treize ans, & M. d'Ossat ne les en pressa jamais, quoique la mé-

diocrité de sa fortune le lui rendît très-nécessaire.

En 1587, Henri III nomma M. le Cardinal de Joyeuse [20], protecteur des affaires de France à Rome, à la place du Cardinal d'Est. Comme il étoit fort jeune alors, le Roi lui recommanda de prendre M. d'Ossat pour son Secrétaire d'Ambassade, & de le consulter dans toutes les affaires dont il seroit chargé, comme étant le meilleur guide qu'il pût avoir. Le Cardinal de Joyeuse ne tarda pas à ressentir pour M. d'Ossat, l'amitié la plus intime. Pour lui en donner des preuves, il lui conféra au commencement de l'année 1588, le Prieuré de St. Martin du vieux Bellesme (*a*), qui se trouva à sa nomination. M. d'Ossat l'a conservé jusqu'à sa mort. Il paroît par la maniere dont il en parle dans la douzieme de ses Lettres, datée du 16 Fé- 1587. 1588.

(*a*) Ce Prieuré est situé dans le Diocèse de Bourges, à deux lieues de la Châtre; il est de l'ordre de Citeaux, il ne rapportoit alors que 1500 liv.

On ne sçait point dans quel temps, ni à quel âge M. d'Ossat entra dans l'état Ecclésiastique; mais il est probable que ce fut dans les premieres années de sa résidence à Rome.

vrier 1596, que c'eſt le premier Bénéfice qu'il ait eu ; ce qui ſemble prouver qu'il n'a jamais poſſédé l'Abbaye de Notre-Dame de Varenne (a), comme Amelot le prétend. Il eſt vrai que dans le Brevet d'une gratification qu'Henri III lui donna cette même année ; il le qualifie d'Abbé de Notre-Dame de Varenne. Ce qu'il y a de certain ; c'eſt qu'Henri III, l'ayant nommé à un Bénéfice, les conteſtations qu'il eut à eſſuyer pour en prendre poſſeſſion, l'y firent renoncer, comme il le dit lui-même dans une de ſes lettres, ſans déſigner le nom du Bénéfice ; mais il eſt probable que c'eſt de l'Abbaye de Varenne, qu'il vouloit parler.

Une preuve encore plus convaincante que celle que je viens d'alléguer ; c'eſt que, dans la procuration qu'il fut obligé d'adreſſer à Paris à un de ſes amis, pour recevoir cette gratification, il ne prend point la qualité d'Abbé de Varenne ; mais ſeulement celle de Conſeiller au Préſidial de Melun. Je penſe donc que ce qui peut avoir induit en erreur ſur ce fait ; c'eſt que dans la Requête que M.

(a) Cette Abbaye eſt auſſi de l'Ordre de Citeaux, & dans le Diocèſe de Bourges.

d'Offat préfenta au Pape en qualité de Procureur, & député fpécial d'Henri IV, dans l'affaire de l'abfolution de ce Prince, il prend le titre de Doyen de Varen, au Diocèfe de Rhodès; car il eft probable qu'on a confondu, non-feulement la dignité de Doyen avec celle d'Abbé; mais encore le nom de *Varen* avec celui de *Varenne*, fans faire attention que ces deux bénéfices étoient dans des Diocèfes différents, & qu'ils ne portoient pas le même nom.

D'un autre côté, on voit dans plufieurs Lettres de M. d'Offat, que lorfqu'il fait à M. de Villeroi l'énumération de fes revenus, pour lui faire fentir le befoin qu'il a qu'on lui paie fa penfion, il ne parle jamais de cette Abbaye, & cette derniere preuve me paroît confirmer toutes celles que je viens de rapporter.

Les talens de M. d'Offat fe manifeftant tous les jours, de plus en plus, & le Roi en étant inftruit par le Cardinal de Joyeufe, défira de le rapprocher de fa perfonne, pour profiter de fes lumieres, & prendre fes confeils dans les malheureufes circonftances où il fe trouvoit. M. de Villeroi étoit tombé dans la difgrace d'Henri III, qui venoit de lui ôter

la charge de Secrétaire d'Etat, & ne croyant pas qu'elle pût être occupée par un homme plus capable de la remplir que M. d'Offat, il lui dépêcha un Courrier à Rome, pour la lui offrir; mais ce dernier ſoit par modeſtie, ſoit par crainte de ſe trouver expoſé à la fureur des Guiſes, qui pour lors étoient tous puiſſants en France; ſoit enfin par excès de délicateſſe, ne voulant pas accepter une place dont on venoit de dépouiller ſon bienfaiteur, refuſa la grace que le Roi lui offroit [21]. Il donna pour raiſon de ſon refus, à ce que prétend Scévole de Sainte-Marthe (a), que cette charge étoit incompatible avec l'état qu'il avoit embraſſé; cette raiſon n'étoit guere valable, car les engagemens du Sacerdoce ne ſont point incompatibles avec la charge de Secrétaire d'Etat. Auſſi, Amelot de la Houſſaye ne croit-il pas qu'il ait coloré ſon refus par cette excuſe, dont Henri III n'auroit pas dû ſe contenter. Mais il paroît certain que ce refus fut ſincere & conſtant. Sainte-Marthe prétend que dès lors M. d'Offat pen-

(a) Voyez l'Eloge de M. d'Offat, dans ſes hommes Illuſtres.

ſoit à devenir Cardinal, & craignoit que la charge de Secrétaire d'Etat, ne l'en éloignât, s'il venoit à quitter Rome où il s'étoit fait des amis & des protecteurs dans tout le ſacré Collége. Mais il n'eſt guere probable qu'avec une naiſſance auſſi obſcure, manquant de fortune, & n'ayant au plus que le néceſſaire, il pût porter ſes vues juſqu'à une des premieres dignités de l'Egliſe. Je penſe donc, comme Amelot de la Houſſaye, que le triſte état de la France où la guerre civile étoit plus allumée que jamais, & que M. d'Oſſat n'eſpéroit pas de pouvoir éteindre, fut la véritable cauſe qui le détermina à ne pas accepter la grace qui lui étoit offerte. Il préféra la vie tranquille qu'il menoit à Rome, & la conſidération qu'il y acquéroit de plus en plus, à une place brillante, à la vérité; mais qui eût été accompagnée de trouble & d'inquiétudes. Il prévoyoit auſſi qu'il pourroit avoir des riſques à courrir; ſon attachement d'ailleurs pour M. de Villeroi, lui fit probablement ſentir une ſorte de douceur à lui faire le ſacrifice d'une charge dont il ne devoit être revêtu que par la diſgrace de celui auquel il devoit ſa fortune, & pour

une ame auſſi ſenſible & auſſi reconnoiſſante que celle de M. d'Oſſat, ce plaiſir devoit être préférable aux plus grands emplois. La bonté de ſon cœur fut récompenſée ; car il s'acquit pour jamais la confiance & l'amitié de M. de Villeroi. Ce dernier n'oublia point ce trait de généroſité, & l'employa enſuite, lorſqu'il fut rétabli dans ſa charge ſous Henri IV, dans les négociations les plus importantes ; elles lui procurerent le haut point de grandeur où il parvint. S'il eût au contraire accepté la propoſition d'Henri III, la mort de ce Prince, qui arriva l'annnée ſuivante, l'eût laiſſé ſans appui, n'ayant à la Cour ni parents ni protecteurs ; il eût d'ailleurs partagé la haine qu'on avoit conçue contre Henri III, pour le meurtre des Guiſes, & les autres actes violents que ce Prince avoit été obligé de faire. D'un autre côté, la Cour de Rome étant toute Eſpagnole, & par conſéquent du parti de la Ligue, M. d'Oſſat n'eût jamais pu en rien obtenir ; ainſi il eût perdu à la fois tous les avantages que ſa modeſtie, ſon déſintéreſſement & ſa reconnoiſſance lui ont
1589. acquis, & qu'il a ſi bien mérités.

Quand Henri III, n'eût pas recommandé au

Cardinal de Joyeuſe de ſe conduire par les conſeils de M. d'Oſſat, dont il connoiſſoit le mérite & la prudence, l'extrême confiance que ce Cardinal avoit pour M. d'Oſſat, & que ce dernier méritoit à tant de titres, ne lui permettoit pas de prendre aucun parti, ſans en conférer auparavant avec lui. Il profitoit de ſes lumieres, écoutoit ſes avis, & s'en repoſoit même ſouvent ſur lui des dépêches les plus importantes, quoiqu'elles paſſaſſent toujours ſous le nom du Cardinal. Il paroît même conſtant que les Lettres adreſſées au Roi, à l'occaſion du meurtre des Guiſes, ſignées par le Cardinal de Joyeuſe, ſont entiérement de M. d'Oſſat, & que, ſi ce dernier ne traitoit pas lui-même les négociations dont il parle dans ſes Lettres, c'étoit lui qui les dirigeoit 1589.
& qui en étoit l'ame.

Il n'eſt pas douteux que la poſition critique où ſe trouvoit Henri III, ne rendît le meurtre des Guiſes très-excuſable, puiſquil étoit en danger de perdre ſa Couronne, & peut-être ſa vie, s'il ne ſe fût pas affranchi par leur mort du péril qui le menaçoit. Ce parti, tout illégal & tout cruel qu'il paroît au premier abord, devenoit donc preſ-

que indiſpenſable ; en effet, le pouvoir des Guiſes étoit parvenu à un ſi haut point, que ſi Henri III eût tenté de les faire juger ſuivant les formes ordinaires, il riſquoit de faire ſoulever & révolter ſon Royaume contre lui. Mais malgré tous ces motifs que la politique peut faire adopter, je ſuis ſurpris que M. d'Oſſat, pénétré des vérités de ſa religion, plein d'humanité & de douceur, tel enfin que ſes Lettres nous le dépeignent, ait préconiſé une action ſi contraire à ſes principes, & à la bonté de ſon cœur. Je conçois qu'il a pu excuſer la violence qu'Henri III exerça ſur le Duc de Guiſe & ſur ſon frere. Il étoit en effet bien inſtruit de la ſituation où le Roi ſe trouvoit, & plus capable que perſonne de ſentir les dangers auxquels il ſe ſeroit expoſé, s'il s'en étoit remis aux loix pour la condamnation de ces deux coupables ; mais l'approbation de ce meurtre de la part de M. d'Oſſat, ne m'en paroît pas moins inconcevable ; d'autant plus qu'il pouvoit s'en diſpenſer ; car il ne s'agiſſoit ni de donner un conſeil à Henri III, ni d'approuver la réſolution qu'il avoit priſe ; mais de lui rendre ſimplement un compte exact de l'effet qu'avoit pro-

duit la mort des Guiſes à la Cour de Rome, dont il étoit très-important à ce Prince d'être parfaitement inſtruit.

Ces réflexions paroîtront peut-être auſſi déplacées qu'inutiles; mais je n'ai pas cru devoir déguiſer l'impreſſion que m'a fait la conduite de M. d'Oſſat dans cette occaſion.

Après avoir exprimé ſes ſentimens au Roi, ſur le meurtre des Guiſes, M. d'Oſſat entre dans le détail le plus circonſtancié ſur les diverſes impreſſions qu'avoit fait à Rome l'aſſaſſinat des Guiſes. Les uns l'approuvoient, & les autres le condamnoient. Il eſt probable que les différents avis ſur cette action étoient fondés ſur les différents avantages que chacun y trouvoit, relativement à ſoi. Il eſt rare qu'aucun autre motif nous détermine, & l'on ne voit gueres le bien public que dans ſon intérêt particulier. Ceux qui étoient attachés à Henri III, & qui craignoient la domination Eſpagnole, trouvoient que le Roi avoit pris le parti le plus ſage, & ne le blâmoient que de l'avoir pris trop tard; mais ceux qui étoient dévoués aux Guiſes, & qui eſpéroient en tirer de grands avantages, traitoient le Roi de tyran & de parjure. » Il avoit, diſoient-ils,

» violé sa foi, après les réconciliations & les » promesses les plus sacrées; & malgré tous » ces traités, il avoit secoué le joug de tou- » tes les loix & de tous principes par la tra- » hison la plus insigne.

Le Roi d'Espagne, que la mort des Guises privoit des avantages qu'il s'étoit promis de leur puissance, répandit dans Rome ces calomnies si offensantes pour le Roi, afin de le rendre odieux à tous les Princes d'Italie; mais particuliérement au Pape (a).

M. d'Ossat, en sujet fidéle & en bon politique, sentoit combien ces propos répandus dans Rome, & sur-tout dans le Sacré Collége, pouvoient porter de préjudice au Roi,

---

(a) Le Duc de Savoye, qui étoit Ligueur aussi ardent que le Roi d'Espagne, & qui entretenoit la liaison la plus étroite avec les Guises, fut si consterné & si inquiet, lorsqu'il apprit la mort du Duc, & de son frere, dont il fut instruit par un Courier que le Duc de Mayenne lui envoya, qu'il tint les portes de Turin fermées pendant trois jours. On ignore la cause de cet effroi; mais il est probable qu'il craignoit qu'on n'eût trouvé dans les papiers des deux freres, des preuves de complots faits avec eux pour détrôner Henri III, & qu'il appréhendoit les suites de cette découverte.

Digitized by Google

en lui enlevant le fruit qu'il s'étoit promis de la mort des Guifes; il cherchoit à appaifer ces murmures, & à détruire les différentes calomnies qu'on répandoit contre Henri III, par les preuves les plus évidentes du complot formé par les Guifes, de s'emparer du Royaume, & d'arrêter le Roi. Il affûroit même (& M. d'Offat étoit incapable d'avancer un fait dont il n'eût pas été certain) qu'ils fe vantoient d'avoir une permiffion de Sixte V, pour en venir à cet attentat, fous prétexte que Henri III avoit un traité d'union avec les Hérétiques, prêt à être figné : leur deffein donc étoit de prévenir par un coup auffi hardi un malheur qui tendoit à anéantir pour jamais la religion Catholique en France.

Ceux qui avoient embraffé le parti de la Ligue à Rome (& c'étoit le plus grand nombre, parce que tout le Sacré Collége penfionné par l'Efpagne, étoit Ligueur) déploroient d'autant plus la perte des auteurs de la Ligue, qu'ils étoient difoient-ils les plus fermes appuis de la religion, qu'ils ne combattoient que par l'attachement qu'ils confervoient pour la foi de leurs peres, & que leur mort alloit entraîner fa ruine.

Le Cardinal de Joyeuſe & M. d'Oſſat ; répondoient à ces vaines déclamations, que le premier devoir d'un Chrétien, étant d'être fidéle à ſes Maîtres, celui qui ſe révolte contre eux, commet le plus grand des crimes envers Dieu ; que les motifs que les Guiſes alléguoient pour autoriſer leur attentat, les rendoit doublement coupables, puiſqu'ils avoient pour baſe des principes que condamne cette religion même qu'ils prétendoient défendre. Si le ſeul nom de Catholique, ajoutoit M. d'Oſſat, ſuffiſoit pour mettre à l'abri de la punition ceux qui ſe rendent coupables par l'infraction & le mépris des loix, les plus grands criminels pourroient échapper au châtiment ſous cette fauſſe allégation. Cependant on ne voit que trop, ſur les gibets & ſur les roues, des malheureux qui ſont profeſſion de la religion Catholique, quoiqu'ils s'abandonnent aux plus grands déſordres, ſans que perſonne ſe ſoit jamais imaginé de traiter d'iniques les Juges qui les livrent à la mort.

Ce qui faiſoit ſur-tout, la plus grande ſenſation à Rome, & dont les Ligueurs paroiſſoient le plus offenſés (parce que le Sacré Collége ne cherchoit qu'à les animer) c'étoit l'aſſaſſinat

l'aſſaſſinat du Cardinal de Guiſe. Les Cardinaux regardoient comme un attentat envers le St. Siége, non-ſeulement d'avoir fait mettre à mort un Cardinal; mais d'avoir oſé l'y condamner, prétendant que ſa dignité ôtoit au Roi tout pouvoir ſur ſa vie, & qu'il ne pouvoit être jugé que par le Sacré Collége, dont il étoit membre; mais répondoit le Cardinal de Joyeuſe, le Roi devoit-il riſquer de s'en remettre au jugement du Pape & des Cardinaux qu'il ſavoit lui être tous contraires, & avoir même en partie contribué à fortifier la ligue?

En effet, n'étoit-il pas évident que la Cour de Rome avoit autoriſé le décret de Sorbonne, qui délioit les François du ſerment de fidélité & d'obéiſſance envers Henri de Valois, & leur permettoit de prendre les armes contre lui? Il eſt donc probable que, ſi Henri III, s'en fût rapporté à la Cour de Rome pour le jugement du Cardinal de Guiſe, elle ne l'eût pas condamné, puiſque, ſelon ce décret, Henri III n'étant plus Roi, le Cardinal de Guiſe ne pouvoit pas être criminel de leze-Majeſté. Comment d'ailleurs le Roi auroit-il pu s'aſſurer d'un pareil priſonnier,

lui qui avoit été forcé par le concours des circonstances les plus malheureuses de renoncer au droit qu'il avoit de faire juger juridiquement des sujets coupables de la plus noire trahison, dans la crainte de voir son Royaume se révolter, ses états livrés à ses ennemis & lui-même obligé de leur céder son trône ?

La qualité d'ailleurs de Prince de l'Eglise, n'ôtoit pas celle de sujet au Cardinal de Guise, & par conséquent ne pouvoit le soustraire à la puissance de son Roi, ni aux loix du Royaume. La pourpre qu'il ne devoit qu'à Henri III, & les vertus que cet état exigeoit (*a*) ne servoit qu'à le rendre plus coupable & plus digne de châtiment. On peut même assûrer que si Henri III, n'eût pas eu en lui, & dans son frere, des ennemis aussi puissans ; il l'eût fait juger & condamner à

(*a*) La conduite de ce Cardinal étoit si scandaleuse non-seulement par l'excès de son luxe & sa passion pour le jeu, mais encore par son libertinage, que Sixte V n'avoit jamais voulu lui accorder aucune grace. Il avoit *eu plusieurs Concubines, &c.* Voyez dans les Lettres du C. d'Ossat, tom. 1, pag. 145, la note d'Amelot de la Houssaye.

mort; ainſi que le Duc de Guiſe aux états aſſemblés à Blois, ſans que la Cour de Rome pût réclamer le prétendu privilége de pouvoir être ſeul juge d'un Cardinal.

Quelque intéreſſante que fût pour Henri III l'opinion qu'on avoit à Rome du meurtre des Guiſes par le nombre d'Ambaſſadeurs étrangers qui y étoient alors. L'objet le plus important pour lui étoit d'être inſtruit de ce qu'en penſoit le Pape.

Au premier bruit de cette nouvelle, Sixte V, non-ſeulement n'en parut point ému; mais n'en témoigna même pas de reſſentiment contre Henri III, ainſi que M. d'Oſſat le lui avoit mandé au nom du Cardinal de Joyeuſe. Ce 1589.
Miniſtre en étoit non-ſeulement inſtruit par la voix publique; mais encore par M. le Marquis de Pyſani [22]. Alors ambaſſadeur de France à Rome. Ce dernier leur avoit dit en effet, qu'étant allé à l'audience du Pape, Sixte V lui avoit paru plus courroucé de la conduite des Cardinaux de Pellevé & de Como, & furtout de celle de ſon prédéceſſeur Grégoire XIII, qu'animé contre Henri III, parce qu'il les accuſoit d'avoir fomenté la Ligue, & obligé pour ainſi dire, le Roi, d'en venir aux extrémités où il s'étoit

porté ; mais après qu'il eut eu une conférence avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne (*a*). Ce dernier lui préſenta le meurtre des Guiſes ſous des couleurs ſi odieuſes, & l'anima à un tel point contre Henri III, que lorſque le Cardinal de Joyeuſe vint à ſon audience pour l'informer de la part du Roi, de la mort des Guiſes, il le trouva fort aigri, & par les diſcours qu'il lui tint, le Cardinal s'apperçut bien qu'ils lui avoient été dictés par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. En effet, ils étoient les mêmes qu'il avoit déja entendu dans Rome, où la faction Eſpagnole dominoit ; mais le Cardinal de Joyeuſe, qui n'avoit pas oublié l'indignation que lui avoit témoignée Sixte V, contre les attentats des Guiſes, lui rappella avec vivacité qu'il lui avoit entendu dire pluſieurs fois en parlant des déſordres que la Ligue cauſoit dans toute la France, & ſur-tout dans Paris, que *ſi le Roi avoit quelques ſoupçons ſur le Duc de Guiſe, il auroit dû le faire arrêter & tuer lorſqu'il vint au Louvre en arrivant de Soiſſons*, que ce Duc ayant donné de-

(*a*) Henri de Guſman Comte d'Olivarès, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome.

puis des ſoupçons encore plus fondés (*a*). On n'avoit fait que ſuivre l'avis de ſa Sainteté.

(*a*) Il eſt ſi vrai que le projet des Guiſes étoit de détrôner Henri III, que dans un Conſeil de la Ligue on propoſa de le raſer. Un de ceux qui étoient préſens, demanda qui ſe chargeroit d'une ſemblable commiſſion ? *Moi*, répondit auſſitôt avec vivacité, *le Cardinal de Guiſe, & je lui ferai une tonſure avec les ciſeaux de ma ſœur Montpenſier, qui lui tiendra la tête entre ſes genoux.*

Voyez la note d'Amelot de la Houſſaye, ſur la neuvieme Lettre du Cardinal d'Oſſat, tom. 1, pag. 183.

La Ducheſſe de Montpenſier étoit auſſi animée pour la Ligue, que ſes freres. *Cette femme emportée montroit tous les jours à toute la Cour, des ciʒeaux d'or qu'elle portoit, pendus à ſa ceinture; en diſant que c'étoit-là pour tondre le Roi, afin de le reléguer dans un Monaſtere comme indigne de porter la Couronne, & de mettre ſur le Trône un Prince qui le méritât mieux que lui, & qui pût défendre des attentats des Hérétiques, la religion qu'il perdoit par ſa diſſimulation & ſa lâcheté, donnant aſſeʒ à entendre* que c'étoit du Duc ſon frere qu'elle parloit.

Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, tom. 10, liv. 93, pag. 445.

Catherine de Lorraine, Ducheſſe de Montpenſier, étoit fille naturelle de François de Lorraine, Duc de Guiſe, qui fut aſſaſſiné par Poltrot devant Orléans, le

Sixte V, convint qu'il s'étoit servi de ces expressions, & ajouta même, que *le Roi auroit dû alors faire jetter le Duc de Guise par les fenêtres.* Le Cardinal de Joyeuse ne manqua pas de profiter de ce mot imprudent, qui venoit d'échapper au Pape dans un moment de colere, & lui dit aussitôt; *très-Saint Pere, par votre propre jugement les formes de justice dont votre Sainteté partoit tout-à-l'heure, ne doivent pas être toujours gardées.* Sixte V, condamné par ses propres paroles, n'eut rien à répliquer au Cardinal, & n'en devint que plus irrité. En effet, la colere est toujours la ressource de ceux qui n'ont pas de bonnes raisons à alléguer. Il finit cependant par dire au Cardinal de Joyeuse, que puisque le Roi étoit déterminé à faire périr les Guises; il auroit dû s'en défaire plutôt. le C. de Joyeuse saisit cette occasion pour dire au Pape, que la bonté & la clémence du Roi l'avoient seules engagé à différer la punition des Guises, espérant qu'elles contribueroient

18 Février 1563, & d'Aimerie de Leschéraine, Dame de Grimmancourt. Elle naquit le 18 Juillet 1552, épousa en 1570 Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, & mourut le 6 Mai 1596.

à les faire rentrer en eux-mêmes, que son attachement d'ailleurs pour la religion, ne lui faisoit envisager qu'avec horreur de tremper ses mains dans le sang des Catholiques ; mais qu'il y avoit enfin été forcé pour le bien de son état & pour sa propre conservation ; qu'à l'égard de la mort du Duc de Guise, le Roi ne l'avoit chargé de lui en faire part, que pour lui donner un témoignage de déférence & d'affection, ne croyant avoir à en rendre compte qu'à Dieu seul ; mais que pour celle du Cardinal de Guise, comme ce Prélat faisoit partie du Sacré Collége, il avoit cru devoir en demander l'absolution à sa Sainteté, pour lui donner une preuve de sa soumission au Saint Siége, quoique plusieurs Théologiens l'eussent assûré qu'il pouvoit s'en dispenser.

Le Pape répondit qu'il falloit que le Roi lui écrivît pour la lui demander lui-même, & qu'il en conféreroit avec les Cardinaux. le C. de Joyeuse lui répartit que l'intention du Roi n'étoit point que cette affaire fût traitée en consistoire, & qu'il desiroit ne devoir sa grace qu'à sa Sainteté, d'autant plus qu'il ne demandoit son absolution que pour s'ôter tout

ſcrupule. Mais le Pape inſiſta toujours pour qu'Henri III, ſe conformât à ſa volonté, & le Cardinal le quitta ſans avoir pu obtenir de lui, qu'il ſe relâchât de ce qu'il exigeoit.

Le C. de Joyeuſe voyant bien que le Pape étoit déterminé à porter l'affaire du Roi au Conſiſtoire, convint avec M. de Piſani, qu'il retourneroit à l'audience de ſa Sainteté, pour le preſſer de nouveau, d'accorder au Roi l'abſolution qu'il demandoit ſans le concours des Cardinaux; mais les prieres de M. de Piſani n'eurent pas plus de pouvoir ſur Sixte V, que celles du Cardinal de Joyeuſe. En conſéquence, dès le lendemain, Sixte V mit l'affaire d'Henri III en délibération. Le Cardinal de Sainte Croix, un des plus inſtruits du Sacré Collége, en matiere de Théologie, & dont j'ai déja parlé à l'occaſion de M. de Foix, prit la parole, & repréſenta au Pape, qu'a-
» près avoir lû tout ce que les Docteurs
» avoient écrit ſur l'étendue du pouvoir qu'un
» Souverain peut avoir ſur un Cardinal ſon
» ſujet, il avoit vu qu'un Roi, qui auroit
» trouvé un Cardinal, faiſant ou machinant
» contre ſon Etat, le peut faire mourir ſans
» autre forme ni figure de procès, & que par

» conſéquent Henri III, n'avoit pas beſoin » d'abſolution ».

En effet, l'Empereur Ferdinand I, n'avoit-il pas fait poignarder en 1551, le Cardinal Georges [23], du pays de Hongrie, par Sforce Pallavicin, pour avoir entretenu des liaiſons ſecrétes avec le Turc, qui pour lors lui faiſoit la guerre, ſans s'être cru obligé de recourir au Pape pour être abſous de cette action ?

Louis XI, ne ſe fit-il pas auſſi juſtice du Cardinal de la Ballue [24], qui entretenoit des intelligences avec le Duc de Bourgogne ſon ennemi ? Il ne le fit pas mourir, à la vérité; mais il le retint priſonnier pendant douze ans, malgré les plaintes de Sixte IV, qui prétendoit qu'un Cardinal ne pouvoit être juſticiable que du Pape. Cependant, ſans avoir égard à ſes prétentions, Louis XI, nomma quatre commiſſaires Laïcs pour juger le Cardinal de la Ballue.

Sixte-Quint, loin de s'adoucir par les repréſentations que venoit de lui faire le Cardinal de Sainte Croix, entra dans une très-grande colere contre ce dernier, & ne lui permit pas d'en dire davantage. Le Cardinal

de Joyeuſe, qui étoit préſent, voulut à ſon tour parler en faveur d'Henri III, & engager Sixte V à l'abſoudre ſans en délibérer avec les Cardinaux; il lui fit même entendre qu'il étoit de ſa prudence de ne pas irriter le Roi; mais le Pape lui répondit que Saint Ambroiſe avoit excommunié l'Empereur Théodoſe pour un crime bien moins grave que celui que venoit de commettre Henri III, par le meurtre du Cardinal de Guiſe, quoique pluſieurs Cardinaux ne fuſſent pas alors de ſon avis. Il s'emporta même au point de dire, que ſi le Sacré College ne montroit pas plus de fermeté dans cette occaſion; il lui ôteroit ſes priviléges. Il ne parla point de la mort du Duc de Guiſe, ſe rappellant ſans doute la converſation qu'il avoit eue, la veille, avec le Cardinal de Joyeuſe; mais il eſt probable que c'étoit celle dont il étoit le plus irrité, parce que, ſelon le rapport de M. de Thou, Sixte V avoit promis ſa niece au Prince de Joinville, fils du Duc de Guiſe. Le projet de ce dernier, étoit de faire dépoſer le Roi aux Etats, comme incapable de régner, de le faire raſer, enfermer enſuite dans un Cloître, & lorſqu'il y ſeroit, le forcer à renoncer à

la Couronne, en faiſant intervenir l'autorité du Pape. Par cet accord fait avec S. S., le Duc de Guiſe montoit ſur le Trône, & le Prince de Joinville lui ſuccédant, la niece de Sixte V feroit devenue Reine de France. Henri III. avoit été inſtruit de tous ces projets contre ſa perſonne & contre ſon Royaume par les Vénitiens, le grand Duc de Toſcane & celui de Mantoue. Cette découverte avoit probablement hâté la perte des Guiſes. La mort du Duc ayant fait évanouir toutes les eſpérances du Pape, il étoit bien difficile que ce dernier ne conſervât pas de reſſentiment contre celui, qui les lui avoit enlevées, & qu'il ne cherchât pas à l'en punir. Auſſi le Cardinal de Joyeuſe voulant inſiſter encore pour obtenir l'abſolution pure & ſimple d'Henri III, Sixte V lui ordonna de ſe taire, & le Cardinal n'oſa rien repliquer.

Quelque emporté que ſe montrât Sixte V dans cette affaire, il le paroiſſoit peut-être encore plus qu'il ne l'étoit en effet par pluſieurs raiſons que la politique exigeoit de lui dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Premierement il craignoit de bleſſer les Eſpagnols, qu'il avoit intérêt de ménager, ſe-

condement, on avoit pu lui faire entendre; que plus il marqueroit de colere contre Henri III, plus ce dernier auroit d'égard pour ceux qu'il avoit fait arrêter, lors de la mort des Guifes; enfin, il étoit intéreffant pour fa gloire, qu'on ne crût pas que l'Abbaye que le Roi venoit d'accorder à fon neveu (*a*), fût capable de le faire manquer à la juftice & à fon devoir en pardonnant à Henri III, fans qu'il fe foumît aux formes requifes pour mériter l'abfolution qu'il demandoit.

Quoiqu'il en foit, plus le Pape & tous les Ligueurs témoignoient de reffentiment de la mort des Guifes, plus le Roi devoit fe féliciter d'être délivré d'ennemis auffi dangereux, & qui lui en avoient fufcité de fi redoutables.

L'avis de M. d'Offat, & par conféquent du Cardinal de Joyeufe, étoit cependant qu'Henri III ne refufât pas à Sixte V de lui demander fon abfolution par une Lettre particulie-

(*a*) Il fe nommoit Alexandre Peretty, autrement dit Montalto. Son oncle l'avoit fait Cardinal, & Henri III venoit de lui donner l'Abbaye de Sainte Croix de Bordeaux, vacante par la mort du Cardinal d'Eft Ferrare.

re comme il l'exigeoit, pourvu qu'il insistât dans cette Lettre sur le desir qu'il avoit de n'être absous que par le Pape seul, sans le concours des Cardinaux; qu'il lui témoignât de plus qu'il ne sollicitoit cette grace auprès de S. S., que pour qu'il ne lui restât aucun scrupule, & non comme un acte d'abolition, qui pût lui être nécessaire devant Dieu.

Le Cardinal de Joyeuse & M. d'Ossat, craignoient avec raison, que le Pape & les Cardinaux ne tirassent avantage de cette soumission du Roi, s'il n'y mettoit pas ce correctif. Ils pensoient même, que si le Pape refusoit obstinément à Henri III l'absolution qu'il demandoit, & dans la forme qu'il la vouloit, il pouvoit ne pas insister davantage, sans que sa conscience en dût être troublée.

Il est probable, que Sixte V regardoit déja Henri III, comme excommunié *ipso facto* pour le meurtre du Cardinal de Guise; car plusieurs Cardinaux conseillerent au Cardinal de Joyeuse, au cas qu'il eût à proposer quelque Evêché ou quelque Abbaye de France, à la nomination du Roi, de ne pas dire au Consistoire, suivant l'usage, *le Roi nomme*; mais *le Roi a déja nommé*, sans quoi il étoit

fort à craindre qu'il n'y trouvât de l'opposition. En effet, cet avertissement sembloit prouver que le Pape pensoit qu'Henri III avoit besoin d'une réhabilitation pour pouvoir user de son droit de nommer. Mais le Cardinal de Joyeuse étoit trop attaché à son Maître, pour se prêter à cette basse complaisance, parce que ç'eût été convenir, du moins tacitement, qu'Henri III se regardoit comme *suspendu* de son pouvoir, jusqu'à ce que le Pape l'eût réconcilié avec l'Eglise, aussi le Cardinal de Joyeuse répondit-il à ceux qui venoient de lui donner cet avis qu'il ne changeroit rien à la forme ordinaire de proposer les Bénéfices vacans; cet avis même la rendoit à ses yeux encore plus indispensable.

Sixte V, persistant dans la résolution qu'il avoit prise de faire juger l'affaire de l'absolution d'Henri III en Consistoire, nomma cinq Cardinaux pour l'examiner & lui en rendre compte; l'un de ces Cardinaux étoit chef de l'inquisition.

Le Cardinal de Joyeuse & M. d'Ossat, sentirent bien de quel danger étoit pour le Roi le parti que le Pape venoit de prendre, parce qu'il paroissoit vouloir traiter ce fait

comme étant du reſſort de l'Inquiſition, & ils en craignoient les ſuites; mais ne pouvant pas y mettre d'obſtacles, ils ſe contenterent de ne point ſolliciter les Cardinaux dans la crainte de leur faire croire par cette démarche, que le Roi reconnoiſſoit leur Juriſdiction.

La poſition où ſe trouvoit Henri III, vis-à-vis de la Cour de Rome, exigeoit de la part du Cardinal de Joyeuſe & de M. d'Oſſat, la plus grande d'extérité, afin qu'on ne crût pas qu'il eût beſoin de ſa réconciliation avec le Pape, pour rétablir dans ſon Royaume la tranquillité publique, & l'autorité Royale, que les Guiſes lui avoient fait perdre.

Il n'étoit pas moins important que le Pape fût convaincu que Henri III étoit bon Catholique, ou du moins qu'il ne pût pas donner pour prétexte de ſa rigueur envers lui, les liaiſons de ce dernier avec les Novateurs. En conſéquence Mrs. de Joyeuſe & d'Oſſat, eurent ſoin de publier dans Rome les préparatifs que le Roi faiſoit pour continuer la Guerre contre les Hérétiques, & d'inſiſter ſur le regret qu'il avoit d'en avoir été détourné par les troubles que la Ligue avoit excités

dans son Royaume. Mais malgré cette nouvelle qui auroit dû faire impression sur le Pape, si le seul motif de la religion l'eût animé contre Henri III, S. S. ne se relâcha point de sa rigueur. Il en donna même de nouvelles preuves, quelque temps après.

Le Cardinal de Joyeuse étant allé pour le solliciter de la part du Roi, de relever de ses vœux le Grand-Prieur de France; afin qu'il pût épouser Mademoiselle de Montmorency [25], le Pape lui répondit, ainsi qu'il avoit déja fait au Marquis de Pisani, & à M. de Gondi [26], qu'il n'accorderoit aucune grace à Henri III, qu'après qu'il se seroit soumis au S. Siege, & qu'il en auroit reçu l'absolution. Cependant le Cardinal de Joyeuse ayant insisté & fait sentir à sa Sainteté, que ce mariage donneroit plus de facilité à Henri III, de retirer M. de Montmorency de l'alliance des Hérétiques (ce que le Pape souhaitoit avec ardeur.) Ce dernier se radoucit, & lui fit espérer qu'il pourroit bien accorder la dispense qu'on lui demandoit.

Le Cardinal de Joyeuse profita de ce moment de bonne volonté du Pape, pour lui représenter le tort qu'il faisoit au Roi, &

même

même à la religion, en suspendant les expéditions des affaires Consistoriales, relativement aux Bénéfices & au Evêchés qui étoient à la nomination du Roi. Il lui observa que c'étoit plutôt en qualité de membre du Sacré Collége qu'il lui faisoit ces représentations, qu'en qualité de Ministre de France. Il insista particulierement sur ce que les Diocèses restant long-temps sans Pasteurs, ou n'étant régis pendant cette vacance, que par des Desservans, souvent incapables, & qui ne cherchoient qu'à s'enrichir, il étoit à craindre que les peuples n'en souffrissent, ainsi que les biens de l'Eglise. D'un autre côté, le Roi étant privé de son droit de Régale, ne pouvoit remplir les promesses qu'il avoit faites aux Etats, de remédier aux abus qui se commettoient; qu'un plus long refus de la part de S. S. détermineroit peut-être enfin le Roi, à rétablir les élections dans son Royaume, conformément à la pragmatique sanction [27], & que s'il forçoit le Roi à prendre ce parti, S. S. perdroit un de ses plus beaux appanages.

Sixte V parut frappé de ces raisons; mais il insista toujours, pour qu'Henri III se soumît au Saint Siege, & écrivît pour obtenir son

abſolution ; que c'étoit le ſeul moyen pour parvenir à remédier à tous les inconvénients dont il venoit de lui parler. Le Cardinal de Joyeuſe répliqua qu'il ne doutoit pas que le Roi ne ſe montrât digne fils aîné de l'Egliſe, & qu'il ne ſe conformât à ſa volonté ; mais que les principes ſur cet objet étoient ſi différents en France, (même parmi les Catholiques les plus zélés) de ceux qu'on avoit à Rome, qu'il étoit fort à craindre qu'on ne crût pas que le Pape fût en droit d'uſer du pouvoir qu'il prétendoit exercer, & qu'on n'engageât le Roi à ſecouer un joug qui n'étoit point autoriſé par les loix de ſon Royaume. Qu'Henri III d'ailleurs avoit un Bref de S. S. qui autoriſoit ſon Confeſſeur à l'abſoudre de tous les péchés qu'il pourroit commettre, & que ce bref le mettant à l'abri de la cenſure du Pape, S. S. devoit ſe rendre moins ſévere. Sixte V après avoir rêvé un moment, répondit que ce Bref ne pouvoit regarder que les péchés paſſés, & non ceux qu'on faiſoit après l'avoir reçu ; qu'il convenoit que les excès où s'étoient portés le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere, les avoient rendus dignes de mort, & le Roi moins cou-

pable ; mais malgré cet aveu, il ne changea point de réfolution.

Il eſt probable cependant que toutes les raiſons du Cardinal de Joyeuſe auroient enfin perſuadé le Pape, ſi l'envoyé du Duc de Mayenne (*a*) ne l'en avoit détourné. Cet homme habile, après avoir fait un acccord au nom de ſon Maître avec le Duc de Savoie, vint trouver le Pape, & l'engagea de la part du Duc de Mayenne à refuſer l'abſolution à Henri III. Il alla même plus loin, & lui dit, que s'il la lui donnoit, il avoit ordre de proteſter contre cette abſolution, & d'en demander acte. Il aſſura à S. S. que malgré les apparences contraires, Henri III étoit Hérétique dans le cœur, & qu'il étoit déterminé à éteindre la religion Catholique en France ; que ſi le Pape vouloit l'y maintenir, il étoit néceſſaire qu'il déliât les ſujets d'Henri III du ſerment de fidélité, & que s'il ne jugeoit pas à propos de donner le titre de Roi au Duc de Mayenne, il lui donnât au moins celui de Protecteur de la religion Catholique en Fran-

(*a*) Jacques de Dion, Chevalier & Commandeur de Malthe.

ce, afin que tous les vrais fidéles puſſent combattre ſous ſes ordres, & lui obéir comme à leur Maître.

Les repréſentations de Dion ne firent pas tant d'impreſſion ſur Sixte V par leur validité, que parce qu'elles lui faiſoient enviſager que le parti du Roi pouvoit devenir le plus foible par l'accord de tous les Princes Chrétiens armés en faveur de la Ligue. L'avantage du Pape étoit donc de ſe ranger de leur côté, ou du moins de ne ſe pas déterminer à abſoudre Henri III, qu'il ne le vît vainqueur de ſes ennemis (*a*). En conſéquence, il attendoit l'événement pour ſe décider & avoit grand ſoin qu'on tînt fort ſecret tout ce qui ſe paſſoit dans les Congrégations, dans leſquelles on traitoit l'affaire de l'abſolution d'Henri III. Cependant le Cardinal de Joyeuſe & M. d'Oſſat, étoient parvenus

(*a*) Sixte V avoit toujours mépriſé Henri III pour ſa molleſſe, & la licence de ſes mœurs. Il l'appelloit ſouvent *principe d'Appoco.*

L'aſſaſſinat des Guiſes avoit joint dans ſon cœur la haine au mépris, ainſi il n'étoit pas ſurprenant que les ennemis de ce Prince ne le perſuadaſſent aiſément, quand même il n'y eût pas été engagé par l'intérêt de ſa politique.

à découvrir que le Bref que S. S. avoit donné au Roi, embarrassoit fort le Sacré Collége, parce que, malgré ce qu'en avoit dit le Pape au Cardinal de Joyeuse, plusieurs Cardinaux pensoient qu'Henri III pouvoit se passer de l'absolution de S. S.

Au reste, on avoit des preuves certaines que la Cour de Rome craignoit fort que le Roi ne la demandât pas, & qu'elle faisoit tous ses efforts pour engager sous main le Cardinal de Joyeuse & le Marquis de Pysani (a), de presser Henri III de la demander, pour ne pas perdre le droit qu'elle s'étoit arrogé. Elle désiroit donc que le Roi envoyât quelque personne qualifiée, non-seulement pour solliciter l'absolution; mais encore pour rendre compte des motifs qui l'avoient engagé à faire mourir le Cardinal de Guise, afin de prouver par cette démarche que la France étoit dépendante de la Jurisdiction du S. Siege. Comme il n'étoit pas possible de séparer ces motifs de ceux qui avoient déterminé le Roi à faire périr aussi le Duc de Guise, il en seroit résulté, que le Pape & les Cardinaux

(a) Il étoit alors Ambassadeur du Roi à Rome.

auroient été juges du Roi, même en matiere temporelle ; ce qui devenoit très dangereux pour la suite, la Cour de Rome n'étant déja que trop ambitieuse, & cherchant toujours à étendre les limites de son pouvoir.

Le Cardinal de Joyeuse avoit découvert aussi, que l'intention du Pape & des Cardinaux étoit de n'absoudre Henri III, qu'à condition de donner la liberté au Cardinal de Bourbon, & à l'Archevêque de Lyon, sous prétexte qu'on ne devoit pas demander l'absolution d'une faute, tandis qu'on en commettoit une semblable ; ils devoient encore exiger de lui les soumissions les plus humiliantes, telle que de partir du Louvre à pied, une torche à la main, & d'aller entendre la messe dans cet état (*a*).

Il y avoit même un Cardinal, dont M. d'Ossat tait le nom, qui vouloit qu'on exigeât du Roi, de recevoir le Concile de Trente pu-

(*a*) M. de Thou, rapporte aussi dans son Histoire, que c'étoit le vœu des Parisiens, & qu'ils désiroient même qu'on enfermât Henri III dans un Couvent pour le reste de ses jours, comme incapable de regner. Voyez Hist. Univers. de M. de Thou, tom. X, liv. XCIV, pag. 528.

rement & ſimplement, ſans y mettre les modifications que les états avoient propoſé d'y ajouter. Ce même Cardinal dit à M. de Joyeuſe, que s'il étoit le maître, il enjoindroit à Henri III, d'exterminer tous les Hérétiques de ſon Royaume, d'y établir l'inquiſition, de rompre toute alliance avec le Turc & avec les Princes Proteſtans, & de renoncer à la nomination des Bénéfices vacans par la mort du Cardinal de Guiſe. Si tout le Sacré Collége avoit penſé de même, & qu'on eût mis l'abſolution du Roi à ce prix, il n'eût pas été poſſible qu'il acceptât ces conditions auſſi dures que déraiſonnables.

M. d'Oſſat, frappé de cette rigueur, étoit d'avis que le Roi ne ſe prêtât pas même à ce que le Pape exigeoit de lui, & qu'il ſe contentât, au cas qu'il ne voulût point écrire pour demander l'abſolution à Sixte V, de charger un Gentilhomme de ſon Royaume de venir la lui demander de bouche, ſans parler aux Cardinaux. L'Evêque du Mans [28], que le Roi envoya à Rome pour cet effet, non-ſeulement ne put l'obtenir; mais ne put même empêcher que le Pape ne publiât des Lettres monitoriales contre Henri III [29].

Peut-être l'accord de ce dernier avec le Roi de Navarre, pour repouſſer le Duc de Mayenne y contribua-t-il beaucoup, parce qu'il perſuada à Sixte V, qu'Henri III ne s'allioit avec un Hérétique, que parce qu'il l'étoit lui-même dans le cœur, & qu'il vouloit anéantir la religion Catholique en France.

Mais il eſt encore plus probable que le mauvais état des affaires d'Henri III, fut la principale cauſe qui détermina le Pape à l'abandonner & à le traiter avec autant de rigueur, pour ſe menager davantage l'alliance & l'affection des ennemis du Roi, prêts à l'accabler.

La mort tragique & inopinée de ce Prince, arrivée le 2 Août de cette année, mit fin à une vie auſſi agitée que malheureuſe, & replongea la France dans des troubles plus grands encore, s'il eſt poſſible, que ceux qu'elle venoit d'eſſuyer.

1590. Après la mort d'Henri III, la Reine Louiſe, ſa veuve, accablée déja depuis long temps des plus grands malheurs auxquels la perte de ſon mari venoit de mettre le comble, vit encore pour ſurcroit d'affliction, refuſer à ſa mémoire le ſervice que les Papes ont coutume

de faire célébrer dans leur Chapelle pour le repos de l'ame de tous les Rois de France. L'eſtime & la confiance dont Henri III avoit donné tant de marques à M d'Oſſat, la déterminerent à s'adreſſer à lui pour obtenir 1590.
de Sixte V, la ſeule conſolation qui pût lui reſter. Elle avoit déja envoyé M. de Montmorin [30] vers S. S. peu de temps après la mort d'Henri III, pour lui demander cette grace; mais n'ayant pu l'obtenir, elle eſpéra que M. d'Oſſat ſeroit plus heureux par les grands talens qu'elle lui connoiſſoit pour les négociations. M. d'Oſſat ne put refuſer à la veuve de ſon Maître, de ſolliciter une affaire auſſi intérreſſante pour elle, quoiqu'il prévît la difficulté de réuſſir. Pluſieurs raiſons en effet s'y oppoſoient. Premierement, le Monitoire que le Pape avoit fulminé contre Henri III, & dont ce Prince n'avoit pas été purgé avant que de mourir. Secondement, la race des Valois étant éteinte par la mort du feu Roi, Sixte V n'avoit plus aucune raiſon de les favoriſer. Il étoit intéreſſé au contraire, à venger ſur la mémoire d'Henri III, le meurtre des Guiſes, dont la faction étoit alors très-puiſſante en France. Il penſoit même que

les motifs de religion détermineroient les François à préférer pour Maître le Duc de Mayenne à Henri IV, qui ne paroiſſoit pas encore diſpoſé à faire abjuration.

M. d'Oſſat mit tout en uſage pour parvenir à vaincre ces difficultés. Il s'adreſſa à l'Ambaſſadeur du grand Duc de Toſcane, & à celui de Veniſe, pour les engager à joindre leurs ſollicitations aux ſiennes, dans l'eſpérance de donner plus de poids à cette négociation; il conſeilla auſſi à la Reine d'écrire à pluſieurs Cardinaux, qu'il penſoit pouvoir lui être favorables; mais tous ſes ſoins furent inutiles. Sixte V, ſans rejetter abſolument les prieres de la Reine, colora ſon refus actuel ſur l'état d'interdiction, où étoit le feu Roi à l'heure de ſa mort; il ajouta que les informations que le Monitoire exigeoit, n'ayant point été faites, & le Roi ne s'étant point mis en regle ſur cet objet, il ne pouvoit accorder à la Reine, les obſéques qu'elle demandoit, que cette procédure ne fût terminée, parce que juſqu'à ce moment Henri III étoit dans les liens de l'Egliſe, & ne pouvoit par conſéquent participer aux prieres des Fidéles.

M. d'Offat qui connoiffoit la Cour de Rome, fentoit bien que ces raifons n'étoient qu'un prétexte pour ne pas mortifier le Roi d'Efpagne, le Duc de Savoie & les chefs de la Ligue, & ces motifs lui paroiffoient infurmontables tant que les Ligueurs feroient maîtres d'une grande partie de la France. Cependant il ne fe rebuta pas, & fentant bien que les raifons fur lequelles, Sixte V appuyoit fes refus, pouvoient être de conféquence pour tous les Rois de France, il compofa un Mémoire qui avoit pour objet, de juftifier Henri III. Quoique ce Mémoire ne produifit pas l'effet qu'on auroit pu en attendre dans toute autre circonftance, il établiffoit au moins des principes qu'il étoit très important de conftater à la Cour de Rome, qui n'étoit déja que trop portée à fe prévaloir de fes droits.

Le refus qu'on fait à Rome de prier pour le repos de l'ame d'Henri III, dit M. d'Offat dans fon Mémoire, porte fur la prétendue excommunication que le Roi avoit encourue, foit par la mort du Cardinal de Guife, foit par la détention du Cardinal de Bourbon, & celle de l'Archevêque de Lyon. Le Pape foutient que les perfonnes conftituées

dans les grandes dignités de l'Eglise, ne peuvent pas être soumises à la Jurisdiction Laïque, que d'ailleurs le Roi, outre les censures *du Droit Canon*, avoit encourru celles qui étoient portées par le Monitoire de S. S. pour n'avoir pas mis en liberté le Cardinal de Bourbon, & l'Archevêque de Lyon, après en avoir été averti, & pour n'en avoir pas même donné l'ordre avant que de mourir.

M. d'Ossat réfutoit tous ces argumens par les raisons suivantes.

Les constitutions Canoniques, ne comprennent point les Rois dans leurs Censures à moins qu'elles ne les désignent nommément.

Les Rois de France ont particuliérement le privilége de ne pouvoir être excommuniés, & les *Gens du Roi*, sont en état d'en administrer les preuves les plus convainquantes.

Les Rois de France ont aussi de tout temps le droit de juger les personnes même revêtues du Sacerdoce dans certaines circonstances, & nommément pour le crime de leze-Majesté. Quand Henri III n'eût même pas eu ce droit, la nécessité où il se trouvoit de faire périr les Guises, pour conserver ses jours & sa Cou-

ronne, le mettoit à l'abri des cenſures Eccléſiaſtiques, étant dans le cas de tout particulier, qui tue ſon ennemi pour défendre ſa vie.

Malgré ces raiſons qui lavoient le Roi du crime que la Cour de Rome lui imputoit, ce Prince s'étoit confeſſé d'avoir fait mourir le Cardinal de Guiſe pour mettre ſa conſcience en repos. Il en avoit même reçu l'abſolution en vertu du Bref que le Pape lui avoit envoyé au mois de Juillet 1587, & les plus ſavans Théologiens l'avoient aſſuré que cette abſolution lui ſuffiſoit.

On ſait toutes les démarches inutiles qu'Henri III, fit auprès Sixte V, pour obtenir ſon abſolution.

A l'égard du Monitoire, le Roi n'en ayant été inſtruit probablement que peu d'heures avant ſa mort par ſon Confeſſeur, il n'a pu ſe rendre coupable en n'exécutant pas ce qu'il lui enjoignoit, ni même en ne donnant pas ſes ordres en conſéquence. Il eſt même incertain que ce Monitoire ait été publié en France dans la forme requiſe. D'ailleurs il accordoit au Roi, dix jours pour s'y conformer, & en ſuppoſant même qu'Henri III, en ait

été averti par ſon Confeſſeur dès le 23 Juillet, ou lorſqu'il ſe confeſſa avant de mourir, (ce qui n'eſt pas exprimé clairement dans l'atteſtation du Confeſſeur) il étoit encore à l'abri de la cenſure, puiſqu'à la rigueur le terme des dix jours n'étoit pas expiré, Henri III étant mort dès le 2 Août.

Son Confeſleur même en l'avertiſſant de ce Monitoire ; ne ſpécifia point à Sa Majeſté, ce qu'il contenoit, prétendant qu'il n'en étoit pas inſtruit ; par conſéquent, le Roi ne ſachant que le fait, ne pouvoit pas remplir les conditions du Monitoire. D'ailleurs, la ſoumiſſion & le reſpect que le Roi témoigna en diſant qu'il vouloit vivre & mourir dans la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, eſt une preuve qu'il eût donné à S. S. toutes les ſatisfactions qu'elle eût déſirées, ſi le temps le lui eût permis. En conſéquence, il fut abſous par ſon Confeſſeur, qui en avoit le droit comme tout Prêtre l'a, à ce dernier moment pour tous les cas, excepté ceux qui ſont réſervés au S. Siége.

M. d'Oſſat concluoit de toutes les raiſons qu'il venoit d'alléguer que le Roi n'étoit point mort excommunié, d'autant plus que le Pa-

pe n'avoit point fulminé d'excommunication contre lui ; ce qui étoit pourtant néceſſaire pour autoriſer le refus qu'on faiſoit à ſa mémoire. S. S. étoit obligée par conſéquent de prier pour lui ſuivant les décrétales d'Innocent III ; l'une commençant par ces mots *à Nobis*, &c. Laquelle eſt la vingt-huitieme au tit. de la Sentence d'excommunication , & l'autre , par ces mots *Sacris*, &c. Qui eſt la trente-huitieme au même titre.

A toutes ces conſidérations , M. d'Oſſat ajoutoit qu'il étoit à propos que la Reine repréſentât au Pape., que s'il ne ſe relâchoit pas de ſa rigueur envers Henri III , on pourroit en inférer , qu'il approuvoit le meurtre de ce Prince, d'autant plus que les Ligueurs s'étoient vantés qu'ils n'avoient pris les armes contre le Roi , que du conſentement du Pape. Le Duc de Mayenne avoit même répandu parmi les Ligueurs , la copie d'une Lettre qu'il avoit écrite à SixteV , peu de jours après la bataille d'Ivri, qui le prouvoit évidemment ; le Pape ſe trouvoit donc intéreſſé pour ſa propre réputation , à ſatisfaire la Reine, afin de diſſiper des ſoupçons qui auroient pu la ternir. M. d'Oſſat envoya ce mémoire à la Reine

Douairiere, pour la guider dans celui qu'il lui conseilloit d'adresser à S. S.

Quoique M. d'Ossat pensât que les informations touchant les dispositions où étoit le Roi à sa mort, ne fussent pas d'une nécessité indispensable, cependant il conseilla à la Reine de ne pas refuser de les faire, & de les envoyer au Pape, afin de lui ôter tout prétexte, & qu'il pût lui accorder plutôt la justice qu'elle lui demandoit.

La mort de Sixte V, qui arriva le 27 de ce mois, ne permit pas à la Reine de faire usage auprès de lui du mémoire de M. d'Ossat. Urbain VII [31], ayant succédé à Sixte V, la Reine Douairiere crut qu'elle ne pouvoit mieux faire que de saisir cette occasion pour lui adresser le mémoire relatif aux obséques d'Henri III, dont M. d'Ossat lui avoit envoyé les principaux articles. Elle espéra que le Pape lui seroit plus favorable dans ce premier moment, que dans tout autre, & qu'il lui accorderoit sans peine la grace qu'elle lui demandoit, pour signaler son avénement au Pontificat. Mais elle ne se servit pas dans son mémoire de tous les moyens de droit que M. d'Ossat avoit mis dans le sien, le laissant cependant

pendant le maître d'en faire usage, s'il le jugeoit à propos.

Elle n'entre point en discussion dans ce mémoire sur la validité du Monitoire que Sixte V avoit publié contre le feu Roi, prétendant 1590.
qu'il n'avoit pas dû être expédié ; mais en envoyant au Pape l'attestation de tous les Princes & Seigneurs de la Cour, qui furent témoins de la mort édifiante d'Henri III, elle compte donner à S. Sainteté une preuve convainquante du desir qu'avoit le feu Roi, de satisfaire à tout ce que Sixte V pourroit exiger de lui, s'il survivoit à sa blessure. Elle espere que Urbain VII aura égard à ses pieuses dispositions, & qu'il lui accordera ce que la justice ne peut pas lui permettre de refuser. Elle appuie d'ailleurs sa demande sur ce que Sixte V n'auroit pas dû condamner le feu Roi. En effet, Henri III ayant représenté au Pape le danger où il se trouvoit, & prévoyant qu'il seroit peut-être forcé d'en venir aux plus grandes entrémités contre les auteurs séditieux des troubles de son Royaume, demanda à S. S. un Bref qui permît à son confesseur de l'absoudre des péchés qu'il pourroit commet-

tre à cet égard (*a*). Le Pape le lui ayant accordé, le feu Roi devoit être à l'abri des censures Eccléſiaſtiques, pour un fait dont Sixte V étoit prévenu, & pour lequel il avoit même donné permiſſion de l'abſoudre. Elle ajoute à cette raiſon la plus propre de toutes à perſuader Urbain VII, que ce dernier n'ayant point publié le Monitoire ſur lequel Sixte V fondoit le refus qu'il avoit fait de prier pour Henri III, il ne pouvoit avoir les mêmes motifs pour rejetter ſes ſollicitations. Elle repréſente de plus, que le refus des obſéques dûs

---

(*a*) C'étoit le Cardinal Moroſini [32] » qui étoit Gardien de ce Bref, qui permettoit au Roi, pour quelque fait que ce fût, ſe faire abſoudre par ſon Confeſſeur ordinaire ». Voyez le Thuana, tom. 1, pag. 23.

On ne ſçait ſi c'eſt en vertu de ce Bref, que le Confeſſeur d'Henri III lui donna l'abſolution lorſqu'il étoit prêt de mourir, *ſuivant le pouvoir qu'il en avoit.* Il avoit auparavant prévenu ce Prince, du Monitoire lancé contre lui par S. S. à l'occaſion de la mort des Guiſes, & lui avoit fait promettre de ſatisfaire à ce que Sixte V demandoit de lui. *Voyez le Journal d'Henri III. On y trouve le certificat des Seigneurs qui aſſiſterent le Roi, depuis qu'il fut bleſſé, juſqu'à ſa mort*, tom. 1, pag. 118.

à Henri III, autorisoit les calomnies que le Monitoire de Sixte V avoit déja fait répandre si injustement contre ce Prince, & flétrissoit sa mémoire. Les autres raisons qu'elle allégue à S. S. se trouvant déja dans le Mémoire de M. d'Ossat, dont j'ai parlé, je ne les répéterai point ici.

La mort d'Urbain VII, qui arriva le 15 Septembre de cette année, 13 jours après son exaltation, ne permit pas à M. d'Ossat de lui présenter le Mémoire de la Reine. Grégoire [33] XIV, lui succéda. M. d'Ossat se flattoit que le nouveau Pape pourroit être favorable aux desirs de la Reine Douairiere; mais il se trompa; car Grégoire XIV, qui devoit en partie à Philippe II, le Chapeau de Cardinal, & son exaltation au Pontificat se livra entiérement aux Espagnols. Il dit cependant à M. d'Ossat les choses les plus obligeantes pour la Reine, & les plus propres à lui faire croire qu'il vouloit la satisfaire. Mais s'étant ensuite uniquement occupé de la Ligue dont il se déclara le Chef, non-seulement il ne pensa point aux obséques d'Henri III, mais son attachement aux Ligueurs l'en détourna entiérement.

Cependant M. d'Offat ne fe rebuta point, & mit tout en ufage pour faire réuffir fa négociation. Il confeilla à la Reine d'écrire au Pape & à fes neveux. Il lui indiqua auffi les différentes perfonnes qui pourroient appuyer fa demande, tels que les Ambaffadeurs de Tofcane & de Venife. Il étoit fur-tout néceffaire que la Reine écrivît elle-même à la Seigneurie de Venife, parce que fon Ambaffadeur avoit dit à M. d'Offat, qu'il ne lui étoit pas permis de fe charger d'aucune négociation fans le commandement exprès de fes Maîtres; mais qu'il ne doutoit pas, que fur une Lettre de la Reine, ils ne fe prétaffent avec joie à tout ce qu'elle defiroit d'eux. La Reine fuivit les Confeils de M. d'Offat. La République de Venife s'intéreffa vivement pour elle, & chargea fon Ambaffadeur de prendre fes intérêts auprès du Pape & des Cardi-
1591. naux. Mais toutes ces follicitations, ainfi que celles de M. d'Offat furent fans effet. Le Pape fe borna à envoyer à la Reine un Bref rempli de témoignages d'affection & de confolations fpirituelles; mais ne lui accorda point la feule qui eût pu la fatisfaire.

Grégoire XIV, ne tarda pas à donner des

Digitized by Google

preuves de ſon attachement à la Ligue ; car ; à la ſollicitation des Eſpagnols, il s'engagea à fournir de l'argent & des troupes aux Ligueurs ; il envoya même un Evêque Milannois, nommé Landriano, à Orléans & à Paris, avec des Brefs pour les Chefs des différents partis de la Ligue. Les uns étoient remplis de louanges pour les Ligueurs, & les autres de menaces contre ceux qui abandonneroient la *bonne cauſe* pour ſuivre le parti d'Henri IV. Ce Prélat étoit en même temps chargé de deux Bulles Monitoriales ; l'une contre les Eccléſiaſtiques, & l'autre contre les Laïcs : elles portoient excommunication contre les uns & contre les autres, au cas que, dans le terme preſcrit par la Bulle, ils ne ſe fuſſent pas ſoumis aux ordres du S. Siége. Landriano avoit ordre auſſi du Pape, de faire payer quinze mille écus par mois à la Ville de Paris, pour l'entretien de la Garniſon que les Ligueurs y avoient miſe ; d'un autre côté, le Pape envoya des députés à tous les Princes d'Italie pour les ſolliciter d'entrer dans la Ligue. Il fit auſſi des levées de Troupes, les fit paſſer en France, & envoya à Avignon, Jerôme Moron, Seigneur Milannois, à la

tête de 1500 hommes d'Infanterie, & 200 de Cavalerie.

1591. Sur ces entrefaites, le Cardinal de Lorraine, Evêque de Metz, arriva à Rome sous prêtexte de venir y recevoir le Chapeau de Cardinal, que lui avoit accordé Sixte V; mais en effet, pour les affaires de la Ligue. L'intérêt qu'il prenoit à sa maison l'engagea à prier le Pape de lui accorder la somme d'argent que S. S. avoit chargé Landriano de lever à Paris pour l'entretien de la Garnison de cette Ville : il le supplia aussi de changer la destination des Troupes qu'il devoit donner au Duc de Mayenne, & de les envoyer en Lorraine pour repousser les Allemands qui venoient au secours des Princes du Sang. M. d'Offat manda à la Reine qu'il avoit obtenu ces deux graces; mais le Pape ne lui tint pas dans la suite les promesses qu'il lui avoit faites : au reste il le combla d'éloges & de bienfaits.

M. d'Offat crut que l'affection que S. S. montroit au Cardinal de Lorraine, pourroit donner à ce dernier assez de crédit sur l'esprit du Pape, pour l'engager à accorder à la Reine la grace qu'elle lui demandoit, sans

fruit depuis ſi long-temps ; il conſeilla donc à S. M. d'écrire au Cardinal pour le preſſer de s'intéreſſer pour elle auprès de Grégoire XIV. Mais ces prieres furent inutiles, & le Cardinal partit non-ſeulement ſans avoir rien obtenu, mais probablement ſans avoir même parlé à S. S. des obſéques d'Henri III.

La Ligue continuoit toujours à ravager la France, & les Ligueurs étoient plus acharnés que jamais à déchirer ce Royaume pour le démembrer. L'attachement d'Henri IV, pour la religion Proteſtante, augmentoit chaque jour le pouvoir de la Ligue : elle entraînoit même dans ſon parti les François les plus inſtruits de leur devoir. La Maiſon de Joyeuſe ne fut pas exempte de cette tache, & M. d'Oſſat eut la douleur de voir le Cardinal de Joyeuſe, ſon protecteur, emporté par le torrent, & rebelle à ſon Roi légitime. Cependant la connoiſſance qu'il avoit de la droiture de ſon cœur, lui fit eſpérer qu'il reviendroit de ſon égarement : ſes eſpérances ne furent point trompées ; car il fut dans la ſuite un des ſujets d'Henri IV, des plus zélés & des plus ſoumis, de même que toute ſa famille. Auſſi le Roi lui pardonna-t il avec cet-

te franchiſe & cette bonté qui lui étoient ſi naturelles, même envers ſes ennemis.

Le Roi d'Eſpagne, le Duc de Parme & le Duc de Savoie pourſuivoient leurs projets contre la France avec la plus grande vigueur, & levoient des troupes de toutes parts pour continuer la guerre contre Henri IV. Le Duc de Savoie, ſur-tout y mettoit d'autant plus d'intérêt, que depuis la mort d'Henri III, il avoit porté ſes vues juſqu'au point de ſe flatter de devenir Roi de France, & le Duc de Mayenne, pour lequel il combattoit, avoit en lui un rival, tandis qu'il croyoit avoir un allié. C'eſt ainſi que ces Princes, qui ſembloient unis pour la même cauſe, ſe diſpoſoient déja à ſe diſputer les Provinces qu'ils ne paroiſſoient vouloir conquérir que pour le bien commun.

Le Duc de Savoie, à ſon retour d'Eſpagne, alla à Rome, & par ſon adreſſe & ſon éloquence détermina le Pape à lui donner les Troupes qu'il avoit promiſes au Cardinal de Lorraine ; il eut d'autant moins de peine à le perſuader, que S. S. trouvoit ſon avantage à n'envoyer ſes troupes qu'aux environs des Frontieres de l'Italie, plutôt qu'en Alle-

magne. Le Duc de Savoie s'en ſervit en Capitaine habile, & non content du Marquiſat de Saluces, dont il s'étoit déja emparé, il projetta de ſe rendre maître de la Provence, & l'eût conquiſe en effet ſans la valeur de Leſdiguieres [34], qui arrêta ſes progrès.

La mort de Grégoire XIV enleva un ennemi à Henri IV, & un appui aux Ligueurs. Innocent IX [35] fut élu à ſa place, & n'occupa que deux mois le Trône Pontifical. Ce court eſpace de temps ne laiſſa pas à M. d'Oſſat celui de renouveller ſes ſollicitations auprès du nouveau Pape, pour les obſéques d'Henri III. Ce fut Clément VIII [36] qui ſuccéda à Innocent IX, le 30 Janvier 1592. 1592.
Dès que la Reine Douairiere eut appris ſon exaltation, elle lui écrivit pour le complimenter & le preſſer de lui accorder ce qu'elle avoit demandé inutilement à ſes prédéceſſeurs; elle s'en remettoit d'ailleurs à M. d'Oſſat, du ſoin de ſolliciter le Pape en ſa faveur. Il y employa en effet tous ſes ſoins; mais il ne put obtenir de S. S. qu'un Bref de conſolation pour la Reine. Le Pape, dans ce Bref, ſans prendre aucun engagement avec cette Princeſſe lui fit entrevoir cependant quelque eſ-

pérance par le désir qu'il lui témoigna de la satisfaire, lorsqu'il seroit mieux instruit des causes du refus qu'on lui avoit fait jusqu'alors. Il finit néanmoins par lui dire que l'objet de ses vœux étoit de pouvoir remplir ceux de S. M. sans porter atteinte au respect du au S. Siége & à la religion, ni blesser les Princes Catholiques.

A peine Clement VIII, fut-il élevé au Trône Pontifical, qu'il signala son avénement par la faveur qu'il accorda à la Ligue, ainsi que ses prédécesseurs, il leur fournit de l'argent pour payer les Troupes qu'on levoit en son nom dans les Pays-Bas. Il donna de plus dix mille écus au Cardinal de Lorraine, pour continuer la guerre contre les Allemands, & le combla d'ailleurs de bienfaits.

Le Duc de Savoie poursuivoit toujours ses desseins contre la France; mais le Duc de Lesdiguieres étoit pour lui un puissant adversaire; il le serroit de près, & s'étoit même emparé de quelques places en Piédmont. Lesdiguieres les avoit si bien fortifiées, que le Duc de Savoie ne put parvenir à l'en chasser, malgré les nouvelles levées de Troupes qu'il avoit faites pour parvenir à ce dessein.

La France étoit le Théâtre des guerres les plus cruelles ; attaquée au-dehors par tous les Princes voiſins, & déchirée au-dedans par ſes querelles inteſtines.

Quoique M. d'Oſſat ne parût occupé à Rome, depuis la mort du feu Roi, qu'à ſolliciter les obſéques d'Henri III, que ſa veuve déſiroit avec la plus vive ardeur, il ne négligeoit pas cependant de s'inſtruire de tout ce qui pouvoit avoir rapport aux affaires de France. Les liaiſons qu'il avoit eues avec les différents Ambaſſadeurs, les Cardinaux & les Papes, tandis qu'il étoit chargé des affaires d'Henri III, le mettoient à portée de connoître les divers ſentimens qui agitoient la Cour de Rome. Il profitoit d'ailleurs des relations que lui procuroient les affaires dont la Reine Douairiere l'avoit chargé, pour découvrir les diſpoſitions des Cardinaux & du Pape envers la France en général, & envers Henri IV en particulier. La fineſſe de ſon tact ſur cet objet ne lui laiſſoit rien échapper de tout ce qu'il croyoit pouvoir être utile à ſon maître. Quoique ce dernier ne l'eût point encore employé dans aucune de ſes affaires, & qu'il le connût à peine, M. d'Oſſat avoit l'eſ-

prit trop juſte, & le cœur trop droit pour ne pas regarder Henri IV comme ſon ſeul ſouverain légitime, & ne pas s'intéreſſer à tout ce qui pouvoit contribuer à ſa gloire & à ſa tranquillité.

Henri IV à la ſollicitation des Princes Catholiques & des Evêques de ſon parti, avoit envoyé à Rome, au mois d'Octobre de cette année, le Cardinal de Gondi [37] & le Marquis de Piſani. Ils étoient chargés de rendre leurs hommages au Pape, au nom de ces Princes, & préparer les voies pour l'abſolution du Roi, lorſqu'il ſe ſeroit mis en état de la recevoir. Sa M. eût cependant déſiré ſçavoir, avant de faire ſon abjuration, quelles étoient les diſpoſitions de Clément VIII à ſon égard. Mais ce dernier, ſollicité par les Ligueurs, & ſur-tout par le Roi d'Eſpagne, de ne jamais reconnoître Henri IV pour Roi de France, ne voulut pas recevoir les Ambaſſadeurs de ce Prince. Il pouſſa même la rigueur juſqu'à leur ordonner de ſortir des terres Eccléſiaſtiques. M. de Piſani (*a*)

(*a*) M. de Piſani étoit alors en chemin pour aller à Lorette. M. de Nevers, dans le diſcours de ſa légation, fait particuliérement des reproches à Clement VIII, de ſa dureté envers cet Ambaſſadeur.

attendoit envain, depuis un an, que Clément VIII voulût bien l'admettre à lui baiser les pieds; mais n'ayant pu l'obtenir, il se disposoit à reprendre le chemin de la France.

M. d'Offat croyoit s'être apperçu, que depuis quelque temps, le Pape s'étoit adouci en faveur d'Henri IV, S. S. craignoit sans doute avec fondement qu'une plus longue sévérité n'aliénât totalement ce Prince contre le S. Siége. Les progrès journaliers que faisoit le Roi, commençoient à le rendre assez puissant pour qu'il méritât d'être ménagé. Cependant Clement VIII, ne vouloit pas se réconcilier ouvertement avec lui, non-seulement dans la crainte de se brouiller avec les Espagnols & le Duc de Savoie, ennemis irréconciliables du Roi de France; mais encore parcequ'il ne lui paroissoit pas de la dignité de son caractere & du S. Siége de changer si promptement de conduite, sans aucun motif plausible, puisque ce Prince n'avoit pas encore abjuré ses erreurs. Il sentoit avec raison qu'on n'attribueroit son changement qu'à la Politique, & quoiqu'elle entrât peut-être pour beaucoup dans ses motifs, il étoit convenable qu'il ne parût avoir que ceux de la religion. Pour

ſauver donc l'honneur du Pontificat, & ſe ménager en même temps des voies d'accommodement avec Henri IV. Il eſt probable que ce fut Clément VIII lui-même qui fit inſinuer à M. d'Oſſat, qu'il n'étoit pas entiérement décidé à ne jamais recevoir M. de Piſani, & qu'il feroit bien de ne pas s'en retourner encore en France. On preſſa beaucoup M. d'Oſſat d'écrire à ce dernier, ſur cet objet ; il s'en excuſa d'abord, ſa modeſtie naturelle ne lui permettoit pas d'oſer donner des conſeils à ceux qu'il croyoit plus inſtruits que lui en matiere de négociation. Dailleurs, il appréhendoit que les avis dont on lui faiſoit part, ne fuſſent pas fondés ſur des connoiſſances aſſez certaines, pour que M. de Piſani dût les ſuivre ; il craignoit auſſi de compromettre l'honneur d'Henri IV dans la perſonne de ſon Ambaſſadeur. Cependant ſes amis l'ayant ſollicité de nouveau, il ne crut pas devoir ſe refuſer plus long-temps à une démarche qui pouvoit tourner à l'avantage de ſon Maître.

Quoique ce motif ſoit le ſeul dont M. d'Oſſat faſſe mention dans ſes lettres, il eſt probable que ce qui le détermina principalement à écrire à M. de Piſani, fut l'eſpece de cer-

titude qu'il eut des ſentimens du Pape pour Henri IV, par un nommé Sanneſe, qui ſervoit depuis long-temps dans la famille de Clément VIII, & dans lequel S. S. avoit la plus grande confiance. La néceſſité où étoit M. d'Oſſat, d'attendre ſouvent dans l'antichambre du Pape, le moment où il pourroit en obtenir une audience pour les affaires de la Reine Louiſe, lui donna occaſion de faire connoiſſance avec cet homme. L'attachement & la fidelité qu'il lui reconnut pour ſes Maîtres, lui donna bonne opinion de cet ancien ſerviteur. Il eſpéra d'ailleurs en tirer quelqu'avantage. Il pouvoit connoître par ſon moyen les ſentimens de S. S. pour Henri IV, & gagner pour lui-même l'affection de Clément VIII. Il ſe lia donc d'amitié avec Sanneſe, & cette amitié fut probablement l'origine de ſon crédit auprès du Pape. En effet, Sanneſe faiſoit ſouvent à ſon Maître l'éloge du mérite & des talens de ſon ami. Clément VIII crut devoir profiter de cette liaiſon pour charger Sanneſe de s'inſtruire du véritable état des affaires d'Henri IV, ſans paroître cependant en avoir reçu aucun ordre de lui, dans la crainte que M. d'Oſſat ne préſumât

qu'il étoit disposé à absoudre ce Prince, lorsqu'il lui en auroit facilité les moyens. On ne sçait si Sannese garda le secret à Clément VIII, ou s'il confia de bonne foi à M. d'Ossat la commission dont il étoit chargé ; mais l'assurance avec laquelle ce dernier écrivit dans la suite en France, qu'il ne doutoit pas que le Pape ne desirât d'absoudre Henri IV, paroît prouver que le secret de ce Pontife lui avoit été confié par Sannese, & que sans en abuser, il en profita pour les intérêts du Roi (a).

M. d'Ossat écrivit donc à M. de Pisani, &
1593. lui fit part dans cette Lettre des dispositions favorables où des personnes dignes de foi lui avoient dit qu'étoit la Cour de Rome pour Henri IV. (Ce qu'il devoit probablement à ses succès) mais que ceux qui l'engageoient à lui écrire, l'avoient assûré que les affaires du Roi prenoient tous les jours un meilleur tour auprès du Pape & des Cardinaux, malgré la brigue des Espagnols. Ils prétendoient en conséquence qu'il ne falloit pas désespérer

(a) Voyez l'Histoire des guerres civiles de France, par Davila, liv. 14.

du

du ſuccès de la négociation dans un moment où l'eſpérance commençoit à luire, qu'ayant donné tant de preuves de conſtance en attendant envain, depuis un an, la permiſſion de venir aux pieds de S. S. Il ne devoit pas riſquer de perdre le fruit d'une ſi longue patience; qu'elle ſeroit ſûrement récompenſée, s'il daignoit prolonger encore ſon ſéjour en Italie, pour y attendre le moment où le Pape voudroit bien le recevoir. » Je leur ai fait ob-» ſerver, dit M. d'Oſſat à M. de Piſani, que » la conduite de Clément VIII, devenoit in-» jurieuſe pour vous & pour les Princes qui » vous avoient envoyé; que l'honneur du Roi » s'y trouvoit même intéreſſé dans la perſon-» ne de ces Princes, dont on traitoit l'Ambaſ-» ſadeur avec tant de mépris, & qu'un plus » long délai pourroit être regardé par toute » l'europe plutôt comme une baſſeſſe que » comme un acte de perſévérance; mais ils » m'ont repliqué que le Pape, en qualité de » Pere Spirituel de tous les Fidéles, ne de-» voit pas être regardé ſous le même point de » vue, que les autres Monarques, que par » conſéquent ce qui ſeroit une humiliation de » la part d'une autre Puiſſance, pouvoit être

» souffert sans honte de la part de ce Pere » commun; qu'Henri IV d'ailleurs étant cou- » pable envers le S. Siége pour avoir aban- » donné la religion qu'il avoit embrassée, » n'étoit pas en droit de se plaindre de la ri- » gueur que S. S. exerçoit envers lui.

» L'attachement sincere pour la France que » me témoignent ceux qui me parlent ainsi, » leur fait craindre, que si vous retournez au- » près du Roi, sans avoir obtenu d'audience » de Clément VIII, le mécontentement réci- » proque des Princes & du Pape, ne ferme » toutes les voies à la réconciliation du Roi » avec le S. Siége, & ne mette par consé- » quent Henri IV hors d'état d'obtenir son » absolution. Ils observent cependant que cet- » te absolution lui est nécessaire pour rame- » ner à lui tous les Catholiques, & le ren- » dre tranquille possesseur de son Royaume; » que s'il ne l'obtient pas, les Hérétiques & » les Espagnols triompheront également, ayant » le même intérêt pour qu'Henri IV ne soit » jamais réconcilié avec le S. Siége.

» J'ai voulu leur représenter que ces crain- » tes étoient vaines, parce que S. Sainteté » étoit pour le moins aussi intéressée à rece-

» voir Henri IV dans le ſein de l'Egliſe, que » ce dernier à y rentrer; mais ils m'ont répliqué que dans l'état préſent ou étoient les » affaires de France, Clément VIII n'avoit » point à redouter que la France, ſecouât » le joug du S. Siége, quand même ſon Roi » reſteroit Hérétique; qu'il étoit donc à propos que vous ne contribuaſſiez pas à une » rupture totale par votre départ avant la fin » de l'aſſemblée de Paris, appellée très-improprement *états*, (car ils conviennent que » le Pape pourroit bien différer juſqu'à ce » moment à vous recevoir) ce qui s'y paſſera » doit en effet politiquement lui ſervir de » regle pour ſe conduire. Si la Ligue eſt la » plus forte (ce qui n'eſt pas à préſumer (*a*), » & qu'on éliſe pour Roi M. de Guiſe ou M. » de Mayenne, Clément VIII ſe rangera indubitablement du côté des Catholiques; » mais ſi au contraire cette aſſemblée ſe ſépare ſans avoir rien conclu (comme il eſt » probable par la diviſion même des chefs)

(*a*) Voyez le diſcours de la Légation de M. le Duc de Nevers, Ambaſſadeur d'Henri IV, auprès de Clément VIII, tom. 2, pag. 443.

» le parti de la Ligue se détruira de lui-même, & le Pape se relâchera infailliblement » de sa sévérité envers Henri IV. Clément » VIII sera peut-être même le premier à désirer que le Roi se mette en état de recevoir l'absolution qu'on lui refuseroit maintenant, & par conséquent il vous donnera une audience favorable. Ils vont plus » loin, & prétendent même qu'il est peut- » être avantageux pour la France & pour Henri IV, que sa Sainteté ne vous ait pas encore admis auprès d'elle, parce que si Clément VIII vous eût reçu, les Ligueurs, & » sur-tout les Espagnols, pourroient se plaindre avec quelque ombre de justice, que » c'est la faveur qu'il vous auroit accordée, » qui détruit leur projet & empêche l'élection d'un Roi Catholique. La crainte & » l'embarras où ce reproche mettroit le Pape » l'obligeroit peut-être à vous congédier pour » ne pas déplaire à la Ligue, & votre départ en seroit plus humiliant. S. S. au contraire ne vous recevant qu'après la séparation des prétendus états de Paris, non-seulement il n'aura point à redouter ce reproche; mais l'autorité du Roi étant plus

» affermie, le Pape ſera plus diſpoſé à ſe ré-
» concilier avec un Prince puiſſant, contre le-
» quel tous les efforts de ſes ennemis auront
» été vains. Il pourra ſe juſtifier auſſi plus ai-
» ſément auprès des Eſpagnols, qui ne feront
» pas alors en droit de l'accuſer d'être cauſe
» que leur projet a échoué. La longue pa-
» tience d'ailleurs & la ſoumiſſion avec la-
» quelle vous aurez ſouffert la ſévérité & la
» rigueur du Pape, feront un mérite de plus
» à ſes yeux, & doivent tourner à votre
» avantage auprès de tous les Princes de l'Eu-
» rope. S'il arrive, comme on le prétend,
» que le Roi faſſe un accord avec la Ligue,
» & que la paix ſe faſſe, Clément VIII ſera
» très empreſſé de recevoir Henri IV dans le
» ſein de l'Egliſe, & de réparer par ſes bien-
» faits tout le mal qu'il ſe ſera cru obligé de
» lui faire.

M. d'Oſſat termine cette Lettre à M. de Piſani comme il l'avoit commencée par des excuſes d'avoir oſé ſe charger de lui donner des conſeils dans une affaire auſſi délicate que celle dont il s'agiſſoit, mais que ſon amour pour la France, ſa fidélité pour ſon Maître, & ſon attachement pour lui en particulier,

lui avoient fait ſurmonter la répugnance qu'il ſentoit en général à donner des avis, étant porté naturellement à ſe défier des choſes même dont il étoit le mieux inſtruit. Il finit en ſuppliant M. de Piſani de ſuſpendre ſon jugement ſur tous les objets qui ſont contenus dans ſa lettre, & l'exhorte ſur-tout à ne prendre encore aucune réſolution définitive ſur ſon départ, juſqu'à ce qu'il ſoit plus exactement inſtruit des véritables diſpoſitions du Pape, & de celles du Sacré Collége pour Henri IV, de crainte que par une trop grande précipitation, il ne détruisît les eſpérances avantageuſes dont il étoit probable qu'on pouvoit ſe flatter.

J'ai cru devoir entrer dans un détail aſſez circonſtancié de cette Lettre, parce qu'elle fut l'origine de la fortune de M. d'Oſſat, & des négociations importantes dont Henri IV le chargea dans la ſuite. M. de Piſani fut ſi frappé de la maniere dont M. d'Oſſat lui rendoit compte de l'opinion qu'on avoit à Rome des diſpoſitions de Clément VIII pour Henri IV, & de ſes ſages réflexions, qu'il envoya ſa Lettre au Roi. Il craignit, que s'il ſe bornoit à en mander le précis, Henri IV ne perdît les avan-

tages qu'il pouvoit retirer du plan de conduite qui y étoit tracé, & que ce Prince ne fût pas en état de profiter des vues qu'elle lui ſuggéreroit.

La liaiſon d'ailleurs que M. de Piſani avoit eue avec M. d'Oſſat, pendant qu'il étoit à Rome, pour les affaires d'Henri III, l'avoit mis à portée de connoître la juſteſſe de ſon eſprit & ſes talens pour la négociation. Il ſçavoit par conſéquent qu'on pouvoit s'en rapporter à lui, non-ſeulement ſur le fonds des choſes qu'il avançoit, mais encore ſur le jugement qu'il portoit des perſonnes avec leſquelles il avoit à traiter. Il fut donc bien aiſe de donner à M. d'Oſſat un témoignage de ſon amitié en profitant de l'occaſion de le faire valoir auprès de ſon Maître.

Cette Lettre produiſit ſur Henri IV, tout l'effet que M. de Piſani avoit lieu d'en attendre. Ce Prince, éclairé ſur le véritable mérite, diſtinguoit les hommes capables de le bien ſervir, & ſçavoit les employer à propos. Il trouva tant de netteté, de juſteſſe, de prudence & de modeſtie dans la Lettre de M. d'Oſſat, qu'il ſe détermina à le charger déſormais de ſes affaires à Rome. Il lui

écrivit en conféquence la Lettre fuivante.

» M. d'Offat, l'affurance que j'ai que vous » rapporterez volontiers l'intelligence que vous » avez des affaires de delà, & le crédit que » vous y avez acquis, au bien de mon fer- » vice, & de ce Royaume, m'a mu de vous » écrire la préfente fur l'occafion du voyage » que mon coufin le Duc de Nevers [38], va » faire de ma part vers N. S. P. le Pape, & » par icelle vous prier, comme je fais, de voir » mon dit coufin, le plus fouvent qu'il vous » fera poffible, pour vous employer pour mon » dit fervice, felon que par lui vous fçaurez » être à propos; lui donnant auffi fur ce les » bons avis que vous connoîtrez y pouvoir » aider, & être utiles en quelque chofe. Nous » affûrant que le devoir que vous y rendrez, » vous fera une acquifition de nouveau mé- » rite envers moi, qui vous vaudra quelque » bonne gratification, & reconnoiffance de » ma part, & fur ce je prie Dieu, M. d'Offat, » qu'il vous ait en fa fainte & digne garde. » Ecrit à Melun, le dernier jour d'Août 1593. » Signé Henri, & plus bas Revol ».

Lorfqu'Henri IV écrivit cette Lettre, il avoit déja fait fon abjuration.

L'aſſemblée des prétendus états dont j'ai parlé plus haut, ſe ſépara enfin, après avoir voulu vainement y abolir la loi Salique, & mettre l'Infante d'Eſpagne ſur le Trône de France. Le Duc de Mayenne, irrité non-ſeulement des projets des Eſpagnols; mais encore du peu de cas qu'ils faiſoient de lui, engagea les états à conſentir à une conférence entre les Ligueurs & les Royaliſtes Catholiques. C'eſt ainſi que ſe termina cette fameuſe aſſembée dont le Roi d'Eſpagne & le Duc de Mayenne comptoient retirer tant d'avantages, & qui, en donnant une nouvelle face à la France, devoit changer les conſtitutions de ce Royaume.

Ce fut le 4 Mars de cette année, qu'on 1593. rédigea la délibération priſe dans les états, & l'on convint que ce ſeroit le village de Surenne qu'on prendroit pour le lieu des conférences [39], le 29 ils s'aſſemblerent tous, & reçurent après avoir entendu la meſſe, la bénédiction du Cardinal Légat [40]. Ils ſe rendirent à Surenne l'après midi, & le lendemain l'Archevêque de Bourges [41] ouvrit la premiere ſéance. Il y en eut pluſieurs autres conſécutives, où l'objet des conférences fut

débattu avec la plus grande vivacité & la plus grande éloquence de part & d'autre. L'Archevêque de Bourges s'y distingua surtout, & s'y acquit beaucoup de réputation.

Pendant qu'on tenoit ces conférences à Surenne, on faisoit à Paris des processions pour l'élection d'un Roi Catholique. Jean Boucher, Docteur de Sorbonne, qui avoit prêché contre Henri III d'une maniere si indécente, fit contre Henri IV un discours plein d'emportement & de fureur.

Les sujets zèlés d'Henri IV qui étoient restés auprès de lui, pendant ces conférences, le presserent de prendre un parti qui pût mettre fin à tous les désordres que la Ligue causoit depuis long-temps dans son Royaume. Touché de leurs remontrances qui n'avoient pour but que sa gloire & le bien de ses peuples, il se détermina à promettre de se faire instruire malgré les justes sujets qu'il avoit de se plaindre des propos injurieux que les Ligueurs avoient tenus contre lui dans les conférences de Surenne. Il chargea M. de Schomberg & Revol, d'aller leur déclarer sa résolution, & d'indiquer en conséquence une assemblée générale à Mantes, pour le 15 Juillet suivant.

Ces favorables diſpoſitions du Roi, loin de ramener les Ligueurs, & particuliérement les Eſpagnols, ne ſervirent qu'à les animer davantage, parce qu'elles détruiſoient toutes leurs eſpérances, & aſſûroient la couronne de France à Henri IV. Cependant ils furent contraints de céder aux circonſtances, & l'on convint d'une treve de trois mois entre les Ligueurs & les Royaliſtes. Le légat vendu aux Eſpagnols, s'oppoſa à cette treve, craignant qu'elle ne ſe terminât par une paix durable; mais ſes efforts furent inutiles.

Cependant le Roi écrivit le 9 Juin, à René Benoît, Curé de Saint Euſtache, de venir l'inſtruire. Cet Eccléſiaſtique, craignant le Duc de Mayenne, ne voulut point y aller, ſans conſulter ce Prince, qui exigea qu'il portât la lettre du Roi au Légat. Ce dernier lui ordonna de répondre à Henri IV, qu'il ne pouvoit ſe charger du ſoin de l'inſtruire, ni même de l'aller trouver ſans la permiſſion du Pape; mais Benoît revint bientôt de ſon égarement, & donna à Henri IV, tous les témoignages de fidélité & d'attachement qu'il pouvoit attendre de lui.

Le Roi revint de Mantes, le 22 Juillet,

& se rendit à S. Denis. Il y fut reçu au milieu des acclamations du Peuple. La nouvelle de sa conversion s'étant répandue à Paris, une grande partie des Bourgeois sortit de cette Ville malgré les défenses du Duc de Mayenne. Ils accoururent à S. Denis, & donnerent les plus grandes marques de joie en revoyant Henri IV, les Prélats qui devoient instruire ce Prince, l'attendoient dans cette ville. Le lendemain matin; il eut avec eux une conférence secréte, depuis six heures (a) jusqu'à onze. Il les écouta avec la plus grande attention, & les remercia ensuite de l'avoir éclairé.

Le 25 du même mois, le Roi fit son abjuration à S. Denis, entre les mains de l'Archevêque de Bourges. Il étoit accompagné des Princes & des principaux Seigneurs de sa Cour.

Cet acte solemnel, qui constatoit la con-

(a) Ces Prélats étoient, Renaud de Beaune, *Philippe* Dubec, Evêque de Nantes; Nicolas de Thou, Evêque de Chartres, Claude d'Angennes, Evêque du Mans, & Jacques Davi Duperron, nommé à l'Evêché d'Evreux.

verſion du Roi, anima les Ligueurs d'une nouvelle rage. Boucher, Curé de S. Benoît, dont j'ai déja parlé, prononça neuf diſcours dans l'Egliſe de S. Merry, auſſi injurieux à la gloire d'Henri IV qu'à ſa probité. Il l'accuſoit d'hypocriſie, prétendant que ſa converſion n'étoit que feinte, & qu'il étoit toujours hérétique dans le cœur. Il fit imprimer ces diſcours l'année ſuivante, & les dédia au Cardinal de Plaiſance.

Cependant le Duc de Mayenne étoit parvenu à empêcher Henri IV d'entrer dans Paris, & en avoit fait fermer les portes; mais l'abjuration du Roi lui ayant ſoumis tous les cœurs des habitans de cette Ville, ils témoignerent un ſi grand attachement pour leur Monarque légitime, que le Duc de Mayenne fut obligé, le premier Août, de publier une treve générale pour trois mois. Le Duc de Savoie n'étoit point compris dans cette treve; mais on lui propoſa d'y entrer, & il y conſentit quelque temps après.

Le Légat irrité de cette treve, voulut engager les Ligueurs à faire recevoir le Concile de Trente purement & ſimplement, & le Duc de Mayenne, pour l'appaiſer, n'oſa

s'oppofer à ce projet ; mais on remit l'affemblée au mois de Septembre fuivant. On devoit dans cette affemblée, non-feulement examiner les objets relatifs à la publication du Concile de Trente ; mais encore renouveller le ferment de l'*union* entre les Ligueurs.

Auffi-tôt après fon abjuration, Henri IV écrivit à tous les Parlemens de fon Royaume, aux Gouverneurs des Provinces, & aux Commandans des Places ; il penfa enfuite à envoyer une Ambaffade folemnelle au Pape pour lui rendre hommage, & l'informer de fa converfion. Il choifit le Duc de Nevers pour cette importante commiffion ; fa haute naiffance, fa droiture & fes talens pour les négociations le rendoient très propre à cet emploi. Il devoit partir avec l'Evêque du Mans & le Doyen de N. D. de Paris. Avant leur départ, le Roi dépêcha pour Rome Ifaie Brochard de la Clielle (*a*), avec des lettres datées du 18 Août, par lefquelles il inftruifoit le Pape de fa converfion. On lui donna auffi

(*a*) Le fieur de la Clielle étoit Maître-d'Hôtel ordinaire d'Henri IV.

des inſtructions (a) pour le Duc de Toſcane, auprès duquel S. M. l'envoya ſolliciter des ſecours contre les Ligueurs.

L'arrivée de la Clielle à Rome, y produiſit une grande ſenſation. Ceux qui étoient attachés à Henri IV, apprirent avec la plus grande joie ſon abjuration ; mais les Eſpagnols & ceux qui étoient de leur parti, déſeſpérés de cet événement dont ils craignoient les ſuites, déclamerent fortement contre la converſion du Roi, & firent tous leurs efforts auprès du Pape pour le détourner d'abſoudre Henri IV. La Clielle étoit porteur d'une Lettre de ce Prince adreſſée à Clément VIII, par laquelle il lui faiſoit part du bonheur qu'il avoit d'avoir abjuré ſes erreurs. Cette Lettre étoit accompagnée d'une autre que les Prélats qui avoient abſous le Roi, avoient écrite en commun à S. S. pour lui rendre compte des motifs de leur conduite à cet égard (b).

(a) Voyez ces inſtructions dans les Lettres du Cardinal d'Oſſat, tom. 1, pag. 152.

(b) Voyez ces deux Lettres dans celles du Cardinal d'Oſſat, tom. 1, pag. 149 & ſuiv.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que M. Séraphin, Auditeur de Rote, détermina Clément VIII à recevoir la Clielle. Il ne put même l'obtenir qu'à condition que S. S. ne le verroit qu'en ſecret ; en conſéquence, le Pape chargea Sanneſe, dont j'ai déja parlé, d'engager M. d'Oſſat à dire à la Clielle, de ne pas ſe rebuter de ſes refus apparents ; mais il lui recommanda ſur-tout de s'acquiter de cette commiſſion, de maniere que M. d'Oſſat ne pût pas croire que S. S. y eût part. Sanneſe n'en fit probablement pas myſtere à M. d'Oſſat ; car ce dernier inſtruiſit la Clielle de la colere feinte que Clément VIII devoit lui montrer. Quelques jours après la Clielle fut introduit de nuit chez le Pape par M. Séraphin. Il expoſa ſa miſſion à S. S. Clément VIII parut très irrité. Il ſe plaignit qu'on le trompoit, & qu'il n'avoit point compté recevoir l'Agent d'un hérétique excommunié. Il ordonna enſuite à la Clielle de reprendre ſes Lettres, & le congédia. Mais la Clielle, que M. d'Oſſat avoit prévenu, ſe proſterna aux pieds de S. S. & après lui avoir exprimé les ſentimens du Roi de la maniere la plus touchante, il laiſſa ſes Lettres ſur une table, & fut

fut reconduit par M. Seraphin. Il eut ordre de voir le Cardinal Tolet. Ce dernier lui fit plusieurs questions sur les affaires d'Henri IV, & ne décida rien. Mais M. d'Offat fut chargé de rassurer secrettement la Clielle, & lui dit que le Pape ne vouloit qu'éprouver le Roi, & que si S. M. étoit vraiment convertie, & quelle en donnât des preuves, S. S. lui accorderoit l'absolution qu'elle sollicitoit (*a*). Cependant Clément VIII n'ayant point donné d'audience publique à la Clielle, tout Rome crut que l'intention du Pape n'étoit point d'absoudre le Roi; on en fut si convaincu, qu'un Espagnol nommé Gonzales Ponce de Leon, Camérier du Pape, qui ne manquoit pas de mérite & de talens, composa pour plaire à S. S. un ouvrage sur la discipline Ecclésiastique, dans lequel il s'efforca de prouver *qu'un Hérétique relaps ne pouvoit être absous ni reconnu Roi, même par l'autorité du S. Siége.* M. d'Offat répondit à cet écrit, & le réfuta avec toute la force & la justesse de raisonnement qui lui étoit naturelle [42].

(*a*) Voyez l'Histoire des Guerres Civiles, par Davila, *liv.* 14.

Il eſt probable que le Mémoire de M. d'Oſſat, fit beaucoup d'impreſſion ſur le Pape; il parut lui défendre, cependant, de le faire imprimer. Mais il le lui fit permettre ſecrettement. Il étoit bien aiſe ſans doute de ramener les eſprits aux principes établis par M. d'Oſſat, dans ſon Mémoire, quoiqu'il ne voulût pas paroître les autoriſer publiquement. Peut-être même ce Mémoire prépara-t-il la voie à l'abſolution d'Henri IV, en faiſant ſentir les avantages que le S. Siége pouvoit en retirer. Cependant M. de Thou n'en dit rien, & M. d'Oſſat n'en fait point mention dans ſes Lettres.

Ce Mémoire fait d'autant plus d'honneur à M. d'Oſſat, qu'il n'avoit point encore reçu la Lettre d'Henri IV, que j'ai rapportée plus haut, par laquelle il le charge de ſes affaires à Rome, & particulierement de celle de ſon abſolution, qui étoit alors la plus importante; mais la juſteſſe de ſon eſprit, & la droiture de ſon cœur ne lui permettoient pas de voir attaquer ſon Roi légitime, ſans prendre ſa défenſe, & ſi ſa fidélité & ſon attachement pour Henri IV, ont été récompenſés, jamais ſujet nen a été plus digne que lui.

Pendant qu'on étoit occupé à Rome de l'issue qu'auroit auprès du Pape l'abjuration du Roi, on arrêta à Melun, Pierre Barriere, natif d'Orléans, & Voiturier sur la Loire. Ce malheureux avoit formé le projet d'assassiner Henri IV, avant que ce Prince eût fait son abjuration. L'absolution que le Roi venoit de recevoir à S. Denis, lui ayant fait naître des scrupules, il vint à Paris, & les communiqua à Aubri, Curé de S. André des Arts; mais ce Prêtre séditieux les lui leva, en lui disant que la conversion du Roi n'étoit que feinte, & l'encouragea à suivre son dessein en louant son zèle. Il le mena ensuite chez le Recteur des Jésuites, nommé Varade. Ce dernier lui confirma ce que lui avoit dit Aubri, & pour affermir son courage, il le fit confesser & communier. Heureusemet cet abominable projet fut découvert, & Barriere fut rompu vif (*a*).

Le Duc de Nevers partit enfin pour Rome. Etant arrivé à Poschiano, terre des Grisons, le 14 Octobre 1593, le P. Possevin, lui re-

(*a*) Voyez l'Histoire Universelle de M. de Thou, tom. XII, liv. CVII, pag. 49 & suiv.

mit un Bref, par lequel S. S. lui marquoit que ce Jésuite étoit chargé de lui expliquer ses intentions. Le P. Possevin lui dit de la part de Clément VIII, qu'il ne pouvoit le recevoir comme Ambassadeur d'Henri IV, mais simplement comme Duc de Nevers. Ce refus surprit fort le Duc, cependant il s'achemina toujours vers Rome en priant le P. Possevin de représenter à S. S. l'importance de la négociation dont il étoit chargé auprès d'elle. Lorsqu'il fut arrivé à Mantoue le même P. Possevin, lui montra une lettre qu'il venoit de recevoir du Cardinal de S. George [43], neveu du Pape, datée du 26 Octobre, par laquelle il lui marquoit que Clément VIII, étoit toujours dans la même résolution.

M. de Nevers, après avoir délibéré quelque temps, se détermina cependant à continuer son voyage, & pour que Clément VIII fût convaincu que son ambassade n'avoit que lui pour objet, il ne fut point d'abord chez les autres Princes d'Italie, comme Henri IV l'en avoit chargé. Il alla droit à Rome. Il reçut avant d'y arriver, un nouveau message du Pape. S. S. lui mandoit qu'elle ne le recevroit qu'à condition qu'il n'auroit que très-peu de

ſuite, qu'il ne verroit aucun des Cardinaux, & qu'il ne reſteroit que dix jours à Rome.

Quelque indignation qu'excitât dans le cœur du Duc de Nevers la conduite outrageante du Pape envers un homme de ſon rang, Ambaſſadeur d'un Roi de France, il la déguiſa de crainte de nuire à ſon maître, & pour ſe conformer aux intentions du Pape, il arriva à Rome, le 20 Novembre, preſque de nuit, accompagné ſeulement de cinquante gentilshommes. Il pouſſa même l'attention juſqu'à ne pas entrer par la porte où pluſieurs perſonnes l'attendoient, afin que ſon arrivée fît moins de ſenſation dans la Ville. Il alla auſſi-tôt baiſer les pieds de ſa Sainteté, & lui demanda la permiſſion de voir les Cardinaux, pour leur remettre les lettres dont il étoit chargé de la part du Roi. Clément VIII lui répondit qu'il y réfléchiroit, & lui feroit rendre réponſe. Le Duc lui parla enſuite de la converſion du Roi, & de l'objet pour lequel ce Prince l'avoit envoyé. Le Pape lui dit qu'il ne pouvoit l'abſoudre, *etiam in foro conſcientiæ.* M. de Nevers, par reſpect pour S. S. & pour ne pas l'irriter, ne voulut rien repliquer à ces mots; mais il lui demanda ſeulement de ne

pas reſtreindre ſon ſéjour à l'eſpace de dix jours, & le ſupplia en même temps de lui donner ſa premiere audience en préſence des Cardinaux, de l'ambaſſade d'Eſpagne, & des Agens de la Ligue. Le Pape lui refuſa cette grace, quelque inſtance que pût faire le Duc pour l'obtenir, & lui donna rendez-vous au mardi ſuivant. Il ſe rendit à ſon audience accompagné de ſoixante-dix gentils-hommes; il lui repréſenta le déſir extrême qu'avoit Henri IV, de mériter par ſa ſoumiſſion & ſon attachement au S. Siége, que S. S. voulût bien confirmer l'abſolution qu'il avoit déja reçue à S. Denis. Il lui fit ſentir en même temps, que ce n'étoit point le mauvais état des affaires du Roi, qui lui faiſoit ſouhaiter ſa réconciliation avec le S. Siége, puiſqu'il étoit maître de la plus grande partie de ſon Royaume, & qu'il n'avoit plus contre lui que les Chefs de la Ligue, qui tentoient inutilement de troubler la paix de la France. Il lui fit enſuite un tableau très-détaillé & très-énergique des deſſeins injuſtes & odieux du Roi d'Eſpagne, de la Maiſon de Lorraine & de Savoie, qui ne s'étoient armés contre Henri IV, que pour partager ſes dépouilles

& non par amour pour la Religion ». La » preuve, dit-il, qu'ils ne ſont point animés » de ce motif ſi reſpectable ; c'eſt que la con- » verſion du Roi, loin de les déſarmer, les » irrite, & qu'ils font tous leurs efforts au- » près de S. S. pour la détourner des voies de » la douceur où ſa bonté paternelle le por- » teroit envers un Roi qui demande avec » tant d'inſtance & de ſincérité, à rentrer » dans le ſein de l'Egliſe.

Il ſe plaignit enſuite au Pape de la conduite du Cardinal de Plaiſance, des troubles qu'il fomentoit en France, & des lettres ſéditieuſes qu'il écrivoit à tous les Princes Catholiques Ligueurs pour les engager à continuer la Guerre.

Clément VIII, mécontent de tout ce que venoit de lui repréſenter le Duc de Nevers, lui répondit avec émotion », *ne dites pas que » votre Roi ſoit Catholique. Je ne croirai jamais » qu'il ſoit bien converti, ſi un Ange du Ciel ne » vient me le dire à l'oreille. Quant aux Catho- » liques qui ont ſuivi ſon parti, je ne les tiens » pas pour déſobéiſſans & déſerteurs de la religion » & de la Couronne ; mais ils ne ſont qu'enfans » bâtards, & fils de la ſervante ; au contraire,*

» *ceux de la Ligue sont les vrais enfans légimes,*
» *les vrais arcs-boutans, & mêmes les vrais pi-*
» *liers de la religion Catholique.*

M. de Nevers fut fort offensé de ce discours : il le témoigna au Pape avec tout le respect qu'il lui devoit, & le supplia de nouveau de lui accorder une prolongation de séjour à Rome. Mais Clément VIII ne lui donna point de réponse positive, & comme il s'apperçut qu'il étoit venu accompagné de soixante-dix gentils-hommes, il lui défendit de les amener davantage avec lui. En conséquence, M. de Nevers, pour ne pas déplaire à S. S. ne vint plus à son audience qu'avec deux Prêtres Italiens, qui même n'étoient jamais sortis de Rome. Comme il vit bien qu'il solliciteroit vainement un plus long séjour auprès du Pape. Il lui remit la lettre dont S. M. l'avoit chargé, en lui disant de la part de son Maître, tout ce qu'il crut de plus propre à l'émouvoir. Mais S. S. ne lui répondit autre chose, si ce n'est qu'elle réfléchiroit à ce qu'il venoit de lui dire, & lui feroit sçavoir sa résolution.

Quelques jours après, Clément VIII fit dire à M. de Nevers, qu'il ne permettroit point

que les trois Prélats qu'il avoit amenés avec lui, vinssent lui baiser les pieds, qu'ils n'eussent été auparavant se présenter au Cardinal de Ste. Séverinte, chef de l'Inquisition, & grand Pénitencier. Le Duc, très-piqué de cette espece d'insulte, pria le Camérier de S. S. de lui donner par écrit ce qu'il venoit de lui dire, afin qu'il pût y répondre. Mais le Camérier le refusa, sous prétexte qu'il n'en avoit point reçu l'ordre.

Le même jour, le Cardinal Tolet [44], vint trouver M. de Nevers de la part du Pape, & lui expliqua plus en détail ce que le Camérier lui avoit déja dit. Le Duc de Nevers lui répondit les mêmes choses qu'au Camérier, & insista pour que Clément VIII lui envoyât sa réponse par écrit. Mais le Cardinal lui dit qu'il ne devoit point s'y attendre, & qu'il feroit beaucoup mieux d'aller à l'audience de S. S. pour s'expliquer avec elle. La conversation du Duc avec le Cardinal, fut assez longue, & très-vive de part & d'autre. Ils resterent chacun dans leur opinion, après avoir envain tenté de se persuader réciproquement, & se séparerent assez mécontens l'un de l'autre. M. de Nevers, espé-

roit que Clément VIII, après avoir fait de mures réflexions, se relâcheroit de ce qu'il exigeoit de lui ; mais il se trompa ; car le Camérier de S. S. vint le lendemain de sa part, lui dire qu'il étoit toujours dans la même résolution : il lui demanda ensuite si le Pere Poussevin ne lui avoit pas dit de la part du Pape, qu'il ne lui avoit permis de venir à Rome, qu'à condition de ne lui pas parler des affaires de Navarre ? le Duc lui répondit que non, & qu'il le prioit de supplier le Pape de daigner lui accorder ce qu'il lui demandoit. Le Camérier s'acquita si bien de sa commission, qu'il en résulta beaucoup de troubles dans Rome. Le Pere Poussevin fut obligé de se sauver de cette Ville, pendant la nuit, pour avoir, dit-on, osé représenter au Pape le tort qu'il pouvoit faire à la religion Catholique, en traitant Henri IV, avec tant de rigueur, & lui avoir cité à cette occasion l'exemple de l'Allemagne. D'un autre côté, les Prélats que le Duc de Nevers avoit amenés, furent contraints de se sauver dans sa chambre pour n'être pas insultés, & leur bagage fut arrêté, & pillé. M. de Nevers, affligé de ces divers événemens, & craignant

pour lui-même, (les dix jours qu'il avoit permiſſion de reſter à Rome, devant expirer le lendemain) envoya prier le Camérier du Pape de demander à S. S. ſes Ordres. On lui répondit que Clément VIII lui donneroit audience, le 5 Décembre, il s'y rendit. Le Pape commença par lui faire des reproches ſur ce que les Prélats qui étoient venus à Rome, lui avoient réfuſé d'aller trouver le Cardinal de Sainte Severine, comme il l'avoit ordonné. Le Duc lui fit les mêmes réponſes qu'il avoit faites au Cardinal Tolet, & le ſupplia de vouloir bien admettre ſeulement une ſeule fois à ſes pieds, les Prélats qu'il avoit amenés avec lui; qu'il pouvoit même, ſans leur donner une longue audience, les renvoyer enſuite à ſes neveux; que ce procédé ſeroit moins humiliant & plus convenable, que de les ſoumettre à une juriſdiction qu'on ne reconnoiſſoit point en France.

Le Pape, offenſé de ce diſcours, *fronça le ſourcil*, & dit à M. de Nevers, que ſi ce n'eût été par égard pour ſa perſonne, il n'auroit pas traité ces Prélats avec tant de douceur, & qu'il leur auroit déja fait éprouver les effets de ſa colere.

M. de Nevers fit tous ses efforts pour fléchir Clément VIII, il eut d'abord recours aux prieres. Il se prosterna à ses genoux, & le conjura dans les termes les plus touchans & les plus respectueux de ne pas refuser plus long-temps à son Maître l'absolution qu'il lui demandoit, il lui promit en son nom d'exécuter tout ce qu'il lui enjoindroit pour réparer ses fautes passées, & le scandale qu'il avoit pu causer. Il lui présenta en même temps la procuration que le Roi lui avoit donnée pour terminer l'affaire de son absolution. Mais le Pape, lui répéta plusieurs fois, qu'il ne croyoit point qu'Henri IV, fût vraiment converti, & qu'il le regardoit toujours comme le chef & le défenseur des hérétiques. M. de Nevers perdant alors toute espérance de pouvoir rendre Clément VIII favorable à son maître, se leva, & quittant le ton de suppliant qu'il avoit eu jusqu'alors, parla à Clément VIII en homme instruit des raisons de sa rigueur. Il lui dit que les Espagnols désiroient de voir la France hérétique comme l'Angleterre & l'Allemagne ; mais qu'il se flattoit que S. S. étoit trop animée du zèle de la religion pour la réduire à cette

extrémité; il lui repréſenta enſuite de la maniere la plus pathétique, les malheurs dont toute l'Europe étoit menacée, s'il n'adouciſſoit ſa rigueur envers Henri IV. Pénétré de la plus vive douleur à la vue des maux dont il faiſoit le tableau à Clément VIII, la voix lui manqua, ſes larmes coulerent en abondance. Le Pape en parut ému, & le contraignit même de s'aſſeoir; mais M. de Nevers, voyant que le Pape ne changeoit point de réſolution, ſe détermina à le prier de trouver bon qu'il lui remît, avant que de partir, un précis de tout ce qu'il lui avoit dit, eſpérant qu'après l'avoir examiné à loiſir, il lui feroit peut-être une réponſe plus favorable. Clément VIII le lui ayant permis, M. de Nevers ſe retira après lui avoir demandé la prolongation de ſon ſéjour à Rome; ce que S. S. lui accorda, & elle conſentit qu'il reſtât dans cette Ville, juſqu'au commencement de l'année ſuivante.

La rigueur du Pape ayant excité dans Rome différens ſentimens, ſur-tout parmi les Cardinaux, Clément VIII ſe plaignit amérement de ce que pluſieurs blâmoient ſa fermeté. Il alla même juſqu'au point de dire en

plein consistoire qu'il feroit repentir ceux qui oseroient s'élever contre la résolution qu'il avoit prise de ne point absoudre *Navarre.*

M. de Nevers fut bientôt instruit de ce qui venoit de se passer, & désespéra plus que jamais du succès de sa négociation. Il apprit en même temps, que le Cardinal de Plaisance & le Duc de Mayenne avoient dépêché le nommé Montorio vers S. S. pour lui dire qu'étant bien persuadés qu'il ne se rendroit pas aux prieres du Duc de Nevers, ils lui conseilloient de le garder à Rome, en l'amusant de fausses espérances, & que le Pape avoit adopté ce parti. Cette triste nouvelle détermina M. de Nevers à envoyer au plutôt à Clément VIII, le Mémoire qu'il lui avoit promis de recevoir (a). Le Duc alla, quelques jours après, à son audience, pour prendre congé de S. S. Le Pape le reçut très-bien, lui témoigna le désir qu'il avoit de remédier aux maux de la France, & lui dit, que s'il envoyoit dans ce Royaume quelqu'un de sa

(a) Voyez ce Mémoire dans le discours d'état de M. de Nevers, daté du 8 Décembre 1590, tom. 2, pag. 423.

part, il le chargeroit de conférer particuliérement avec lui. La veille du départ de M. de Nevers, S. S. envoya les Cardinaux ses neveux lui rendre visite, & le 15 Janvier 1594, le Duc partit pour se rendre à Florence avec tous ceux qui l'avoient accompagné. Il rencontra dans son chemin le Cardinal de Joyeuse & le Baron de Senescey, qui venoient à Rome de la part du Duc de Mayenne & de la Ligue (*a*). M. de Nevers alla aussi à Mantoue & à Vénise, comme Henri IV l'en avoit chargé, & vint ensuite le joindre à Chartres, quelque temps aprés qu'il y eut été sacré (*b*).

(*a*) Ils venoient pour justifier auprès du Pape la conduite du Duc de Mayenne, le fortifier dans la résolution où il étoit déja de ne point absoudre Henri IV, & lui proposer le mariage de l'Infante d'Espagne, avec le Duc de Guise. Ce dernier avoit dépêché en particulier, Nicolas de Piles, Abbé d'Orbays, pour stipuler ses intérêts auprès de S. S. Le Cardinal de Joyeuse assûra d'ailleurs Clément VIII, que le Duc de Mayenne, loin de s'opposer à l'élection du Duc de Guise, pour Roi de France, avoit reçu cette proposition avec plaisir, & la regardoit comme un honneur qu'on faisoit à sa maison. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, tom. XII, liv. CVIII.

(*b*) Voyez le discours de ce que fit M. de Nevers à

On doit être ſurpris ſans doute que M. de Nevers ne faſſe aucune mention de M. d'Oſſat, dans tout le cours de la négociation, dont je viens de rendre compte. Ce ſilence eſt d'autant plus extraordinaire, que par la lettre qu'Henri IV écrivit à M. d'Oſſat, le 31 Août 1593, il le prévenoit du départ de M. de Nevers pour Rome, & le chargeoit expreſſément de l'aider de ſes conſeils dans l'affaire de ſon abſolution. Il n'eſt donc pas vraiſemblable, non ſeulement que le Duc de Nevers n'ait pas été inſtruit, avant ſon départ, de cette lettre d'Henri IV; mais qu'à ſon arrivée à Rome, M. d'Oſſat ne ſe ſoit pas empreſſé de l'aller trouver, & de remplir auprès de lui les fonctions dont ſon Maître l'avoit chargé. D'ailleurs, quand le Roi n'eût pas donné à M. d'Oſſat des témoignages d'eſtime & de confiance auſſi marqués, la réputation que ce dernier s'étoit faite depuis qu'il étoit à Rome, en travaillant ſous M. de Foix, & les Cardinaux d'Eſt & de Joyeuſe, les connoiſſances qu'il avoit acqui-

ſon voyage de Rome en 1593, dans les Mémoires d'état de ce Duc, tom. 2, pag. 405.

ſes dans les négociations, celles qu'il avoit du génie de la Cour de Rome, des divers caracteres de ceux qui la compoſoient, & des Ambaſſadeurs des Cours étrangeres qui y réſidoient, le crédit que lui avoient donné ſes liaiſons, & la confiance que ces différentes perſonnes avoient en lui, les intérêts des Princes, dont il étoit parfaitement inſtruit par ces liaiſons mêmes, tout ſe réuniſſoit pour qu'il fût très-intéreſſant à M. de Nevers de conférer avec M. d'Oſſat, & de prendre ſes avis dans une affaire auſſi importante, que celle dont il étoit chargé. Il eſt donc à préſumer, ou que M. de Nevers s'eſt cru capable de ſe conduire par ſes propres lumieres, ou qu'il a dédaigné de prendre les avis d'un homme ſans naiſſance & ſans titre, & qui n'avoit jamais été employé que comme ſubalterne, ou bien enfin, que l'ayant conſulté, il n'avoit pas voulu qu'on pût le ſoupçonner d'avoir eu beſoin qu'on l'inſtruisît ſur la conduite qu'il devoit tenir, dans la crainte qu'on n'attribuât ſes ſuccès, s'il en avoit, à un autre qu'à lui-même. Si cette baſſe jalouſie entra dans ſon cœur, il dut taire en effet les obligations qu'il pouvoit avoit à M.

d'Offat. Quoiqu'il en foit, on a vu par le détail que je viens de faire, que non-feulement M. de Nevers ne réuffit point dans fa négociation ; mais qu'il éprouva, de même que ceux qui l'accompagnoient, les humiliations les plus outrageantes. Ce mauvais fuccès fut-il dû au peu de cas, qu'il fit des confeils de M. d'Offat, ou bien aux circonftances qui n'étoient pas favorables à fes deffeins ? C'eft ce qu'il n'eft pas aifé de décider; car il eft certain qu'il n'y a aucune affaire, de quelque genre qu'elle foit, qui n'exige un degré de maturité, pour pouvoir fe conclure. Auffi les habiles négociateurs (& M. d'Offat en eft une preuve) ne fe rebutent pas des premiers refus; ils ne défefperent jamais d'ammener ceux, avec lefquels il traitent, à leur accorder ce qu'ils demandent, quand le temps & les circonftances auront mis les chofes au point néceffaire, pour leur faire obtenir ce qu'ils ont envain pourfuivi depuis long-temps. Ils profitent de cet intervalle, pour préparer la voie, & ménager les occafions les plus favorables au but qu'ils fe font propofé. C'eft fouvent même pour avoir négligé des moyens frivoles en apparence, que les négociations

les plus importantes ont échoué. En effet, tout ſe tient dans le moral comme dans le Phyſique. Un mot, un geſte, rien n'eſt indifférent, en fait de politique, pour ceux qui ont du tact, & qui ſçavent en faire uſage. Un mouvement d'impatience peut rompre quelquefois un chaînon, d'où dépendoit tout le ſuccès d'une affaire : D'un autre côté, en profitant d'un moment de vivacité & d'humeur, où s'eſt laiſſé entraîner celui avec lequel on négocie, on peut en tirer un grand avantage, parce que l'envie de réparer la faute qu'il vient de commettre l'engage ſouvent à ſe relâcher de ſes droits, & à accorder ce qu'il eût refuſé, s'il ſe fût contenu dans les bornes que la prudence lui preſcrivoit.

Il eſt probable que M. de Nevers mépriſa tous ces petits ſoins, comme indignes de la Majeſté Royale, & par une fierté peu convenable à la ſituation préſente des affaires d'Henri IV, il mit trop de hauteur dans ſes procédés, & peu de modération dans ſa conduite. On en trouve même la preuve dans la lettre que M. d'Oſſat écrivit au Roi, le 22 Décembre 1594. Il lui mande dans cette lettre, que le Pape lui ayant fait dire de le ve-

nir trouver, s'étoit plaint à lui de ce que M. de Nevers, en le quittant, lui avoit déclaré que le Roi ne feroit plus de démarches auprès de S. S. pour obtenir ſon abſolution, & qu'il étoit le dernier Ambaſſadeur qu'il verroit de la part de ſon Maître «. Je ne lui „ avois point dit cependant, ajouta Clément „ VIII «, que je ne donnerois jamais d'abſolution „ au Roi de Navarre. Je l'avois aſſûré, au con- „ traire, que s'il donnoit des preuves de re- „ pentance, il me trouveroit très-diſpoſé à l'ab- „ ſoudre. La lettre d'ailleurs, qu'il me remit „ de la part de ſon Maître, ne contenoit que „ des témoignages de ſoumiſſion en termes gé- „ néraux, tels que ceux que tous les Rois de „ la Chrétienté emploient en écrivant au Pa- „ pe à leur avénement à la Couronne, ſans „ qu'il y fût parlé de ſa réconciliation avec le „ S. Siége. Ce n'étoit donc que ſon Ambaſſa- „ deur qui la ſollicitoit pour lui. Si j'euſſe cédé „ alors à ſes ſollicitations, on m'eût avec rai- „ ſon taxé d'imprudence, & l'on eût dit que „ c'étoit moi, qui mettois au Roi de Navarre „ la Courronne de France ſur la tête, dans le „ temps qu'il ne faiſoit aucune démarche pour „ mériter cette grace, & qu'il ne croyoit pas

» même avoir besoin de mon absolution pour » l'obtenir. On s'est plaint avec aussi peu de » justice de ma conduite envers M. de Pisani. » Mais on s'est mal conduit dans toute cette » affaire ; car lorsque je me fus laissé aller à » recevoir M. de Nevers, MM. de Pisani & de » Gondi, vinrent aussitôt l'un après l'autre sans » ma permission, supposant sans aucune preuve, » que je reconnoissois le Roi de Navarre pour » Roi de France, & que j'admettois le Duc » de Nevers comme son Ambassadeur. Voilà » les raisons qui me déterminerent à traiter ce » dernier avec tant de rigueur, & non la hai- » ne qu'on m'attribua faussement contre Henri » IV & contre la France. La preuve même de » mes bonnes intentions ; c'est que, malgré les » justes sujets que j'avois de me plaindre, je fis » venir à Rome le Cardinal de Gondi, aussi- » tôt après le départ de M. de Nevers », *pour ne rompre point, ains tenir ce fil attaché.*

Il paroîtroit d'après ce que je viens de rapporter, que si le Roi mieux conseillé, eût demandé dans sa lettre l'absolution à S. S., que d'un autre côté ses Ambassadeurs se fussent conduits avec plus de prudence, Clément VIII eût peut-être absous plutôt Henri

IV, malgré la Ligue & la brigue Eſpagnole. On voit même par ce récit, que M. de Nevers ne rend pas dans ſon diſcours de légation, un compte exact de ce qui s'eſt paſſé, & qu'il tait les imprudences qu'il avoit commiſes, ſoit dans ſa conduite, ſoit dans ſes paroles. Je crois donc, que loin d'avoir à blâmer Clément VIII de ſes refus obſtinés, on doit admirer ſa douceur & ſa patience; car l'Ambaſſade du Duc de Nevers étoit plus propre à le choquer qu'à l'appaiſer. En effet, ce Duc refuſoit d'une part au Pape les preuves de ſoumiſſion qu'il exigeoit des Prélats qu'il avoit ammenés avec lui, & de l'autre il le preſſoit de lui accorder une grace, qu'Henri IV ne paroiſſoit pas ſouhaiter, puiſqu'il ne lui en parloit point dans la lettre dont M. de Nevers étoit porteur. Le Pape pouvoit croire auſſi, que les inſtances du Duc étoient plutôt l'effet de ſon zèle pour la religion, que l'expreſſion des ſentimens d'Henri IV. Cette procuration même, dont il étoit chargé, pour recevoir l'abſolution au nom de ſon maître, devoit lui paroître ſuſpecte, n'étant point annoncée dans la lettre du Roi. Le peu de conformité qui ſe trouvoit

entre deux pieces si liées l'une à l'autre, & qui devoient être toutes deux les interprêtes des desirs d'Henri IV, rendoit en effet la conduite du Roi tout-à-fait inconséquente avec celle de son Ambassadeur. Cette bisarrerie d'ailleurs devoit offenser Clément VIII, & lui persuader qu'Henri IV craignoit, pour ainsi dire, de se compromettre & de témoigner trop d'envie d'obtenir une grace, dont le Pape sentoit bien cependant qu'il lui étoit difficile de se passer alors. Aussi M. d'Ossat paroît-il ne pas approuver la maniere dont on s'étoit conduit au commencement de cette négociation, & prit-il une route toute contraire, lorsqu'il en fut chargé.

Quoiqu'on ne trouve point dans l'histoire, ni dans les lettres de M. d'Ossat aucune trace qui indique qu'il ait été employé dans les affaires de France, depuis le mois d'Avril 1593, jusqu'au mois de Décembre 1594, on ne peut pas douter cependant qu'il ne s'en soit occupé, & qu'il n'ait même eu pendant cet intervalle des relations avec les Ministres du Roi, & sur-tout avec M. de Villeroy son protecteur. On en trouve la preuve dans sa premiere lettre à ce Ministre, datée du 5 Dé-

cembre 1594. Il y fait mention de quelques autres lettres qu'il lui a écrites précédemment; mais elles ne font point dans le recueil de fes dépêches, foit parce qu'elles étoient peut-être écrites en chiffres, foit que par des raifons particulieres, on n'ait pas voulu en donner connoiffance au Public.

Quoique M. d'Oflat eût la confiance de M. de Villeroy, & même celle d'Henri IV, comme la lettre que nous avons rapportée de ce Prince le prouve affez, cependant le Roi ne lui avoit point donné de titre public, pour traiter de l'affaire de fon abfolution. Il ne paffoit à Rome que comme l'Agent de la Reine Douairiere, & toutes les fois qu'il alloit à l'audience du Pape, il n'y paroiffoit introduit que pour folliciter auprès de S. S. les obféques d'Henri III, que cette Princeffe pourfuivoit toujours avec la même ardeur.

Pendant cet intervalle, les victoires multipliés d'Henri IV avoient fortifié fon parti, & malgré les efforts de la Ligue & du Roi d'Efpagne, il étoit reconnu Roi par la plus grande partie de la France. Le mariage du Duc de Guife avec l'Infante, n'avoit pas pu avoir fon effet, malgré les tentatives réitérées des

députés de la Ligue pour le faire réussir, en engageant le Pape à s'employer dans cette négociation auprès de Philippe II. D'un autre côté, les chefs de la Ligue s'étoient apperçu trop tard, que les Espagnols ne s'étoient joints à eux que pour démembrer la France, & s'emparer de la plus grande partie de ses Provinces, sans leur faire part de leurs conquêtes. Cette découverte avoit abbattu leur courage & ruiné leurs espérances. Le Roi ayant habilement profité de ces circonstances heureuses, étoit prêt de voir enfin la paix se rétablir dans son Royaume. La conduite généreuse qu'il avoit tenue envers ses ennemis les avoit subjugués encore plus que ses armes, & avoit achevé ce que l'impuissance de lui résister avoit déja commencé.

Cet heureux changement avoit disposé le Pape en faveur d'Henri IV. Il devenoit même essentiel pour le bien de la religion, que Clément VIII se rendît plus facile aux sollicitations que ce Prince lui faisoit, pour se réconcilier avec le S. Siége. Il se détermina donc à absoudre ce Prince ; mais il ne vouloit pas que le Roi d'Espagne eût à se plaindre de lui, & comme il savoit que la ré-

conciliation d'Henri IV, avec la Cour de Rome, détruiroit les projets que ce Prince avoit ſur la France, en affoibliſſant les motifs apparens qu'il avoit de lui faire la guerre, il ne crut pas devoir procéder à l'abſolution du Roi ſans le conſentement de Philippe II, ou du moins, ſans l'en avoir prévenu. Pour cet effet, il envoya en Eſpagne Jean-François Aldobrandin [45] ſon neveu, traiter de cette importante affaire avec Philippe II, pour rendre le Roi d'Eſpagne favorable à ſes deſirs.
1594. Ce Seigneur étoit chargé de propoſer à Philippe II, de n'accorder l'abſolution à Henri IV, qu'aux conditions que le Roi d'Eſpagne demanderoit, ſoit pour faire la paix avec la France, ſoit pour une treve, au cas qu'il ſouhaitât l'une ou l'autre.

Ceux qui étoient dans la confidence du Pape, voulant être informés de ce que penſeroit Henri IV de la démarche du Pape auprès de Philippe II, firent diverſes queſtions à M. d'Offat pour l'engager à s'ouvrir avec eux ſur cet objet. Il s'en défendit pluſieurs fois, ſous prétexte que n'étant pas inſtruit des affaires d'état, il ne ſçavoit pas quels étoient les ſentimens de ſon maître à cet égard. Ce-

pendant comme on continuoit de le preſſer de dire au moins ſon avis ſur cette affaire, il répondit qu'il ne croyoit pas que le Roi conſentît jamais que ſon abſolution dépendît de ſon accommodement avec le Roi d'Eſpagne, ni avec la Ligue ». En effet, ajouta M. » d'Oſſat », la réconciliation d'Henri IV avec le » S. Siége, étant une affaire purement ſpirituel- » le, ne ſçauroit avoir aucun rapport avec une » négociation temporelle. Le Roi regardant le » Pape comme ſon Pere Spirituel, & voulant » lui donner des preuves de ſa ſoumiſſion & » du deſir qu'il a de rentrer en grace avec lui, » croiroit avilir ſes motifs & ſon reſpect pour » la religion, s'il y mettoit aucun intérêt hu- » main. En ſe prêtant d'ailleurs aux propoſitions » que le Roi d'Eſpagne pourroit lui faire dans » cette circonſtance, toute l'Europe penſeroit » qu'il auroit été contraint par Philippe II, & » par la Ligue, à faire des démarches qui n'ont » d'autre objet, que ſon attachement pour le S. » Siége. Ce ſeroit recevoir des conditions d'au- » tant plus humiliantes, que par le rang qu'il » tient parmi les Princes de la Chrétienté, il » eſt plutôt dans le cas d'impoſer des loix au » Roi d'Eſpagne, que d'en recevoir de lui. A

» l'égard du reste de la Ligue, Henri IV doit » s'y comporter en Roi, & ne pas traiter en » égaux des sujets rebelles, qui ne doivent rien » attendre que de sa clémence & de sa bonté.

» Pour le Pape, il est d'autant plus inté- » ressé à seconder les vues d'Henri IV sur cet » objet, qu'elles sont toutes à la gloire de la » religion, dont il est le chef & le défenseur. » S'il faisoit dépendre l'absolution du Roi de » conditions purement temporelles, ce seroit » imposer des loix à son état, & non lui ac- » corder la réconciliation qu'il demande. Dès » qu'il aura obtenu ce bienfait, il n'est pas » douteux que S. M. ne soit prête à recevoir » les avis de S. S. & à se conformer à tout ce » quelle croira utile au bien de la France, & » à la paix de toute la Chrétienté, sans qu'on » puisse le taxer d'avoir acheté sa réconcilia- » tion avec le S. Siége par des intérêts hu- » mains; d'un autre côté, si le Pape n'accordoit » l'absolution à Henri IV, qu'à des conditions re- » latives aux avantages de la Ligue, & sur-tout » du Roi d'Espagne, les soupçons qu'on avoit » déja dans toute l'Europe, qu'il n'avoit mon- » tré jusqu'alors tant de rigueur contre le Roi, que pour plaire aux Espagnols, se tourne-

» roient en certitude, & Henri IV pouvant se
» contenter de l'absolution qu'il a reçue à S.
» Denis, viendroit peut-être à secouer, ainsi
» que la France, le joug du S. Siége. Il arri-
» veroit donc par cette politique mal entendue,
» que Clément VIII perdroit sa gloire, & se-
» roit l'auteur du Schisme d'un des plus puis-
» sants Royaumes de l'Europe.

» A l'égard des démarches que le Pape vou-
» dra faire pour procurer la paix à la France,
» ainsi qu'à l'Espagne, après l'absolution du
» Roi, je pense qu'il sera à propos qu'il en-
» voie un légat à Henri IV, aussi bien qu'au
» Roi d'Espagne, pour négocier cette paix, parce-
» qu'il n'est pas douteux que le Roi de France
» ne fût & ne dût être offensé que S. S. pût
» croire qu'il doit recevoir la loi de Philippe II.
» Il est donc important pour le bien de la reli-
» gion & de la paix générale, que Clément
» VIII ne tarde pas davantage à accorder l'ab-
» solution à Henri IV, puisque cet acte doit
» précéder toute espece de négociation tempo-
» relle.

« Il est fort à craindre cependant, que le Pa-
» pe ne parvienne pas à procurer la paix entre
» l'Espagne & la France, comme il croit pou-

„ voir s'en flatter, parce que les intérêts des „ deux Puissances, & sur-tout ceux de la der- „ niere s'y trouvent contraires. Philippe II, d'un „ côté, voudra probablement conserver la Na- „ varre & les autres pays qu'il a conquis; d'un „ autre côté, il est très important pour Henri „ IV de ne pas souffrir que son Royaume reste „ démembré; mais ce qui doit l'intéresser en- „ core davantage, c'est d'achever de consumer „ dans des guerres étrangeres cette ardeur ef- „ frenée, dont les François sont encore animés „ par le feu des guerres civiles, qui est à peine „ éteint dans leur cœur.

„ Il n'y a donc qu'une treve, à laquelle le „ Roi puisse consentir avec honneur, encore „ faut-il qu'elle soit très-courte, parce que le „ Roi d'Espagne selon la coutume ordinaire „ voudroit que les choses restassent au même „ état, & qu'en bon politique, Henri IV ne „ doit pas laisser long temps entre les mains des „ Espagnols les places dont ils se sont empa- „ rés. D'ailleurs, il n'est pas douteux que Phi- „ lippe II, voudroit faire comprendre le Duc „ de Savoye dans cette treve; mais Henri IV a „ de trop justes sujets de s'en plaindre, pour „ suspendre la guerre contre un Prince qui de-

„ vroit regarder comme une grace, qu'un Roi
„ de France voulût bien lui pardonner tant
„ d'outrages multipliés.

„ La treve que le Pape projette ſera donc
„ preſque auſſi difficile à conclure que la paix,
„ d'autant plus qu'il déſireroit qu'elle fût très-
„ longue, ſon but étant d'engager les Ligueurs
„ & les Princes Chrétiens à porter leurs armes
„ contre le Turc ; mais Henri IV ne conſenti-
„ ra vraiſemblablement pas à cette treve, que
„ pour préliminaire, les Eſpagnols ne lui ren-
„ dent les dernieres conquêtes qu'ils ont fai-
„ tes ſur la France. On voudroit auſſi exiger que
„ le Roi rompît ſon alliance avec le Grand
„ Seigneur, & qu'il entrât même dans la Ligue
„ formée contre ce dernier ; mais outre que ſon
„ intérêt n'eſt pas d'abaiſſer cette Puiſſance,
„ puiſque c'eſt la crainte qu'elle excite, qui ſuſ-
„ pend l'animoſité où l'on eſt contre S. M. Les
„ reproches du Roi d'Eſpagne ſur ce qu'un Prin-
„ ce, qui ſe dit converti à la foi Catholique,
„ a pour allié un Infidele, ſont d'autant plus
„ mal fondés, que depuis quelques années il a fait
„ toutes ſortes de tentatives pour s'allier auſſi
„ avec le Grand Seigneur, & l'engager à rece-
„ voir un Ambaſſadeur de ſa part. Il eſt même

„ probable, que si le Roi se déclaroit contre le
„ Turc, Philippe II ne manqueroit pas de faire
„ sa paix avec ce dernier le plutôt qu'il lui se-
„ roit possible, & de se joindre même à lui
„ pour faire la guerre à Henri IV. Le Grand
„ Seigneur auroit en effet d'autant plus de rai-
„ son de s'en plaindre, & de vouloir se van-
„ ger de ce Prince, qu'il est maintenant un de
„ ses plus zélés défenseurs. Si le Roi accordoit
„ donc à S. S. ce qu'elle désire à cet égard, il
„ feroit perdre à la Chrétienté & au Pape
„ lui-même, les avantages qu'on peut retirer de
„ son alliance avec le Turc. Il se priveroit des
„ secours que ce dernier lui procure, & l'Es-
„ pagne en profiteroit, pour accabler la France
„ avec les forces réunies de toute l'Europe.

» On voudroit encore que le Roi se détachât
„ de l'alliance, qu'il a contractée avec l'Angle-
„ terre & la Hollande, ou du moins qu'il s'en-
„ gageât à répondre des hostilités que ces Puis-
„ sances pourroient commettre contre Philippe
„ II, pendant la durée de la treve; mais le Roi
„ séparé de la Reine Elisabeth, & du Comte
„ Maurice, par l'abjuration qu'il a faite de
„ leurs erreurs, n'a point contracté, par cette
„ abjuration, la nécessité de devenir ingrat en-
vers

» vers ses alliés, & il se regarderoit comme tel
» avec raison; s'il manquoit sans motif aux en-
» gagements qui l'unissent avec eux. D'ailleurs,
» le Roi d'Espagne ne désire la rupture d'Henri
» IV avec la Reine Elisabeth, que pour s'allier
» lui-même avec elle, & la détacher des inté-
» rêts de la Hollande; mais le Roi seroit aussi
» injuste qu'imprudent, s'il privoit ses alliés
» d'un secours qui ne peut tourner qu'à son
» avantage.

» A l'égard des sûretés qu'on demande à S. M.
» pour gage de sa parole, & pour la garantie
» qu'on exige, relativement à l'Angleterre &
» à la Hollande, la parole du Roi doit suffire
» pour ce qui le regarde, n'en ayant jamais
» manqué à personne; & pour ce qui regarde
» les autres, il ne doit point en répondre. Hen-
» ri IV, plus franc & plus généreux, ne de-
» manderoit ni caution ni sûreté de la part du
» Roi d'Espagne, s'il convenoit avec lui de
» quelqu'engagement.

Quoique la plus grande partie de ces dif-
ficultés fût bien fondée, M. d'Ossat cepen-
dant les exagéroit à dessein vis-à-vis de ceux
qui cherchoient à le pénétrer sur les affaires
de France. En effet, plus Henry IV se mon-

treroit difficile (comme le mandoit M. d'Offat à M. de Villeroi) plus il rendroit sa position avantageuse, parce qu'en rejettant d'abord les propositions du Pape, & sur-tout des Espagnols, on lui sçauroit plus de gré s'il se relâchoit ensuite sur quelques objets, & on exigeroit moins de lui, que s'il paroissoit se prêter sans-peine aux premieres ouvertures de cette Négociation.

La réconciliation du Roi n'étant pas encore faite avec Clément VIII, ce dernier ne pouvoit lui envoyer de Legat pour traiter d'aucune affaire avec lui ; mais M. d'Offat pensoit que les Ambassadeurs de Venise (a) seroient probablement chargés par le Pape, d'entamer directement ou indirectement avec Henri IV, la négociation dont je viens de parler, au nom de la Seigneurie, sans que S. S. parût y avoir part. Dans cette persuasion, M. d'Offat en prévint M. de Villeroi, afin qu'il eût le temps de se préparer sur le par-

(a) Après l'abjuration d'Henri IV à S. Denis, le Senat de Venise envoya trois Ambassadeurs à Sa Majesté, l'un pour faire sa résidence en France, & les deux autres pour la féliciter sur sa conversion.

ti qu'il croiroit le plus à propos de prendre dans cette occasion.

Le Duc de Sesse avoit fait précédemment 1594. tous ses efforts pour détourner Clément VIII d'absoudre Henri IV. On a déja vu plus haut, qu'il avoit même été jusqu'au point de menacer S. S. si elle y consentoit jamais, des effets les plus terribles du ressentiment du Roi d'Espagne ; mais depuis que les victoires multipliées de S. M., avoient étendu sa puissance, & rendu le Pape plus favorable au Roi, cet Ambassadeur paroissoit s'être radouci, & s'exprimoit avec moins de hauteur. Il convenoit même, que si l'on avoit des preuves que ce Prince fût vraiment converti. S. S. ne pouvoit se dispenser de l'absoudre ; mais en admettant cette nécessité, il prétendoit qu'Henri IV étoit toujours hérétique dans le cœur, & il tiroit ses preuves des sermons séditieux & calomniateurs, de Boucher, Curé de S. Benoît, que j'ai déja cité. D'après cette assertion, qu'il regardoit comme incontestable, il soutenoit que le Schisme, que Clément VIII vouloit prévenir en donnant l'absolution au Roi ; seroit précisément ce qui donneroit à ce Prince plus de facilité pour

l'introduire dans ſon Royaume ; que ce dernier n'attendoit que cette abſolution pour demander au Pape la diſſolution de ſon mariage ; que Clément VIII ne pouvant pas l'accorder, Henri IV ſuivroit l'exemple d'Henri VIII, & que la France deviendroit proteſtante comme l'Angleterre.

Malgré ces vaines déclamations, on attendoit à Rome, avec la plus grande impatience, M. Duperron [46], que S. M. avoit promis d'envoyer pour recevoir en ſon nom l'abſolution de Clément VIII. Ce Pontife, qui juſqu'alors avoit dédaigné d'entrer dans aucune négociation avec Henri IV & refuſé de recevoir comme Ambaſſadeurs ceux qu'il lui avoit envoyés de ſa part, déſiroit maintenant avec ardeur, que S. M. fît des démarches auprès de lui pour ſe réconcilier avec le S. Siége. Cet heureux changement étoit dû au ſuccès du Roi, ce Prince le ſentoit bien, & ne fut pas fâché d'en profiter pour faire naître dans le cœur du Pape quelque regret de la conduite qu'il avoit tenue avec le Duc de Nevers. En conſéquence, il différa pendant long-temps le départ de l'Evêque d'Evreux, malgré les inſtances de Clément VIII;

il ſe flatta avec raiſon, que ce retard engageroit S. S. à ſe déterminer plus aiſément à l'abſoudre ſans conditions, dans la crainte qu'il ne renonçât à la pourſuite d'une grace qui ne lui étoit plus auſſi néceſſaire.

Le Cardinal de Plaiſance qu'on a vu ſi animé contre Henri IV, qui avoit employé toutes ſortes de moyens pour l'empêcher de monter ſur le Trône, & ſur-tout pour détourner le Pape de l'abſoudre, voyant enfin le Roi vainqueur de tous les obſtacles qu'on lui avoit oppoſés vainement, avoit abandonné le parti de la Ligue. La clémence, la valeur, & toutes les autres qualités d'Henri IV, avoient gagné le cœur & l'eſtime de ce Prélat, & dès qu'il fut de retour de Rome, il prit les intérêts du Roi (a) avec chaleur. Il dit hautement, que Clément VIII ne pouvoit ſe diſpenſer d'abſoudre Henri IV, ſans riſquer

(a) Herrera dit que ce Cardinal étant à Paris, avoit promis à Henri IV de lui rendre de bons offices auprès du Pape, & qu'en effet, il lui tint parole dès qu'il fut de retour à Rome, diſant au Pape & au Sacré Collége, qu'il falloit néceſſairement donner l'abſolution à ce Roi, puiſqu'il n'y avoit plus moyen de lui ôter la Couronne.

d'anéantir la religion Catholique en France. Il fit aussi beaucoup d'éloges au Pape de M. Duperron, & avoua à S. S. que c'étoit sur de faux rapports qu'il lui en avoit fait autrefois un portrait désavantageux.

Le Duc de Mayenne, suivant ce que mandoit M. d'Ossat à M. de Villeroy, avoit fait de nouvelles tentatives auprès de Clément VIII, afin de l'engager à fournir de l'argent pour continuer la guerre contre Henri IV; mais le Pape l'avoit refusé. Il voyoit bien qu'il n'étoit plus possible que ce chef des Ligueurs pût résister au Roi, & qu'il n'y avoit que de la honte à essuyer en le soutenant contre un monarque Victorieux, qui avoit pour lui les loix du Royaume & l'amour de ses peuples.

Le nommé Vincent, envoyé de M. de Mayenne n'avoit pas été plus heureux auprès du Duc de Savoye, ni des Espagnols.

Le Duc désespérant d'obtenir aucun secours, chargea le Baron de Senescey, d'employer ses bons offices auprès du Roi, pour renouer le traité d'accord, qui avoit été interrompu pendant quelque temps. D'un autre côté, il chargea Vincent de solliciter le

Pape pour qu'il n'accordât l'abſolution à Henri IV, qu'à des conditions qui puſſent aſſurer le maintien de la Religion Catholique en France. Il demandoit auſſi que Clément VIII ajoutât à ces conditions celles de la paix, ou du moins d'une treve avec l'Eſpagne. Le Duc de Mayenne vouloit même ſe faire valoir auprès de S. S. & de Philippe II, en leur faiſant entendre qu'il auroit fait ſon accord depuis long-temps avec Henri IV, s'il n'avoit pas deſiré avant toutes choſes, que le Pape & le Roi d'Eſpagne fuſſent ſatisfaits. Mais tous les moyens qu'il employa pour ſe conſerver quelqu'ombre de crédit, furent inutiles, & l'accommodement que fit alors le Duc de Guiſe avec le Roi, acheva de détruire le parti de la Ligue, qui avoit occaſionné depuis un ſi grand nombre d'années, tant de maux à la France.

Sur ces entrefaites, le Pape publia un Jubilé pour exciter tous les Catholiques à prier Dieu pour la Hongrie, l'Allemagne & la France.

Henri IV n'ayant point envoyé d'Ambaſſadeur à Clément VIII, depuis le départ du 1594.
Duc de Nevers, M. d'Oſſat étoit reſté ſeul

médiateur à Rome pour la réconciliation du Roi avec S. S. (a). Mais comme il n'avoit point de titre pour négocier cette affaire, & qu'il ne vouloit point d'ailleurs donner d'ombrage aux Espagnols, dont la faction étoit toujours très-puissante à Rome, il ne demandoit d'audience au Pape, que sous prétexte de le solliciter de la part de la Reine Louise, pour les obséques d'Henri III. Il gardoit un profond secret sur les conférences qu'il avoit avec ce Pontife, & jusqu'aux Car-

(a) La lettre d'Henri IV à M. d'Ossat, que j'ai rapportée plus haut, n'ayant pour objet que de l'engager à donner ses conseils à M. de Nevers, lorsque le Roi envoya ce dernier Ambassadeur à Rome, il est plus que probable qu'il lui en écrivit d'autres depuis, pour le charger nommément de l'affaire de son absolution auprès de Clément VIII, puisqu'il est le seul qui ait traité de cette négociation, & qui l'ait conduite jusqu'à la fin avec succès; mais quelques recherches que j'aie faites à la Bibliothéque du Roi, au dépôt des affaires étrangeres, & dans tous les monuments publics, je n'ai pu découvrir ces lettres, ni plusieurs autres qui lui ont été écrites pendant l'espace de 15 mois, soit par Henri IV, soit par ses ministres, & dont la perte forme la Lacune qui se trouve dans les lettres du Cardinal d'Ossat.

dinaux, tout le monde ignoroit l'importance de ſa négociation auprès de S. S.

Clément VIII, qui étoit maintenant diſpoſé favorablement pour Henri IV, par les raiſons que j'ai dites plus haut, voyoit M. d'Oſſat avec plaiſir. Le cas qu'il faiſoit d'ailleurs de ſes talens, & l'eſtime que les qualités de ſon cœur lui avoient inſpirée, contribuoient encore à rendre ſes ſollicitations plus agréables au Pape. Dès la premiere audience particuliere qu'il donna à M. d'Oſſat, ce dernier eut tout lieu de ſe flatter, que ſa négociation auroit un plus hureux ſuccès que celle de M. de Nevers. Clément VIII lui dit qu'il recevroit avec joie le Prélat que S. M. devoit lui envoyer. Il parut même s'excuſer de ſa rigeur paſſée envers le Roi, en donnant, pour prétexte, la ſituation où il s'étoit trouvé à ſon avénement au Pontificat.

» Grégoire XIV, dit-il à M. d'Oſſat, avoit » une armée ſur pied pour ſoutenir le parti des » Ligueurs. Il ne m'étoit pas poſſible dans ce » moment de la licentier ſans flétrir la mémoi- » re de mon prédéceſſeur. Mais dès que je l'ai » pu, j'ai diminué la ſomme deſtinée à l'entre- » tien de cette armée, & je l'ai congediée

» peu de temps après ; on a cru faussement que » je n'avois pour objet, que de favoriser les » desseins de la Ligue & des Espagnols (*a*) ; mais » Dieu m'est témoin, que je n'ai jamais eu en » vue que le bien de la France & le desir d'en » voir Henri IV possesseur légitime par l'ab- » juration de ses erreurs. S'il m'étoit même per- » mis de montrer les lettres que j'ai écrites à » ce sujet, & les réponses que j'ai reçues, on » verroit la preuve de la sincérité de mes pa- » roles ».

M. d'Ossat, très-satisfait des sentiments de S. S., lui témoigna la plus vive reconnois-

---

» (*a*) Dès que Clément VIII fut monté sur le Trône » Pontifical, il expédia deux Brefs, l'un daté du 15 » Février 1592, & l'autre du 7 Mai suivant, par les- » quels il exhortoit les Prélats & la noblesse de Fran- » ce, à l'élection d'un Roi Catholique. Voilà sur quoi » étoit fondée l'opinion que l'on avoit dans ce Royau- » me, que Clément VIII étoit dans les intérêts du Roi » d'Espagne, & ne faisoit rien que de concert avec lui. » De quoi le Duc de Nevers lui fit de grands repro- » ches, dans un écrit qu'il envoya à S. S. avant que » de partir de Rome.

Voyez la note d'Amelot de la Houssaye, dans les lettres du C. d'Ossat, tom. 1, pag. 291.

fance au nom de fon maître, & lui remit une lettre de fa part. Le Pape s'excufa fur ce qu'il ne pourroit y répondre par un Bref de fa main, ne pouvant traiter Henri IV comme Roi (a), jufqu'à ce qu'il l'eût abfous ; mais qu'il lui feroit écrire par le Cardinal de Gondi, & qu'il efpéroit que ce Prince n'en feroit point offenfé. M. d'Offat l'affura enfuite de l'extrême defir qu'avoit le Roi, d'être réconcilié avec le S. Siége, & que fi la multitude des affaires dont il étoit accablé ne le retenoit pas en France, il viendroit aux pieds de S. S. pour lui donner des marques de fa foumiffion, lui prouver qu'il étoit fincérement converti, & recevoir fon abfolution ; que ne pouvant donc venir lui-même, il auroit au moins fouhaité pouvoir envoyer à fa place un Prince de fon fang ; mais que la guerre qu'il avoit avec le Roi d'Efpagne, ne lui permettoit pas de les éloigner de fa perfonne. » Je me fervis de

(a) Le Pape ne comptoit pour rien l'abfolution donnée à S. M. par les Evêques de France, qui felon la Cour de Rome n'avoit pas l'autorité de révoquer, ni même de modérer, ni d'interprêter les jugemens & les cenfures du S. Siége, *ibid*, pag. 295.

» cette occaſion », mande M. d'Oſſat dans ſa lettre au Roi, » pour faire ſentir au Pape com- » bien vous aviez à vous plaindre de la con- » duite des Eſpagnols. Je lui dis que juſqu'à » préſent, vous vous étiez toujours tenu ſur la » défenſive, ſans vouloir les attaquer ouverte- » ment; mais qu'ils avoient tellement abuſé de » votre patience, qu'il ne vous étoit plus poſ- » ſible de reſter dans l'inaction, & de ne pas » repouſſer l'inſolence de vos ennemis; que vos » plus fideles ſujets étoient les premiers à vous » preſſer ſans ceſſe de vous venger de leurs ou- » trages, & que vous ne faiſiez que remplir le » vœu de la France, en continuant une guerre » que votre honneur ne vous permettoit pas de » terminer, ni même de ſuſpendre ».

Le Pape parut approuver ce que venoit de lui dire M. d'Oſſat, il ne lui répondit rien ſur ce qui regardoit la ſincérité de la con- verſion du Roi, ſoit qu'il n'en fût pas bien convaincu, ſoit qu'il ne voulût pas entrer en matiere ſur ce point, pour quelqu'autre raiſon particuliere. Mais il lui dit, que mal- gré les efforts du Duc de Seſſe, pour le dé- tourner d'abſoudre Henri IV, à moins qu'il ne conſentît à un traité de paix, ou à une

treve avec les Espagnols, il ſépareroit ces deux objets, & ne feroit point dépendre la réconciliation du Roi avec le S. Siége de cette condition. » Je déſirerois cependant cette paix » ou cette treve, d'autant plus ardemment, » ajouta Clément VIII, » qu'il ſeroit à ſouhaiter » pour le bien de la religion, que tous les Prin- » ces Chrétiens fuſſent d'accord entr'eux, afin » de pouvoir employer leurs forces combinées » contre le Turc. J'avoue même que ſi je pou- » vois me flater de parvenir à procurer cet » avantage à la Chrétienneté, par quelque » moyen que ce pût être, je m'y emploierois » de tout mon pouvoir; mais n'oſant l'eſpérer, » je remplirai mon devoir de Paſteur envers » votre maître, ſans lui impoſer aucunes loix, » que celles qui pourront être utiles à ſa ſanc- » tification, & au bien de ſon Royaume ».

Clément VIII, chargea enſuite M. d'Oſſat de recommander au Roi les intérêts des Ducs de Mayenne, de Guiſe & d'Epernon. Il avoit ſur-tout de l'affection pour ce dernier, & dit à M. d'Oſſat, qu'il ſe flattoit que le Roi ne ſeroit point offenſé qu'il le ſollicitât en faveur de ceux qui avoient toujours ſoutenu la cauſe de la religion Catholique.

M. d'Offat lui dit qu'il efpéroit qu'il ne mettroit point l'abfolution de fon maître à cette condition ; mais le Pape ne lui répondit rien , & ils fe féparerent après que S. S. lui eût permis de faire part au Cardinal Aldobrandin [47] fon neveu , de l'entretien qu'ils venoient d'avoir enfemble.

M. d'Offat alla chez le Cardinal Aldobrandin, qui lui donna toutes fortes de témoignages d'affection. M. d'Offat lui répéta les mêmes chofes qu'il avoit dites au Pape. Il vit bien que ce dernier avoit inftruit fon neveu de la conférence qu'il avoit eue avec lui. Le Cardinal l'affura des favorables difpofitions où étoit fon oncle pour Henri IV , & lui dit qu'il l'y entretiendroit avec plaifir , & pour lui prouver combien Clément VIII defiroit le repos de la France (quoiqu'on lui eût fuppofé des fentiments tout à-fait contraires), il lui dit, qu'il fe feroit tranfporté dans ce Royaume, s'il eût cru pouvoir lui procurer la paix, & que fes affaires lui euffent permis de s'abfenter de Rome. Il ajouta que le Pape étoit bien aife qu'Henri IV n'eût point envoyé vers lui de Prince de fon Sang; parce que ne pouvant recevoir perfonne de

la part de S. M. en qualité d'Ambaſſadeur, qu'elle ne fût reconciliée avec le S. Siége, S. S. eût été fâchée de ne pouvoir pas rendre à la dignité de Prince du Sang, les honneurs qui lui ſont dûs; le Cardinal termina cette conférence en aſſurant M. d'Oſſat de l'intérêt ſincere qu'il prenoit au Roi, & du deſir qu'il avoit de lui être utile. M. d'Oſſat témoigna de ſon côté au Cardinal, combien le Roi ſeroit reconnoiſſant de ſa bonne volonté, & qu'il lui en donneroit des marques, ainſi qu'à ſa famille, dans toutes les occaſions.

Le grand Duc de Toſcane [48], qui étoit le principal médiateur de la réconciliation d'Henri IV avec le Pape (*a*), deſiroit fort que cette négociation fût tenue très-ſecrette, pour ne pas s'attirer ſans doute la haine des Eſpagnols

---

(*a*) On a vu plus haut qu'après l'abjuration du Roi, ce Prince avoit envoyé M. de la Clielle auprès du Grand Duc, pour l'engager à s'intéreſſer pour lui auprès de Clément VIII. M. de Nevers à ſon retour de Rome, avoit auſſi été trouver ce Duc, pour le même objet. Ses démarches n'avoient point été infructueuſes, & le Grand Duc avoit ſollicité vivement le Pape en faveur d'Henri IV.

& du Duc de Savoye. Pour cet effet, il avoit mandé à M. d'Offat, qu'il lui défendoit expreffément de s'en ouvrir à perfonne, & de ne traiter cette affaire, qu'avec le Pape & le Cardinal Aldobrandin.

Après avoir mandé au Roi les heureux commencements d'une négotiation entamée & rompue depuis fi long-temps, M. d'Offat lui fit part, dans une nouvelle dépêche, de tous les obftacles qu'il prévoyoit que les ennemis de S. M. pourroient apporter à fa ré-
1594. conciliation avec le S. Siége, à moins qu'ils n'y trouvaffent leur avantage; il lui donna en même temps les confeils les plus fages pour les prévénir, ou du moins pour les furmonter.

Quoique cette affaire fût tenue très-fecrette, M. d'Offat penfoit qu'il n'étoit pas probable que le Pape la terminât fans en faire part au Sacré Collége, & à tous ceux qui étoient intéreffés pour ou contre la réconciliation de S. M. avec le S. Siége.

Comme un très grand nombre de Cardinaux étoient oppofés à cette réconciliation, & que la Ligue & la Brigue Efpagnole avoient encore des partifans dans Rome, on devoit s'attendre

s'attendre qu'ils mettroient tout en uſage pour faire dépendre l'abſolution du Roi de conconditions très-onéreuſes pour ce Prince, voyant bien qu'ils tenteroient maintenant envain, d'empêcher Clément VIII de la lui accorder. Les ſubtilités de la Cour de Rome, ne ſe peuvent comprendre, à moins que d'avoir pratiqué long-temps ceux qui la compoſent, & on doit ſe défier même des faveurs qu'on en reçoit; car ce ſont ſouvent des piéges, dont les perſonnes les plus inſtruites, & qui ont l'eſprit le plus pénétrant ne s'apperçoivent, que lorſqu'il n'eſt plus temps de les éviter. La plus legere erreur dans ce genre peut entraîner dans les plus grandes fautes, & détruire en un inſtant la trame de la négociation la mieux concertée; il étoit donc de la plus grande importance, que ceux qui devoient être chargés de traiter l'affaire de l'abſolution du Roi, fuſſent non ſeulement trèséclairés & très-inſtruits; mais ſur-tout très-prudents, pour ne pas ſe laiſſer entraîner dans un labyrinte, dont ils ne pourroient plus trouver l'iſſue; il n'étoit pas moins néceſſaire qu'ils euſſent grand ſoin de ne rien accorder, ſans avoir refléchi mûrement ſur les ſuites

que pourroit avoir leur complaiſance. Pour éviter une partie de ces dangers, l'avis de M. d'Oſſat étoit, que ceux que le Roi devoit envoyer à Rome, ne partiſſent que lorſqu'on ſeroit convenu des conditions que le Pape éxigeoit pour abſoudre S. M., quoiqu'il regardât comme très important, de ne pas retarder leur départ, dès qu'on ſeroit ſûr des intentions de Clément VIII.

La poſition avantageuſe où ſe trouvoit le Roi, par rapport à la Cour de Rome, devoit rendre le Pape encore plus empreſſé d'accorder l'abſolution à Henri IV, que ce dernier de l'obtenir. L'Abjuration, qu'il avoit faite à S. Denis, l'avoit fait rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Il avoit été Sacré en conſéquence, & il jouiſſoit de tous les avantages attachés à la Royauté. Il nommoit aux Evêchés & aux Abbayes, & ceux qu'il en avoit gratifiés, en étoient paiſibles poſſeſſeurs, ſans crainte d'en être évincés. S. M. pouvoit donc alors ſe paſſer de l'abſolution de S. S., ſans exciter aucun trouble dans ſon Royaume, ni perdre aucun de ſes droits, au lieu que Clément VIII, en refuſant d'abſoudre Henri IV, pouvoit perdre les ſiens ſur le premier Royaume

de la Chrétienté. Il ne s'agiſſoit donc plus de mettre en queſtion, comme par le paſſé, ſi S. S. mettroit au Roi la Couronne de France ſur la tête, en le recevant dans le ſein de l'Egliſe ; mais ſi Clément VIII parviendroit à recouvrer l'autorité qu'il avoit perdue en France. Il étoit aiſé de juger par conſéquent, qui perdroit le plus du Roi ou du Pape, dans la ſituation préſente des affaires, par le refus de l'abſolution de ce dernier. La Cour de Rome étant plus intéreſſée que toutes les autres Cours, on ne devoit pas craindre qu'elle laiſſât échapper l'occaſion de rentrer dans des droits, dont la perte lui cauſeroit un préjudice notable. Henri IV devoit donc être certain, qu'il obtiendroit tôt ou tard l'abſolution qu'il ſollicitoit ; mais il étoit important de l'accélérer.

» Les choſes étant dans cet état, vos Ambaſ-
» ſadeurs (manda au Roi M. d'Oſſat) ne doi-
» vent pas s'effrayer des difficultés que la Cour
» de Rome leur oppoſera peut-être d'abord, ni
» des conditions qu'elle leur propoſera, ni même
» des longueurs qu'ils auront à eſſuier. Car lorſ-
» qu'ils auront parlé avec la franchiſe qui doit
» regler les démarches des Miniſtres d'un Roi

» tel qu'Henri IV, & qu'ils feront convenus de
» ce que vous pouvez accorder, il faut qu'ils
» reſtent inébranlables ſur toutes les demandes
» qu'on pourra leur faire, & qu'ils attendent
» avec une fermeté reſpectueuſe, que la juſtice
» & la néceſſité, terminent elles-mêmes une
» négociation qui doit tourner à votre avan-
» tage & à votre gloire.

» D'après toutes ces conſidérations, S. M.
» n'a rien à redouter des refus du Pape, à
» moins que ſes Ambaſſadeurs ne manquaſſent
» au reſpect dû au S. Siége, & ſi la Cour de
» Rome par une politique mal entendue, per-
» ſiſtoit dans ſa rigueur, la honte en retombe-
» roit ſur elle, & vous ne perdriez rien de
» votre gloire, vous acquerriez même dans
» toute la Chrétienté, celle d'un Prince
» religieux, qui ſans aucune vue temporelle,
» n'a ceſſé de faire des démarches pour ſe ré-
» concilier avec le Souverain Pontife ».

Les objets ſur leſquels le Pape étoit réſolu d'inſiſter le plus, étoient la publication du Concile de Trente, l'inſtruction du jeune Prince de Condé, dans la religion Catholique, & l'établiſſement de cette même religion dans le Bearn. Henri IV paroiſſoit diſpoſé à ſatis-

faire le Pape ſur ces différents objets, & M. d'Oſſat croyoit qu'il étoit de l'intérêt du Roi, de les mettre à exécution le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible.

La ſeule crainte qui reſtât à M. d'Oſſat, étoit que Clément VIII ne voulût pas abſoudre Henri IV, ſans y joindre ſa réhabilitation au droit de la Couronne de France, dont ce Pontife le regardoit comme exclus par la Bulle de Sixte V (a). Cet article de la négociation étoit le plus délicat à traiter, parce que c'eſt un principe établi par les loix fondamentales de l'état que le Pape ne peut ôter à un Roi de France, le droit que ſa naiſſance lui donne à la Couronne, ni délier ſes ſujets du Serment de fidélité. En conſéquence, la Bulle de Sixte V ne pouvoit pas être reçue en France, & il étoit cependant de l'intérêt de la Cour de Rome, de ſoutenir qu'elle pouvoit

(a) Par cette Bulle datée du 9 Septembre 1585, Sixte V déclaroit Henri, Roi de Navarre, & Henri Prince de Condé, hérétiques relaps, & comme tels, excommuniés, & par conſéquent privés de toutes Seigneuries & dignités, & incapables de ſuccéder à la Couronne de France, & à toute autre Principauté.

priver de la Couronne les Princes qui se rendoient coupables d'héréſie. Il étoit donc probable que le Pape ne renonceroit pas à cette prétention. La ſeule voie d'accommodement que M. d'Oſſat prévoyoit dans cette affaire, étoit de propoſer à S. S. de ne point faire une clauſe particuliere pour la réhabilitation d'Henri IV; mais d'ajouter après la Bulle d'abſolution, que *le Pape déclare vouloir & entendre que la Bulle de Sixte V, du 9 Septembre 1585, de laquelle la teneur ſoit tenue pour exprimée, ne puiſſe en rien préjudicier à Henri IV, non plus que ſi elle n'eût jamais été faite.* Par cette tournure indirecte, le Pape ne perdoit rien de ſes prétentions, & on ne portoit aucune atteinte aux droits du Roi.

M. d'Oſſat penſoit même, qu'au cas que le Pape ne conſentît pas à ces propoſitions, toutes raiſonnables qu'elles étoient, & qu'il inſérât dans l'acte quelques expreſſions qui puſſent bleſſer les loix du Royaume, les Ambaſſadeurs du Roi pourroient paroître s'en contenter; mais que ſur quelques difficultés qu'il ſeroit aiſé de faire naître, le Procureur Général pourroit demander que la Bulle lui fût communiquée, & la dénonceroit au Parle-

ment; ce dernier porteroit en conſéquence le jugement convenable, relativement aux objets auxquels il lui paroîtroit important de ne pas ſouſcrire; ſi l'on trouvoit même que ces formalités ne fuſſent pas ſuffiſantes, on pourroit porter l'affaire à la premiere aſſemblée des états généraux, pour décider la queſtion. Par ce moyen, Clément VIII n'auroit point à ſe plaindre du Roi, puiſque ce ne ſeroit pas lui; mais ſes propres ſujets, qui refuſeroient de ſe ſoumettre aux volontés du Pape, comme étant contraires aux loix du Royaume; mais ce dernier parti n'étoit pas du goût de M. d'Oſſat. Sa candeur ne lui permettoit pas d'adopter aucune ſupercherie, quelqu'innocente qu'elle pût être, & quelqu'utilité qu'on pût en retirer. Auſſi ne propoſa-t-il cet expédient au Roi, que comme un parti qu'on ne devoit prendre qu'à la derniere extrémité. Il lui avoua même avec franchiſe, qu'il n'étoit pas d'avis qu'on ſe ſervît d'un pareil moyen, & la bonne foi d'Henri IV, l'aſſuroit d'avance qu'il ne l'employeroit probablement pas, qu'il n'y fût abſolument contraint par des circonſtances extraordinaires. Ce fidele Miniſtre connoiſſoit trop ſon

maître pour n'être pas certain que l'ombre même de la fausseté lui étoit aussi odieuse qu'à lui même, & qu'il pouvoit lui témoigner sa répugnance sur cet objet, sans craindre de perdre sa confiance. Clément VIII avoit dit au Cardinal de Gondi, & à M. Lomellin [49], qu'il auroit desiré que le Roi lui demandât un Confesseur; mais comme M. d'Ossat ne croyoit pas que le Pape regardât cette demande comme un objet assez important pour en faire dépendre l'absolution d'Henri IV, il n'étoit pas d'avis que ce dernier satisfît S. S. sur cet article, dans la crainte sans doute de mettre S. M. dans une trop grande dépendance du Pape; cet excès de complaisance & de soumission, auroit pu en effet, faire croire à Clément VIII, que le Roi ne pouvoit se passer de son absolution, & le rendre plus difficile sur les conditions qu'il voudroit y apposer.

Comme la gloire du Roi étoit très-chere à M. d'Ossat, & qu'il craignoit qu'elle ne fût compromise dans les altercations qui pourroient naître, relativement à l'absolution d'Henri IV, il étoit d'avis que les Ambassadeurs de S. M. eussent des lettres de créances

des corps d'où ils feroient tirés, afin qu'ils puffent folliciter en leur nom, l'abfolution de leur Maître. Cette tournure étoit d'autant plus adroite, qu'elle devoit perfuader au Pape, que tout le corps de la nation Françoife défiroit cette abfolution encore plus ardemment que le Roi lui-même. A l'égard des difficultés qui pourroient furvenir dans le cours de la négociation, il paroiffoit avantageux à M. d'Offat, & plus décent, que les Ambaffadeurs d'Henri IV donnaffent pour motifs de leurs refus, l'oppofition de leur corps, que celle d'un Roi pénitent. En effet, le Pape devoit craindre d'aliéner la France entiére, dans un moment fur-tout où fon Roi victorieux s'abbaiffoit devant le fouverain Pontife, fans aucun autre intérêt que fon amour pour la religion.

Comme il étoit très-important auffi que l'abfolution que le Roi avoit reçue à S. Denis ne fût pas révoquée par le Pape, & que d'un autre côté il y avoit à craindre que Clément VIII ne voulût l'annuler, s'il en étoit fait mention dans la procuration que le Roi devoit envoyer pour fon abfolution, M. d'Offat confeilla à Henri IV de n'en point parler dans

cet acte, & de demander l'absolution purement & simplement. Il en devoit résulter deux avantages ; d'une part, l'acte par lequel Henri IV avoit été absous à S. Denis, restoit dans son entier, & les Evêques conservoient le droit qu'ils avoient de recevoir l'abjuration d'un Roi pénitent, & de l'absoudre. De l'autre part, ce silence n'obligeoit pas le Pape d'annuler cette premiere absolution des Evêques, pour maintenir sa Jurisdiction, & ne lui ôtoit pas non plus le droit qu'il prétendoit s'arroger d'avoir seul le pouvoir d'absoudre un Hérétique relaps.

Ces précautions paroissoient à M. d'Ossat d'autant plus importantes à observer, qu'il connoissoit mieux que personne le génie de la Cour de Rome. En effet, le caractere captieux & formaliste de cette Cour, exigeoit qu'Henri IV ne se livrât pas à elle avec cette franchise & cette candeur, qui lui étoient naturelles, ainsi qu'à M. d'Ossat, qualités qui devoient nécessairement leur faire regarder avec une espece de mépris, les subtilités & les chicanes qui faisoient l'ame de la politique du Sacré Collége.

M. d'Ossat termina cette lettre au Roi,

en le pressant de nouveau de ne pas retarder le départ de M. Duperron pour Rome, non qu'il crût que S. M. eût à rédouter que Clément VIII ne changeât les favorables dispositions où il étoit en sa faveur; mais dans la crainte que ce dernier ne vînt à mourir, attendu ses infirmités continuelles, & que le Roi n'eût encore à essuyer, non-seulement les longueurs d'un Conclave, mais encore les difficultés qu'un nouveau Pape (peut être livré à la faction Espagnole) pourroit former. On pouvoit encore ajouter à ces considérations, qu'il faudroit instruire ce dernier, & recommencer avec lui une Négociation qui étoit sur le point d'être terminée à la satisfaction d'Henri IV, & de tous les bons François.

Peu de temps après que M. d'Ossat eut mandé au Roi ce que je viens de rapporter, il se trouva dans un embarras qui l'obligea d'employer toute la sagacité de son jugement, & toute la dexterité de son esprit, pour ne pas perdre la confiace du Pape, & ne pas compromettre les intérêts de son maître. MM. 1595.
d'Elbene [50] & Lomellin, tous deux amis de M. d'Ossat, vinrent trouver ce dernier,

pour lui dire qu'ils avoient reçu des lettres du Cardinal de Gondi & de M. de Nevers, par lesquelles ils leurs faisoient part que le Roi lui avoit écrit pour traiter de son absolution; qu'il l'avoit chargé en même temps d'autres affaires plus importantes, & qu'il devoit leur communiquer le contenu de cette lettre.

Cette nouvelle surprit fort M. d'Ossat; mais malgré son amitié pour MM. d'Elbene & Lomellin, & la certitude qu'il avoit de la pureté de leurs intentions & de leur attachement pour Henri IV, il ne crut pas devoir leur confier un secret qu'il avoit promis au Grand Duc, au Pape, & au Cardinal Aldobrandin, de ne révéler à personne; pour rester fidele à son serment, il ne craignit point d'enfreindre dans cette occasion, les loix que lui dictoient l'estime & l'amitié, au risque d'être désapprouvé de MM. de Nevers & de Gondi, & peut-être du Roi lui-même, il n'ignoroit pas d'ailleurs que M. de Sully [51] cherchoit à lui nuire, & que l'animosité qu'avoit ce dernier contre M. de Villeroy son protecteur, le rendoit odieux à ce ministre, l'ami & le favori de son maître. Qu'il

pourroit par conféquent profiter de cette circonftance, pour lui faire perdre la confiance du Roi ; mais toutes ces confidérations ne purent l'arrêter, d'autant plus qu'il penfa que fa difcrétion dans ce cas, tourneroit à l'avantage d'Henri IV. Il nia donc formellement à MM. d'Elbene & Lomellin, qu'il eût reçu des dépêches de S. M. Ces premiers piqués fans doute du manque de confiance de M. d'Offat, & plus mécontens encore de perdre l'occafion de jouer le rôle dont ils s'étoient flattés dans une négociation auffi importante que celle de l'abfolution du Roi, réfolurent d'inftruire le Pape & le Cardinal Aldobrandin, de tout ce qu'ils fçavoient de cette affaire. Ils efpérerent auffi par ce moyen, rompre l'obftacle que le filence de M. d'Offat formoit à leur vanité, & forcer Clément VIII & fon neveu, de leur découvrir tout le fecret de la négociation ; mais M. d'Offat, qui s'étoit appliqué toute fa vie à étudier les hommes, regardant cette connoiffance comme la plus importante, & la bafe de la politique, fit échouer leurs projets. En conféquence, il fe hâta d'aller chez le Cardinal Aldobrandin, avant que MM. d'Elbene & Lomel-

lin eussent encore pu le voir. Il lui rendit compte de la conversation qu'il avoit eue avec eux, & le pria d'en instruire le Pape. Le Cardinal Aldobrandin loua fort sa discrétion, & l'assura que son oncle lui en sçauroit gré. Mais ce que M. d'Ossat craignoit le plus, c'est que MM. d'Elbene & Lomellin, ne montrassent leurs lettres à Clément VIII & à son neveu, pour leur prouver qu'ils étoient dans le secret de la négociation, & que le Pape ne crût d'après ces lettres, que M. d'Ossat le trompoit. Il étoit d'autant plus essentiel de détruire ce soupçon qu'il pouvoit porter sur Henri IV, ainsi que sur son Ministre. Car d'une part, Clément VIII pouvoit croire que le Roi n'agissoit pas de bonne foi avec lui, & que M. d'Ossat entroit dans ses vues pour le faire tomber dans ses piéges, ou bien le Pape pouvoit penser que M. d Ossat voulant se conserver ses bonnes graces, & mériter ses bienfaits, le trahissoit ainsi que son maître en se taisant sur des objets qui pouvoient lui déplaire, & dont il étoit cependant chargé de lui faire part.

Pour éviter ces imputations odieuses, qu'Henri IV & M. d'Ossat étoient également éloi-

nés de mériter, ce dernier se détermina à prendre sur lui, de dire au Cardinal Aldobrandin, que puisque l'indiscrétion de MM. de Gondi & de Nevers, le forçoit de s'ouvrir sur des particularités qu'il avoit tenues secrettes jusqu'alors, par respect pour Clément VIII. Il étoit prêt à les lui dévoiler, & à lui donner des preuves de la confiance la plus entiere, dès que S. S. le désireroit. Le Cardinal Aldobrandin, lui promit de faire part de sa conversation à son oncle, & M. d'Ossat se sépara du Cardinal, très-satisfait d'avoir trouvé cet expédient, qui prévenoit les impressions fâcheuses que pouvoient laisser dans l'esprit du Pape, les lettres que MM. d'Elbene & Lomellin, avoient reçues de France.

M. d'Ossat ne se trompa pas dans ses conjectures. MM. d'Elbene & Lomellin, ne manquerent pas d'aller trouver Clément VIII, & de lui faire part des lettres qu'ils avoient reçues de MM. de Gondi & de Nevers. Ils lui dirent en même-temps, que le paquet adressé à M. d'Ossat, avoit sans doute été perdu, puisque ce dernier les avoit assuré n'être nullement instruit des affaires dont MM. de Nevers & de Gondi, leur mandoient qu'il

étoit chargé (*a*); mais le Pape qui étoit informé par ſon neveu, que M. d'Oſſat ne s'étoit point ouvert à MM. d'Elbene & Lomellin, ſur l'affaire de l'abſolution du Roi, & qu'il leur avoit même nié, qu'il eût reçu aucune lettre d'Henri IV ſur cet objet, imita ſa diſcrétion envers eux, & ne leur fit point part des termes où il en étoit ſur cette affaire; il chargea ſeulement le Cardinal Aldo-

(*a*) Si MM. d'Elbene & Lomellin, avoient montré au Pape les lettres qu'ils avoient reçues de MM. de Gondi & de Nevers, ſans en avoir parlé auparavant à M. d'Oſſat, ils perdoient ce dernier dans l'eſprit de Clément VIII, qui n'auroit pu conſerver aucune confiance, pour M. d'Oſſat, & les affaires d'Henri IV en auroient probablement ſouffert, perſonne n'étant plus en état que M. d'Oſſat, de conclure une négociation auſſi importante pour Henri IV, que celle de ſon abſolution. Mais au moyen de l'adreſſe de M. d'Oſſat, ils furent la duppe de leur bonne foi envers ce dernier, (bonne foi au reſte, qui ne méritoit pas d'être récompenſée, puiſque probablement elle n'étoit fondée que ſur leur vanité) ils s'étoient flattés vainement d'entrer dans la négociation touchant l'abſolution du Roi; mais leur imprudence les priva de cet avantage, & M. d'Oſſat reſta ſeul, l'Agent d'Henri IV, auprès de Clément VIII.

brandin

brandin de se faire rendre compte par M. d'Offat, des particularités dont ce dernier lui avoit offert de l'instruire. La goutte dont il étoit tourmenté alors, ne lui permettant point de lui donner audience, le Cardinal Aldobrandin, fit dire à M. d'Offat, de le venir trouver, & lui fit entendre que son oncle étant hors d'état de le voir, à cause de son incommodité ; il pouvoit lui communiquer sans scrupule, ce qu'il avoit offert de confier à S. S. M. d'Offat comprit aussi-tôt que le Cardinal Aldobrandin, ne l'avoit mandé que par l'ordre du Pape, & qu'il pouvoit lui parler avec la même confiance, qu'à Clément VIII. Il lui avoua donc ingénuement, le contenu des lettres qu'il avoit reçues du Roi, quoiqu'il n'eût point commandement de S. M. d'en faire part au Pape. Il lui dit que les principaux articles de ces lettres, avoient pour objet les inquiétudes qu'on avoit fait naître à Henri IV, en l'assurant que l'intention de S. S. malgré la bonne volonté qu'il lui témoignoit, n'étoit pas de l'absoudre, sans qu'il consentît à plusieurs conditions (a), que S. M.

(a) Ces conditions que j'ai déja rapportées, avoient

ne pouvoit pas accorder, si Clément VIII en faisoit dépendre son absolution, qu'il étoit cependant très disposé à satisfaire le Pape sur tous les points qu'elle desiroit, pourvu qu'elle ne les exigeât pas pour prix d'une grace que S. M. ne sollicitoit que par amour pour la religion, & par attachement pour Clément VIII. Ces soupçons, ajouta M. d'Ossat, sont cause en partie du retard de l'Evêque d'Evreux; parce que le Roi craint, que son voyage ne soit aussi infructueux, que ceux de MM. de Nevers, de Pisani & de Gondi, & qu'il n'avilisse enfin la Majesté Royale, & sa propre gloire.

Par cette tournure adroite, M. d'Ossat faisoit servir un aveu devenu presqu'indispensable à l'avantage du Roi, en obligeant le Pape à découvrir ses véritables intentions, par rapport à l'absolution de ce Prince, sans que

---

pour objet la publication du Concile de Trente, l'établissement de la Religion Catholique dans le Bearn, l'instruction du jeune Prince de Condé dans cette même religion, la réhabilitation du Roi, sa rupture avec les Princes Hérétiques, & sa paix avec l'Espagne & la Savoye.

ce dernier ſe trouvât compromis, puiſque M. d'Oſſat ne diſoit point être chargé par Henri IV, de faire part au Pape des ſcrupules de S. M.; & qu'il paroiſſoit prendre ſur lui, d'oſer en rendre compte à S. S. Il avoua même au Cardinal Aldobrandin, que ſans l'indiſcrétion de MM. de Gondi & de Nevers, il n'auroit jamais dévoilé ces ſecrets n'en ayant point de miſſion; mais qu'il ſe flattoit que Clément VIII lui ſçauroit gré de ſa franchiſe, & qu'elle ne feroit point de tort aux intérêts de ſon maître.

Le Cardinal Aldobrandin, parut très-reconnoiſſant de la confiance que lui témoignoit M. d'Oſſat, & lui dit, que ſans avoir conféré avec S. S. ſur les objets dont il venoit de lui parler, puiſqu'il n'avoit pu les prévoir; il étoit cependant aſſez inſtruit des ſentimens de ſon oncle, pour pouvoir aſſurer que les ſoupçons du Roi étoient mal fondés, & qu'il n'avoit point à craindre que le Pape exigeât de lui aucune condition pour l'abſoudre, pourvu qu'il fût ſûr que l'intention de S. M. étoit de le ſatisfaire ſur tous les points qu'il croyoit eſſentiels au bien de la Religion, dès qu'il en auroit le pouvoir.

Il n'y eut que ſur la réhabilitation que le Cardinal Aldobrandin ne donna pas à M. d'Oſſat une réponſe auſſi poſitive. Il lui parla même d'une maniere ambiguë, en lui diſant qu'il ne ſçavoit pas exactement quelles étoient les diſpoſitions de Clément VIII ſur cet article ; mais qu'il penſoit que cette queſtion ſouffriroit peu de difficulté, lorſque les Ambaſſadeurs du Roi ſeroient arrivés, & qu'il ſe flattoit qu'elle ſeroit décidée à la ſatisfaction du Pape & de S. M. ; qu'il penſoit donc qu'on ne devoit pas différer le départ de M. d'Evreux, & de ceux qui devoient l'accompagner, afin de conclure une négociation que le Pape deſiroit de terminer auſſi ardemment qu'Henri IV.

M. d'Oſſat fut très-content de s'être tiré heureuſement d'un pas auſſi difficile. Il avoit d'autant plus de ſujet d'être ſatisfait, que ſes aveux lui avoient fait découvrir combien la Cour de Rome étoit impatiente de conſommer l'affaire de l'abſolution d'Henri IV, & que la crainte d'en laiſſer échapper l'occaſion, la rendroit beaucoup plus facile à ſe prêter à ce qu'on deſiroit d'elle, que M. d'Oſſat n'auroit oſé l'eſperer, ni le Roi lui-même. Il

demanda cependant pardon à S. M., en lui mandant le ſuccès de ſa démarche, d'avoir oſé ſans ſon ordre, inſtruire le Pape du contenu de ſa lettre.

Quoique M. d'Oſſat eût lieu d'être content du parti qu'il avoit pris, il crut cependant qu'il devoit en faire des excuſes à MM. de Nevers & de Gondi, & leur faire part des motifs qui l'avoient engagé à cacher à MM. d'Elbene & Lomellin, la négociation dont il étoit chargé auprès de Clément VIII. Il leur écrivit en conſéquence, & envoya ſes lettres à M. de Villeroy; il marqua auſſi à ce dernier, qu'outre les raiſons qu'il mandoit à MM. de Nevers & de Gondi, pour juſtifier ſon ſilence, il penſoit qu'il étoit avantageux pour Henri IV, que tous ceux qui étoient chargés de quelque partie de la négociation préſente, puſſent agir ſéparément, & ſans s'être concertés; parce que les Miniſtres du Roi, & le Roi lui-même, en ſeroient mieux inſtruits des diſpoſitions de la Cour de Rome, en recevant des avis par différentes voies. 1595.

On étoit fort inquiet en France du voyage de Jean-François Aldobrandin, que le Pape

avoit envoyé en Eſpagne; parce qu'on craignoit que Philippe II ne mît tout en uſage pour engager Clément VIII à ne donner l'abſolution au Roi, qu'à des conditions très-onéreuſes pour ce dernier, & que l'Ambaſſadeur de S. S. dans la crainte d'aliéner le Roi d'Eſpagne contre ſon oncle, ne lui promît en ſon nom tout ce que ce Prince exigeroit de lui. D'un autre côté, le retard de M. Duperron allarmoit beaucoup la Cour de Rome; car Clément VIII n'avoit fait partir ſon neveu pour l'Eſpagne, que parce qu'on lui avoit aſſuré que ce Prélat étoit en chemin pour venir à Rome. Il avoit compté probablement qu'après l'arrivée de l'Evêque d'Evreux, il ſeroit en état de mander à ſon neveu, quelles étoient les dernieres réſolutions d'Henri IV, afin qu'il en fît part à Philippe II, & qu'il pût l'inſtruire à ſon tour des ſentimens du Roi d'Eſpagne à cet égard. Par cette correſpondance, le Pape trouvoit moyen de ſe ménager la bienveillance des deux Rois, & travailloit même à rétablir la paix entre les deux Couronnes. Le retardement de M. Duperron, rompoit donc les vues pacifiques de S. S., & nuiſoit également aux intérêts du Roi d'Eſ-

pagne, du Roi de France, & même du Pape, cependant, il eût été imprudent à Henri IV, d'envoyer M. Duperron ſans être ſûr, non-ſeulement de ſon abſolution; mais des Conditions auxquelles Clément VIII, voudroit la lui accorder. Les ſoupçons qu'on lui avoit fait naître ſur cet objet, étoient confirmés par une lettre du nommé Malvaiſie [52], cette lettre adreſſée au Duc de Mayenne, avoit été interceptée, & rendue au Roi Malvaiſie mandoit à ce Duc, qu'il étoit ſûr que le Pape ne donneroit jamais l'abſolution au Roi; mais qu'il étoit bien aiſe de l'amuſer par des promeſſes feintes; afin de donner aux Eſpagnols le temps d'aſſembler leurs forces pour ſecourir les Ligueurs.

Malgré ces juſtes défiances, M. d'Oſſat reſtoit toujours convaincu que l'intention de S. S. étoit d'abſoudre le Roi, quoi qu'il convint que Clément VIII n'y conſentoit que par néceſſité, & qu'il l'eût refuſé, ſi les intérêts du S. Siége ne l'y euſſent pas contraint; mais comme il étoit important que le Pape ne ſçût pas m'auvais gré au Roi, du retard de M. Duperron, & qu'il prît des engagemens formels avec lui ſur ſon abſolution, M. d'Oſ-

ſat ſe détermina à faire part au Cardinal Aldobrandin, de ce que le Roi avoit appris par la lettre de Malvaiſie. Il lui dit que cette lettre avoit extrêmement ſurpris S. M. dans les termes où il en étoit avec Clément VIII, & qu'il ne feroit point partir ſes Ambaſſadeurs, tant que ſes ſoupçons ſur la bonne foi du Pape, ne ſeroient pas détruits.

Cette demarche étoit hardie ſans doute de la part de M. d'Oſſat, n'étant point autoriſée par les ordres de ſon maître; mais l'avantage que S. M. pouvoit en retirer la juſtifioit; parce qu'elle forçoit le Pape, qui avoit intérêt de terminer l'affaire de l'abſolution du Roi, à prendre des engagemens avec lui dans la lettre qu'il devoit faire écrire par ſon neveu, au Cardinal de Gondi. Le parti que M. d'Oſſat prit dans cette occaſion lui réuſſit; car le Cardinal Aldobrandin, non-ſeulement ne parut point fâché de tout ce qu'il lui dit, mais témoigna lui ſçavoir gré de ſa confiance. Il l'aſſura même, que quoiqu'il ne ſe rappellât pas exactement ce qu'il avoit mandé à Malvaiſie, il étoit bien ſûr cependant, que ſi ce dernier avoit marqué au Duc de Mayenne, que l'intention du Pape étoit de ne ja-

mais absoudre Henri IV, c'étoit de son propre mouvement, & qu'on ne le lui avoit jamais, ni dit, ni écrit. » Il est vrai, ajouta-t-il, » que j'ai pu mander à Malvaisie, que le Pa» pe étoit très-mécontent de la conduite de l'Es» pagne envers le Duc de Mayenne, que Phi» lippe II, vouloit faire servir à ses desseins » contre la France, quoiqu'il ne s'intéressât » nullement à lui, & qu'il trahît même sou» vent ses intérês; que ce Duc d'ailleurs étoit » si malheureux, qu'on ne pouvoit lui refuser » sa compassion, & que Clément VIII, en ne » lui accordant aucun secours, ne croyoit pas » cependant pouvoir se dispenser de le proté» ger. Malvaisie aura peut-être mal interprété » ces paroles, & outre-passé son pouvoir; mais » ce n'est pas la premiere occasion où Clément » VIII a eu sujet de se plaindre de lui.

Sur ces entrefaites on reçut à Rome une lettre d'un gentilhomme du Cardinal de Joyeuse, qui pour lors étoit à Gênes. Ce gentilhomme mandoit qu'il avoit appris que la Clielle étoit en chemin pour venir à Rome, qu'il étoit chargé de s'éclaircir avec le Pape sur différens objets relatifs à l'absolution d'Henri IV, & traiter des conditions

de cette abſolution. Cette nouvelle donna beaucoup d'inquiétude à Clément VIII, & au Cardinal Aldobrandin. Ce dernier en fit ſes plaintes à M. d'Oſſat ; mais M. d'Oſſat le calma, en lui aſſurant que cette nouvelle étoit fauſſe ; parce qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'on ne lui eût pas fait part de ce voyage, s'il eût dû avoir lieu. Cependant M. d'Oſſat ſe ſervit habilement de ce bruit répandu dans Rome, pour ſe délivrer des queſtions importunes que lui faiſoient ceux qui ſoupçonnoient qu'il étoit chargé des affaires de France, en leur diſant qu'il ne pouvoit être inſtruit de ce qui concernoit l'abſolution d'Henri IV, que lorſque la Clielle ſeroit arrivé.

Pendant qu'on étoit occupé à Rome de l'iſſue qu'auroit la négociation touchant l'abſolution d'Henri IV, & qu'on attendoit tous les jours l'arrivée de M. Duperron, on y apprit avec autant de ſurpriſe que d'effroi, qu'un nommé Jean Châtel [53], avoit tenté d'aſſaſſiner Henri IV, le 27 Décembre dernier, heureuſement il n'avoit pas réuſſi dans ſon deſſein, & n'avoit bleſſé le Roi que légérement.

M. d'Offat reçut avec la lettre de M. de Villeroy, qui lui apprenoit cette affreuſe nouvelle, un mémoire contenant le récit de cet attentat, que ce Miniſtre le chargeoit de remettre au Pape, de la part du Roi. Comme il fut informé que Clément VIII étoit inſtruit de l'aſſaſſinat de S. M. & de ſes ſuites, il héſita d'abord s'il exécuteroit l'ordre de M. de Villeroi, d'autant plus qu'il n'étoit point parlé dans ce mémoire, du Pere Gueret, ni du banniſſement des Jéſuites. Cependant après avoir fait réflexion que ſon ſilence pourroit nuire à ſon maître, il ſe détermina à aller trouver le Cardinal Aldobrandin, & lui préſenta le mémoire de M. de Villeroi, qu'il avoit traduit en Italien, & lui fit part auſſi de la lettre de ce Miniſtre. Il lui dit que cette lettre & ce mémoire ayant été faits au moment même de la bleſſure du Roi, on n'avoit pu l'inſtruire de ce qui regardoit les complices de Jean Châtel; mais qu'il penſoit que le Pape devoit être très-flatté que dans un moment auſſi critique que celui de ſa bleſſure, Henri IV ſe fût occupé de S. S. & eût ordonné qu'on lui fît part de ſon accident; que c'étoit d'ailleurs une preuve

de son attachement à la religion & au S. Siége.

Le Cardinal Aldobrandin parut fort touché des sentimens du Roi, & dit à M. d'Offat, que la grace que Dieu venoit de faire à S. M. en le préservant de la mort dans un peril aussi imminent ; devoit l'engager à ne pas tarder plus long-temps à envoyer ses Ambassadeurs, pour recevoir une absolution, qui le mettroit à l'avenir, à l'abri des conspirations & des attentats. M. d'Offat convint à la vérité, que le Roi après avoir été absous par le Pape, auroit peut-être moins de risque à courir, parce que les auteurs de ces attentats séduiroient sans doute plus difficilement ceux qu'ils voudroient charger de les commettre; mais que leur haine n'en seroit que plus violente. « En effet, » dit-il, la preuve » que ce n'est pas le zéle de la religion qui » les anime contre Henri IV; c'est qu'ils n'ont » conspiré contre lui, que depuis qu'il fait pro- » fession de la foi Catholique, tandis que les » Hérétiques dont il s'est séparé, & qu'il a » même abandonnés, n'ont jamais attenté con- » tre lui, non plus que contre ses prédécesseurs, quoiqu'ils en aient été persécutés. Ces

faits malheureusement si notoires, seroient très-propres sans doute à avilir la religion, s'il n'étoit démontré, que ceux qui la deshonorent ainsi par des crimes, ne sont que des hypocrites, qui se couvrent du masque de la vertu, pour se livrer plus impunément au vice.

Le Général des Jésuites avoit eu précisément audience du Cardinal Aldobrandin, quelques momens avant que M. d'Ossat eût été admis chez ce dernier. Il lui avoit probablement fait ses plaintes de la rigueur qu'Henry IV exerçoit contre toute la Société, ce qui engagea ce Cardinal à dire à M. d'Ossat, qu'il étoit fort surpris que pour le crime d'un seul, on punît un corps entier; mais M. d'Ossat qui n'avoit point de mission pour traiter de cette affaire, ne voulut point entrer dans aucune discussion avec lui sur cet objet.

Quelques jours après, le Cardinal Aldobrandin fit dire à M. d'Ossat, que le Pape desiroit lui parler. Dès que ce dernier eut vu entrer dans sa chambre M. d'Ossat, il jetta un profond soupir, & se mit à pleurer. Après lui avoir exprimé la douleur qu'il res- 1595.

sentoit de la blessure du Roi, il lui témoigna le chagrin que lui causoit l'Arrêt (*a*), que le Parlement venoit de rendre pour le bannissement des Jésuites, en y joignant même la défense à tous les François, d'aller étudier chez eux hors du Royaume, sous peine d'être poursuivis comme criminels de lese-Majesté. Cependant Jean Châtel, dit-il, n'a point chargé les Jésuites dans son interrogatoire, & l'Arrêt infâmant qui déshonore toute la Société, est une injustice & un scandale que le Roi n'auroit pas dû permettre. Il ajouta, qu'il

(*a*) Cet Arrêt fut rendu le 29 Décembre 1594. Jean Châtel avoit soutenu dans son interrogatoire, *qu'il étoit permis de tuer les Rois, & qu'Henri IV, alors regnant, n'est en l'Eglise, jusqu'à ce qu'il ait l'approbation du Pape.* Cette proposition & tous les autres sentimens de ce scélérat, sur le régicide, furent déclarés par l'Arrêt; *téméraires, séditieux, contraires à la parole de Dieu, sentant l'hérésie, & condamnés par les Saints Canons.* On censura à Rome cet Arrêt sur ce qu'il déclaroit que le Roi étoit réuni à l'Eglise par l'abjuration de Saint Denis, & on confirma le sentiment de Jean Châtel sur ce point. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, liv. CXI.

L'Arrêt qui bannissoit les Jésuites de France, n'eut son exécution que dans le ressort des Parlemens de Pa-

avoit aussi grand sujet de se plaindre que le Parlement eût déclaré hérétique la proposition qu'Henri IV ne devoit être reçu ni reconnu Roi de F ance, s'il n'avoit l'absolution du S. Siége (a), *vous voyez*, dit le Pape, *si c'est le moyen d'accommoder les choses comme nous desirons, & comme elles étoient très-bien acheminées*, S. S. soupira de nouveau en achevant ces paroles; mais parut plus touchée qu'aigrie, ce qui donna bonne espérance à M. d'Ossat. Ce dernier ne crut pas devoir défendre le Parlement dans cette occasion, ni entrer dans aucune discussion, relativement aux Jésuites, non seulement parce qu'il n'a-

---

ris, de Bourgogne, & de Normandie. On demanda au Roi une déclaration pour baunir les Jésuites de tout le Royaume; mais ces Religieux firent jouer tant de ressorts, que cette demande resta sans effet. Voyez, *ibid.*

(a) Le Président de Béliévre, qui depuis fut fait Chancelier en 1599, publia alors un mémoire écrit en Latin, pour prouver que les Evêques de France avoient le pouvoir d'absoudre le Roi, quand même il auroit été excommunié pour un cas réservé au S. Siége. Il tiroit ses argumens du Concile de Latran, & de celui de Trente. Voyez les notes d'Amelot de la Houssaye, dans les lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 1, pag. 381.

voit point connoiſſance de l'Arrêt dont le Pape venoit de lui parler, mais parce qu'il penſa que dans ces premiers inſtans où le Pape étoit vivement affecté; il pouvoit riſquer de l'aigrir en cherchant à l'appaiſer par des juſtifications qui auroient pu lui déplaire. M. d'Oſſat ne dit donc autre choſe à Clément VIII, ſi ce n'eſt que dans le cas où le Parlement eût excédé ſes pouvoirs, on pouvoit le lui pardonner dans un moment où la vie du Roi avoit été dans un auſſi grand danger; que S. M. d'ailleurs ne pouvoit être reſponſable de ce que l'attachement & la fidélité de ſes ſujets leur faiſoit entreprendre pour ſa conſervation, & qu'il n'en étoit pas moins déterminé à envoyer ſes Ambaſſadeurs auprès de S. S.

M. d'Oſſat alla auſſitôt trouver le Cardinal Aldobrandin, & lui rendit compte de l'audience que le Pape lui avoit donnée. Il lui demanda en même temps, à voir l'Arrêt dont Clément VIII ſe plaignoit. Mais le Cardinal lui répondit qu'il l'avoit prêté. Ce dernier lui dit enſuite, que les Jéſuites ayant toujours été, dans tous les troubles excités depuis le commencement de la Ligue, les plus fermes

fermes ſoutiens de la religion, le Pape ne pouvoit pas les abandonner, & ſeroit même contraint de prendre leur défenſe contre l'affront qu'on venoit de leur faire. Cette obſervation donna beaucoup d'inquiétude à M. d'Offat, parce qu'il craignit que le banniſſement des Jéſuites ne devint un obſtacle à la réconciliation d'Henri IV avec le S. Siége, & que Clément VIII n'exigeât le rappel de ces Religieux, comme une des conditions de l'abſolution de ce Prince.

En quittant le Cardinal Aldobrandin, M. d'Offat rencontra l'Auditeur d'un Cardinal, qui avoit l'Arrêt du Parlement, dont le Pape lui avoit parlé. L'Auditeur le pria de vouloir bien le lui traduire en Italien. M. d'Offat ſaiſit cette occaſion avec empreſſement, & trouva que la propoſition dont le Pape ſe plaignoit, n'étoit pas énoncée dans les mêmes termes, que S. S. le lui avoit dit (*a*). Que parconſéquent il pouvoit aſſurer à tous ceux qui lui en parleroient qu'on ne devoit

(*a*) Suivant les termes de l'Arrêt, la propoſition condamnée étoit, que *le Roi Henri IV à préſent regnant, n'eſt en l'Egliſe juſqu'à ce qu'il ait l'approbation du Pape.*

point ajouter foi à tous les propos qu'on tenoit à cet égard ; parce que l'animosité de ceux qui étoient mal intentionnés contre Henri IV, leur faisoit répandre de faux bruits pour aliéner la Cour de Rome, & retarder l'absolution du Roi.

Les Espagnols & leurs partisans, paroissoient fort animés contre l'Arrêt du Parlement, ils faisoient tous leurs efforts pour irriter la Cour de Rome contre le Roi, espérant en tirer de grands avantages contre la France. Mais le Pape ne se préta point aux vues des Espagnols, en employant les voies de rigueur qu'ils auroient voulu lui inspirer. Il craignoit sans doute qu'en témoignant trop de ressentiment de cet Arrêt, & en en demandant réparation, il ne rompît la négociation pour l'absolution du Roi, prête à être terminée, & ne produisît un schisme en France, qu'il auroit à se reprocher. En conséquence, lorsque M. d'Ossat alla trouver Clément VIII pour l'informer de la part de S. M. des motifs qui avoient
1595. engagé sa Cour de Parlement, à sévir contre toute la Société des Jésuites, le Pape ne lui parut pas plus animé, qu'à la premiere audience qu'il lui avoit donnée, après la nou-

velle du bannissement de ces Religieux. Il se plaignit seulement de nouveau à M. d'Ossat de cette rigueur, & de ce que le Roi ne s'étoit point adressé à lui, pour s'assurer de ceux sur lesquels il pouvoit avoir des soupçons, au lieu de confondre par un acte injuste, les innocents avec les coupables; qu'il s'étoit flatté qu'après y avoir réflechi, Henri IV adouciroit l'Arrêt de son Parlement, ou du moins feroit surseoir à son exécution; mais qu'il voyoit avec douleur que son espérance avoit été trompée, qu'on pouvoit même regarder comme une marque d'ingratitude de la part d'Henri IV, qu'il traitât les Jésuites avec autant de dureté, pendant que le Pere Commolet (a), travailloit avec tant de zèle pour la réconciliation du Roi avec le S. Siége.

M. d'Ossat n'osa contredire Clément VIII; mais il n'étoit que trop instruit des mauvai-

(a) Tous les Historiens, & M. de Thou en particulier, parlent au contraire de ce Jésuite, comme d'un Ligueur forcené, & le mettent au nombre des prédicateurs des plus séditieux & des plus animés contre Henri IV. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, liv. LXXXXV. & C. X.

ſes diſpoſitions de ce Religieux, contre Henri IV. S. S. ſe plaignit encore de ce que le bruit couroit qu'on vouloit bannir les Capucins, de même que les Jéſuites ; que c'étoit pour lui une peine très-ſenſible, de voir qu'on cherchoit par degré à expulſer tous les Ordres Religieux de la France, parce que c'étoit une preuve du peu d'attachement d'Henri IV pour la religion ; qu'il ſçavoit même que malgré la prétendue ſoumiſſion que le Roi témoignoit au S. Siége, il s'arrogeoit des droits relativement à la nomination des bénéfices qui étoient réſervés au Pape ; ce qui prouvoit encore ſon peu de reſpect pour le Pontificat.

M. d'Oſſat lui répondit qu'à cet égard, le Roi n'avoit jamais prétendu qu'à la nomination des bénéfices électifs, ſans en donner les proviſions, & nullement à la nomination ni collation des bénéfices collatifs ; que ſi le contraire étoit arrivé, ce ne pouvoit être que par une erreur dont S. M. ne devoit pas être reſponſable, ſur-tout dans un temps où le divorce entre la France & le S. Siége, occaſionnoit mille déſordres (a), qu'à l'égard

(a) Ces déſordres étoient ſi grands, que M. d'Oſſat

du banniſſement des Capucins, on ne lui en avoit rien mandé, & qu'il croyoit que le bruit qui s'en étoit répandu, étoit l'ouvrage des ennemis du Roi, qui ne cherchoient qu'à lui nuire auprès de S. S.

La nouvelle qui ſe répandit dans Rome 1595.
quelques jours après que M. Duperron étoit ſur le point de partir pour venir à Rome, & que M. Sillery même devoit l'accompagner, donna tant de joie au Pape, qu'elle lui fit preſqu'oublier le chagrin que lui avoit cauſé l'Arrêt du Parlement contre les Jéſuites. Tous ceux qui s'intéreſſoient à Henri IV, & au repos de la France, en reſſentirent auſſi la plus grande ſatisfaction. Mais ce contentement général ne fit que ranimer la haine des Eſpagnols contre le Roi; & pour le détruire dans l'eſprit du Pape, & du Sacré Col-

---

fut obligé d'avoir recours à S. M., & d'implorer ſa protection contre M. de la Reigniere, Gouverneur de Belleſme, qui s'étoit emparé de la plus grande partie des revenus de ſon Prieuré du vieux Belleſme, il lui ſuſcitoit des procès & des conteſtations continuelles, & vouloit lui ravir juſqu'à ſon titre, pour l'obliger à réſigner ſon bénéfice à une de ſes créatures. Voyez les lettres du C. d'Oſſat, tom. 1, pag. 396.

lége, ils répandirent les calomnies les plus attroces contre S. M., & contre ses plus fidéles sujets. L'arrivée du Recteur des Jésuites, & du Pere Gueret à Rome, leur fut d'un grand secours pour irriter les esprits, & présenter le Roi sous les couleurs les plus odieuses. On s'échauffa de nouveau sur l'Arrêt du Parlement, qu'on traita d'inique, ainsi que le conseil du Roi & le Roi lui-même, & l'on fit courir sur cet objet, les écrits les plus outrageans. On assuroit même au Pape & aux Cardinaux, que le bannissement des Jésuites n'étoit que le commencement des actes violens qu'on avoit juré d'exécuter à l'assemblée de Montauban, pour chasser du Royaume les Chartreux, les Capucins & les Minimes (*a*), qu'on avoit même privé de sa char-

(*a*) Ces Religieux refusoient de prier pour le Roi. Par respect pour leur état, on n'avoit point encore sévi contre eux, comme leur désobéissance le méritoit; mais on s'étoit enfin déterminé à les *admoneter*, & M. d'Ossat, en se plaignant de ces Religieux au Cardinal Aldobrandin, étoit convenu avec lui, que s'ils persistoient dans leur refus, on les obligeroit peut-être de sortir du Royaume; mais que dans ce cas, ils ne pourroient pas se plaindre qu'on les en eût chassés, puis-

ge M. Séguier, & qu'on l'avoit exilé, parce qu'il s'étoit opposé au banniſſement des Jéſuites. On ajoutoit encore qu'on venoit de rétablir l'Edit de 1577 [54], en faveur des Hérétiques. On alloit même au point de ſuppoſer des lettres datées de Reims, dans leſquelles on mandoit que le Maréchal de Bouillon [55] détruiſoit toutes les Egliſes dans le Duché de Luxembourg, & qu'il fouloit lui-même aux pieds le S. Sacrement, qu'en un mot, le Schiſme ſe fortifioit en France de plus en plus, & que ce Royaume ſubiroit bientôt le même ſort que l'Angleterre.

Ces faux bruits affligeoient d'autant plus M. d'Oſſat, qu'il craignoit qu'ils n'indiſpoſaſſent le Pape contre le Roi, & ne le rendiſſent plus difficile ſur les conditions qu'il voudroit appoſer à l'abſolution de S. M. En effet, ils pouvoient faire ſoupçonner à Clément VIII, qu Henri IV le trompoit, & que ce Prince

---

qu'ils s'en ſeroient bannis eux-mêmes par une obſtination auſſi injurieuſe pour le Roi, que criminelle envers Dieu.

Voyez les lettres du Cardinal d'Oſſat, tom. 1, pag. 405.

n'avoit pour but que d'amuſer S. S. pour gagner l'affection des Catholiques, afin de pouvoir enſuite les ſubjuguer plus impunément.

M. d'Oſſat apprit en même temps par le Duc de Toſcane, que le Duc de Savoye travailloit à obtenir, ou même avoit déja obtenu du Pape les décimes que S. S. faiſoit lever chez tous les Princes d'Italie, pour aider l'Empereur dans la guerre contre le Turc; mais pour mieux couvrir ſes deſſeins, il avoit engagé Clément VIII à permettre que ce fût par ſon Nonce, que ces décimes fuſſent levées, & non par ſes propres officiers. Par cette manœuvre adroite, il acquéroit des ſommes conſidérables qu'il comptoit employer contre la France, ſans qu'Henri IV ni ſes alliés puſſent s'en plaindre, ni même prévoir ſes deſſeins.

M. d'Oſſat juſtement effrayé de cette nouvelle, en alla faire ſes plaintes au Cardinal Aldobrandin, & lui fit ſentir combien Henri IV auroit ſujet d'être offenſé, que le Pape dans un moment où ce Prince lui donnoit les plus grandes marques de reſpect & de ſoumiſſion, fournît au Duc de Savoye les moyens de perpétuer une guerre, que non-ſeulement

les François, mais toutes les Puissances trouvoient aussi injuste qu'atroce, ce Duc ayant violé tous les droits de l'honneur, de la reconnoissance, & même de l'humanité (*a*). Il entra aussi dans les plus grands détails, sur les discours & les écrits injurieux que les Espagnols & les Jésuites répandoient dans Rome contre Henri IV. Il lui prouva que les imputations odieuses dont on chargeoit S. M. étoient des calomnies sans fondement, inventées par le Roi d'Espagne, pour détourner Clément VIII d'absoudre le Roi, & qu'ils n'avoient tenté ce dernier effort, qu'après

(*a*) Le Duc de Savoye après s'être emparé contre le droit des gens du Marquisat de Saluces, fit frapper une médaille insolente, sur laquelle il étoit représenté sous la figure d'un Centaure, foulant aux pieds une Couronne, avec cette inscription *opportunè*.

En 1600, Henri IV après avoir conquis toute la Savoye en trois mois, fit aussi frapper une médaille. D'un côté on voyoit ce Prince avec une Couronne de laurier, & de l'autre l'Hercule gaulois, tenant de la main droite une massue fleurdelisée, élevée sur le Centaure Savoyard, terrassé avec ce mot; *opportunius*, & de la main gauche, une Couronne. Voyez les lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 1, pag. 402, à la note d'Amelot de la Houssaye.

avoir inutilement épuisé toute leur rage contre Henri IV.

M. d'Ossat trouva qu'il étoit d'autant plus important de détruire ces calomnies auprès du Pape & de son neveu, que les Espagnols cherchoient à engager S. S. dans leur querelle, en lui dépeignant sous les couleurs les plus odieuses, la guerre offensive qu'Henri IV venoit de leur déclarer [56]. Le but de la politique de Philippe II, étoit de faire envisager cette guerre à Clément VIII, comme une guerre de religion qui intéressoit encore plus le S. Siége que l'Espagne elle même. S'il fût parvenu à persuader au Pape d'armer contre Henri IV, la réconciliation de ce Prince avec la Cour de Rome, devenoit impossible, & la négociation entamée depuis si long-temps pour son absolution, étoit rompue pour jamais; mais il n'étoit pas de l'intérêt de S. S. de se prêter aux vues des Espagnols; car en servant leur animosité, il demeuroit asservi à leur passion, & perdoit les avantages qu'il pouvoit retirer de la France pour se soustraire à la domination impérieuse du Roi d'Espagne.

Le Cardinal Aldobrandin assura M. d'Os-

ſat, que malgré les mauvais bruits qu'on faiſoit courir à Rome contre le Roi, & le chagrin que reſſentoit le Pape du banniſſement des Jéſuites, il n'en rendroit pas moins juſtice à S. M., & ne ſe laiſſeroit point prévenir contre elle; qu'à l'égard des plaintes qu'il venoit de lui faire ſur l'argent qu'on prétendoit que Clément VIII avoit accordé au Duc de Savoye; il pouvoit l'aſſurer, que depuis l'abjuration du Roi, le Pape n'avoit point fourni d'argent au Duc, qu'il étoit vrai que Sixte V ayant permis à Emmanuel de lever quelques ſubſides ſur les biens Eccléſiaſtiques de ſon état, & Grégoire XIV ayant confirmé cette ceſſion, S. S. n'avoit pas cru devoir y rien changer, & que ſi elle avoit ordonné à ſon Nonce de ſe charger de cette collecte c'étoit uniquement dans la vue qu'elle ſe fît avec plus de décence & de ménagement, & nullement pour favoriſer les deſſeins du Duc de Savoye.

Les différentes plaintes que M. d'Oſſat avoit faites au Cardinal Aldobrandin, ayant été rapportées au Pape, firent beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit. Il craignit probablement que le mécontentement du Roi ne retardât le

départ de l'Evêque d'Evreux, & ne ralentît le desir que ce Prince avoit témoigné de recevoir l'absolution de S. S.; en conséquence, il fit venir le Général des Jésuites, lui ordonna de contenir ses Religieux dans le respect qu'ils devoient à Henri IV, & de leur défendre d'en parler à l'avenir dans les termes peu convenables qu'ils avoient employés jusqu'alors. Il lui commanda aussi d'envoyer hors de Rome le Recteur & le Pere Gueret, qui étoient arrivés de France depuis peu. Le Général des Jésuites obéit à S. S., & fit partir aussitôt les deux Religieux pour Frescati, en attendant qu'il les envoyât plus loin.

Clément VIII fit dire aussi aux Chartreux, aux Minimes & aux Capucins, par les trois Cardinaux protecteurs de leurs Ordres, qu'il leur permettoit de prier pour le Roi, sans cependant leur donner aucun ordre par écrit.

Il arriva le 10 de ce mois un courier d'Espagne, de la part de Jean-François Aldobrandin, qui apprit à S. S. l'arrivée de son neveu en Espagne. Le 12, il en arriva un second, qui annonça au Pape, que Philippe II étoit plus obstiné que jamais à continuer la guerre

contre la France, ce qui détermina S. S. à mander à ſon neveu de revenir promptement à Rome, ſous prétexte, diſoit-il, qu'il avoit beſoin de lui pour l'envoyer en Hongrie, commander l'Armée qu'il deſtinoit contre le Turc. Mais probablement dans la crainte que le Roi n'eût des ſoupçons d'une intelligence formée entre la Cour de Rome & celle d'Eſpagne, & que ces ſoupçons ne retardaſſent le départ des Ambaſſadeurs de S. M. 1595.

M. d'Oſſat reçut, quelques jours après, une lettre du Roi, par laquelle il lui marquoit qu'il étoit enfin déterminé à faire partir M. Duperron dans le courant de Mars, mais qu'il patiroit ſeul, & qu'il le chargeoit d'en faire part à S. S. M. d'Oſſat alla auſſitôt porter cette nouvelle au Cardinal Aldobrandin, ne pouvant parler au Pape. M. d'Oſſat ne manqua pas de faire valoir à ce Cardinal, la marque de confiance & de ſoumiſſion que ſon maître donnoit à Clément VIII, en n'envoyant que l'Evêque d'Evreux pour recevoir ſon abſolution. Le Cardinal Aldobrandin parut très-ſatisfait, & lui fit même répéter plusieurs fois l'heureuſe nouvelle qu'il venoit de lui apprendre. Il trouva ſeulement que le dé-

part de M. Duperron étoit trop éloigné.

Quelques jours après, M. d'Offat alla à l'audience du Pape, & S. S. lui donna les témoignages de la plus grande ſatisfaction. Il leva les yeux & les mains au Ciel, & parut tranſporté de joie. M. d'Offat apprit même par des perſonnes auxquelles Clément VIII l'avoit confié, que ce Pontife étoit très-aiſe de ce que M. Duperron venoit ſeul, parce qu'il ſe flatta probablement qu'il auroit moins de conteſtation à eſſuyer de la part d'un Evêque, qui pouvoit attendre de lui des bienfaits & des honneurs, que s'il étoit accompagné de Laïcs, qui n'ayant pas les mêmes intérêts, ſoutiendroient les droits d'Henri IV avec plus de hauteur & de fermeté.

Quoique M. d'Offat ne fût pas convenu avec MM. d'Elbene & Lomellin, qu'il fût chargé directement de la négociation touchant l'abſolution d'Henri IV, cependant il ne leur cachoit pas qu'il en fût inſtruit; c'étoit même par lui, que M. de Villeroi leur faiſoit paſſer les lettres qu'il leur écrivoit à cet égard.

M. d'Offat avoit auſſi de fréquentes conférences avec M. Seraphin [57], pour l'entre-

tenir dans la bonne volonté qu'il avoit toujours témoigné à S. M. M. d'Ossat l'assuroit de l'affection de ce Prince, & du désir qu'il avoit de lui être utile auprès de Clément VIII. dès qu'il auroit reçu son absolution. M. Seraphin très-flatté de la bonté & des bonnes intentions d'Henri IV, le servoit en effet avec le plus grand zèle.

Cependant M. d'Elbene s'occupoit du logement de M. Duperron, qu'on attendoit avec la plus vive impatience. Les Cardinaux de la faction Espagnole (*a*), voyant qu'ils n'avoient plus rien à espérer, & que le Roi alloit être absous par Clément VIII, partirent de Rome pour n'être pas témoins d'une cérémonie qui cimentoit la réconciliation d'Henri IV avec le S. Siége.

Comme on espéroit à chaque instant recevoir la nouvelle du départ de M. Duperron, on apprit à Rome par une voie très sûre, que le Roi n'étoit point encore parti pour Lyon, ni M. Duperron pour Rome; mais qu'ils se

(*a*) Ces Cardinaux étoient Ascoli, Sfondrat & Alexandrin.

mettroient bientôt en chemin. Ce retardement, dont on ne mandoit pas les motifs, donna beaucoup d'inquiétude au Pape, & à tous ceux qui s'intéressoient à la réconciliation d'Henri IV, avec le S. Siége. Le bruit même courut dans Rome, que le Roi ni M. Duperron ne partiroient point, & qu'Henri IV n'avoit cherché qu'à amuser Clément VIII. Ces bruits affligeoient d'autant plus M. d'Ossat, qu'il ne pouvoit apporter aucune preuve qui pût les détruire, parce qu'il ignoroit lui-même les raisons qui pouvoient retarder le départ de M. Duperron. Heureusement, il reçut peu de jours après une lettre de M. de Villeroi, qui le tira d'embarras, en lui apprenant que le Roi étoit malade, & que cette maladie avoit retardé son voyage pour Lyon, & celui de M. Duperron pour Rome, parce qu'il n'avoit pu expédier à ce dernier les dépêches nécessaires pour une commission aussi importante que celle dont il devoit être chargé.

M. d'Ossat alla aussitôt faire part de cette nouvelle au Pape & au Cardinal Aldobrandin, & remit le calme dans leur esprit; mais il

Il manda à M. de Villeroy, qu'il étoit absolument indispensable que le Roi ne differât pas davantage le départ de M. Duperron, parce qu'il voyoit par la fermentation, que les Espagnols excitoient dans tous les esprits, que si l'Evêque d'Evreux tardoit encore quelque temps à venir, sans une excuse valable, Clément VIII n'auroit plus aucune confiance dans les promesses d'Henri IV, & que la réconciliation de ce Prince avec le S. Siége, en deviendroit plus difficile.

Les Espagnols profiterent habilement du retard de M. Duperron, pour tâcher de persuader que le Roi ne l'enverroit pas certainement à Rome, & ils mettoient en même temps toutes sortes d'artifices en usage, au cas qu'il vînt, pour rendre son voyage sans succès. Ils ne s'en tenoient pas même aux écrits & aux discours, ils employoient encore les présens pour corrompre tous ceux qui pouvoient avoir quelque part à la réconciliation d'Henri IV, & particuliérement les Cardinaux. Ils donnoient à ces derniers des sommes considérables, à condition, que s'ils ne pouvoient empêcher Clément VIII d'absoudre le Prince de Bearn, (Car c'est ainsi qu'ils appel-

loient Henri IV,) ils lui appofaffent au moins des conditions qui puffent affurer le maintien de la religion Catholique en France, & comme ils fçavoient bien que ce Prince ne les accepteroit pas, ils fe flattoient de mettre le Pape dans l'impoffibilité de lui accorder l'abfolution. Ils affuroient Clément VIII, que les nouvelles qu'on répandoit des fuccès d'Henri IV, étoient abfolument fauffes, que fes ennemis avoient l'avantage, que la Ligue avoit encore un parti confidérable en France, que la Reine d'Angleterre commençoit à fe laffer de fecourir un Prince, qui feroit bientôt abandonné du petit nombre de fujets qui lui reftoient fidéles, & qu'elle paroiffoit même fe prêter à confentir à une treve avec l'Efpagne ; ils pouflerent même la noirceur jufqu'à gagner un Courrier, qui feignit d'arriver de Flandres de la part du Comte de Fuentes. Ce Courier étoit porteur d'inftructions & de mémoires fur le mauvais état prétendu des affaires d'Henri IV. On y affuroit qu'il étoit réduit au point de n'avoir pas même l'argent néceffaire pour faire fon voyage de Lyon, ni vêtir fes gardes. On finiffoit par exhorter le Pape de s'unir aux Efpagnols pour extir-

per l'Héréſie de la France, en en chaſſant un Prince dont il étoit maintenant ſi aiſé de détruire les projets.

Le Pape étoit trop bien informé, pour que ces fauſſes nouvelles puſſent lui faire aucune impreſſion. La conduite même des Eſpagnols dans cette occaſion, loin de leur être utile, les perdit dans l'eſprit de Clément VIII. (Car il étoit inſtruit de leurs menées, & de l'argent qu'ils avoient diſtribué pour ſéduire les Cardinaux) leur animoſité & leurs déclamations, les rendirent odieux à S. S., & elle ſentit combien il ſeroit dangereux de dépendre d'une puiſſance auſſi impérieuſe & auſſi tyrannique.

La priſe de Vienne en Dauphiné, dont on apprit alors la nouvelle, affligea d'autant plus les Eſpagnols, qu'elle détruiſoit tous les faux bruits qu'ils avoient répandus ſur le mauvais état des affaires d'Henri IV; mais elle ne les rendit que plus acharnés à ſa perte.

Le Pape reçut auſſi des lettres du Duc de Mayenne [58], datées du 2 Avril, par leſquelles il ſe plaignoit que les Eſpagnols ne lui avoient point envoyé les Troupes qu'ils lui avoient promiſes pour défendre le Châ-

teau de Beaune, & qu'il avoit été obligé de le rendre faute de ſecours. Il ſupplioit en même temps S. S., au cas qu'il fût dans la réſolution d'abſoudre Henri IV, de pourvoir au moins à la ſûreté de la religion en France, & de ceux qui avoient combattu avec tant de chaleur pour la maintenir dans ce Royaume.

Jean-François Aldobrandin, revint d'Eſpagne ſur ces entrefaites, & dit au Pape qu'il avoit laiſſé Philippe II dans la ferme réſolution de continuer la guerre contre Henri IV. M. Doſſat jugeoit d'après la réponſe faite à la déclaration de guerre de S. M., au Roi d'Eſpagne, que ſi Clément VIII donnoit au Roi l'abſolution, il préféreroit dans ce cas, la paix à la guerre avec ce Prince, parce qu'il ſentoit combien cette abſolution fortifieroit le parti du Roi de France.

L'Evêque de Toul (*a*) arriva alors à Rome, pour un différend qu'il avoit avec ſon Egliſe, & l'on prétendoit qu'il avoit été chargé par

---

(*a*) C'étoit Chriſtophe de la Vallée, lequel avoit ſuccédé au Cardinal de Vaudemont, frere de Louiſe Douairiere de France.

M. de Lorraine, de faire des offres de ſervices auprès du Pape, pour la réconciliation d'Henri IV avec le S. Siége. Mais ce zèle pour le Roi n'étoit gueres vraiſemblable, tous les Princes Lorrains devant le regarder comme leur ennemi.

Après avoir vainement épuiſé tous leurs 1595.
artifices pour détourner Clément VIII d'abſoudre Henri IV. Les Miniſtres du Roi d'Eſpagne à Rome ſe vanterent qu'ils avoient une proteſtation toute prête [59] contre cette abſolution. Ils en firent inſtruire le Pape, qui heureuſement ne parut pas ébranlé de ce projet audacieux; ils cherchoient auſſi à perſuader que la paix étoit rétablie dans les Pays-Bas, & que Philippe II n'ayant plus rien à redouter de ces peuples, étoit plus en état de tourner toutes ſes forces contre la France.

Quoique le Roi d'Eſpagne eût promis à Jean-François Aldobrandin de lui faire commander les Troupes qu'il devoit fournir conjointement avec le Pape pour la guerre de Hongrie, il retardoit tellement le départ de ces troupes, que la ſaiſon devenoit trop avancée pour cette expédition. Mais il eſpéroit par ce moyen gagner du temps, & per-

ſuader enfin à Clément VIII pendant cet intervalle, de changer la deſtination de ſes Troupes, pour les envoyer en France contre Henri IV.

On prétendoit même que Philippe II n'avoit promis au Pape de ſe joindre à lui pour la guerre de Hongrie, que dans la vue de l'amuſer & de lui cacher ſes véritables deſſeins; mais que ſon intention, au cas qu'il ne pût engager Clément VIII à ſe liguer avec lui contre Henri IV, étoit d'envoyer en France les troupes deſtinées pour la Hongrie, ou même de les employer à intimider S. S. pour l'empêcher d'abſoudre le Roi.

Comme on ne recevoit point à Rome de nouvelles du départ de M. Duperron, les inquiétudes & les ſoupçons du Pape ſe renouvellerent. Il fut même queſtion de délibérer ſur le parti que prendroit Clément VIII, au cas qu'Henri IV n'envoyât pas l'Evêque d'Evreux, comme il y avoit tout lieu de le craindre. Les avis du Sacré Collége étoient partagés ſur cet objet. Les uns conſeilloient au Pape de changer la deſtination de ſes troupes pour la Hongrie, & de ſe joindre à Philippe II, pour faire la guerre au Roi. D'au-

tres vouloient qu'on n'eût recours qu'aux armes ſpirituelles, & qu'on lançât de nouvelles excommunications contre Henri IV, D'autres enfin, regardant ce moyen comme infructueux, puiſqu'il n'avoit pu empêcher ce Prince de monter ſur le Trône, dans un temps où la Ligue étoit encore très-puiſſante en France, propoſoient de ne mettre en uſage que les voies de la douceur. Ils penſoient donc qu'il valoit mieux que S. S. envoyât un Légat au Roi pour l'inviter à ne pas retarder plus long-temps à rentrer dans le ſein de l'Egliſe, qui lui tendoit les bras pour le recevoir. Mais ce dernier parti n'ayant pas été trouvé de la dignité du St. S., fut rejetté ainſi que tous les autres. Les Cardinaux & le Pape ſe ſeparérent ſans avoir rien décidé.

On reçut alors des lettres, par leſquelles on mandoit, que le déſordre en matiere ſpirituelle & eccléſiaſtique augmentoit en France de jour en jour. Il y eut entre autres une lettre du ſieur Gennebrard [60] Archevêque d'Aix, adreſſée au Cardinal Borromée, qui produiſit la plus grande ſenſation dans le Sacré Collége. Il marquoit à ce Cardinal qu'Henri IV s'emparoit du revenu de la plupart des

bénéfices, & de fon Archevêché en particulier. Il lui envoyoit en même temps la copie des Lettres d'œconomat, que S. M. avoit fait expédier pour fon Siége. Il concluoit que le Roi par cette entreprife fe déclaroit chef de l'Eglife dans fon Royaume; comme la Reine d'Angleterre, & que la France alloit devenir proteftante, fi le Pape n'interpofoit pas fon autorité pour arrêter ces abus. Il terminoit cette lettre en faifant des vœux pour que tous les Princes Catholiques s'armaffent pour la défenfe de la religion qu'Henri IV vouloit annéantir dans fon Royaume.

Ces nouvelles allarmerent d'autant plus Clément VIII, & tous les Cardinaux, qu'ils ne fçavoient quels remedes apporter à de femblables défordres, & qu'on n'entendoit plus parler du départ de M. Duperron.

Cependant les Efpagnols continuoient toujours leurs mauvais offices contre Henri IV, & formoient de nouveaux projets pour différer fon abfolution, s'ils ne pouvoient pas parvenir à l'empêcher; mais M. d'Offat, qui ne doutoit pas que le Pape ne la lui accordât, penfoit que le Roi en acquerroit plus de gloire, ayant

eu à vaincre autant d'obſtacles & des ennemis auſſi puiſſants ; que s'il arrivoit même (ce qu'il ne prévoyoit pas) que Philippe II parvînt à détourner Clément VIII, d'abſoudre Henri IV, il encourroit la haine & le mépris de tous les Princes Catholiques, puiſqu'en montrant une animoſité auſſi opiniâtre, on le regarderoit comme l'auteur du Schiſme en France, & qu'on l'accuſeroit d'avoir fait perdre au St. S. un des Royaumes les plus floriſſans.

Malgré les brigues des Eſpagnols pour déterminer le Pape à changer la deſtination de ſes Troupes, en les envoyant en France, S. S. bénit le 4 Juin, l'Etendart, & le bâton de Général qu'il donna à ſon neveu François Aldobrandin, pour la guerre de Hongrie. Le 16, ce Général partit au grand regret des Eſpagnols, & au grand contentement de M. d'Oſſat ; parce que ce départ lui confirma que tous les efforts de Philippe II avoient été vains, & que Clément VIII étoit toujours dans la réſolution d'abſoudre Henri IV.

Le 24 Juin, M. d'Oſſat reçut enfin la nou- 1595.
velle du départ de M. Duperron pour Rome, & fut chargé de la part du Roi d'en faire

Digitized by Google

part au Pape. Mais n'ayant pu lui parler, parce qu'il étoit malade, il alla chez le Cardinal Aldobrandin, & lui dit que l'Evêque d'Evreux étoit parti de Troyes, le 31 Mai. Le Cardinal témoigna beaucoup de joie de cette nouvelle; mais M. d'Offat obferva avec beaucoup de fatisfaction, qu'il en reffentoit encore plus qu'il n'en marquoit.

M. Duperron qu'on attendoit depuis fi longtemps avec tant d'impatience arriva à Rome le 12 Juillet, & fut admis dès le jour même à baifer les pieds du Pape. Clément VIII. avoit envoyé audevant de lui, une efcorte confidérable d'hommes à cheval, dès qu'il avoit appris qu'il étoit dans fes états, & cette efcorte l'avoit accompagné jufqu'aux portes de Rome; le 16, il eut audience du Pape. Il lui remit deux lettres de S. M., & lui rendit compte du fujet de fa commiffion. Il en fit part de même aux Cardinaux, qui lui firent tous, ainfi que le Pape, l'accueil le plus favorable.

Dès que M. Duperron eut rempli tous ces devoirs, le Pape ordonna des proceffions & des prieres publiques, pour obtenir de Dieu qu'il l'infpirât dans une affaire auffi impor-

tante pour la religion que celle de l'abſolution d'Henri IV.

Peu de jours après ſon arrivée, M. Duperron apprit que Clément VIII avoit chargé un nommé Montorio (a), qui étoit en France, de l'informer de la conduite du Roi, & de tâcher de découvrir quelles étoient les diſpoſitions de ce Prince, & des principaux corps de ſon Royaume, ſur la réhabilitation de S. M. Ce dernier point étoit regardé comme très-intéreſſant par le Pape & par le Sacré Collége. Auſſi étoit-ce le ſeul qui donnât de l'inquiétude à M. d'Oſſat. Il manda donc à M. de Villeroy, qu'il étoit non-ſeulement de la plus grande conſéquence, qu'Henri IV ſe conduisît de maniere, que Montorio pût rendre de lui un compte favorable au Sacré Collége; mais ſur-tout qu'on ne le flattât pas

» (a) Le Comte de Bethune, Ambaſſadeur de France » à Rome, dit dans une de ſes lettres au Roi, que » Montorio avoit été fort utile à S. M. auprès du Pa- » pe, par le rapport fidéle & déſintéreſſé qu'il fit de » la perſonne, & des affaires d'Henri IV. Le Pape fit » ce Prélat Vice-Legat d'Avignon, en 1604. Voyez » les lettres du Cardinal d'Oſſat, à la note d'Amelot » de la Houſſaye, tom 1, pag. 463.

que le Pape pût obtenir plus qu'on n'avoit dessein de lui accorder.

M. Duperron remit à M. d'Ossat, des lettres de S. M., par lesquelles ce Prince lui annonçoit qu'il le nommoit, conjointement avec M. d'Evreux, pour recevoir en son nom l'absolution de S. S. Il lui marquoit en même temps, que n'ayant point encore d'Ambassadeur à Rome, il le chargeoit d'en faire les fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût déterminé sur le choix de la personne qu'il enverroit pour remplir cette place ; & pour le mettre en état de fournir à la dépense qu'exigeoit sa nouvelle dignité, le Roi lui accorda deux mille écus de pension.

M. d'Ossat ayant fait aux Cardinaux les mêmes visites que M. Duperron, alla avec ce dernier trouver le Pape, le 30 Juillet. Ils lui présenterent une Requête [61], par laquelle ils le supplioient au nom du Roi, de lui accorder l'absolution qu'il desiroit depuis si long-temps. S. S. lut la Requête, & leur dit que lorsqu'il en auroit délibéré avec le Sacré Collége, il leur rendroit réponse.

Le 2 d'Août, Clément VIII convoqua, pour examiner cette affaire, une congrégation de

tous les Cardinaux, & leur parla ainsi.
» Je vous ai rassemblez ici, pour délibérer
» sur l'affaire la plus importante qui ait été
» agitée dans le Sacré Collége depuis plus de
» cent ans. Il s'agit de recevoir dans le sein
» de l'Eglise un Prince pénitent, qui deman-
» de avec instance à y rentrer, & à recouvrer
» le droit de commander légitimement à des
» sujets dont il n'a dû jusqu'à présent l'obéis-
» sance qu'à leur amour. Vous sçavez la ri-
» gueur dont j'ai usé envers ce Monrrque,
» ainsi que mes prédécesseurs, dans l'espéran-
» ce d'empêcher un Prince Hérétique de mon-
» ter sur un Trône soumis au S. Siége, & dont
» les erreurs pouvoient entraîner la perte de
» la religion dans ce royaume; mais tous nos
» efforts ayant été vains, j'ai cru que pour
» l'avantage de cette même religion dont je
» dois être le plus zèlé défenseur, je devois
» me laisser toucher par la persévérance d'un
» Roi, que sa valeur & ses vertus rendent
» aussi cher à ses sujets, que redoutable à ses
» ennemis. J'ai donc permis au Cardinal de
» Gondi, de faire part de mes sentimens à
» son maître. Ce Prince persistant dans sa sou-
» mission & dans sa repentence vient de nou-

» veau se jetter à nos pieds. M. Duperron, » Evêque d'Evreux, chargé de la procuration » d'Henri IV, sollicite sa grace, & demande » en son nom l'absolution des censures qui » ont été prononcées contre lui. Pour me dé- » cider dans une matiere si délicate & si im- » portante, j'ai besoin de consulter un corps » aussi instruit & aussi intégre que l'est le Sa- » cré Collége. Réunissez vos lumieres, ras- » semblez vos suffrages, & par la solidité de » vos raisons éclairez-moi sur le parti que je » dois prendre. Je ne crains point que la chair » & le sang président à vos délibérations. Je » lis dans vos cœurs, & j'y vois qu'aucune » passion humaine n'y trouvera d'empire & » que l'intérêt seul de la religion, & l'avan- » tage de toute la Chrétienté sera l'unique but » que vous vous proposerez ».

Il termina ce discours, en leur disant qu'il leur donneroit dans peu de jours des audiences particulieres [62], pour qu'ils pussent lui dire chacun séparement, ce que le S. Esprit leur auroit inspiré. Il leur fit lire ensuite les deux lettres du Roi, & la Requête que MM. Duperron & d'Ossat lui avoient présentée.

Le 7 Août, le Pape commença à donner

des audiences à chaque Cardinal en particulier, & ces conférences secretes durerent jusqu'au 24 du même mois.

MM. Duperron & d'Ossat employerent ce temps à solliciter, & à traiter des conditions de l'absolution du Roi (*a*), le plus grand nom-

(*a*) Le Pape demandoit pour préliminaire de l'absolution d'Henri IV, les conditions suivantes.

1°. La révocation de l'Edit de Poitiers donné en 1577.

2°. Qu'on n'admît les Hérétiques à aucune charge, ni a aucune dignité.

3°. Que dès que la guerre seroit terminée, le Roi ne souffrît en France que l'exercice de la religion Catholique, Apostolique & Romaine.

4°. Qu'il ne contraignît point les Catholiqus à se conformer aux édits donnés en faveur des Protestans.

5°. Qu'il ne poursuivît plus ceux qui restoient encore attachés au parti de la Ligue, qu'il les reçût en grace, & leur rendît leurs charges & leurs emplois, en leur faisant des conditions avantageuses, dont le Pape conviendroit avec ce Prince, par le moyen de ses Nonces.

6°. Qu'on conclût une treve avec l'Espagne jusqu'à ce qu'on pût trouver les moyens de faire la paix, moyens que le Pape discuteroit encore par ses ministres avec les deux Rois.

bre des Cardinaux étoit d'avis que le Pape l'accordât, quoiqu'ils fissent tous leurs efforts,

7°. Qu'on rétablît les Jésuites, & qu'on retranchât sur-tout, de l'Arrêt rendu contre Jean Châtel, la clause qui portoit *que le Roi étoit dans l'Eglise, quoiqu'il n'eût point eu l'absolution du Pape.*

8°. Qu'Henri IV restituât les biens ravis à l'Eglise dans le Bearn, ou du moins qu'il l'en dédommageât.

9°. Qu'il laissât jouir en paix de leurs Evêchés ou de leurs Abbayes, ceux qui avoient obtenu des Bulles, soit qu'ils eussent été nommés par le Duc de Mayenne, soit qu'ils fussent recommandés par le Pape.

10°. Que les Bulles & les dispenses accordées par les Cardinaux Gaëtan & de Plaisance seroient mises à exécution, & qu'on révoqueroit les Arrêts contraires.

11°. Que les Moines & les autres Ecclésiastiques délégués par le S. Siége, donneroient les attestations de vie & de mœurs qui seroient nécessaires à l'avenir, pour obtenir les Bulles des Bénéfices consistoriaux.

12°. Que S. M. déclareroit dès à présent, qu'elle reconnoissoit, en cas qu'elle retournât à ses erreurs, que cette démarche lui feroit alors perdre tous ses droits à la Couronne, & que ses sujets seroient déliés du serment de fidélité, & dispensés de l'obéissance qu'ils lui devoient.

13°. Qu'il feroit la guerre au Turc, comme une condition de sa pénitence.

14°. Que l'absolution ne se donneroit point à Rome par le Pape; mais en France par le ministere d'un Légat.

ainsi

ainsi que S. S. pour tâcher d'obtenir certains points que MM. Duperron & d'Ossat étoient bien déterminés à ne pas accorder (a) la con-

15°. Que le Prince abjureroit de nouveau ses erreurs publiquement, & en présence du Légat.

16°. Qu'il seroit Sacré & Couronné une seconde fois.

17°. Qu'il se feroit relever des censures par le Légat, pour être réputé habile à succéder à la Couronne.

18°. Enfin, qu'on nommeroit pour l'Ambassade qu'on avoit coutume d'envoyer pour porter le compliment d'obédience, des personnes de considération choisies de tous les ordres du Royaume, qui promettroient que le Roi persévéreroit dans la religion Catholique. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, tom. XII, liv. CXIII, pag. 471.

(a) On fit sonder en secret, MM. Duperron & d'Ossat, pour sçavoir s'ils consentiroient à déposer la Couronne de France aux pieds du Pape, qui la leur remettroit sur la tête, après qu'il leur auroit donné l'absolution. La prétention de Clément VIII étoit, qu'Henri IV, jusqu'à ce moment, n'avoit été qu'un usurpateur, que les excommunications fulminées contre lui par Sixte V, & Grégoire XIV, lui avoient ôté le droit que sa naissance lui donnoit au Trône, & qu'il ne pouvoit être légitimement Roi de France, qu'en tenant sa Couronne des mains du Souverain Pontife; mais MM. Duperron & d'Ossat, rejetterent cette proposition avec fermeté, & dirent que le droit qu'avoit Henri IV à la Couronne

noiſſance qu'avoit M. d'Oſſat des ſentimens du Sacré Collége, & ſur-tout de ceux de Clément VIII, la néceſſité d'ailleurs où il voyoit bien qu'ils étoient d'abſoudre le Roi pour l'avantage même de la Cour de Rome, le confirmerent dans la réſolution de ne ſe point relâcher. Il dit donc au Pape, avec fermeté, que M. Duperron, ainſi que lui ne pouvant excéder leurs pouvoirs, ils n'accorderoient rien de plus que ce qui étoit porté dans l'écrit qu'ils lui avoient remis [63].

Le Pape ne parut pas d'abord ſatisfait de ces raiſons, & lui dit qu'il pouvoit dépêcher un courier vers S. M. & qu'elle acquieſceroit peut-être à ce qu'il demandoit, ſi elle en étoit inſtruite; mais M. d'Oſſat lui répondit que pour éviter les longueurs, le Roi avoit expreſſément défendu dans l'inſtruction qu'il avoit envoyée, de dépêcher aucun Cou-

---

de France, ne pouvoit lui être enlevé, & qu'en matiere temporelle, il ne reconnoiſſoit d'autre Souverain que Dieu ſeul; que telles étoient les loix du Royaume, & qu'il n'étoit pas permis aux Miniſtres du Roi, de les enfraindre. Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, tom. XII, liv. CXII, pag. 473.

rier vers lui, jufqu'à ce que l'affaire de fon abfolution fût entiérement terminée.

Le 30 du même mois, Clément VIII tint confiftoire, & dit au Cardinaux, qu'ayant recueilli leurs voix dans les audiences particulieres qu'il leur avoit données, il voyoit que l'intention du Sacré Collége étoit d'admettre la Requête d'Henri IV, & qu'il étoit déterminé à abfoudre ce Prince. Il leur lut enfuite les principales conditions dont il étoit convenu avec MM. Duperron & d'Offat. Il leur ajouta qu'il ne lui avoit pas été poffible d'en obtenir de plus favorables pour le moment; mais qu'il efpéroit que le Légat qu'il comptoit envoyer en France, engageroit le Roi à lui accorder ce qu'il croyoit néceffaire au bien de la religion en France, & à la tranquillité de tous le Princes Chrétiens.

Pendant qu'on traitoit cette importante affaire, l'Ambaffadeur d'Efpagne pourfuivoit toujours fon odieux projet contre Henri IV, & ne négligeoit rien pour détourner le Pape, & les Cardinaux d'abfoudre ce Prince. Il affuroit qu'il avoit des preuves certaines, que le Roi étoit toujours Hérétique dans le

cœur, & qu'il ne méritoit pas la clémence du S. Siége. Mais voyant qu'il ne gagnoit rien, il employa les plus basses intrigues pour tâcher de persuader au Sacré Collége, & surtout à Clément VIII, que l'absolution de S. S. étoit si nécessaire au Roi, qu'il l'achetteroit sûrement à quelque condition que le Pape voulût lui prescrire, pourvu que Clément VIII montrât de la fermeté.

Cette nouvelle tentative ayant encore été vaine, le Duc de Sesse fit de nouveaux efforts pour faire inspirer au Pape de ne pas donner lui-même l'absolution au Roi ; mais d'envoyer en France un Légat de sa part pour l'absoudre en personne : il espéroit par ses intrigues retarder le départ du Légat, & que pendant cet intervalle, il pourroit survenir des événemens qui mettroient un obstacle invincible à l'absolution d'Henri IV.

Les soins & la vigilance de M. d'Ossat, rompirent heureusement tous les projets des Espagnols. Clément VIII ne fut point ébranlé par leurs menaces, ni par les soupçons qu'ils voulurent lui faire naître sur la conversion du Roi ; mais il fit continuer les prieres qu'il avoit ordonnées dans Rome, & redoubla les

ſiennes, pour que le S. Eſprit daignât l'inſpirer. Il alla même pieds nuds, le 5 Août, dès la pointe du jour, depuis Montecavallo, juſqu'à Sainte-Marie-Majeure. Il y dit la meſſe auſſi pieds nuds, & retourna enſuite à ſon Palais dans le même état, fondant en larmes, la tête baiſſée ſans regarder perſonne, ni même donner aucune bénédiction. Le jour de l'Aſſomption il pratiqua les mêmes actes de piété, & ne ceſſa d'édifier tous les jours les habitans de Rome par ſes auſtérités & ſes prieres continuelles.

Quelques jours après, le Pape donna audience à MM. Duperron & d'Oſſat, & après 1595.
leur avoir fait l'éloge d'Henri IV, & témoigné l'affection paternelle qu'il reſſentoit pour lui, il leur propoſa d'aller lui-même donner l'abſolution au Roi à Avignon, ou en tel autre lieu que S. M. voudroit choiſir, & leur dit qu'il ne regretteroit ni les frais ni la fatigue que ce voyage lui occaſionneroit, pour donner à ce Prince des marques de ſon attachement. Mais MM. Duperron & d'Oſſat n'avoient garde d'accepter une pareille propoſition. Ce parti eût entraîné de trop grands inconvéniens, ſans compter les circonſtances

qui auroient pu retarder ce voyage. C'eſt pourquoi ils prierent le Pape d'abandonner ce projet, en le remerciant, au nom du Roi, de tous les témoignages d'affection qu'il vouloit bien lui donner.

Enfin, le 17 Septembre, tout étant d'accord, le Pape donna l'abſolution à Henri IV avec la plus grande ſolemnité. » On conſtruiſit dans la place de S. Pierre, une eſtrade » ſur laquelle étoit un Trône fort élevé, deſ» tiné pour le Pape, & tous les Cardinaux » ſe placerent au-deſſous de lui. On commen» ça la cérémonie par la lecture du décret » de S. S. [64]. On lut enſuite la Requête » du Roi, préſentée par ſes Agens, qu'on fit » entrer alors. Ils ſe mirent à genoux, & ab» jurerent les erreurs du Calviniſme dans la » formule ordinaire. On fit auſſi la lecture » des conditions de l'abſolution; après quoi » MM. Duperron & d'Oſſat, promirent au » nom du Roi ſur les S. S. Evangiles, qu'il » perſévéreroit dans la religion Catholique, » Apoſtolique & Romaine, & accompliroit » les conditions qu'on venoit de lire. Ils fu» rent enſuite conduits aux pieds du Trône » de S. S. où s'étant mis à genoux pour la

» seconde fois, les yeux & la tête baissée; » on récita le Pseaume *miserere*. A chaque ver- » set, le Pape ayant à la main une petite » baguette, à l'imitation de celle que les Ro- » mains appelloient *Vindicta*, & dont ils se » servoient pour affranchir les Esclaves, en » frappoit légérement les Ministres du Roi, » comme il est d'usage dans l'Eglise, pour » signifier qu'on rend la liberté Chrétienne à » ceux qui sont liés par des censures. Ensuite » le Pape se leva, & ayant récité tête nue, » les prieres accoutumées, il reprit sa thiare, » & s'étant assis sur son Trône, il éléva sa » voix, & déclara qu'il donnoit par l'auto- » rité du Tout-Puissant, par celle des B. B. » Apôtres, S. Pierre & S. Paul, & par la » sienne, à Henri de Bourbon Roi de Fran- » ce, l'absolution des censures Ecclésiastiques » encourues pour cause d'Héréfie. On ouvrit » alors par ordre du Pape, les portes de l'Egli- » se de S. Pierre, qui étoient restées fermées, » & le Cardinal de Ste. Severine, Grand Pé- » nitencier, conduisit les Ministres du Roi » dans l'Eglise, où le *Te Deum* fut chanté avec » un grand concours de tous les ordres de la » Ville. Le Cardinal de Joyeuse conduisit en-

» ſuite ces mêmes Miniſtres à l'Egliſe de S. » Louis (*a*), où l'on chanta encore le *Te Deum* » avec même concours. Guillaume d'Avan- » ſon Archevêque d'Embrun, y célébra la » meſſe (*b*). On chanta encore l'après midi un troiſieme *Te Deum* à la Trinité du Mont, Couvent des Minimes François, où officia l'Evêque de Lizieux, & le ſoir un Salut dans ce même couvent ; tous les Prélats & les Gentils-hommes François, & même un grand nombre de Prélats & de Gentils-hommes Romains, ſuivis d'une grande foule de peuple, aſſiſterent à tous les actes de religion de cette journée. On pria pour le Roi dans toutes les Egliſes ou le *Te Deum* fut chanté.

Il y eut à Rome pendant trois jours, des feux & des illuminations en ſigne de rejouiſſance. Les ſeuls Eſpagnols ne prirent point de part à l'allegreſſe publique, & firent même tous leurs efforts, pour qu'on ne tirât pas au

---

(*a*) L'Egliſe de S. Louis, eſt l'Egliſe nationalle des François.

(*b*) Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, tom. XII, liv. CXIII, pag. 477.

Château S. Ange ; mais ils ne purent l'obtenir. La joie que le peuple témoigna dans cette occasion fut d'autant plus humiliante pour eux, qu'ils eurent le regret de voir, qu'elle portoit particuliérement sur l'attachement que ce petiple avoit pour Henri IV. Car non-seulement on vit, sur la porte de plusieurs maisons, les armes de France, mais il n'y eut pas jusqu'aux pauvres, qui n'achetassent un portrait du Roi, qu'on avoit fait graver depuis peu, & qui ne l'appliquassent sur la muraille. En un mot, chacun s'empressoit de donner des marques de son affection à Henri IV, & de la joie qu'on ressentoit de sa réreconciliation avec le S. Siége.

Tous les Ecrivains protestans déclamerent hautement contre les conditions de l'absolution d'Henri IV, & sur-tout contre les cérémonies auxquelles ses Agens s'étoient soumis. Ils ne s'en tinrent pas même aux discours, ils firent encore des écrits très-offensans pour le Roi, & tournerent en ridicule MM. Duperron & d'Ossat [65].

M. de Sully, sur-tout, qui haïssoit M. d'Ossat, se plaignit vivement des conditions qui

regardoient les Hérétiques, & prétendit que c'étoit particulierement à M. d'Offat, qu'on devoit les attribuer; qu'il étoit ultramontain dans le cœur, & qu'il ne cherchoit qu'à en établir les maximes en France. Il avance même dans ses mémoires, que M. d'Offat avoit toujours caché à S. M. l'extrême desir qu'avoit le Pape, que le Roi se reconciliât avec le S. Siége, & demandât d'être absous par S. S.; que les lettres qu'on recevoit de Rome, ne témoignoient que trop la crainte qu'avoit cette Cour, qu'Henri IV ne changeât de résolution, & ne se contentât de l'absolution qu'il avoit reçue à S. Denis; que malgré ces preuves, dont M. d'Offat devoit être mieux instruit qu'aucun autre, il mandoit à son Maître qu'il ne pourroit jamais se réconcilier avec Clément VIII, qu'en lui accordant des conditions contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane; que cependant, cet Agent adroit, & intéressé, loin d'être puni comme il le méritoit, d'avoir induit Henri IV en erreur dans une affaire aussi importante, en avoit été récompensé au-delà de ses espérances. En effet, dit-il, un homme d'une naissance aussi basse

n'avoit pas droit de s'y attendre, & il dut en être auſſi ſurpris que le public (*a*).

On a de la peine à concevoir qu'un Miniſtre de l'intégrité de M. de Sully, ait oſé avancer des faits auſſi contraires à la verité, & dont les dépêches ſeules de M. d'Oſſat, prouvent évidemment la fauſſeté. Mais la haine & la jalouſie ne connoiſſent point de frein. Ces deux paſſions ſi impérieuſes dans le cœur des hommes, font taire toutes les vertus, & ſont capables de faire manquer à l'honneur & à la probité ceux même qui en font la profeſſion la plus conſtante.

M. d'Oſſat n'avoit que trop bien prévu qu'on blâmeroit en France les conditions accordées au Pape, pour l'abſolution d'Henri IV, & qu'on l'accuſeroit peut-être de n'avoir pas ſoutenu les intérêts de ſon maître avec aſſez de fermeté. Pour prévénir les reproches qu'on pouvoit lui faire à cet égard, il fit un mémoire ſigné de lui & de M. Duperron, qu'il envoya au Roi. Il expoſe dans ce mémoire les difficultés qu'il a eues à ſurmonter

---

(*a*) Voyez la nouvelle Edition des Mémoires de M. de Sully, tom. 1, pag. 409.

de la part des Espagnols & du Pape, pour obtenir l'absolution du Roi, aux conditions les moins onéreuses pour lui & pour son Royaume. Il conjure donc S. M., & tous les Seigneurs de son Conseil, auxquels les conditions seront communiquées, d'avoir égard à l'extrême embarras dans lequel il s'est trouvé, ainsi que M. Duperron, lorsqu'il a fallu conclure une négociation entamée sans succès depuis si long-temps. Il les supplie d'ailleurs, d'observer que les Agens que le Roi a honorés de sa confiance, dans une affaire aussi importante, n'ont point excédé leur pouvoir; que s'ils ont paru céder certains points, sur lesquels le Pape & le Sacré Collége insistoient avec le plus de fermeté; c'est qu'ils ne portoient que sur des objets purement spirituels, qui ne pouvoient pas intéresser les droits de la Couronne; qu'ils ne se sont même soumis à cette condescendance apparente, que pour être plus en droit de rester inébranlables sur les matieres temporelles, quelqu'instance qu'on leur ait faite pour les engager à ce qu'on exigeoit d'eux. Il terminoit ce mémoire en assurant S. M. du zèle & de la fidélité avec lesquels il l'avoit servie, ainsi que

M. Duperron, pour ſe rendre dignes, autant qu'il étoit en leur pouvoir, de la confiance dont elle avoit daigné les honorer.

M. d'Oſſat joignit à ce mémoire des obſervations (a) ſur chacun des articles accordés au Pape, relativement à l'abſolution d'Henri IV.

Les Proteſtans ne furent pas les ſeuls qui s'éleverent contre les cérémonies de l'abſolution du Roi. Un grand nombre même de Catholiques, blâmerent MM. Duperron & d'Oſſat de s'y être aſtreints, & chercherent à aigrir Henri IV contr'eux; mais ils ne purent y parvenir. Le Roi étoit trop bon juge & trop équitable pour ne pas ſentir combien il devoit à la fidelité & à la fermeté de ſes Miniſtres. En effet, c'étoit à leurs ſoins & à leur adreſſe, qu'on étoit redevable du ſuccès d'une négociation que tous les Ambaſſadeurs de S. M. n'avoient pu conclure.

Il y en avoit auſſi pluſieurs qui murmu- 1596.

(a) Voyez ces obſervations dans les Mémoires d'Etat, de M. de Cheverni, tom. 1, pag. 503. Elles ſont plus que ſuffiſantes pour juſtifier M. d'Oſſat des imputations injuſtes que ſes ennemis ont faites contre lui.

roient, non-feulement contre les conditions & la forme de l'abfolution d'Henri IV, mais contre l'abfolution elle-même. On prétendoit que le Roi auroit dû fe contenter de celle qu'il avoit reçue à S. Denis, & qu'en follicitant celle du Pape, il avoit avili la dignité Royale, & porté atteinte aux libertés de l'Eglife Gallicanne; que cette preuve de foumiffion au S. Siége le rendoit dépendant du Pape, & l'affujetiffoit pour jamais à la Cour de Rome: mais ces mêmes courtifans, qui paroiffoient s'intérefler fi vivement à la gloire d'Henri IV, n'étoient point choqués de voir le Roi s'avilir jufqu'à traiter avec fes fujets; cependant il étoit bien plus humiliant de compofer ainfi avec des féditieux, qui ne méritoient que des chatimens, que de s'abaiffer devant le pere commun de tous les fideles, auquel les plus grands Potentats ne dédaignent pas de fe foumettre en matiere fpirituelle. Jamais même les pénitences que le Pape avoit impofées au Roi, ne pouvoient lui être auffi onéreufes, que les conventions qu'il avoit faites avec des rebelles pour les amener dans le devoir.

A l'égard des priviléges de l'Eglife Galli-

canne, la réconciliation du Roi, avec le S. Siége n'a pu qu'être très-favorable à leur rétablissement, puisqu'elle a fait cesser les troubles, où l'Eglise étoit plongée depuis le divorce de la France avec la Cour de Rome.

Il n'y eut pas jusqu'au Chancelier de Cheverni, qui ne blâmât hautement la conduite du Roi, de s'être abaissé à recevoir l'absolution du Pape; mais M. d'Ossat croyoit que cette déclamation avoit pour motif le mécontentement qu'il ressentoit du refus que Clément VIII avoit fait d'un Chapeau de Cardinal pour son fils (*a*), & ce soupçon étoit plus que probable.

Les Espagnols désesperés de n'avoir pu em-

(*a*) M. de Cheverni a passé sous silence dans ses Mémoires, cette *demande trop précipitée*, & le refus qu'il essuya de la part du Pape. Philippe son fils, pour lequel il sollicitoit une dignité si éminente, n'avoit alors que quinze ou seize ans; cette demande d'ailleurs s'étoit faite à linsçu de S. M. & M. de Cheverni avoit manqué doublement à son maître dans cette occasion, puisqu'en qualité de Chancelier de France, il devoit plus que tout autre suivre les usages & les loix du Royaume. Voyez les lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 2, pag. 11, & la note.

pêcher l'abſolution d'Henri IV, chercherent au moins à lui en faire perdre les fruits en répandant des libelles imprimés contre ce Prince. Leur deſſein étoit de lui enlever ſes alliés; ils ſuppoſoient dans ces libelles des conditions, par leſquelles Henri IV s'étoit engagé à les abandonner, & même à leur faire la guerre.

Pendant qu'on murmuroit en France ſur ce que le Roi s'étoit ſoumis à la juriſdiction du S. Siége, on taxoit le Pape à Rome de trop de facilité. Ce qui prouvoit qu'on regardoit l'abſolution que S. S. avoit donnée à Henri IV, comme très-avantageuſe à ce Prince; mais heureuſement ces vains reproches ne firent point d'impreſſion ſur l'eſprit de Clément VIII, & loin de ſe repentir de ſa condeſcendance envers Henri IV, il ſe félicitoit d'avoir réuni au S. Siége un des premiers Royaumes de la Chrétienté; au lieu qu'en ſuivant les conſeils de ceux qui cherchoient à le détourner d'abſoudre le Roi, par un zèle mal entendu pour la religion, il auroit été l'auteur du Schiſme en France, & auroit perdu pour jamais ſes droits ſur elle.

Les

Les reproches qu'on a faits à MM. Duperron & d'Offat, de s'être foumis à une cérémonie humiliante pour le Roi, en recevant des coups de baguette de Clément VIII, font fi injuftes qu'on pourroit fe difpenfer d'y répondre; ils font en effet d'autant plus mal fondés, que cette formalité Eccléfiaftique étant d'ufage pour délier les pénitens des cenfures que l'Héréfie leur a fait encourir, ne pouvoit avilir Henri IV. Le Roi eût même eu fujet de fe plaindre de fes Miniftres, s'ils euffent rompu fon accord avec le S. Siége, en refufant de fe foumettre à une cérémonie établie de tout temps dans l'Eglife, dont il venoit jurer aux pieds du Pape par la bouche de fes Agens, d'obferver toutes les loix. Mais les prétendus efprits forts ne manquent jamais de faifir avec avidité les moindres occafions de tourner en ridicule les rites de la religion. Il s'efforcent de fe délivrer des juftes craintes qu'elle leur infpire en paroiffant la méprifer, & croient étayer leurs frêles fyftêmes, en y intéreffant la Majefté Royale ; mais ces méprifables fophiftes dont l'incrédulité fait tout le mérite, s'aviliffent également, foit qu'ils embouchent la trompette heroï-

que, ſoit qu'ils s'abaiſſent à faire rire les ſots par leurs froides plaiſanteries.

MM. Duperron & d'Oſſat allerent le lendemain de l'abſolution, remercier le Pape & les Cardinaux. Ils eurent tout lieu de ſe louer de la façon dont ils les reçurent, le Pape fit dire aux Cardinaux (*a*), de rendre viſite à l'Evêque d'Evreux, & qu'ils lui feroient plaiſir de donner à ce Prélat cette marque de conſidération.

Le dimanche 24 Septembre, qui étoit le jour de l'octave de l'abſolution d'Henri IV. MM. Duperron & d'Oſſat entendirent la meſſe du Pape, & furent communiés par la main de S. S., en ſigne d'actions de grace, comme elle l'avoit deſiré.

Ils eurent enſuite des audiences particulieres de Clément VIII, qui leur témoigna quelque inquiétude ſur les ſentimens du Roi. Il craignoit qu'il ne fût pas vraiment converti

(*a*) Il n'y eut que les Cardinaux de Joyeuſe, Moroſini, Paleotto, Toleto, de Florence, & Séga, qui firent cette viſite. Mais M. d'Oſſat penſoit qu'ils ſeroient tous venus chez M. Duperron, s'ils n'euſſent pas cru qu'il devoit reſter encore quelque temps à Rome.

dans le cœur, & que sa conduite à l'avenir ne justifiât pas l'absolution qu'il lui avoit donnée. Cette crainte l'occupoit d'autant plus, qu'outre l'intérêt de la religion, il s'exposoit aux reproches de tous les Princes Catholiques, & particuliérement des Espagnols, d'avoir fait rentrer, dans le sein de l'Eglise, un Prince, qui ne s'en rendoit pas digne par son attachement à la religion qu'il venoit d'embrasser. MM. Duperron & d'Ossat le rassurerent sur ces inquiétudes, & pour lui donner des preuves de la sincérité de la conversion du Roi, ils lui dirent que ce Prince instruit du jour que le Pape devoit l'absoudre, avoit fait chanter ce jour là même à Lyon, un *Te Deum* où il avoit assisté pour remercier Dieu de la grace qu'il lui faisoit, d'avoir enfin exaucé ses vœux. Cette nouvelle fit grand plaisir au Pape, & parut calmer ses allarmes.

Cependant on n'expédioit point la Bulle de l'absolution d'Henri IV, malgré les instances de MM. Duperron & d'Ossat; mais outre les longueurs ordinaires à la Cour de Rome, M. d'Ossat découvrit que le principal objet de ce retard étoit d'attendre la réponse du Roi sur les articles qui lui avoient été envoyés,

afin d'être certain que S. M. les ratifioit. Clément VIII vouloit d'ailleurs laiſſer le temps à ceux qui n'avoient pas encore fait leur accord avec le Roi, d'en obtenir des conditions favorables. Les mêmes raiſons l'empêchoient d'envoyer un Légat & un Nonce en France. Il en convint même avec MM. Duperron & d'Oſſat ; mais ce dernier penſoit qu'on tarderoit à le nommer, juſqu'à ce que le Roi eût envoyé prêter ſon obédience au S. Siége.

Sur ces entrefaites, le Cardinal Aldobrandin fut chargé, de la part du Pape, de faire des plaintes à MM. Duperron & d'Oſſat, de ce que le Roi faiſoit preſſer M. le Cardinal de Lorraine par M. de Sancy, de ſe départir du droit qu'il avoit à l'Evêché de Straſbourg, en faveur de Jean-George de Brandebourg [66], que la protection qu'il accordoit à ce Prince, au préjudice du Cardinal de Lorraine, prouvoit ſon peu d'attachement à la religion Catholique, puiſque dans une pareille circonſtance, les liens du ſang ne pouvoient pas même l'emporter ſur ſon inclination à favoriſer les Proteſtans.

Il lui fit auſſi pluſieurs recommandations de

la part du Pape en faveur de l'Evêque de Carcaſſonne, de l'Archevêque d'Embrun [67], de l'Evêque d'Orange, & des Chevaliers de Malte, pour que le Roi les fît rentrer dans leurs droits, & leur en maintînt la poſſeſſion. M. d'Oſſat deſiroit fort que S. M. ſatisfît Clément VIII ſur ces différens objets. Il ſentoit combien il étoit néceſſaire, ſur-tout dans ces commencemens, qu'Henri IV ne donnât aucun ſujet au Pape de ſe plaindre de lui, ni de faire ſoupçonner qu'il ne fût pas dans le deſſein de remplir ſes engagemens, en protégeant les Catholiques contre les entrepriſes des Proteſtans, & qu'il ne prît pas tous les moyens de rétablir la religion Romaine en France, dans toute ſon intégrité. Auſſi pria-t-il M. de Villeroy, de faire ſentir à S. M. l'importance de ſes repréſentations à cet égard.

L'attachement que M. d'Oſſat avoit conſervé pour le Cardinal de Joyeuſe, lui fit ſaiſir avec empreſſement l'occaſion de l'abſolution d'Henri IV, pour faire recouvrer à ce Cardinal, la bienveillance de ſon maître. Ce Cardinal avoit en effet employé tous ſes ſoins & tout ſon crédit auprès du Pape pour le

déterminer à absoudre promptement le Roi, & ses instances avoient fait d'autant plus d'impression sur Clément VIII, qu'il sentoit que son seul attachement pour S. M. & pour la religion, en étoit le principe, puisque l'intérêt de sa Maison étoit d'engager S. S. à retarder cette absolution, jusqu'à ce que son frere fût rentré en grace avec le Roi [68]. M. d'Ossat écrivit donc au Roi pour l'instruire de tous les bons offices que le Cardinal de Joyeuse lui avoit rendus, & de la joie qu'il avoit témoignée d'avoir réussi à accélérer l'absolution de S. M. Il engagea M. Duperron à signer cette lettre, conjointement avec lui, afin de donner plus de poids à son témoignage. Il avoit blâmé la conduite du Cardinal de Joyeuse. Il s'en étoit separé, dès qu'il s'étoit révolté contre son Roi; mais ses fautes & ses erreurs n'avoient point éteint dans son ame les sentimens de reconnoissance, & l'attachement qu'il lui devoit. Aussi le Cardinal de Joyeuse retrouva en lui un ami fidéle, dès qu'il fut rentré dans son devoir.

Le Cardinal de Joyeuse ayant quitté Rome pour retourner en France au commencement de l'année suivante, M. d'Ossat ap-

prît par M. de Villeroy, que l'intention de S. M. étoit, d'ôter à ce Cardinal la protection de France à Rome. Il est probable que son attachement à la Ligue, ainsi que celui de son frere, dont ce dernier même avoit donné des preuves depuis peu, dans le soulevement de Toulouse, faisoit craindre au Roi de confier ses affaires à un homme, dont il avoit de si grands sujets de se plaindre. Ses ennemis d'ailleurs profiterent peut-être aussi de ces circonstances, pour lui ôter la confiance d'Henri IV. Mais M. d'Ossat, auquel M. de Villeroy s'étoit adressé, pour sçavoir ce qu'il pensoit sur cet objet, rendit au Cardinal de Joyeuse dans cette occasion, les plus grands services, sans cependant trahir la vérité, qui lui étoit plus chere encore que son bienfaiteur.

Après avoir prévenu l'objection qu'on pouvoit lui faire sur les motifs de sa recommandation, que sa reconnoissance devoit rendre suspecte, il prie M. de Villeroy d'observer que le seul attachement de M. de Joyeuse pour la religion, avoit été le mobile de sa conduite, qu'il l'avoit prouvé en contribuant plus qu'aucun autre à accélérer l'absolution

d'Henri IV, & en se soumettant des premiers à l'obéissance du Roi, dès que ce Prince étoit rentré dans le sein de l'Eglise; qu'il n'avoit point fait acheter sa soumission comme les autres Ligueurs, & qu'il avoit pressé vivement son frere & M. de Mayenne, de suivre son exemple; qu'il étoit maintenant de son intérêt, de ne pas s'écarter de son devoir, & de donner à S. M. de plus grandes marques d'attachement, qu'aucun autre des Cardinaux auquel on pourroit donner sa place; que cette place d'ailleurs n'étoit pas aussi importante qu'on le croyoit en France, ayant des bornes très-étroites; que cependant le Cardinal de Joyeuse, par la connoissance qu'il avoit des affaires de France, pouvoit y rendre plus de services à S. M. que personne; que tout se réunissoit donc pour ne pas mortifier en vain, & même contre les intérêts d'Henri IV, un Prélat qui lui avoit donné les plus grandes preuves d'attachement dans l'affaire de son absolution, & depuis qu'elle avoit été donnée, sans en exiger de récompense.

Cette lettre produisit sur le Roi, & sur son Ministre, tout l'effet qu'en pouvoit attendre M. d'Ossat. S. M. conserva la pro-

tection de France au Cardinal de Joyeuse ; & le Pape, ainsi que le Cardinal Aldobrandin, en parurent très satisfaits (a).

Après avoir rendu au Cardinal de Joyeuse les services que lui dictoit son ancienne amitié pour lui, M. d'Ossat employa le crédit que lui donnoit auprès de S. M. l'heureux succès de la Négociation dont elle l'avoit chargé, pour l'engager à récompenser M. Duperron. Sa modestie & son désintéressement

---

(a) Comme je n'ai pu me procurer les dépeches de M. de Villeroy, je ne sçais si M. Dossat ne fut pas chargé de proposer cette protection au Cardinal Aldobrandin, ou s'il le fut seulement de le consulter sur le choix que le Roi pourroit faire d'un autre Cardinal, s'il ôtoit cette place au Cardinal de Joyeuse. La réponse de M. d'Ossat à M. de Villeroy sur cet objet, est trop obscure pour qu'on ose rien assurer ; mais il est certain qu'on voit par cette lettre, que l'un ou l'autre fut proposé au neveu de Clément VIII. Si cependant on pouvoit adopter un sentiment dans cette occasion ; on seroit porté à croire que le Roi avoit jetté les yeux sur le Cardinal Aldobrandin, pour la protection de France, ce dernier craignoit peut-être de déplaire au Pape en l'acceptant, ou bien il vouloit conserver sa faveur pour le Duc de Savoye, dont il soutenoit les intérêts, comme il le prouva dans la suite.

lui firent dans cette occaſion oublier ſes propres intérêts, pour ne s'occuper que de ceux de l'Evêque d'Evreux. Il écrivit donc une ſeconde lettre au Roi, pour le ſupplier dans les termes les plus touchans & les plus perſuaſifs, d'accorder ſa protection à ce Prélat, en demandant pour lui au Pape, le Chapeau de Cardinal à la premiere promotion qui devoit ſe faire inceſſamment [69]. Il fit à cette occaſion l'éloge des talens, du zèle & de la fermeté avec laquelle M. l'Evêque d'Evreux s'étoit conduit dans l'affaire de l'abſolution de S. M. & pour achever de déterminer Henri IV, à demander cette faveur à Clément VIII, il chercha à y intéreſſer ſa gloire, en lui repréſentant qu'elle ſeroit un nouveau gage de ſa réconciliation avec le S. Siége, & une preuve de la joie qu'en reſſentoit le Pape, s'il décoroit de la plus grande dignité qu'il pût accorder, celui qui en avoit été l'inſtrument. M. d'Oſſat termina cette lettre, en diſant au Roi, que s'il avoit été aſſez heureux pour que le ſuccès eût répondu à ſon zèle, dans la négociation dont il avoit daigné l'honorer, & que ce ſuccès lui eût mérité quelque bienveillance de ſa part, il oſoit lui

en demander une preuve, en accordant à M. Duperron une grace qu'il avoit si bien méritée.

M. d'Ossat désirant vivement que l'Evêque 1595.
d'Evreux pût obtenir la recommandation de S. M. auprès du Pape, écrivit par le même ordinaire à M. de Villeroy, pour l'engager à solliciter le Roi, d'écrire au plutôt à Clément VIII & au Cardinal Aldobrandin, pour demander le Chapeau en faveur de M. Duperron. Il pressoit d'autant plus M. de Villeroi sur cet objet, qu'il craignoit, que si l'Evêque d'Evreux n'étoit pas nommé à la promotion prochaine, cette affaire ne fût reculée pour long-temps, & que peut être même elle n'eût pas lieu, lorsque ce Prélat seroit parti de Rome.

MM. Duperron & d'Ossat, obtinrent enfin l'expédition de la Bulle de l'absolution du Roi. Ce fut M. d'Elbene, qui fut chargé de la porter à S. M. Il partit de Rome le 7 Novembre. M. d'Ossat eut d'autant plus de peine à obtenir cette expédition, que le Pape ni ses neveux n'avoient point encore reçu de lettre du Roi sur son absolution, & qu'ils

étoient ſurs cependant qu'il en avoit été inſtruit dès le premier Octobre.

Les Eſpagnols qui étoient toujours animés contre Henri IV, & dont la haine s'étoit encore irritée par la réconciliation de ce Prince avec le S. Siége, ſaiſirent cette occaſion avec empreſſement pour déclamer contre le Roi, & chercher à aigrir le Pape contre lui; mais les ſoins & la vigilance de M. d'Oſſat, détruiſirent les mauvaiſes impreſſions qu'ils vouloient donner à Clément VIII ſur la conduite d'Henri IV, & S. S. ne perdit point la bonne opinion qu'elle avoit conçue de ce Prince.

Le Pape reçut enfin la lettre du Roi, qu'on attendoit depuis long temps. Elle étoit conçue dans les termes les plus touchans, & les plus remplis des témoignages de reconnoiſſance & d'attachement. S. S. en fut très-ſatisfaite, & aſſembla un Conſiſtoire pour en faire la lecture aux Cardinaux; ils en furent auſſi contens que Clément VIII, & cette lettre répandit autant de joie dans Rome, qu'elle jetta de confuſion parmi les Eſpagnols, parce qu'elle démentoit les faux bruits

qu'ils avoient répandus contre Henri IV.

Le Roi écrivit aussi à tous les Cardinaux pour les remercier des marques d'affection qu'ils lui avoient données dans l'affaire de son absolution. Les louanges du Roi retentissoient par-tout; mais ce qui fit le plus de sensation, & persuada davantage le Pape de la sincérité de la conversion du Roi, fut d'apprendre que S. M. avoit retiré le Prince de Condé des mains des Hérétiques, pour le faire élever dans la religion Catholique (*a*).

Clément VIII voulant prouver au Roi qu'il lui rendoit tous les droits que sa réconciliation avec le S. Siége lui avoit mérités, proposa lui-même en Consistoire de pourvoir M. Duperron de l'Evêché d'Evreux, auquel S. M. l'avoit nommé il y avoit déja quelque temps. Il se servit dans cette occasion des termes les plus flatteurs pour Henri IV, & pour M. Duperron. Tous les Cardinaux applaudi-

(*a*) Le Roi donna pour gouverneur à ce jeune Prince, M. le Marquis de Pisani, Nicolas le Fevre pour Précepteur, & MM. de Harlai & Augustin de Thou, pour avoir inspection sur son éducation. Il fit son abjuration au commencement de l'année 1596.

rent à la propoſition du Pape, & donnerent leur voix unanimement à l'Evêque d'Evreux, S. S. lui remit auſſi tous le droits qui étoient dûs au St. Siége pour ſes proviſions. Il fut conſacré dans l'Egliſe de S. Louis, le jour de S. Jean l'Evangéliſte, par le Cardinal de Joyeuſe, ce Prélat fut aſſiſté dans cette cérémonie par l'Archevêque d'Embrun & l'Evêque de Liſieux.

Le Pape non content d'avoir donné au Roi cette preuve de bienveillance, remit au mois de Juin de l'année ſuivante, la promotion qu'il devoit faire aux quatre temps du mois de Décembre. Ce retard avoit pour objet de ne pas faire cette promotion ſans y comprendre quelques Prélats que Sa Majeſté pourroit lui recommander, & Clément VIII étoit bien aiſe de lui donner par ce délai le temps de faire un choix, qui deviendroit le ſien, dès qu'Henri IV lui auroit fait part de ſes intentions (*a*).

(*a*) Il eſt probable que ce fut une défaite adroite que donna Clément VIII à M. d'Oſſat, pour retarder la promotion des Cardinaux qu'il avoit annoncée, ne voulant pas lui dire ſa véritable raiſon; peut-être auſſi

Clément VIII n'étoit pas encore décidé ſur le Légat qu'il devoit envoyer en France, quoiqu'il le fût de ne pas différer ſon départ dès qu'il l'auroit nommé ; mais M. d'Oſſat le pria de la part du Roi, de retarder ſa nomination juſqu'à ce que M. d'Evreux fût de retour en France. Le refus d'Henri IV, dans cette occaſion ne pouvoit être que très-agréable au Pape, puiſqu'il n'avoit d'autre motif que celui de régler avec M. Duperron tout ce qu'il étoit à propos de faire pour rétablir l'ordre dans les matieres eccléſiaſtiques, afin que le Légat trouvât toutes choſes dans l'état que S. S. pouvoit déſirer. Auſſi Clément VIII, fut-il très-touché de cette attention de S. M. & conſentit avec plaiſir à la demande de M. d'Oſſat.

Le Pape attendoit cependant avec impatience, que le Roi envoyât une perſonne de

---

lui en ſurvint-il de nouvelles qui changerent la diſpoſition où il étoit alors de faire des Cardinaux du choix d'Henri IV, ce qu'il y de certain, c'eſt qu'il ne nomma aucun de ceux que le Roi lui avoit recommandés juſqu'à la promotiou de 1599, qu'il donna le Chapeau à M. d'Oſſat & à M. de Sourdis.

confidération pour lui prêter l'obédience comme il eft d'ufage. Il auroit fouhaité que S. M. eût rempli ce devoir avant que de faire partir fon Légat pour la France. Le défir qu'il avoit néanmoins d'avoir un Ambaffadeur en cette Cour, lui fit furmonter la répugnance qu'il fentoit à faire les premieres démarches. Il avoit en effet, plus d'un motif, celui de conftater la réconciliation d'Henri IV avec le S. Siége, d'être mieux inftruit de la conduite de ce Prince, & plus à portée de veiller aux intérêts & au maintien de la religion Catholique dans ce Royaume. Mais ce qui l'intéreffoit probablement davantage, c'étoit l'efpoir d'obtenir par le moyen de fon Légat, une forme de ratification plus étendue & plus avantageufe que celle qui avoit été convenue avec MM. Duperron & d'Offat. Il propofa au Confiftoire le Cardinal de Florence [70], & le nomma pour la légation de France, le 10 de Mai. Il lui donna enfuite la croix, & le lendemain le Légat partit pour Paris.

Le Pape en nommant Alexandre de Médicis pour la légation de France, nomma en même temps pour Nonce auprès de S. M. l'Evêque

l'Evêque de Mantoue [71] cette nomination déplut fort à M. d'Offat, parce qu'on lui affura que ce Prélat avoit été Page du Roi d'Efpagne, qu'ayant embraffé depuis l'état Eccléfiaftique, Philippe II lui avoit donné l'Evêché de Cefalu en Sicile. Que le Pape lui avoit accordé enfuite l'Evêché de Parme, fçachant que les Efpagnols avoient beaucoup de confiance en lui, que fon frere avoit été long-temps au fervice d'Efpagne, & qu'il étoit encore maintenant à celui de l'Empe- 1596.
reur. Tant de motifs d'attachement de la part de l'Evêque de Mantoue pour Philippe, II, faifoient craindre à M. d'Offat, qu'il ne cherchât à favorifer les vues du Roi d'Efpagne, au préjudice des intérêts d'Henri IV, il fit part de fes inquiétudes au C. Tolet. Ce dernier le raffura, en lui difant que ce Prélat étoit incapable de trahir le Roi, qu'il étoit plein de vertu, & plus attaché à Clément VIII, qu'à Philippe II; qu'il avoit reçu beaucoup de bienfaits de S. S., & en attendoit encore; que le Pape ne l'avoit choifi qu'après une mûre déliberation, & par la connoiffance qu'il avoit de fa probité & des autres qualités qui le rendoient plus capable

qu'aucun autre de l'importante ambaſſade dont il le chargeoit ; qu'on l'avoit auſſi préféré à cauſe de ſa haute naiſſance ; que ſa liaiſon d'ailleurs de parenté & d'amitié avec le Duc de Mantoue & pluſieurs Seigneurs François devoient le mettre à l'abri de tout ſoupçon. Le C. Tolet ajouta, qu'il étoit encore à propos de conſidérer que l'attachement, que le Pape avoit pour lui, l'engageroit ſûrement à lui donner le Chapeau avant peu ; que ſi le Roi le refuſoit pour Nonce, il pourroit ne pas oublier cette offenſe, & chercher à s'en venger dans la ſuite ; au lieu qu'en l'acceptant, le Roi pourroit ſe l'attacher & s'en faire un appui, & un défenſeur dans le Sacré Collége.

Le C. Aldobrandin ſans entrer dans un auſſi grand détail ſur l'Evêque de Mantoue, & ſur les raiſons qui devoient engager Henri IV à l'accepter pour Nonce, en fit les mêmes éloges à M. d'Oſſat, que le C. Tolet. La conduite de ce Prélat ne juſtifia que trop dans la ſuite les craintes de M. d'Oſſat, & le refus qu'il auroit déſiré qu'on fît en France de l'Evêque de Mantoue ; mais le Roi ne s'étant point oppoſé au choix que le Pape en

avoit fait pour la nonciature de France, il partit avec le Légat.

Comme le Pape avoit donné des pouvoirs fort étendus à ſon Légat, en l'envoyant en France, & qu'il l'avoit chargé ſur-tout de remédier au déſordre que les troubles de la France avoient apportés dans les affaires Eccléſiaſtiques, M. de Villeroy craignoit qu'il ne s'acquitât de cette fonction avec beaucoup de ſévérité. En effet il pouvoit en réſulter des 1596.
inconvéniens, auxquels il étoit difficile de parer, principalement vis-à-vis des Parlemens (a). Car il étoit probable que ces Cours ne ſe prêteroient pas volontiers aux changemens qu'exigeroit le Légat, pour réformer les abus, & remettre la diſcipline Eccléſiaſtique dans toute ſa vigueur; mais M. d'Oſſat raſſura M. de Villeroy, & lui manda qu'en propoſant au Légat de confirmer par une Bulle générale les collations, proviſions & autres

(a) Le Pape s'étoit déja plaint d'un Arrêt que le Parlement avoit rendu le 25 Juin de cette année, par lequel il défendoit de confirmer les proviſions obtenues en Cour de Rome, depuis les défenſes qu'il avoit faites de s'y pourvoir.

diſpoſitions relatives aux bénéfices, faites en vertu des Arrêts des Cours de Parlement & du Grand Conſeil, on pourroit l'obtenir en s'engageant à maintenir conſtamment l'ordre que le Légat propoſeroit de rétablir dans l'Egliſe de France. M. d'Oſſat penſoit, avec raiſon, qu'on remédieroit par ce moyen à toutes les diſcuſſions & toutes les difficultés que prévoyoit M. de Villeroy.

M. d'Oſſat qui craignoit que le Légat n'exigeât du Roi, pour ratifier ſon abſolution, des formalités que ſes Procureurs avoient refuſées au Pape, & qui n'étoient point inſérées dans les conditions de l'abſolution, rappella ces conditions à M. de Villeroy, & lui manda » que pour ſatisfaire à l'article de la rati- » fication, il ſuffiſoit que S. M. prît en mains » les lettres patentes de ſa ratification, expé- » diées en la façon portée par les Mémoires » qu'il lui avoit envoyés avec ladite Bulle, » & dit audit ſieur Légat, qu'il a ratifié & ap- » prouvé, ratifie & approuve tout ce qui a été » fait à Rome par ſes Procureurs, au fait de ſon » abſolution, & a fait expédier les lettres pa- » tentes de ſa ratification en forme probante, » & authentique, leſquelles il lui baille & con-

» signe, le priant de les envoyer à N. S. P.

M. d'Offat ajoutoit, que si le Légat faisoit des difficultés pour s'en tenir à cette formule, quelque conforme qu'elle fût aux conditions convenues, le Roi pourroit le satisfaire sans inconvénient, en faisant lire » en la présence » du Légat, lesdites lettres Patentes de sa rati- » fication, ou par un des Prélats de sa Cour, » ou par tel autre qu'on aviseroit, & sui- » vant les termes de l'article de la ratifica- » tion, dire, que S. M. bien avertie & bien » informée de tout ce qui a été fait à Rome » sur le fait de son absolution, & en ayant » vu & considéré tous les actes, a ratifié & » approuvé, ratifie & approuve l'abjuration » & détestation des Hérésies & erreurs, & » la profession de foi Catholique, & toutes » & chacune les autres choses, faites & pro- » mises en son nom par tel & tel, ses Pro- » cureurs au fait de son absolution le 17 Sep- » tembre dernier, & a accepté & reçu, ac- » cepte & reçoit les mandemens & péniten- » ce à S. M. enjointes par S. S., de laquelle » sienne ratification & approbation, & ac- » ceptation S. M. a fait expédier ses lettres » Patentes en forme probante & authenti-

» que, qu'elle baille & consigne à M. le
» Légat pour les envoyer à N. S. P. & au S.
» Siége Apostolique; & sera bon que des di-
» tes lettres Patentes on prenne un reçu du-
» dit Légat, ou qu'il soit retenu acte de la-
» ladite consignation par devant Notaire &
» témoins.

Comme M. d'Ossat venoit d'écrire à M. de Villeroy ce que je viens de rapporter, il reçut une lettre du Roi, qui lui marquoit que M. d'Elbene étoit parti pour apporter au Pape l'acte de ratification que S. S. attendoit. Cette nouvelle déplut fort à M. d'Ossat, parce qu'il craignit que malgré cette ratification, le Légat n'en exigeât une nouvelle dans d'autres termes que celle que S. M. avoit envoyée. Cette circonstance ne le fit cependant pas changer de sentiment, & son avis fut toujours que le Roi se prêtât au désir du Légat sur cet objet, & renouvellât la ratification, au cas qu'il la demandât, pourvû qu'elle fût dans la forme qu'il avoit exposée à M. de Villeroy.

Pendant l'intervalle du temps que la lettre du Roi fut à parvenir à M. d'Ossat, S. M. voulant donner au Cardinal de Florence, des

marques de considération & d'attachement, changea de dessein sur la commission dont il venoit de charger M. d'Elbenne pour Rome, & l'envoya au-devant du Légat. Il le manda au Pape, en lui faisant des excuses d'avoir tardé aussi long-temps à lui écrire pour le remercier de la Bulle d'absolution, que S. S. lui avoit envoyée. Il l'assuroit en même-temps qu'il ne tarderoit pas à faire partir celui qui devoit lui prêter l'obédience en son nom, & lui porter l'acte de ratification dont devoit être chargé M. d'Elbenne.

Ce fut M. d'Ossat qui remit cette lettre à S. S. dont elle parut très-satisfaite. Le Pape lui promit même qu'il la feroit lire au premier Consistoire. En effet, il en tint un peu de jours après, & l'on y fit la lecture de cette lettre, qui fut généralement applaudie. Tout le Sacré Collége s'étendit en louanges sur la gloire, la générosité & la franchise d'Henri IV, & principalement sur son attachement au S. Siége.

Le Roi écrivit par le même ordinaire aux neveux du Pape, & au Cardinal Tolet, pour leur faire les mêmes excuses. Le Cardinal Aldobrandin en fut d'autant plus satisfait,

que le retard de ces lettres faiſoit dire aux Eſpagnols, & à tous ceux qui avoient été contraires à l'abſolution d'Henri IV, que ce Prince n'en faiſoit aucun cas comme ils l'avoient prédit à S. S., & qu'il le prouvoit bien, en témoignant auſſi peu d'empreſſement de remercier le Pape du bienfait qu'il lui avoit accordé.

Le Pape attendoit avec impatience des nouvelles de l'arrivée de ſon Légat en France, pour ſçavoir ſi le Roi avoit conſenti à ſe conformer à ce qu'il ſouhaitoit, relativement à l'acte de ratification de ſon abſolution; mais les lettres qu'il reçut du Cardinal de Florence, étant fort contraires à ſes deſirs, il envoya chercher M. d'Oſſat; il ſe plaignit à lui de ce qu'ayant remis à ſon Légat avant ſon départ la forme dans laquelle devoit être la ratification de l'abſolution du Roi, dont il lui dit la teneur [72], on lui avoit refuſé de s'y conformer, & qu'il avoit d'autant plus de ſujet d'en être affligé, qu'on avoit dit au Cardinal de Florence, que c'étoit par l'avis de M. d'Oſſat; qu'il étoit bien triſte pour lui que dans le moment qu'il eſpéroit recevoir cette ratification, on lui fît un refus, auquel il

avoit si peu sujet de s'attendre, & qu'il seroit au désespoir que les Espagnols en fussent instruits.

M. d'Ossat lui témoigna le regret qu'il ressentoit de ce que S. S. n'avoit pas encore reçu la ratification du Roi, & l'assura que ce n'étoit point la faute de S. M. puisqu'il étoit sûr que les lettres Patentes en étoient dressées, il y avoit plus de quatre mois, & que M. d'Elbenne avoit été chargé de les lui apporter, comme le Roi l'avoit mandé à S. S.; mais qu'il n'étoit point surpris que S. M. ainsi que son conseil, eussent refusé ce que S. S. exigeoit, puisqu'il avoit été convenu dans le temps qu'on traitoit de l'absolution d'Henri IV, que l'abjuration ne seroit point insérée dans la ratification, & qu'on avoit refusé de même, que le Roi fît une nouvelle abjuration entre les mains du Légat, l'ayant déja faite à St. Denis; qu'au reste, il étoit certain que S. M. ne se refuseroit point à ce que désireroit S. S., pourvû qu'on se contentât de la substance des choses sans exiger des formalités inutiles; qu'il pensoit que S. S. ne devoit pas en demander davantage, & qu'il ne craignoit point de lui avouer, qu'il

avoit fait part au Roi de ſes ſentimens ſur ce point.

Clément VIII parut ſatisfait de ces raiſons, & loin d'être offenſé de la franchiſe & de la fermeté de M. d'Oſſat, il lui dit que, pour lui prouver la confiance qu'il avoit en lui, il le chargeoit de dreſſer lui-même la forme de la ratification d'Henri IV. M. d'Oſſat accepta cette commiſſion, en ajoutant ſeulement, qu'il ne pouvoir donner ce modele que ſous la forme d'avis, ſes pouvoirs étant expirés, & n'ayant plus l'Evêque d'Evreux, qui avoit été chargé ainſi que lui, de la procuration du Roi pour l'abſolution de ce Prince.

Pour ſe conformer aux volontés du Pape, M. d'Oſſat tranſcrivit l'article de la ratification inſérée dans la Bulle d'abſolution, & les clauſes eſſentielles à cette ratification. Il porta au Cardinal Aldobrandin, le projet de l'acte, & lui dit qu'il croyoit que cette forme de ratification devoit ſuffire pour ſatisfaire le Pape, ſans que les droits de la Majeſté royale puſſent y être intéreſſés.

Le Cardinal Aldobrandin fit part de cet acte à ſon oncle, ils y firent quelques changemens, parce que Clément VIII vouloit que

le Roi approuvât expreſſément le décret & la Bulle d'abſolution. Ils communiquerent ces changemens à M. d'Oſſat, & cette innovation ne lui paroiſſant d'aucune conſéquence, il y conſentit. Il fit réflexion, en effet, que ſi le Pape prétendoit avoir annullé par ſon décret l'abſolution que S. M. avoit reçue à St. Denis, le Roi de ſon côté pourroit ſoutenir que le même décret avoit validé cette abſolution, puiſque S. S. avoit approuvé tous les actes de religion faits par Henri IV, depuis qu'il l'avoit reçue. M. d'Oſſat envoya donc ce projet de ratification à M. de Villeroy, & lui fit part des raiſons qui l'avoient engagé à ne pas s'y oppoſer.

A peine ſa dépêche étoit-elle partie, que le bruit courut dans Rome, qu'on s'étoit déterminé en France à céder aux inſtances du Légat. M. d'Oſſat apprit donc avec beaucoup de douleur, que le Roi avoit non-ſeulement approuvé dans l'acte de ratification le décret de la Bulle d'abſolution ; mais qu'il avoit ſouffert qu'on y inſérât cette piece en entier. On aſſuroit même que le Légat avoit obtenu que le procès-verbal de l'Inquiſition, dans lequel ſe trouvoient décrites les céré-

monies que plusieurs personnes (quoique à tort), regardoient comme très - humiliantes pour le Roi, y fût transcrit mot à mot. Le Pape confirma à M. d'Offat cette nouvelle si propre à lui déplaire ; cependant il fut assez maître de lui pour n'en rien témoigner à Clément VIII. Il saisit même cette occasion pour faire valoir à S. S. la soumission du Roi, & le désir qu'il avoit de se conformer à sa volonté en toutes choses.

M. d'Offat qui s'étoit flatté que le procès-verbal de l Inquisition ne verroit pas le jour, fut d'autant plus affligé lorsqu'il apprit cet excès de complaisance, ou plutôt de foiblesse de la part des Ministres du Roi, que par le projet qu'il avoit envoyé à M. de Villeroy par ordre du Pape, il avoit trouvé le moyen de distraire de l'acte de la ratification, les articles qui pouvoient renouveller des railleries aussi déplacées qu'injurieuses à la Majesté royale.

M. d'Offat, malgré son respect & son attachement pour M. de Villeroy, ne put s'empêcher de lui faire des especes de reproches sur sa condescendance, & lui rappella en même temps tout ce qui s'étoit passé, lorſ-

qu'il avoit été queſtion de rédiger les conditions de l'abſolution ; mais ce qui l'affectoit le plus, étoit qu'on eût inſéré dans la ratification le procès-verbal de l'Inquiſition (qu'on appelloit à Rome *l'inſtrument*), parce que ce procès-verbal paroiſſoit prouver que l'abſolution du Roi avoit été prononcée par le Tribunal de l'Inquiſition, ce qui n'étoit pas vrai, MM. Duperron & d'Oſſat s'y étant oppoſés, & ayant obtenu que ce fût le Pape ſeul qui donnât l'abſolution. Auſſi furent-ils fort ſurpris, lorſqu'on leur montra ce procès-verbal ſi peu conforme à ce qui s'étoit paſſé ; mais comme ils obtinrent la Bulle telle qu'ils la déſiroient, ils ne conteſterent point ſur une piece qui devoit reſter à Rome, & n'en remirent point la Copie à M. d'Elbenne, lorſqu'il fut chargé de porter au Roi l'acte de l'abſolution, croyant qu'il ſuffiroit que l'Evêque d'Evreux l'emportât, lorſqu'il retourneroit en France.

M. de Villeroy s'étoit plaint, avec raiſon, de ce que le Pape n'avoit pas communiqué à M. d'Oſſat le projet de ratification qu'il avoit donné au Légat avant ſon départ pour la France ; mais Clément VIII n'avoit eu gar-

de d'en faire part à M. d'Offat, parce que ce projet étoit contraire aux conventions qu'il avoit faites avec lui & avec M. Duperron ; ainsi il n'étoit pas probable que M. d'Offat l'approuvât. Le silence que Clément VIII avoit gardé sur ce sujet, étoit donc un trait de politique. Il se flatta que le Cardinal de Florence obtiendroit peut-être des Ministres du Roi, ce qu'il n'auroit jamais obtenu de M. d'Offat ; mais ses espérances furent trompées en partie, & sur l'objet le plus important pour la Cour de Rome. Cette heureuse issue pour la gloire du Roi, n'empêche pourtant pas qu'on ne soit surpris, d'après l'idée qu'on doit se former de M. d'Offat, par la simple lecture de ses lettres, qu'il n'ait pas prévu les subtilités de la Cour de Rome, & qu'elle interpréteroit à son avantage tout ce qui pourroit en être susceptible ; parconséquent il auroit dû employer toute la sagacité de son esprit à mettre des entraves aux entreprises de cette Cour, en spécifiant plus exactement dans l'article des conditions, concernant la ratification, la forme précise de cette ratification, en la limitant même de maniere, que le Légat ne pût rien exiger de

plus de S. M. Si quelque chofe cependant peut excufer M. d'Offat, c'eft la droiture de fon cœur, qui ne lui permettoit pas de foupçonner que le Pape & le Sacré Collége euffent befoin qu'on prît contre eux des mefures propres à les offenfer, s'ils euffent agi avec autant de franchife & de bonne foi que lui.

M. d'Offat attendoit cependant avec grande impatience une lettre de M. de Villeroy, qui lui apprît les raifons qui avoient pu déterminer le Confeil du Roi à céder aux inftances du Légat, avant que de fçavoir ce qui auroit été arrêté avec le Pape; mais il fut agréablement furpris lorfque M. de Villeroy lui manda, qu'on n'avoit inféré que la Bulle d'abfolution dans l'acte de ratification. Cette nouvelle lui caufa autant de joie, que celle dont le Pape lui avoit fait part, l'avoit affligé. Auffi manda-t-il à M. de Villeroy, que *fi le procès-verbal de l'Inquifition eût été ajouté à l'acte de ratification, il en eût porté deuil au cœur toute fa vie.* Clément VIII, fans doute, étoit mal inftruit, lorfqu'il dit à M. d'Offat, que le Cardinal de Florence avoit obtenu tout ce qu'il défiroit, ou bien il fut bien-aife, par une fuite de cette politique propre au Sacré

Collége, que le bruit s'en répandît dans Rome, pour donner une plus grande idée de ſon pouvoir à la Cour de France.

1597. Il ne reſtoit plus à M. d'Oſſat pour terminer toutes les affaires dont le Roi l'avoit chargé, relativement à ſon abſolution, que de convenir avec Clément VIII, de la forme dans laquelle Henri IV lui prêteroit ſon obédience, tant pour la France que pour la Navarre. Le Pape attendoit avec impatience que le Roi s'acquitât de ce devoir envers lui, ainſi qu'il le lui avoit promis. Il étoit très-ſurpris qu'il différât ſi long-temps à s'en acquiter, & ne vouloit pas recevoir d'Ambaſſadeur de ſa part que S. M. ne l'eût rempli. Pour ſatisfaire S. S. le Roi ſe détermina à charger M. de Luxembourg [73], qu'il devoit envoyer Ambaſſadeur à Rome, de rendre en ſon nom au St. Siége cet acte de ſoumiſſion. M. d'Oſſat fut chargé d'en prévenir Clément VIII. Mais ce dernier qui avoit pour M. d'Oſſat la confiance & l'eſtime qu'il méritoit à ſi juſte titre, déſiroit de convenir avec lui de tout ce qui concernoit cette obédience avant l'arrivée de M. de Luxemboug. Clément VIII, dit donc à M. d'Oſſat, que relativement

relativement à la France, il ne pouvoit y avoir aucun ſujet de conteſtation; mais qu'il n'en étoit pas de même pour la Navarre; parce qu'il le prévenoit qu'il ne pouvoit la recevoir ſans qu'on y ajoutât que cette obédience *ne porteroit point de préjudice aux droits que le Roi d'Eſpagne prétendoit avoir ſur la Navarre* (a),

(a) Le Pape Jule II, voulant éloigner de l'Italie les armes de Louis XII, qui pourſuivoit ſon droit de ſucceſſion ſur le Milannois, lança contre lui & contre ſes adhérans une Bulle d'excommunication. Ferdinand V, Roi d'Eſpagne, en vertu de cette Bulle voulut s'emparer de la Guyenne. Jean d'Albret, Roi de Navarre, dont il falloit traverſer les états pour faire cette conquête, lui refuſa un paſſage. Ferdinand pour ſe venger, envahit en 1512, la partie de ſes états par laquelle il devoit paſſer pour aller en Guyenne. Jean d'Albret retiré dans le Bearn, & Antoine de Bourbon, qui lui ſucceda, à cauſe de ſon mariage avec Jeanne d'Albret, reclamerent envain contre cette uſurpation. La violence & l'injuſtice étoient donc les ſeuls droits de la maiſon d'Autriche, ſur le royaume de Navarre. C'étoit cependant pour les conſerver que Philippe II exigeoit de Clément VIII, qu'il ne reçût la proteſtation d'obédience de la part d'Henri IV, pour le royaume de Navarre, qu'avec cette réſerve, *ſans préjudice des droits du Roi d'Eſpagne*. Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, article Navarre, & Antoine de Bourbon. Voyez auſſi

qu'on l'avoit toujours prêtée à ses prédécesseurs avec cette clause, & qu'il ne vouloit rien innover dans ce genre, non plus que dans aucun autre. Il ajouta en même-temps, qu'il lui feroit extraire ces actes, ou qu'il pourroit même en prendre communication, s'il le jugeoit à propos. M. d'Ossat répondit à S. S. qu'il ne croyoit pas que le Roi se refusât d'admettre ce que ses prédécesseurs & lui-même avoient admis, d'autant plus que cette clause ne tiroit point à conséquence, & qu'elle ne donnoit point au Roi d'Espagne le droit de garder la Navarre; mais qu'il examineroit les actes dont S. S. venoit de lui parler, puisqu'elle vouloit bien le lui permettre, & qu'il lui diroit ensuite son sentiment sur cet objet. M. d'Ossat trouva en ef-

---

les lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 2, pag. 427 & 449.

Avant que le Pape donnât l'absolution à Henri IV, le Duc de Sesse avoit protesté à S. S. au nom de son maître, par un acte authentique, que tout ce qu'elle pourroit faire dans cette cérémonie, ne préjudicieroit point aux droits que Philippe II avoit sur la Navarre, & Clément VIII accepta sa protestation. Voyez Herrera.

fet, dans les regiſtres des actes du Conſiſtoire, ce que le Pape lui avoit avancé, & après y avoir mûrement réfléchi, il penſa qu'il n'y avoit aucun inconvénient que le Roi prêtât ſon obédience, comme ſon pere & ſa mere l'avoient prêtée à Pie IV. Ce qui contribua à le confirmer encore dans ſon opinion; c'eſt qu'il y avoit lieu de craindre qu'en refuſant d'inſérer la clauſe touchant les prétendus droits du Roi d'Eſpagne, cette conteſtation non ſeulement n'apprît au public ce que beaucoup de gens ignoroient; mais que Clément VIII ne voulant pas conſentir à la ſuppreſſion de cette clauſe, ne mît l'affaire en congrégation; que dans ce cas, il étoit preſque certain que le Roi n'auroit pas l'avantage, & que les Eſpagnols ſe vanteroient enſuite d'avoir obtenu un jugement contre Henri IV; que la difficulté eût été convenable la premiere fois qu'on avoit demandé de l'inſérer dans l'acte d'obédience; mais que maintenant il croyoit qu'elle ſeroit auſſi déplacée qu'inutile.

M. de Luxembourg qu'on attendoit depuis long-temps, arriva enfin à Rome le 20 Mars. Il remit à M. d'Oſſat une lettre du Roi, par

laquelle S. M. le chargeoit d'inſtruire ſon Ambaſſadeur de tout ce qu'il croyoit utile à ſes intérêts à la Cour de Rome, & de l'aider de ſes conſeils dans toutes les occaſions où il pourroit en avoir beſoin. M. d'Oſſat lui fit part des réflexions qu'il avoit faites touchant la clauſe que le Pape exigeoit pour l'obédience de la Navarre, & de ce qu'il avoit mandé à ce ſujet à M. de Villeroy. Mais M. de Luxembourg ne fut pas de ſon avis, d'autant plus qu'il n'avoit reçu aucun ordre ſur cet objet. En conſéquence, il préſenta un mémoire à Clément VIII, quelques jours après ſon arrivée, par lequel il le ſupplioit de trouver bon que la clauſe relative aux Eſpagnols, ne fût point compriſe dans l'obédience qu'il lui rendroit au nom du Roi pour la Navarre; que cependant il ne s'oppoſoit point aux proteſtations que les Eſpagnols pourroient faire à cette occaſion, ni à l'acte que S. S. voudroit leur en donner, & qu'il croyoit que cette formalité devoit ſuffire pour conſerver les prétendus droits du Roi d'Eſpagne ſur la Navarre; que les deux actes d'obédience où la clauſe *ſans préjudice, &c.* avoit été énoncée, ne devoit pas ſervir de regle, puiſqu'el-

le y avoit été insérée à tort, & même sans l'aveu d'Antoine, Roi de Navarre, ni d'Henri IV lui-même; que cependant, si ces représentations, quelques justes qu'elles fussent, n'étoient pas capables de persuader S. S., il la supplioit au moins de trouver bon qu'après la clause touchant les prétentions de Philippe II, il pût ajouter aussi sans *préjudice des droits de S. M. très-Chrétienne au même royaume de Navarre* (a).

Clément VIII craignant sans doute que les Espagnols se plaignissent de lui, s'il accordoit à M. de Luxembourg ce qu'il lui demandoit par son mémoire, refusa d'y souscrire. M. de Luxembourg fit part au Roi de ce refus, & S. M. qui ne vouloit pas élever de nouvelles contestations entre lui & la Cour de Rome, manda à son Ambassadeur de prêter au Pape l'obédience du royaume de Navarre, comme son pere & lui l'avoient prêtée (b).

(a) Voyez ce Mémoire présenté au Pape par M. de Luxembourg, le 7 Avril 1597, dans le 2 vol. des lettres du Cardinal d'Ossat, pag. 449.

(b) Henri IV avoit rempli ce devoir envers Pie V, en 1573.

Puisque c'est chose, dit il, que N. S. P. desire qui soit suivie ; car je veux m'accommoder à ses volontés tant qu'il m'est possible, & me semble que je ne dois refuser de souffrir ce qui a ja été souffert par moi, & par le feu Roi mondit pere.

Cette Lettre du Roi ayant terminé toutes difficultés, M. de Luxembourg fit son entrée le 16 Avril [74], & prêta le lendemain l'obédience à Clément VIII, pour la France & pour la Navarre, dans le consistoire qui fut tenu à cet effet. On prononça ensuite le discours accoutumé (*a*), & cette cérémonie se passa avec toute la dignité qui convenoit à l'Ambassadeur du plus grand Roi de la Chrétienté.

Comme il se passa près de 18 mois entre
1596. l'absolution du Roi, & l'arrivée de M. de Luxembourg, M. d'Ossat faisoit pendant ce temps, les fonctions de Ministre du Roi auprès de S. S., & se trouvoit chargé de toutes les affaires de France, dans lesquelles la

(*a*) Cette harangue fut prononcée par un François, nommé Maurice Bressius, qui étoit établi à Rome, & qui y enseignoit la langue Grecque.

Cour de Rome pouvoit avoir part. Dans cette qualité il fit sentir au Pape qu'il n'étoit pas possible qu Henri IV renonçât à l'alliance du Turc, qui lui étoit si importante dans la position où il se trouvoit avec l'Espagne. Quoique S. S. ne pût pas décemment paroître approuver cette alliance, comme il en sentoit la nécessité, M. d'Ossat vit bien par ses réponses ambiguës, qu'il ne s'en offenseroit pas, & que le Roi ne lui en seroit pas moins cher, pourvû que d'ailleurs il remplît tous les engagemens qu'il avoit pris avec le St. Siége en recevant son absolution.

La révolution arrivée à Marseille, fournit à M. d'Ossat une nouvelle occasion de donner à S. M. des preuves de son zèle pour ses intérêts. Cette ville qui avoit embrassé le parti de la Ligue, étoit entiérement alors sous la dommination de Charles Casaux son Consul. Cet homme impérieux & cruel, tenoit ses habitans asservis dans le plus rude esclavage; les crimes que sa cruauté lui avoit fait commettre, lui firent craindre qu à la fin, on ne le punît comme il le méritoit. Pour se mettre donc à couvert des dangers qu'il prévoyoit, & s'assurer l'impunité de ses forfaits,

il ſe ſépara de la Ligue, & tourna ſes vues du côté des Eſpagnols. Ce parti lui étoit d'autant plus facile à prendre, que Jean-André Doria, Prince de Melfe, qui commandoit la Flotte Eſpagnole dans les ports de Gennes, avoit beſoin d'un factieux capable de tout entreprendre, & qui par l'appas des promeſſes, pût lui livrer la Ville de Marſeille, ſur laquelle il avoit des deſſeins depuis long-temps. Les dix Galeres qu'il avoit déja envoyées dans le Port de cette Ville, ſous la conduite de Charles Doria ſon fils, le mettoient à portée de réuſſir dans ce projet, pourvû qu'un traître voulût le favoriſer. Il le trouva dans Caſaux. Ce dernier lui promit tout; mais il rencontroit, dans les ennemis puiſſants qu'il avoit dans la Ville, des obſtacles pour l'exécution de ſon entrepriſe. Il ſongea donc à regagner leur confiance par une feinte réconciliation. Il y réuſſit, & flatta Doria de faire reconnoître avant peu, Philippe II Souverain de Marſeille (*a*).

(*a*) Doria lui promit, ainſi qu'à Louis d'Aix, Viguier de Marſeille, ami & complice de Caſaux, que s'il réuſſiſſoient dans leur entrepriſe, le Roi d'Eſpagne leur don-

Pendant que Casaux traitoit avec Doria pour lui livrer la ville de Marseille, le Duc de Guise qui étoit arrivé depuis peu en qualité de Gouverneur général de la Provence, reçut avis de la trahison qui se tramoit. Casaux n'avoit pu tenir ses intrigues si secrettes, que plusieurs personnes n'en eussent été instruites. Ceux que sa violence ou son injustice avoient bannis de Marseille, furent les premiers à les découvrir au Duc de Guise. Ils presserent ce dernier de ne pas tarder à s'opposer aux perfides complots de Casaux, parce que le moindre délai mettroit la Ville au pouvoir des Espagnols, auxquels Casaux avoit promis de la livrer. Ils l'assurerent qu'il n'avoit rien à craindre de la part des habitans de Marseille; qu'ils ne paroissoient soumis à Casaux que par crainte; mais qu'ils le haïssoient autant qu'ils le méprisoient, & que

neroit à chacun la somme de 500000 écus une fois payés, 200000 écus de rente en fond de terre, au royaume de Naples, un milion d'or une fois payé à la Communauté de Marseille, & la permission d'envoyer tous les ans deux Navires aux Indes, pour y trafiquer de la même maniere que les Espagnols.

Digitized by Google

dès qu'ils verroient les troupes du Roi en état des les défendre contre la violence du Conſul, ils ſe rangeroient ſans réſiſtance ſous la domination du Roi, qu'ils préferoient à celle des Eſpagnols.

On apprit bientôt à Rome ces funeſtes nouvelles, & le danger où ſe trouvoit Marſeille. M. d'Offat en fut même inſtruit directement par des lettres de M. de Villeroy, & par d'autres qu'il avoit reçues de Gennes. Il en fut très-alarmé, ainſi que les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Toſcane. Toutes les puiſſances d'Italie étoient en effet intéreſſées à ne pas laiſſer Marſeille au pouvoir du Roi d'Eſpagne.

M. d'Offat qui ſentit d'ailleurs de quelle importance il étoit pour Henri IV de faire rentrer cette Ville ſous ſa puiſſance, & ſurtout de l'empêcher de tomber ſous celle de Philippe II, conféra avec les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Toſcane, ſur le parti qu'il étoit à propos de prendre en cette occaſion pour rompre les deſſeins des Eſpagnols.

Après une mûre délibération, ils convinrent d'engager le Pape d'employer ſa médiation auprès du Roi d'Eſpagne, pour lui faire aban-

donner ſes projets ſur Marſeille, & dans le cas où il n'auroit point dégard à ſes remontrances, de lui ſignifier que tous les Princes d'Italie uniroient leurs forces aux ſiennes pour conſerver Marſeille à ſon légitime Souverain.

L'avis de l'Ambaſſadeur de Veniſe étoit, qu'il ſuffiroit au Pape d'envoyer un Prélat à Marſeille, avec un bref adreſſé à la communauté pour lui faire part de l'abſolution qu'il avoit donnée à Henri IV, & de lui enjoindre en même temps de reconnoître ce Prince pour leur légitime Souverain.

M. d'Oſſat penſoit auſſi qu'il ſeroit à propos que Clément VIII interpoſât ſon autorité auprès de Caſaux, & lui fît dire par le Nonce qu'il enverroit à Marſeille, qu'il lui ordonnoit de rompre ſes intrigues avec le Prince Doria, & de reconnoître Henri IV ſon légitime Souverain. Le reſpect & l'attachement que ce ſéditieux avoit toujours paru témoigner pour le Pape, faiſoit eſpérer à M. d'Oſſat, qu'il n'oſeroit peut-être pas réſiſter à ſes ordres, pour ne pas démentir l'opinion qu'il avoit voulu donner de ſa ſoumiſſion à S. S.

Comme Clément VIII avoit la goutte, MM.

Duperron & d'Oſſat ne purent en obtenir d'audience ; mais ayant appris que S. S. avoit permis au Cardinal de Joyeuſe , qui pour lors étoit encore à Rome, de venir prendre congé d'elle pour ne pas retarder ſon départ [75], ils allerent trouver ce Prélat, & le ſupplierent d'employer ſon crédit auprès du Pape, & de l'engager à s'intéreſſer pour le Roi dans l'affaire de Marſeille.

Cette commiſſion devoit être d'autant plus agréable au Cardinal de Joyeuſe, qu'elle lui donnoit occaſion d'être utile au Roi, & d'effacer par ce nouveau ſervice, les mauvaiſes impreſſions que ſa conduite paſſée avoit données à S. M.

Les liaiſons que ce Cardinal avoit eues avec Caſaux, tandis qu'il étoit à Marſeille, & qu'il avoit entretenues depuis par lettres, le mettoient auſſi à portée de ramener cet eſprit indocile. Il accepta avec joie la propoſition qu'on venoit de lui faire, & mit tout en uſage pour perſuader au Pape de prendre les intérêts d'Henri IV contre l'uſurpation injuſte des Eſpagnols. Il lui offrit même de ſe charger de ſes ordres pour Caſaux & pour ſes complices, parce qu'ils donneroient enco-

re plus de poids au crédit qu'il pouvoit avoir déja ſur Caſaux.

Malgré la vivacité avec laquelle le Cardinal de Joyeuſe preſſa le Pape pour prendre le parti du Roi dans l'affaire de Marſeille, il ne put faire paſſer dans ſon ame le vif intérêt qu'il y prenoit. Il obtint cependant de S. S. la permiſſion d'employer ſon nom & ſon autorité pour faire rentrer Caſaux dans ſon devoir. En conſéquence, le Cardinal de Joyeuſe, après avoir pris des inſtructions de M. d'Oſſat ſur ce qu'il devoit faire dire à Caſaux, chargea un de ſes Gentils-hommes d'aller trouver ce rebelle de la part du Pape & de la ſienne, & de mettre tout en uſage pour le détacher des Eſpagnols, & le ramener ſous l'obéiſſance du Roi.

Les affaires du Cardinal de Joyeuſe le rappellant alors en France, ne lui permirent pas de ſuivre cette affaire; il partit de Rome, ainſi que je l'ai déja dit, pour aller trouver S. M. ſans ſçavoir l'iſſue qu'auroit ſa négociation. Le jour de ſon départ, M. d'Oſſat reçut des lettres de Gennes, par leſquelles il apprit que Caſaux avoit dépêché vers le Prince Doria pour le preſſer d'envoyer promptement du ſe-

cours à Marſeille. Cette nouvelle l'engagea ainſi que M. Duperron, à demander avec inſtance une audience au Pape; ils l'obtinrent, & répéterent à Clment VIII tout ce que le Cardinal de Joyeuſe lui avoit déja dit, en le preſſant vivement de ſe déclarer pour le Roi. Maïs le Pape, ſans les refuſer, parut incertain ſur le parti qu'il avoit à prendre, ſoit qu'il ne voulût pas agir à découvert dans cette affaire, pour ne pas ſe compromettre vis-à-vis du Roi d'Eſpagne, ſoit qu'en effet il n'y prît aucun intérêt; ſoit enfin qu'il ne fût pas fâché que l'Eſpagne obtint des avantages ſur la France, pour forcer Henri IV de faire la paix avec Philippe II. Il leur dit cependant qu'outre les ordres dont il avoit chargé le Cardinal de Joyeuſe pour Caſaux, il écriroit encore à Avignon, & qu'il feroit tout ſon poſſible pour rétablir la paix à Marſeille; mais qu'il n'y enverroit point de Prélàt, dans la crainte qu'on ne l'y reçût pas avec le reſpect dû au S. Siége.

Les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Toſcane, eurent auſſi leur audience de Clément VIII; mais ils ne furent pas plus heureux que MM. Duperron & d'Oſſat, & ne reçurent

pas de réponse plus favorable [76]. Il assura seulement l'Ambassadeur de Venise, qu'il écriroit aux habitans de Marseille, qu'il avoit absous le Roi; que ce Prince étoit rentré dans le sein de l'Eglise, & que ceux qui assuroient le contraire les trompoient.

MM. Duperron & d'Offat, eurent encore plusieurs autres audiences du Pape, sans pouvoir vaincre son irrésolution & sa timidité, ni le déterminer à prendre un parti décisif sur l'affaire de Marseille. Il les assura cependant de sa bonne volonté, combien il désiroit que les demarches qu'il avoit faites pour cette affaire, pussent réussir; mais qu'il en désespéroit; qu'il avoit même reçu avis, qu'une personne ayant remontré à Casaux » qu'il n'y » avoit plus prétexte de désobéir au Roi, » après l'absolution donnée par le Pape, & » qu'il feroit bien de s'en remettre à S. S. qui » lui procureroit toutes bonnes conditions, & » lui répondroit de ce que le Roi lui auroit » promis; Casaux avoit répliqué, *que le Pape étoit plus hérétique que celui qui avoit été absous par lui.*

Pendant que MM. Duperron & d'Offat s'employoient infructueusement auprès du Pape

pour la délivrance de Marſeille, le Duc de Guiſe, encouragé par les heureux ſuccès qu'il avoit eus en prenant Martigues, & pluſieurs autres places, réſolut de faire une tentative ſur Marſeille. Pour cet effet, il ſe rendit à St. Julien, Bourg qui n'eſt éloigné de Marſeille que de deux lieues, & y donna Rendez-vous à ſes troupes. Un nommé Bauſſet, Juriſconſulte, que Caſaux avoit chaſſé de Marſeille, lui fut très-utile dans ſon entrepriſe. Cet Avocat étoit en grande liaiſon avec Pierre de Libertat, originaire de Corſe, & ſçavoit que cet homme étoit très-hardi & très-entreprenant. C'étoit lui qui avoit délivré la Ville de Calvi de la tyrannie des Gennois; Bauſſet lui fit entendre que la liberté de Marſeille où il s'étoit retiré, étoit en auſſi grand danger que celle de Calvi, ſi elle tomboit ſous la domination Eſpagnole; que Marſeille ne pouvoit plus avoir pour prétexte de ſa révolte contre Henri IV, des motifs de religion, puiſque ce Prince étoit rentré dans le ſein de l'Egliſe, & avoit été abſous par Clément VIII, que le Duc de Mayenne lui même s'étoit ſoumis au Roi, & qu'il pouvoit compter ſur le Duc de Guiſe, s'il vouloit le
ſeconder

ſeconder dans l'entrepriſe que ce Duc avoit formée, de ſecourir Marſeille contre la perfidie de Caſaux ; mais qu'il falloit qu'il ſe déterminât promptement s'il vouloit délivrer Marſeille de l'eſclavage.

Libertat frappé de ces raiſons & animé du deſir d'être le libérateur de Marſeille, promit a Bauſſet de lui ouvrir la porte Royale qui lui étoit donnée en garde.

Bauſſet alla faire part au Duc de Guiſe des favorables diſpoſitions où il avoit trouvé Libertat, & l'on convint que le 18 Février, le Duc de Guiſe ſe préſenteroit devant Marſeille.

Libertat de ſon côté aſſembla ſes amis, & leur fit part de ſon projet. Ils l'approuverent, & le jour indiqué, comme toute la Ville étoit en rumeur ; dans la crainte de quelque révolution, Caſaux partit avec précipitation pour aller s'informer du ſujet de ce tumulte. Dès que Libertat le vit, il fit tomber la herſe, c'étoit le ſignal qu'il avoit donné au Duc de Guiſe pour faire avancer ſes troupes. Caſaux ſe trouvant arrêté entre deux Guichets, Libertat s'approcha de lui, & après lui avoir reproché ſa trahiſon, lui plongea ſon épée

dans le ſein. Les amis de Caſaux, qui l'avoient ſuivi, tenterent, quoiqu'en petit nombre, de le ſecourir, & ſe battirent quelque tems avec Libertat & ſon frere Barthelmi ; mais voyant leur chef abbattu ils s'enfuirent tous, & répandirent le bruit de ſa mort dans Marſeille. Cette nouvelle ayant découragé les rebelles, le Duc de Guiſe s'avança vers Marſeille, & s'en empara aiſément. Le Viguier ne ſe croyant pas en ſûreté, ſe ſauva dans une petite barque avec le fils de Caſaux, il dit à ſes gens en partant, qu'il alloit leur chercher du ſecours : mais ſes troupes effrayées de cette retraite, ſe jetterent en partie dans des barques, d'autres rentrerent dans la Ville ; & pour éviter le danger qui les menaçoit, ſe mirent à crier *vive le Roi*, *vive la liberté*. Le Duc de Guiſe leur accorda la vie & la liberté. Le reſte de la faction Eſpagnole conſternée de cette révolution, ſe ſauva dans des Tours & dans des Forts. Le Prince Doria voyant que la valeur ſeroit inutile avec des troupes miſes en déroute, ſe retira ; mais la confuſion fut ſi grande, qu'il reſta dans la Ville plus de 1200 Eſpagnols, qui ne purent s'embarquer. Toute cette affaire ne dura pas

une heure & demie, & les habitans de Marſeille, qui peu d'heures avant, étoient preſque tous Eſpagnols, devinrent tous François dans ce court eſpace de temps.

Le Duc de Guiſe entra triomphant dans Marſeille, & donna de grands éloges à Libertat. Pour le récompenſer, le Roi l'ennoblit ainſi que ſon frere, il lui donna de plus la charge de Viguier, & une ſomme d'argent conſidérable (*a*).

La nouvelle de la réduction de Marſeille arriva à Rome le 24 Février. Ce furent les Eſpagnols eux-mêmes qui en firent part par un courier qu'ils envoyerent de Gennes à Naples pour empêcher le départ de quelques Vaiſſeaux qu'ils avoient demandés, dans l'eſpoir de s'emparer de Marſeille. Cet heureux événement répandit une grande joie à Rome parmi les François, les Italiens, & même quelques Eſpagnols (*b*). Quoique M. d'Oſſat 1596.

(*a*) Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, tom. XII, liv. CXVI.

(*b*) M. d'Oſſat mande à cette occaſion à M. de Villeroy, quil avoit lu une lettre écrite d'Eſpagne, au Cardinal Tolet, par un Théologien Eſpagnol, lequel

n'y eût point de part, puiſque ſa négociation auprès du Pape n'avoit pas eu le ſuccès que méritoit ſon zèle & ſon activité, comme il étoit citoyen dans le cœur, & que ſon attachement pour le Roi étoit ſupérieur à cet amour propre déſordonné, qui ne s'intéreſſe qu'à ſa gloire perſonnelle. Il reſſentit autant de joie des ſuccès du Duc de Guiſe, que ſi l'acquiſition que le Roi venoit de faire de Marſeille, eût été l'ouvrage de ſes ſoins.

L'importante commiſſion dont le Roi avoit chargé M. d'Evreux, étoit remplie, & le Pape ſe trouvoit dans les diſpoſitions les plus favorables pour Henri IV. Ainſi M. Duperron n'avoit point à craindre qu'il pût ſurvenir aucunes difficultés relatives à l'abſolution du Roi, qui puſſent exiger ſa préſence. Il ſe diſpoſa donc à partir de Rome, pour aller retrouver S. M. Il alla prendre congé de S.

---

louoit ce Cardinal de ce qu'il avoit été de l'avis de l'abſolution d'Henti IV, & de ce qu'il avoit engagé pluſieurs autres Cardinaux dans ſon parti. Il lui mandoit en même temps que ſa conduite dans cette affaire avoit beaucoup augmenté ſa réputation parmi la nobleſſe d'Eſpagne, & dans les Univerſités.

S. & des Cardinaux qui le comblerent de louanges & de témoignages d'affection, il partit le 28 de Mars.

A ſon départ, M. d'Offat écrivit au Roi, & lui fit l'éloge le plus flateur des talens de M. Duperron, & de toutes les autres qualités qui lui avoient gagné l'eſtime & l'amitié de tous ceux avec leſquels il avoit eu à traiter. La modeſtie naturelle de M. d'Offat lui fit même attribuer à ſon Collegue tous les ſuccès d'une négociation dont il avoit été l'unique Agent, & dont l'Evêque d'Evreux n'avoit eu qu'à recueillir les fruits.

M. d'Offat écrivit auſſi à M. de Villeroy, au ſujet de M. Duperron, & l'aſſura que le Roi ne pouvoit employer un Miniſtre plus éclairé & plus fidele, quelques importantes que puſſent être les affaires dont il le chargeroit. Il lui fit part en même temps des regrets que ſon départ avoit cauſé dans Rome, où il avoit en effet très-bien réuſſi.

C'eſt ainſi que M. d'Offat cherchoit en toute occaſion à faire valoir les ſervices des autres ſans jamais parler des ſiens; mais ce déſintéreſſement donnoit encore un nouveau luſtre à ſes bonnes qualités, & ajoutoit à

ſes talens celui d'une généroſité bien rare parmi les gens en place.

Ces ſentimens reſpectables étoient trop connus du Roi, pour qu'il ne cherchât pas à s'attacher de plus en plus un ſujet, qui avoit tant de droit à ſon affection. Auſſi l'Evêché de Rennes qu'il lui donna au commencement de l'année 1596, fut-il plutôt une récompenſe de l'attachement & de la fidélité de ſon Miniſtre, que des ſervices qu'il lui avoit rendus. On ne peut pas douter cependant que l'eſtime & l'amitié que M. de Villeroy avoit pour M. d'Oſſat, n'ayent été la cauſe principale des bienfaits, dont Henri IV l'a comblé. Auſſi M. d'Oſſat après avoir fait au Roi ſes très-humbles remercimens de la grace qu'il venoit de lui accorder, en fait-il de plus expreſſifs encore à M. de Villeroy, qu'il reconnoiſſoit pour l'auteur de ſa fortune. Il lui rappelle avec une délicateſſe adroite, que le ſentiment ſeul peut donner, toutes les faveurs qu'il en a reçues depuis qu'il a daigné l'employer. Il lui en témoigne ſa reconnoiſſance dans les termes les plus touchans & les plus énergiques. Il ajoute enſuite qu'après le plaiſir qu'il a reſſenti d'être

redevable de sa fortune à un bienfacteur qui lui est aussi cher, sa plus grande satisfaction, en apprenant sa nomination à l'Evêché de Rennes, avoit été d'entendre les applaudissemens qu'on donnoit au Roi de sa générosité, & de voir qu'elle lui attiroit de nouveaux partisans qui envioient le bonheur d'appartenir à un maître qui récompensoit avec autant de magnificence les moindres services de ses sujets.

Dès que M. d'Ossat eut reçu la lettre du 1596.
Roi, il alla faire part à Clément VIII de la grace qu'Henri IV venoit de lui faire; mais la Bretagne & quelques autres Provinces n'étant pas comprises dans le concordat, S. M. ne pouvoit y nommer sans un Indult du Pape. En conséquence, M. d'Ossat profita de cette occasion pour presser S. S. d'accorder au Roi cet Indult, non-seulement pour son intérêt particulier; mais encore pour celui d'Henri IV. En effet, la circonstance où se trouvoit M. d'Ossat, pouvoit se renouveller chaque jour pour tous les bénéfices qui ne feroient pas partie du concordat.

Clément VIII parut très-satisfait de la faveur dont le Roi venoit d'honorer M. d'Os-

ſat, & ne fit aucune difficulté de lui accorder l'Indult qu'il lui demandoit. Mais il lui dit qu'il exigeoit avant que de le donner, que S. M. fit expédier des lettres patentes [77] qui aſſuraſſent la conſervation des droits du St. Siége ſur les bénéfices des Provinces de Bretagne & de Provence; que Sixte V avoit éxigé la même formalité d'Henri III, lorſque l'Evêque de Paris [78] fut chargé de ſolliciter de pareils Indults de la part de ſon maître, & qu'il en étoit d'autant plus ſûr, qu'il rempliſſoit alors la place de Dataire du St. Siége. M. d'Oſſat lui repréſenta, avec reſpect, qu'il étoit très-ſûr que Sixte V avoit accordé les Indults à Henri III, ſans lettres patentes, & qu'il ſe flattoit que S. S. ne voudroit pas traiter Henri IV, moins favorablement que ſon prédéceſſeur n'avoit traité Henri III. Le Pape paroiſſant douter de ce que lui diſoit M. d'Oſſat, ce dernier lui propoſa (en attendant qu'on eût fait les recherches néceſſaires) de mettre dans ſes Bulles de proviſions, *pro quo Rex Chriſtianiſſimus ſcripſit*, au lieu de *quem Rex Chriſtianiſſimus nominavit.* Cette expreſſion conſervoit en effet à S. S. ſes droits ſur les bénéfices de Bretagne, juſqu'à ce que l'affaire

fût décidée. Clément VIII répondit à M. d'Offat, qu'il réfléchiroit aux différentes propofitions qu'il venoit de lui faire ; mais qu'il pouvoit être affuré qu'il feroit pourvu de l'Evêché de Rennes comme le Roi le défiroit.

M. d'Offat voulant prouver au Pape la vérité du fait qu'il lui avoit avancé, écrivit à M. de Villeroy pour le prier de chercher dans les dépêches de 1586, un Bref qui fut expédié cette année par Sixte V, en faveur d'Henri III, fans que ce Prince lui eût donné des lettres patentes ; comme c'étoit la premiere fois que cette formalité avoit été négligée, le Cardinal d'Eft, alors protecteur des affaires de France, en fut très-furpris, ainfi que M. d'Offat. Ils efpérerent même que les Rois de France pourroient retirer un grand avantage de cet oubli, & s'en former un droit pour refufer à l'avenir ces lettres patentes, fi d'autres Papes en exigeoient.

M. d'Offat demanda à M. de Villeroy, la copie de ce Bref ; parce qu'il craignit qu'on ne voulût pas la lui donner à Rome ; cette Cour étant intéreffée à fouftraire une preuve qui nuifoit à fes prétentions (*a*).

(*a*) M. de Villeroy envoya à M. d'Offat la copie de

Comme cet affaire pouvoit traîner en longueur, M. d'Ossat proposa de laisser en blanc la date des provisions pour les bénéfices qui viendroient à vaquer pendant cet intervalle, & de ne l'ajouter que lorsque l'Indult seroit expédié (a).

Il y avoit huit mois que M. d'Ossat étoit

---

ce Bref, qu'il remit au Pape, & qui contribua sans doute à engager S. S. à lui accorder cet Indult sans lettres patentes, comme il le lui demandoit. Voyez la lettre 73, vol 2, pag. 170.

(a) Le Roi en donnant l'Evêché de Rennes à M. d'Ossat, avoit accordé à M. du Fay, frere de l'ancien Evêque de Rennes, une pension de 2000 liv. sur le revenu de cet Evêché. Il paroît que cette grace accordée à M. du Fay, déplaisoit beaucoup à M. d'Ossat; car sans en faire directement des plaintes à M. de Villeroy, il cherche à se délivrer de cette charge en lui apportant pour raison, qu'il étoit à craindre que le Pape ne s'y opposât, jusqu'à ce qu'il eût accordé l'Indult pour la Bretagne, parce que jusqu'à ce moment il pouvoit prétendre être le seul en droit d'imposer des pensions sur les Evêchés qui n'étoient pas compris dans le concordat. Cette raison & plusieurs autres moins favorables qu'allegue M. d'Ossat, pour engager le Roi à ne pas exiger cette Pension, paroissent un peu contraires au désintéressement dont il avoit fait profession jusqu'alors.

pourvu de l'Evêché de Rennes, lorſqu'il obtint enfin du Pape, l'Indult dont le Roi avoit beſoin pour nommer aux Evêchés & aux autres bénéfices des Provinces de Bretagne & de Provence. Il eut d'autant plus lieu d'être ſatisfait de ſa négociation, que Clément VIII lui accorda cet Indult pur & ſimple, comme Sixte V l'avoit accordé à Henri III, ſans exiger du Roi de lettres patentes. Cette nouvelle grace lui fit eſpérer qu'on n'en demanderoit plus à l'avenir, après deux exemples conſécutifs.

M. d'Oſſat avoit compris dans le Mémoire qu'il avoit préſenté à S. S. ſur cette affaire, les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & les Abbayes ſituées dans ces trois Evêchés; mais Clément VIII ne voulut jamais conſentir à les comprendre dans l'Indult qu'il envoyoit au Roi. Quoique M. d'Oſſat ne déſeſpérât pas de vaincre la réſiſtance du Pape, cependant il ne put jamais y parvenir. Ce ne fut que ſous Louis XIV, qu'Alexandre VIII l'accorda à ce Prince; mais ſeulement pour lui. Clément IX qui lui ſuccéda, étendit cette grace à tous les Rois de France, par un Bref daté du 24 Mars 1668.

On ne voit point dans les lettres de M. d'Offat, les motifs qui purent retarder ſa conſécration ; quoique le Roi l'eût nommé dès le mois de Janvier, il ne fut Sacré que le 29 Octobre de cette année, ce fut le Pape qui le propoſa lui-même en Conſiſtoire, le 9 de Septembre. Il fut charmé de trouver cette occaſion, de donner à M. d'Offat, une preuve de ſon eſtime, & du cas qu'il faiſoit de lui. Il fit en même temps un éloge très-flateur de ſa vertu & de ſes talens, auquel tous les Cardinaux applaudirent. Ils donnerent enſuite leur voix unanimement, pour que les proviſions de l'Evêché de Rennes lui fuſſent accordées, & qu'on lui en expédiât même les Bulles gratuitement. Ce fut le Cardinal Valier, Evêque de Veronne, qui le Conſacra dans l'Egliſe de St. Marc.

Dès qu'il fut Sacré, le deſir de remplir dignement les devoirs que lui impoſoit ſa nouvelle dignité l'engagea à écrire à M. de Villeroy, que ſon projet étoit d'aller réſider dans ſon Evêché, dès que M. de Luxembourg, que le Roi devoit envoyer inceſſamment Ambaſſadeur à Rome, ſeroit arrivé. La crainte qu'il avoit cependant que ce parti

ne déplût au Roi, & qu'il ne le taxât de manquer de reconnoiſſance, ou que S. M. croyant encore avoir beſoin de lui à Rome, ne deſirât qu'il y reſtât, l'obligea de prier M. de Villeroi de faire part à Henri IV de ſon projet; mais de l'aſſurer en même temps, qu'au cas qu'il ne l'approuvât pas, il étoit prêt à y renoncer, n'ayant d'autre deſir que d'employer toute ſa vie à lui prouver ſon zèle & ſon attachement inviolable.

M. de Villeroy s'étant acquité de la commiſſion de M. d'Oſſat, lui manda de la part 1577. d'Henri IV, que ce Prince le croyant utile à ſon ſervice à Rome, lui ordonnoit d'y reſter, & M. d'Oſſat & lui obéit ſans ſcrupule, regardant comme ſon premier devoir de ſervir ſa Patrie, dès que ſon maître l'en jugeoit digne.

Malgré les ſages précautions qu'avoit priſes M. d'Oſſat, & ſon obéiſſance reſpectueuſe envers le Roi, qui devoit l'exempter de la regle commune, il eut la mortification de recevoir la copie d'un Arrêt du Parlement de Rennes, daté du 23 Mai de cette année, & rendu à la Requête du Procureur général, contre les Evêques, Abbés, &c. pour les obliger à réſidence, ſous peine de ſaiſie de leur

temporel. L'Evêque de Rennes écrivit aussitôt à M. de Villeroy, l'embarras où il se trouvoit, & lui manda de supplier le Roi de vouloir bien faire cesser les poursuites du Procureur général du Parlement de Rennes contre lui, ou de lui permettre d'aller résider dans son Evêché.

Le Roi que cette affaire intéressoit encore plus particulierement que M. d'Ossat (puisque c'étoit lui qui le retenoit à Rome, & l'empêchoit de remplir les devoirs de son Episcopat) fit ordonner à son Procureur général du Parlement de Rennes, de ne plus inquietter M. d'Ossat pour l'obliger à résider dans son Diocèse, parce qu'il étoit très-essentiel pour le bien de son service, qu'il gardât à Rome un Ministre aussi éclairé & aussi fidele. Le Parlement de Rennes obéit aux ordres du Roi, & M. d'Ossat resta tranquille à Rome, sans recevoir dans la suite aucune injonction tant qu'il fut Evêque de Rennes. Il en fit ses remercimens à M. de Villeroy, & travailla de plus en plus à mériter la confiance dont son Maître l'honoroit, & les bienfaits dont il l'avoit comblé.

Fin du premier Volume.



NOTES.

[1] LA famille *de Marca*, doit ſon origine à Garſias de Marca, qui commandoit la Cavalerie de Gaſton, Prince de Bearn, au ſiége de Sarragoſſe, en 1118.

Elle forma deux branches au commencement du treizieme ſiecle. L'une établie *à Caſtelneau de Magnoac*, changea ce nom vers le milieu du ſeizieme ſiecle, en celui de la *Marque*. Ce fut M. d'Oſſat qui donna lieu à ce changement, en adreſſant ſes lettres à M. de Marca (dans le temps qu'il étoit Précepteur de ſon neveu) tantôt ſous le nom de M. *Marca*, quelquefois de M. *la Marqua*, ou de M. *de la Marca*; mais plus ſouvent encore ſous celui de M. *de la Marque*, dans la vue ſans doute de le franciſer.

On peut voir dans Moreri les ſubdiviſious de cette branche, quelles ſont celles qui ſont éteintes, & celles qui ſubſiſtent encore.

L'autre branche eſt reſtée en Bearn, & a fini dans la perſonne de Galactoire de Marca, Préſident au Parlement de Pau, fils du célébre Pierre de Marca Archevêque de Toulouſe, & enſuite de Paris.

Ce grand homme naquit à Gand dans le Bearn, le 24 Janvier 1594, comme la religion Romaine étoit proſcrite dans ce pays, ſon pere l'envoya à Generes, dans le Bigorre, pour y être baptiſé par un Prêtre Catholique; il n'eſt donc point né dans la religion

Digitized by Google

Proteſtante, comme l'aſſure Guipatin, contre le témoignage de Baluſe, qui étoit Secrétaire de M. de Marca.

En 1632, Pierre de Marca ayant perdu ſa femme, & ne voulant pas ſe remarier, embraſſa l'état Eccléſiaſtique, il étoit alors Préſident au Parlement de Bearn. En 1639, il fut nommé à la place de Conſeiller d'Etat. Trois ans après, le Roi lui donna l'Evêché de Couſerans, dont il n'obtint les Bulles qu'après s'être juſtifié ſur les imputations qu'on lui faiſoit, à l'occaſion de ſon traité touchant les libertés de l'Egliſe Gallicane. En 1644, il fut envoyé en Catalogne, en qualité de Viſiteur général, & d'Intendant. En 1652, il fut nommé à l'Archevêché de Toulouſe; le Roi pour le retenir auprès de ſa perſonne, le fit en même temps Miniſtre d'Etat, & lui donna enſuite l'Archevêché de Paris; mais il n'en prit pas poſſeſſion, étant mort peu de temps après. Pierre Marca fut un des plus ſçavans hommes de ſon temps, il avoit le talent des hommes de génie, dont le principal mérite, conſiſte à s'ouvrir de nouvelles routes ſans avoir beſoin de guide. Son Hiſtoire de Bearn eſt fort eſtimée, ainſi que ſon traité *de concordia ſacerdotii & imperii ſive de libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ.*

Voyez Bayle, article *Marca*, & Moreri article *Marque.*

[2] Jacques Charpentier, naquit à Clermont en Beauvoiſis, d'une famille honnête. Il profeſſa la Philoſophie pendant long-temps, au Collége de Bourgogne,

gogne, avec une grande célébrité. Il ſe livra enſuite à l'étude de la Médecine, & prit ſes degrés dans cette faculté. Il devint Médecin de Charles IX, & fut en même temps Profeſſeur de Mathématique, au Collége Royal, en 1556. Il étoit un des plus zèlés partiſans de la doctrine d'Ariſtote, ſa haine contre le fameux Pierre Ramus, eſt une tache à ſa réputation, que rien ne peut effacer. Charpentier mourut de Phthiſie en 1574. Voyez ſon oraiſon funébre par Claude Henri Goztius, inſérée dans le recueil des vers qu'il fit à ſa louange.

[3] *Ramus* ou la *Ramée*, étoit fils d'un Gentilhomme Liegeois. Il naquit à Cuthe, Village de Vermandois, où ſon pere s'étoit retiré, après avoir été chaſſé par les Bourgeois de ſon pays. Il vint à Paris, & ne pouvant autrement y ſubſiſter, il entra en qualité de Domeſtique, au Collége de Navarre. Il donnoit à l'étude tous les momens que lui laiſſoient ſes occupations, bientôt il fut en état de ſe faire recevoir Maître-ès-Arts. Il avoit un jugement ſi ſolide, & étoit ſi verſé dans la Dialectique, qu'il s'engagea d'argumenter contre tous les principes d'Ariſtote ; il réuſſit, ſon ſuccès l'enhardit, & il oſa attaquer dans un ouvrage ſuivi, l'Idole des Ecoles. On a peine à croire aujourd'hui les troubles qu'exciterent ſes *inſtitutiones dialecticæ*, & *Ariſtotelis animadverſiones*. La rage des demi-ſçavans, & ſur-tout de Charpentier ſon compétiteur, fit intervenir l'autorité Royale. Ses livres furent condamnés par Arrêt du Parlement. Il fut interdit de ſa profeſſion. Le jugement fut publié

en latin & en françois dans toutes les rues de Paris, & dans tous les lieux de l'Europe, où on put l'envoyer. Il fut joué sur le Théâtre au milieu des acclamations de ses ennemis. Mais il trouva un protecteur dans le Cardinal de Lorraine, qui le fit rétablir dans tous ses droits, il obtint même d'Henri II, en 1551, la Chaire de Professeur Royal en Philosophie, & en Eloquence, & la place de Principal au Collége de Presles. Ces honneurs reveillerent la haine de ses ennemis, qui lui firent un nouveau procès sur la maniere dont il prononcoit la lettre Q. Les persécutions qu'il essuia de la part des Aristoteliciens, qui l'accusoient d'être Protestant, le forcerent à s'expatrier. Il fit différens voyages, sur-tout en Allemagne, où il refusa des établissemens considérables; enfin, étant revenu à Paris l'an 1571, il périt dans le Massacre de la St. Barthelemi; Charpentier le découvrit dans une cave où il s'étoit caché, & le fit massacrer par ses écoliers. Ces derniers animés par la présence de leur Maître, insulterent son cadavre, dont ils arracherent les entrailles en le frappant de verges. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, la plupart scholastiques. On en peut voir le détail, ainsi que ce qui le regarde lui-même dans les Mémoires du P. Niceron, tom. XIII & XX.

[4] M. Secousse, assure qu'on ne trouve point dans les deux éditions du *Gallia Christiana*, M. de Foix dans le nombre de ceux qui ont possédé l'Abbaye d'Aurillac; cependant on voit par une lettre de M. d'Os-

ſat à M. de la Barriere, Abbé de Feuillans, que M. de Foix étoit allé paſſer les fêtes de Pâques à Aurillac, *à cauſe que l'Abbaye de cette Ville étoit à lui*, & que M. d'Oſſat l'y avoit accompagné. Cette lettre eſt datée d'Aurillac, du dernier Avril 1577, & me paroît une preuve convaincante, que M. de Foix avoit l'Abbaye d'Aurillac. Voyez les lettres du Cardinal d'Oſſat, nouvelle édition, Amſterdam 1732, tom. prem. pag. 76; cette lettre eſt à mon gré un chef-d'œuvre de dialectique & de ſentiment. Sa ſimple lecture faît mieux connoître la juſteſſe de l'eſprit, & l'aménité du caractere de ſon auteur, que tous les éloges qu'on en pourroit faire. M. de la Barriere, à qui cette lettre eſt adreſſée, fonda l'Ordre des Feuillans en 1586, & cet Ordre s'établit à Paris l'année ſuivante.

[5] Paul de Foix deſcendoit de la Maiſon de Foix par les femmes. Iſabeau de Foix, fille d'Archambault de Foix, & de Sancie Ximenes de la Bruyeres de Cabrieres, avoit épouſé en 1427, Jean premier du nom, Comte de Carmain, triſayeul de M. de Foix. Originairement la maiſon de Carmain portoit le nom de Veze, qu'elle quitta pour celui de Carmain, nom d'une terre acquiſe par le biſaïeul de Jean premier, l'an 1321. Le Pape Jean XXII, étoit iſſu de cette maiſon, & ſe nommoit Jacques de Veze. On donna des lettres de Nobleſſe à un de Veze en 1314. *Généalogie de Paul de Foix, communiquée à M. Secouſſe, par M. de Clairambault.*

[6] Voyez le regiſtre du Parlement, n°. 114, com-

mençant en Janvier 1554, & finiſſant le dernier Juin 1555, & à la tête du regiſtre coté 115, on trouve écrit de la main de M. le Nain. *Paul de Foix eſt nommé entre les Conſeillers de la Grand'Chambre, à compter du 4 Juillet, juſqu'au 30 Décembre 1555. Il avoit été reçu Conſeiller le 25 Juin 1555.*

M. Secouſſe n'avoit pas ſans doute conſulté ces regiſtres; car cet Académicien aſſure d'après Muret, que Paul de Foix fut revêtu d'une charge de Conſeiller au Parlement en 1546, & qu'il n'étoit alors âgé que de dix-huit ans; au lieu que d'après les regiſtres du Parlement, il avoit vingt-ſept ans, lorſqu'il fut reçu. Voyez le mémoire Hiſtorique & Critique de M. Secouſſe, pour ſervir à l'hiſtoire de Paul de Foix, dans le treizieme vol. des mémoires de l'Accadémie des Belles-Lettres, pag. 622.

[7] M. Secouſſe dit dans le Mémoire que j'ai déja cité, que le Roi pour récompenſer Paul de Foix des ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſon Ambaſſade de Veniſe, lui donna à ſon retour une charge de Conſeiller d'honneur au Parlement de Paris, & qu'il y fut reçu le 20 Janvier 1570. Mais on voit par les regiſtres du Parlement, qu'il n'y avoit pas pour lors de Conſeillers d'honneur. Les Rois à la vérité étoient dans l'uſage de donner des lettres particulieres à ceux qui compoſoient leur Conſeil d'Etat, pour avoir entrée & Séance dans toutes les Cours Souveraines du Royaume. Cette prérogative les aſſimiloient aux Conſeillers d'Honneur, qui les remplacent aujourd'hui. Paul de Foix, Conſeiller d'Etat

dès 1565, obtint en 1570, de ſemblables lettres, qui furent enregiſtrées au Parlement de Paris, le 20 Janvier de la même année. L'enregiſtrement de ces lettres eſt probablement ce qui a induit en erreur Muret, & d'après lui M. Secouſſe.

[8] Georges d'Armagnac, Archevêque de Toulouſe, & enſuite d'Avignon, étoit fils de Pierre d'Armagnac, lequel étoit bâtard de Charles d'Armagnac, Comte de l'Iſle-en-Jourdain, & d'Iolande de la Haye, Dame de Paſſavant. Il réſigna l'Archevêché de Toulouſe à M. de Foix en 1577, pour paſſer à celui d'Avignon, où il fut collégue du Cardinal de Bourbon. Voyez l'hiſt. Univerſ. de M. de Thou.

[9] Proſper de Sainte-Croix, étoit fils de Tarquin de Sainte-Croix, Avocat Conſiſtorial. Après avoir été lui-même Avocat Conſiſtorial, Auditeur de Rote ſous Clément VII, Pie III, le nomma à l'Evêché de Chiſam en Candie, & l'envoya en qualité de Nonce en Allemagne, en Portugal, en Eſpagne, & en France. Son attachement & ſon zèle pour les intérêts de la France, lui gagnerent la confiance & l'amitié de Catherine de Médicis, qui lui fit avoir l'Archevêché d'Arles, & lui obtint de Pie IV, le Chapeau de Cardinal en 1565. Il mourut en 1589, âgé de ſoixante-ſeize ans. Ses nonciatures multipliées, & la quantité d'ouvrages eſtimés qu'il a laiſſés, prouvent bien que ſa grande réputation n'eſt pas ſans fondement. Nous avons de lui les Mémoires de ſa vie, ceux des guerres civiles de France, les déciſions du Tribunal de la Rote, & pluſieurs autres ouvrages tous

écrits en latin. C'eſt le Cardinal de Sainte-Croix, ou *Sancta Croce*, qui a apporté le premier le tabac en Italie. C'eſt pour cela qu'on appelle cette poudre *Sancta Croce*. La maiſon de Sainte-Croix eſt une des plus anciennes d'Italie, elle ſe vante d'être iſſue du fameux Valerius Publicola. Voyez Moreri, art. Sainte-Croix.

[10] Nicolas de Neufville, III du nom, Seigneur de Villeroy, d'Alincourt, &c. &c. Secrétaire & Miniſtre d'Etat, étoit fils de Nicolas de Neufville, II du nom, Secrétaire des Finances, & de Jeanne Prud'homme, fille de Guillaume, Seigneur de Fontenay. Il naquit en 1543, & épouſa à dix-huit ans, Magdelaine de Laubeſpine, fille de Claude, Seigneur de Châteauneuf-ſur-Cher, Secrétaire d'Etat; il mourut le 12 Novembre 1617, âgé de ſoixante-quatorze ans. Il fut employé dans les négociations les plus importantes ſous cinq de nos Rois. En 1559, Catherine de Médicis l'envoya en Eſpagne pour l'exécution du traité de Cateau Cambreſis. On ſçait que cette mere ambitieuſe, profitant de la foibleſſe de François II, s'étoit emparée de preſque toute l'autorité. M. de Villeroy fut enſuitte Secrétaire d'Etat, ſous Charles IX, Henri III, Henri IV, & Louis XIII. C'eſt à lui particulierement, que l'Ordre du St. Eſprit doit ſes Statuts. Henri III, après lui avoir communiqué le deſſein qu'il avoit d'inſtituer cet Ordre, le chargea d'en dreſſer les réglemens, & lui donna la charge de Grand Tréſorier à la premiere promotion. Villeroy, malgré ſon zèle & ſes ſervices, fut

enveloppé dans la diſgrace du Chancelier de Cheverny, de Pompone, de Bellievre, Sur-Intendant des Finances, & de Pinard Secrétaire d'Etat, Henri III leur ordonna de ſe retirer de ſa Cour en 1588, peu de temps avant la tenue des Etats de Blois, où le Duc de Guiſe fut tué. Le Chancelier de Cheverny, dit dans ſes Mémoires, tom. premier, pag. 91, qu'il eſt probable que ce qui engagea principalement Henri III à renvoyer ſes Miniſtres, fut la crainte qu'ils ne s'oppoſaſſent à la mort des Guiſes s'il leur faiſoit part de ſon deſſein, ou que s'il le leur cachoit, ils ne vinſſent à le découvrir, & n'en inſtruiſiſſent la Reine-Mere. Mais M. de Villeroy ne parle point de ce motif dans ſes Mémoires. Ce dernier ſe jetta dans le parti de la Ligue ; mais il ne ceſſa point d'être attaché à ſon Roi. Il s'oppoſa conſtamment aux pernicieux deſſeins des Eſpagnols, & contribua beaucoup à faire reconnoître Henri IV, qu'il ſollicitoit continuellement de ſe convertir du vivant même d'Henri III. En 1588, il lui adreſſa une lettre qu'on trouve dans le Journal d'Henri III, de l'Abbé Langlet, tom. 3, pag. 349. Elle a pour titre, *Remontrances faites par M. de Villeroy, au Roi Henri IV*, * *touchant ſa converſion à la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & les motifs & les raiſons par leſquelles il doit y être excité.* Un an après que ce Prince eut conquis ſon Royaume, la charge de Se-

* *Il devroit y avoir Henri, Roi de Navarre, puiſqu'il n'étoit pas encore Roi de France.*

crétaire d'Etat, dont M. de Villeroy avoit été dépouillé, & qui avoit été donnée à M. de Revol, se trouva vacante par la mort de ce dernier. Henri, IV la rendit à Villeroy, il lui donna en même temps toute la confiance qu'il méritoit à si juste titre; malgré les idées désavantageuses que M. de Sully donne de lui dans ses Mémoires. Ce dernier le haïssoit & ne perdoit aucune occasion de le desservir auprès d'Henri IV; mais ce Prince, qui avoit le coup d'œil juste, & qui se connoissoit en hommes, ne partagea point l'injustice de son favori, & conserva toujours M. de Villeroy dans le Ministere. Après la mort funeste de ce grand Roi, Marie de Medicis, devenue régente du Royaume, retint auprès de sa personne un Ministre aussi fidele & aussi éclairé. Les intrigues du Maréchal d'Ancre, l'obligerent de se retirer deux fois de la Cour, mais le besoin qu'on avoit de ses conseils & de son habileté, le fit rappeller presqu'aussitôt. La vertu & les talens trouverent en lui un protecteur & un ami, le Cardinal d'Offat, entr'autres, lui dut toute son élévation. M. de Villeroy eut pour lui la confiance & l'amitié la plus constante, il l'appelloit même toujours *son Cardinal.* Voyez les Mémoires de Cheverny, & l'histoire de M. de Thou.

[11] Louis d'Est descendoit de la plus ancienne & de la plus illustre maison d'Italie, on assure qu'elle a pris son nom de la Ville d'Est. Son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Les Duc de Ferare, de Modene & de Regio, les Marquis de Scandiano & de Mon-

techio, de Saint-Martin & de Borgamanero, en sont issus. Le Cardinal Louis d'Est, dont il est question ici, naquit le 25 Décembre 1538, d'Hercule II, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille de Louis XII. Paul III, le fit coadjuteur de l'Evêché de Ferare, dès l'âge de dix ans. Il n'en avoit que vingt-trois, lorsqu'Henri II lui donna l'Archevêché d'Auch, & Pie IV, le Chapeau sous le titre de Cardinal de Ferare. Il fut prudent & heureux dans les négociations dont il fut chargé. Il vint deux fois en France en qualité de Légat sous Charles IX, & sous Henri III. Il assista aux états de Blois en 1576; de retour à Rome, Henri III le nomma protecteur des affaires de France. M. de Thou, l'appelle *le trésor des pauvres, & l'ornement du Sacré Collége.*

Lorsqu'Henri III institua l'ordre du St. Esprit. Louis d'Est fut un des premiers à qui ce Prince le conféra. Ce Prélat mourut à Rome le 30 Décembre 1586. Moreri dont j'ai tiré une partie de ces détails, a confondu Louis d'Est Cardinal de Ferare, avec Hypolite d'Est, aussi Cardinal de Ferare, oncle & prédécesseur de Louis d'Est.

La preuve de cette erreur est que Moreri attribue à Hypolite d'Est des particularités qui ne regardent que Louis d'Est, comme *d'avoir fait du bien à M. d'Ossat, dont il estimoit les talens, & qu'il aimoit beaucoup*, tandis qu'il ne parle point à l'article de Louis d'Est, des bienfaits de ce Cardinal envers M. d'Ossat; on sçait cependant que ce dernier fut Secrétaire de Louis d'Est, après la mort de M. de Foix, &

que ce Cardinal lui donna les plus grands témoignages de confiance & d'amitié, d'ailleurs Hypolite d'Eſt étant mort à Rome en 1572, ne pouvoit y avoir vu M. d'Offat, qui n'y a été pour la premiere fois, qu'en 1574, avec M. de Foix & M. de Thou. Voyez Moreri, & l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou.

[12] Grégoire XIII, ſucceſſeur de Pie V, fut élu Pape le 13 Mai 1572, à l'âge de ſoixante-dix ans. Il étoit de Bologne, & s'appelloit Hugues Boun-Compagno. On ne ſçait ni les noms ni l'état de ceux auxquels il devoit le jour; il avoit des connoiſſances très-étendues ſur la Juriſprudence Civile & Canonique qu'il avoit profeſſée, & c'eſt à lui qu'on doit la publication du corps de Droit-Canon. On lui doit auſſi la réformation du Calendrier qui fut établi l'an 1582, ſur le calcul d'Antoine Lilio, en retranchant dix jours de l'année, & en fixant l'Equinoxe du Printems. Il fut très-occupé des progrès de la religion Chrétienne, il envoya des Miſſionnaires juſqu'aux extrémités du monde connu, & reçut une célèbre Ambaſſade des Idolâtres convertis au Japon, par ſes ſoins. La joie qu'il fit éclater à la nouvelle du Maſſacre de la St. Barthelemi, eſt incroyable. Il fit des Proceſſions ſolemnelles pendant pluſieurs jours & accorda un Jubilé en action de grace de cette barbarie ſi honteuſe à la religion. Il ſuivit les traces de ſes prédéceſſeurs, & voulut diſpoſer des Couronnes. Après la mort de Sébaſtien, Roi de Portugal, il prétendit que c'étoit à lui à nommer un ſucceſſeur à

ce Royaume. Grégoire XIII mourut subitement le 16 Avril 1585, & Sixte-Quint lui succéda au Pontificat. Voyez l'hist. Univers. de M. de Thou.

[13] Sixte-Quint, créé Pape le 24 Avril 1585, à la place de Grégoire XIII, naquit à Crotte, Village situé au-dessous du Château de Montalte, dans la Marche d'Ancone, le mercredi 13 Décembre 1521. Peretti son pere, & Marie-Anne sa mere, vivoient du travail de leurs mains, & labouroient la terre. Un concours singulier de circonstances heureuses ont rendu remarquable le jour qu'il vint au monde, & le nom de Félix que ses parens lui donnerent : ce fut un mercredi qu'il naquit, qu'il prit l'habit de Cordelier, qu'il fut fait Vicaire-Général de son Ordre, Evêque, Cardinal, & souverain pontife. Tout fut extraordinaire dans le jeune Peretti. Il étoit occupé à garder des cochons, lorsqu'un Cordelier qui passoit lui demanda son chemin, dont il s'étoit détourné. Il lui fit ensuite différentes questions, & ses réponses ingénieuses l'ayant frappé, il se détermina à l'enmener avec lui. Peretti ne trompa point ses espérances, & parvint par degrés à la puissance Souveraine. Sixte V ne parut ni étonné ni ébloui de son élévation ; cependant du haut du trône Pontifical, il prenoit plaisir quelquefois à considérer l'espace immense qui l'en avoit séparé. Son mérite ne contribua pas peu sans doute à sa fortune ; mais il dut aussi beaucoup à sa dissimulation & à sa profonde politique. Tant qu'il fut dans des grades inférieurs, il parut doux, modeste & détaché des biens de la

terre; étant Cardinal, il ne témoigna pas même le moindre ressentiment contre l'assassin de son neveu; mais lorsqu'il fut parvenu au plus haut point de grandeur; il devint le plus vindicatif, le plus ambitieux, & le plus despotique de tous les Papes.

Lorsqu'on considére les grands intérêts que Sixte V eut à démêler avec les différentes puissances de l'Europe, l'ordre & la tranquillité qu'il établit dans l'état Ecclésiastique, & dans Rome, sans compter les monumens immortels dont il enrichit cette Ville, on a peine à concevoir qu'il n'ait regné que cinq ans & quelques mois; il mourut le 27 Août 1590, âgé de soixante-neuf ans. Ses vexations & les impots de toute espece qu'il avoit établis, l'avoient rendu si odieux, qu'à sa mort le peuple courut au Capitole, & brisa la statue qu'on lui avoit élevée. Il eut une passion démesurée pour l'agrandissement de sa famille. Il donna le Chapeau de Cardinal à un de ses neveux qui n'étoit âgé que de neuf à dix ans, l'entrée pompeuse qu'il fit faire dans Rome à sa fœur Camille, qu'on avoit connue Blanchisseuse, fut en même-temps l'objet de l'admiration, de l'indignation, & de la plaisanterie générale.

[14] Aquilée appartenoit à l'Empereur; mais le siége du Patriarche étoit à Udine, ville du Frioul, que les Vénitiens avoient pris au Patriarche Louis Techio, en 1420, dans une guerre où celui-ci s'étoit engagé témérairement contre la République.

Ce Patriarchat étoit une source de contestation continuelle entre le Patriarche, les Vénitiens & l'Em-

pereur ; celui-ci prétendoit avoir le droit de nommer au Patriarchat ; mais il ne trouvoit jamais l'occasion d'user de ce droit, les Vénitiens ayant donné aux titulaires, le pouvoir de se choisir un Coadjuteur. Le Siége par ce moyen n'étoit jamais vacant. Enfin, pour terminer tous les différens que ces prétentions faisoient naître sans cesse, on a supprimé de nos jours en 1751, le Patriarchat d'Aquilée, & on a érigé à la place deux Archevêchés, celui d'Udine, & celui de Gorice.

[15] Philippe II, Roi d'Espagne, étoit fils de Charles V, Roi d'Espagne, & Empereur d'Allemagne, & d'Isabelle de Portugal. Il fut marié quatre fois. En 1545, il épousa Marie, fille de Jean III, Roi de Portugal, dont il eut l'infortuné Dom-Carlos. En 1554, Marie, Reine d'Angleterre, fille d'Henri VIII, & de Catherine d'Arragon ; il n'en eut point d'enfans. En 1559, Elisabeth de France, fille d'Henri II, & de Catherine de Medicis, qui avoit été promise à Dom-Carlos ; il eut de cette Princesse Isabelle, qui fut Souveraine des Pays-Bas, & Catherine qui épousa Emmanuel Duc de Savoye. En 1570, Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II. Il eut de ce mariage Philippe III, & quatre autres fils qui moururent au berceau. Philippe II, lors de ses deux premiers mariages n'étoit qu'Infant ; mais en 1556, Charles V lui céda la Couronne, il mourut le 13 Septembre 1598, âgé de soixante-onze ans & quatre mois. Voyez l'abrégé de l'histoire de France, par le Président Hénault.

[16] Charles Emmanuel, fils d'Emmanuel Philbert, Duc de Savoye, furnommé *Tête de Fer*, & de Marguerite de France, fille de François I, naquit le 12 Janvier 1562, il fuccéda à fon pere en 1580, & mourut le 26 Juillet 1630, âgé de foixante-neuf ans, voyez. *Ibid.*

[17] Rodolphe II, étoit fils de l'Empereur Maximilien II, & de Marie d'Autriche, fille de Charles V. Il naquit en 1552, & fuccéda à fon pere en 1576. Il mourut le 23 Janvier 1612. Il ne fe maria point, & ne laiffa que des enfans naturels.

[18] Les Guifes, chefs de la Ligue, étoient trois freres; Henri de Lorraine, I du nom, Duc de Guife, furnommé le Balafré, à caufe d'un coup de piftolet qu'il reçut au vifage dans une rencontre proche Château Thierri. Il fut tué à Blois le 23 Décembre 1588. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, & Louis de Lorraine, Cardinal de Guife, Commandeurs de l'Ordre du St. Efprit, & Archevêque de Reims; ce dernier eut le même fort que fon frere aîné. Ils étoient fils de François de Lorraine, Duc de Guife, qui fut affaffiné devant Orléans, par Poltrot, le 18 Février, 1563, & d'Anne d'Eft, Comteffe de Gifors, Dame de Montargis, fille d'Hercule d'Eft, II du nom, Duc de Ferrare.

[19] Louife de Lorraine, étoit fille de Nicolas de Lorraine, qu'Henri III créa Duc de Mercœur, & de Marguerite d'Egmont. Elle naquit le 30 Avril 1535, époufa Henri III le 15 Février 1575, & mou-le 29 Janvier 1601, fans laiffer de poftérité.

[20] Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, Prince de Joinville, Comte d'Eu, & Gouverneur de Provence, étoit fils de Henri de Lorraine, Duc de Guiſe, Chef de la Ligne, tué à Blois, & de Catherine de Cléves, Comteſſe d'Eu, veuve d'Antoine de Croï, Prince de Porcean. Il naquit le 25 Août 1571. Il fut dans la ſuite fort aimé d'Henri IV, & même dans ſa confidence. Le Cardinal de Richelieu le fit bannir du Royaume en 1631, & lui fit ôter l'année ſuivante le gouvernement de Provence. Il ſe retira en Italie, fut quelque temps à Lorette, enſuite à Rome, & alla enfin à Florence où il mourut, au mois de Septembre 1640. Voyez les Mémoires du Maréchal de Baſſompierre.

[21] François, Cardinal de Joyeuſe, étoit iſſu d'une des meilleures & des plus anciennes maiſons de France. On trouve dans le Nobiliaire de Champagne, de M. d'Hoſier, que Guillaume Premier étoit Seigneur de Châteauneuf en Languedoc, en 1165, & que de lui ſont ſorties les différentes branches de la Maiſon de Joyeuſe; les Barons de Joyeuſe, les Seigneurs de Botheon & de Grand Pré, les Seigneurs de Saint-Lambert, les Comtes de Grand Pré, alliés à la maiſon de Bourbon Vendôme, les Seigneurs de Montgobert & de Verpeil. Cette derniere branche ſuccéda à la branche aînée en la perſonne de Guillaume de Verpeil II du nom, Maréchal de France, Gouverneur de Languedoc, & pere du Cardinal de Joyeuſe. Pol, Vicomte de Joyeuſe, ſon frere aîné, étant mort ſans enfans, l'inſtitua ſon légataire univerſel.

La Baronie de Joyeuſe avoit été érigée en Vicomté par Charles VII, en faveur de Louis de Joyeuſe, qui fut fait priſonnier en combattant vaillamment contre les Anglois à la bataille de Crevant; Henri III l'érigea en Duché-Parie, par lettres patentes de l'an 1581, en faveur du mariage d'Anne de Joyeuſe, frere du Cardinal, avec Marguerite de Lorraine, ſœur de la Reine Louiſe. Ces lettres patentes ſont des plus honorables : elles accordent entr'autres droits aux Ducs de Joyeuſe, celui de ſiéger à la Cour des Pairs, immédiatement après les Princes du Sang. Telle eſt l'origine du Cardinal de Joyeuſe, qui naquit le 24 Juin 1562. En 1582, il étoit déja Archevêque de Narbonne. L'année ſuivante, Grégoire XIII lui donna le Chapeau de Cardinal. Henri III qui connoiſſoit ſon mérite, le fit Conſeiller d'Etat, & le chargea de la protection des affaires de France à Rome, quoiqu'il ne fût âgé que de 27 ans. Il ſoutint avec courage les intérêts de la France contre les prétentions de Sixte V, & la noble fierté, avec laquelle il défendit & maintint le droit de préſéance ſur l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, lui fit beaucoup d'honneur. A ſon retour, le Roi le nomma à l'Archevêché de Toulouſe. Il fit encore depuis, deux voyages à Rome; le premier en 1581, lors de l'exaltation de Clément VIII au Pontificat, le deuxieme en 1593. Peu de temps avant qu'on traitât l'affaire de l'abſolution d'Henri IV, en 1601, le Pape le nomma ſon Légat en France, pour tenir Louis XIII en ſon nom, ſur les fonts de Baptême.

tême. En 1604, il paſſa à l'Archevêché de Rouen, à la place de Charles de Bourbon. Henri IV l'employa avec ſuccès pour réconcilier le Pape avec les Vénitiens lors de l'interdit de Veniſe ſous Paul V.

En 1610, après la mort funeſte d'Henri IV, il Sacra à Reims le jeune Roi. Il préſida en 1614, aux états généraux, au nom du Clergé, & mourut à Avignon le 23 Août 1615, âgé de cinquante-trois ans. Il étoit Doyen des Cardinaux. Un des Séminaires de Rouen, le Collége de Pontoiſe & celui de Dieppe, le reconnoiſſent pour leur Fondateur.

Voyez la vie de François de Joyeuſe, par M. Auberi, Avocat au Parlement.

[22] Ce fut M. de Revol qui profita du refus de M. d'Oſſat, & qui eut la place de M. de Villeroy.

Louis Revol, étoit originaire du Dauphiné, ſon mérite ſeul l'éleva aux premieres dignités de l'Etat, l'Intendance de Juſtice, de Police, & des Finances de Provence qu'il exerça ſous le Duc d'Epernon, fit connoître ſa capacité & ſon zèle. Henri III l'attira auprès de ſa perſonne en 1588, & lui donna toute ſa confiance avec la charge de Secrétaire d'Etat qu'il venoit d'ôter à M. de Villeroy. M. de Revol fut un des premiers à qui le Roi fit part du deſſein qu'il avoit de ſe défaire des Guiſes. On ſait quel fut l'embarras & le ſaiſiſſement de M. de Revol, aux Etats de Blois, au moment qu'Henri III le chargea de faire entrer le Duc de Guiſe. *Tu pâlis, Revol,* lui dit le Roi, *tu vas tout découvrir, frotte toi les joues;* & en même-tems il les lui pinça. Après

la mort tragique d'Henri III, ce fidele miniſtre s'attacha à Henri IV, qu'il ſervit avec le même zèle. Il lui rendit des ſervices ſignalés, aux conférences de Noiſi & de Surenne, où ce Prince l'avoit envoyé. M. de Revol mourut le 17 Septembre 1594, & laiſſa trois fils, Ennemond Revol, qui eſt mort Doyen des Conſeillers du grand Conſeil, Antoine Revol, qui fut Evêque de Dol, & Pierre Revol, Conſeiller au Parlement de Metz, & enſuite Procureur-Général à la Cour des Aydes de Dauphiné.

La famille des Revol a formé deux branches, celle des Seigneurs des Aviniers, & celle des Seigneurs de Pont-Beauvoiſin : cette famille ſubſiſte encore dans la perſonne du Marquis de Revol, établi à Lyon. Voyez Moreri.

[23] Jean de Vivonne, Seigneur de Saint-Gouard, Marquis de Piſani, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel de la Cavalerie legere Italienne, & Sénéchal de Saintonge, étoit fils d'Artus de Vivonne, Préſident au Parlement de Bordeaux & de Catherine de Breſenom, Dame de la Bouliere. Il épouſa en 1587 Julia Savelli, veuve de Louis des Urſins, dont il eut une fille unique, qui fut mariée à Charles d'Angennes, Marquis de Rambouillet, Vidame du Mans. On ſçait que Madame de Rambouillet fut très-célèbre par ſon eſprit : elle eut une fille qui ne le fut pas moins qu'elle, ſi connue ſous le nom de Julie, & qui épouſa M. le Duc de Montauſier.

Le Marquis de Piſani ſervit ſous les Rois Charles IX, Henri III, & Henri IV. Il fut deux fois

en Ambassade à Rome. Henri III le chargea de l'affaire de son absolution auprès de Sixte V, en 1585. & Henri IV l'envoya aussi avec le Cardinal de Gondi, vers Clément VIII, pour lui donner des marques de soumission & d'obéissance. Mais Clément VIII, non-seulement ne voulut pas lui permettre de venir lui baiser les pieds, pendant l'espace d'un an; mais lui ordonna au bout de ce temps de sortir de ses états. Il mourut au mois d'Octobre 1599, au Château de Saint Maur-les-Fossés, à une lieu & demie de Paris.

Voyez Moreri, art. Vivonne. Voyez aussi hist. Univ. de M. de Thou, tom. XI, pag. 500.

[24] Ferdinand I, alors Roi de Hongrie, & qui fut ensuite Empereur en 1556, par l'abdication de son frere Charles V, chargea Castaldo, qui commandoit pour lui en Transilvanie, de faire périr le Cardinal Georges Martinusius. Ce Général se servit de la main de son Secrétaire, nommé Marc-Antoine Ferrario, homme audacieux & exercé au crime. Pour y parvenir, ce scélérat employa le voile de l'amitié; il feignit d'être brouillé avec son Maître, ennemi du Cardinal. Cette conformité de sentimens lui gagna la confiance de ce dernier, & un jour étant entré dès le matin chez lui, sous prétexte de lui faire signer des dépêches, il lui enfonça un poignard dans le sein, au moment qu'il signoit. Pallavicin, Ministre de Ferdinand I, attendoit sa victime à la porte; il accourt au bruit, entre brusquement le sabre à la main, & d'un seul coup fend la tête au Car-

dinal. On dit même qu'il envoya ses oreilles à Ferdinand. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, tom. II, pag. 174.

[24] Ballue étoit fils d'un Tailleur; quelques-uns prétendent que c'étoit d'un Meûnier du bourg d'Angle en Poitou. Il naquit en 1421. Il dut son élévation à un esprit souple & intriguant; il embrassa l'état Ecclésiastique, & s'attacha successivement à Jacques Juvenal des Ursins, Evêque de Poitiers, & à Jean de Beauveau, Evêque d'Angers, dont il surprit la confiance. Il pilla la succession du premier, qui l'avoit fait son exécuteur testamentaire, il dépouilla le second de son Evêché, & prit hardiment sa place. L'année suivante, il fut nommé à l'Evêché d'Evreux. Ses mœurs étoient si corrompues, que quelques jours après son Sacre, il fut attaqué & blessé, en sortant de chez une femme de mauvaise vie. Il s'insinua dans les bonnes graces de Louis XI, qui faisoit grand cas de la ruse & de la finesse. Ce Prince lui donna une charge de Conseiller au Parlement, & plusiers places de confiance. Enfin devenu le favori & le principal Ministre du Roi, Ballue croyoit que tout étoit de son ressort. On le voyoit souvent en Rochet & en Camail, à la tête des Troupes, & il en faisoit la revue. *Sire*, dit un jour le Comte de Saint Martin, *je vous supplie de m'envoyer à Evreux, ordonner des Prêtes, puisque l'Evêque vient ici passer des Soldats en revue.*

Dans le voyage que Ballue avoit fait à Rome en 1462, avec Jean de Beauveau, il avoit paru dévoué au S. Siége. Pour se l'attacher de plus en plus, Paul

Il le favorisa dans le procès qu'il suscita à Jean de Beauveau, pour le faire déposer & avoir sa place. Quoique ce dernier l'eut comblé de bien, quelque temps après, le Pape lui fit espérer un Chapeau de Cardinal, s'il obtenoit l'abolition de la Pragmatique. Il en vint à bout malgré les oppositions du Parlement, & Paul II l'éleva au Cardinalat.

Après avoir trahi ses bienfaiteurs & les intérêts de sa Patrie, il ne manquoit plus à Balue que de trahir son Maître. On sçait la haine mortelle qui régnoit entre Louis XI & le Duc de Bourgogne. Le Cardinal de la Balue entretenoit des intelligences secrétes avec ce dernier. Il avoit déja, pour ainsi dire, livré le Roi au Duc, en le déterminant à l'entrevue de Peronne.

Pour mieux servir le Duc, il s'étoit lié avec Guillaume d'Harancourt, Evêque de Verdun, & frere naturel du Roi, qui avoit entrée au Conseil. De concert avec lui, il faisoit sçavoir au Duc de Bourgogne toutes les délibérations. Il se servoit pour cet effet d'un nommé Belée. Mais ce dernier fut découvert. On trouva dans la doublure de son habit les instructions que le Cardinal & l'Evêque de Verdun envoyoient au Duc. Le Roi les fit arrêter & envoya à Rome pour en instruire le Pape, il lui demanda des Commissaires *in partibus*, & lui fit observer en même temps, que sa démarche ne devoit être regardée que comme un trait de modération & de soumission envers le S. Siége, puisque les loix du Royaume lui réservoient la connoissance & la

punition du crime de Leze-Majesté, de quelque qualité que fussent les criminels. La Cour de Rome fit tous ses efforts pour qu'on lui remît les coupables. Elle cita un grand nombre de Décrétales; mais les Ambassadeurs du Roi tinrent ferme. Le Pape nomma des Commissaires pour aller instruire l'affaire en France; on ignore s'ils y vinrent; dumoins on ne trouve point de preuve qu'ils y aient fait aucun acte de Jurisdiction. Louis XI fit mettre séparément les deux coupables dans des cages de fer de huit pieds en quarré où ils resterent douze ans. C'étoit l'Evêque de Verdun qui avoit inventé cette machine. Il y fut mis le premier. Enfin, le Légat qui résidoit en France, obtint leur liberté en profitant de la superstition du Roi, & de la crainte qu'il avoit de la mort. Il l'effrayoit sans cesse par la terreur des jugemens de Dieu, qu'il ne pourroit, disoit-il, éviter, s'il retenoit davantage dans les fers un Cardinal & un Evêque. On prétend que la Balue, pour toucher le Roi, feignit d'être dangereusement malade. Louis XI ne le remit entre les mains du Légat, pour l'envoyer à Rome, qu'après que ce dernier lui eut donné sa parole, que le Pape le feroit punir. Mais il y fut comblé d'honneurs: après la mort de Louis XI, il revint en France en qualité de Légat, & y fut reçu malgré les défenses du Parlement.

La Balue, au sortir de sa prison, avant que de partir pour Rome, eut l'audace de faire demander au Roi une recommandation pour le Pape.

L'Evêque de Verdun ne fut mis en liberté qu'en donnant caution, & fut transféré à l'Evêché de Vintimille.

Voyez l'hiſtoire de Louis XI par M. Duclos, tom. 2, pag. 127, 169, & tom. 3, pag. 371.

[25] Charles de Valois étoit bâtard de Charles IX, & de Marie Touchet, fille du Lieutenant particulier du Préſidial d'Orléans. Il naquit le 28 Avril 1573. Il fut d'abord Grand Prieur de France, enſuite Comte d'Auvergne, & enfin Comte d'Angoulême, après qu'il eut quitté la Croix de Malthe pour épouſer en 1591, Charlotte de Montmorenci, fille aînée d'Henri premier du nom, Connétable de France, & d'Antoinette de la Mark-Bouillon, ſa premiere femme. En 1644, il épouſa en ſecondes noces Françoiſe de Nargonne, fille de Charles, Baron de Mareuil, & d'Eléonore de la Riviere. Il mourut en 1650, & ſa veuve en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans. Voyez Moreri, art. de France, & art. Charles de Valois. Voyez auſſi l'abregé de l'hiſt. de France par M. le Préſident Hainault, pag. 337.

[26] Jerôme Gondi, étoit fils de François Gondi, Ambaſſadeur du Grand Duc de Toſcane, en Eſpagne, & d'Anne Velez de Guevara. Il fut envoyé à Rome en qualité d'Ambaſſadeur avec le Marquis de Piſani, pour ſolliciter l'abſolution d'Henri III, & des diſpenſes pour relever de ſes vœux le Grand Prieur de France. A ſon retour, ce Prince lui accorda le Brevet de Chevalier de ſes Ordres. Mais la mort l'enleva avant qu'il eût reçu le collier de l'Or-

dre. Il avoit épousé en 1575, Louise, fille d'Antoine Buona Corsi, dont il eut trois enfans, un garçon & deux filles.

La maison de Gondi, établie à Florence, a été féconde en grands hommes. Elle est issue de celle de Philippi, une des plus anciennes familles de Toscane. On trouve en 805, Braceius Philippi, fait Chevalier par l'Empereur Charlemagne. Voyez l'hist. Universelle de M. de Thou, tom. X, pag. 531 & suivantes.

[27] On appelle *Pragmatique sanction* les Ordonnances concernant les affaires de l'Eglise les plus importantes. Comme elles se faisoient par le conseil des plus habiles Jurisconsultes nommés par les anciens *Pragmaticoi*, elles en ont pris le nom. Nous avons eu en France deux célébres *Pragmatiques sanctions*. La premiere, est de Saint Louis ; il la donna en 1268. La seconde, est de Charles VII. Elle fut faite au Concile de Bâle sur les Mémoires que le Roi y envoya. Toutes deux assûroient les droits des Collateurs & des Patrons pour la nomination des Bénéfices, & ceux des Eglises Cathédrales pour l'Election des Prélats suivant la disposition du *Droit commun*. Mais la Pragmatique sanction de Charles VII abolie sous Louis XI, remise en vigueur sous Charles VIII, fut enfin détruite par le Concordat fait entre François premier & Léon X, qui partagerent entr'eux les droits primitifs des Eglises. Ce fut le Chancelier Duprat qui traita des conditions. Cette lâche complaisance lui fit encourir la haine est le mé-

pris du Public ; mais lui valut de la part du Pape, un Chapeau de Cardinal.

[28] Claude d'Angennes, naquit au Château de Rambouillet, le 26 Août 1538, & fut reçu Conseiller Clerc au Parlement de Paris, le 8 Février 1565. Il dut à sa sagesse & à ses vastes connoissances, les emplois de confiance dont il fut chargé auprès de Côme de Médicis, & du Pape Pie V. Henri III lui donna une charge de Président au Parlement de Paris. Il le nomma à l'Evêché de Noyon, & ensuite à celui du Mans. Il le choisit aussi pour aller à Rome faire part à Sixte V de la mort des Guises, & lui en demander l'absolution. Après la mort d'Henri III, il fut chargé par Henri IV de rendre en son nom obédience au Saint Siége. Il fit admirer son éloquence & son attachement pour les libertés de l'Eglise Gallicane au Concile de Rheims, tenu en 1583, & dans les différentes assemblées du Clergé. Saint Charles Borromée lui a donné les plus grands éloges. Il mourut le 5 Mai 1601. Le Séminaire des Prêtres de l'Oratoire du Mans, le reconnoît pour son fondateur. La Maison d'Angennes étoit déja connue au trezieme siécle ; elle étoit une des plus nobles & des plus anciennes du Perche. Voyez Moreri. Voyez hist. Universelle de M. de Thou, tom. X, pag. 536. 542 & suiv.

» [29] Avant la Publication de ce Monitoire, le
» Cardinal de Joyeuse & Arnaud d'Ossat, qui étoient
» chargés des affaires de France à la Cour de Rome,
» où ils s'aquittoient de cet emploi, avec un zèle

» & une prudence admirables, étoient passés à Ve-
» nise, afin de n'être pas témoins de cet outrage fait
» à la nation. A l'égard de l'Evêque du Mans & du
» Marquis de Pisani, ils prirent le chemin de la
» Toscane, & se rendirent à Livourne, où ils s'em-
» barquerent pour aller à Marseille. » Hist. Universelle de M. de Thou, liv. 95, pag. 609.

Le Cardinal de Joyeuse & M. d'Ossat, apprirent à Venise la mort tragique d'Henri III, & revinrent aussitôt à Rome. Le Cardinal de Joyeuse se détermina d'abord à y rester, persuadé qu'il y serviroit mieux qu'en France, le parti de la Ligue qu'il embrassa alors avec chaleur. Il craignoit d'ailleurs de se trouver au milieu des troubles, dont la mort du Roi alloit être suivie. Il pensoit aussi qu'il jugeroit plus sainement du cours que prendroient les affaires, lorsqu'il n'y seroit point employé; mais il changea bientôt de résolution. Comme il n'ignoroit pas que les vues du Duc de Joyeuse son frere, & de M. de Nemours, étoient de profiter du démembrement prochain du Royaume, pour partager entr'eux le Languedoc & le Lionnois, il accourut en France pour seconder leur dessein. Il envoya à Rome à sa place, le pere Ange de Joyeuse son frere, afin de ménager leurs intérêts auprès de S. S., & lui faire mettre le sceau à leur usurpation, s'ils étoient assez heureux pour réussir. Mais les armes victorieuses d'Henri IV, & l'amour des peuples pour ce Prince, firent échouer tous ces projets. Le Duc de Joyeuse fut noyé dans le Tarn, en fuyant devant le brave Themines, qui

défendoit Villemur. Le Pere Ange, après avoir quitté le froc pour se mettre à la tête des Ligueurs, rentra dans son Cloître avec la honte & le regret d'en être sorti vainement, & le Cardinal qui avoit chassé le Parlement de Toulouse, parce qu'il étoit attaché à son Roi légitime, ne recueillit de ses négociations secrettes à Rome, & de sa correspondance criminelle avec Montpesat, envoyé du Duc de Mayenne en Espagne, que le reproche honteux d'avoir été, ainsi que ses freres, les plus passionnés & les plus obstinés des Ligueurs. Voyez la vie du Cardinal de Joyeuse par Aubery, pag. 28 & suiv.

Il est probable que M. d'Ossat abandonna le Cardinal de Joyeuse lorsqu'il vit ce dernier se jetter dans le parti de la Ligue, les obligations qu'il avoit à ce Cardinal, & l'attachement qu'il lui portoit ne purent ébranler, la soumission & la fidélité qu'il devoit à Henri IV son légitime Souverain. Mais l'égarement du Cardinal de Joyeuse ne l'empêcha pas de voir toujours en lui son bienfaiteur, & l'on verra dans la suite de cette histoire avec combien de zèle il s'employa pour excuser ses erreurs, & le faire rentrer en grace avec son maître.

[30] Jacques de Montmorin, fils puîné d'Antoine, Seigneur de Montmorin, & de Marguerite de la Guiche, Chevalier de l'Ordre du Roi, étoit premier Ecuyer de la Reine Louise. Ce fut lui que cette Princesse envoya a Rome, après la mort d'Henri III, en 1589.

[31] Jean-Baptiste Castagna, Cardinal du titre de

St. Marcel, succéda à Sixte V, sous le nom d'Urbain VII. Il fut élu le 15 Septembre 1590, après dix-huit jours de vacance du Siége Pontifical.

Castagna étoit né à Rome d'une famille noble; son pere, Génois de nation, s'appelloit Côme, & sa mere étoit une Dame Romaine, de la maison de Ricci.

Sixte V, lui avoit prédit son élevation dans deux circonstances.

En examinant une rue qu'il faisoit faire, Sixte V s'adressant au Cardinal de S. Marcel, qui l'accompagnoit, *vous acheverez*, dit-il, *un jour cette entreprise.*

Peu de temps avant sa mort, Sixte V coupant une des poires qu'on lui avoit servies, la trouva pourrie: *ôtez ces poires*, dit il, *il ne faut que des châtaignes*, faisant allusion au nom de Perretti, qu'il portoit, & à celui de *Castagna*, qui étoit le nom du Cardinal St. Marcel.

Les grandes espérances que donna Urbain VII au commencement de son Pontificat, en firent regretter la courte durée. Comme on lui mettoit le Rochet, qui est une toile de lin très-fine; *que cet habillement léger*, dit-il, *est d'un grand poids.* Il combla de biens tous ses amis, & tous les pauvres de Rome furent du nombre. Il dit à ses parents qu'ils ne devoient pas s'énorgueillir de son élevation, ni s'attendre à de nouvelles dignités, ajoutant qu'il vouloit donner un exemple des bornes de l'affection qu'il est permis aux Papes d'avoir pour

leurs parents. Il donna ses ordres pour qu'on finît les ouvrages commencés par Sixte V, en recommandant d'y mettre les armes de ce Pontife.

Urbain VII, mourut 13 jours après son Election, & fut remplacé par Nicolas Sfondrate, qui prit le nom de Grégoire XIV. Voyez hist. Universelle de M. de Thou, tom. 2, pag. 274.

[32] Jean-François Morosini, étoit d'une bonne & ancienne maison de Venise. Il avoit un caractere doux, humain, & pacifique. Il étoit peu instruit & peu appliqué; mais la grande connoissance qu'il avoit du monde, lui tint lieu de science & d'étude. Il fut envoyé plusieurs fois en Ambassade à Constantinople. La dextérité avec laquelle il appaisa le Grand Seigneur, & calma l'orage qui menaçoit sa Patrie, & toute la Chrétienté, lui acquit beaucoup d'estime & de réputation.

Des Vénitiens avoient outragé quelques Turcs à Corfou, de la façon la plus cruelle. *Le Podesta* les y avoit autorisés, & sans Morosini, cette insulte auroit causé probablement la guerre la plus sanglante. De retour à Venise, Morosini entra dans l'état Ecclésiastique. Il fut aussitôt nommé à l'Evêché de Veronne. Sixte V, qui se connoissoit en hommes, & qui faisoit cas du mérite, s'empressa de l'attirer à Rome, & lui donna le Chapeau de Cardinal à la premiere promotion. Henri III, à sa recommandation, voulut partager avec le Souverain Pontife, le plaisir de contribuer à l'élevation d'un homme qui en étoit si digne. Cette démarche du Roi sembloit

le demander pour Légat. Auſſi le Pape ne tarda-t-il pas à l'envoyer en France, en cette qualité. Le Roi ne fut pas trompé dans la haute opinion qu'il avoit conçue de ce Prélat. Moroſini montra tant de zèle pour remédier aux maux qui déchiroient alors ce Royaume, *que nos funeſtes diviſions* dit M. Thou, *auroient pu être terminées par le tour d'eſprit de ce Cardinal, par l'affection qu'il portoit à la France, & par l'autorité qu'il s'étoit acquiſe dans les deux partis, s'ils euſſent été capables de connoître leurs véritables intérêts.* Il ſe trouva aux Etats de Blois dans le temps du meurtre des Guiſes. Les Ligueurs l'accuſerent à Rome d'avoir eu connoiſſance des deſſeins du Roi; mais il s'en juſtifia. Avant que de quitter la France, il fit un dernier effort pour obtenir du Duc de Mayenne la treve qu'Henri III demandoit. Mais n'ayant pu rien gagner ſur cet eſprit irrité, il ſe retira avec regret, repaſſa à Rome, & de là dans ſon Evêché de Véronne, où il mourut deux ou trois ans après. Ce fut l'éloignement de M. de Mayenne pour cete treve, qui détermina Henri III à avoir recours au Roi de Navarre, & à ſe réconcilier avec lui.

Le Cardinal Moroſini pendant ſon ſéjour en France, avoit lié une étroite amitié avec M. de Thou; ce dernier lui dédia la Paraphraſe qu'il fit en vers latins des lamentations de Jérémie. Cet ouvrage avoit ſans doute pour objet, d'adoucir & de calmer les François, acharnés à leur deſtruction.

Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou,

tom. 1, pag. 148 & 149, tom. 10, pag. 344, 397, 591 & 592.

Voyez auſſi le Thuana, tom. 1, pag. 21 & ſuiv.

[33] Nicolas Sfondrate, Cardinal de Crémone, ſuccéda à Urbain VII, ſous le nom de Grégoire XIV. Il fut élu le 5 Décembre 1590. Il étoit fils de François Sfondrate, Sénateur de Milan, que Charles V avoit employé dans pluſieurs négociations très-importantes : ſa mere étoit de la maiſon de Viſcomti. Le Conclave n'avoit jamais été plus agité de différentes factions, & de brigues tumultueuſes. Ce ne fut qu'après deux mois de conteſtations & de troubles, de promeſſes jurées & violées, que le choix tomba enfin ſur Nicolas Sfondrate, qui étoit un des ſept Cardinaux propoſés par le Roi d'Eſpagne.

Le maintien ridicule & ſtupide de ce Pontife, le jour de ſon inſtallation, lui attira pluſieurs traits de ſatyre.

Plein d'une ſotte joie au milieu des applaudiſſemens & des acclamations du peuple, il ſourioit preſque ſans ceſſe. Il ne ſoutint pas avec plus de dignité les complimens des Princes & des Ambaſſadeurs.

Vendu aux Eſpagnols, ainſi que toute ſa famille, il employa les armes ſpirituelles & temporelles du S. Siége, pour déchirer la France. Quand on lit dans l'hiſtoire les maux que ce Pape lui cauſa, on a peine à croire qu'il ne reſta que dix mois & dix jours ſur le Trône Pontifical. C'eſt à ce Pape que

les Cardinaux Moines doivent le Chapeau Rouge. Ils le portoient auparavant de la même couleur que leurs habits. Il mourut à l'âge de cinquante-sept ans, & fut remplacé par Innocent IX. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, tom. XI, pag. 280.

[34] François de Bonne, Duc de Lesdiguieres, étoit fils de Jean de Bonne, Seigneur de Lesdiguieres en Dauphiné, & de Françoise de Castelane. Il naquit le premier Avril 1543, & épousa en premiere noce, Claudine Berenger de Gua en 1566, dont il eut deux enfans; Henri Emmanuel, mort en bas âge, & Magdelaine, mariée à Charles, Sire de Créqui, Maréchal de France. En 1717, il épousa en secondes noces, Marie Vignon, Marquise de Tréfort, dont il eut Françoise, qui après la mort de Charles-René Dupui, Seigneur de Montbrun, son premier mari, épousa le Maréchal de Créqui, son beau-frere, qui étoit aussi devenu veuf.

Lesdiguieres, fut le plus grand homme de guerre de son siécle; il donna des preuves de son goût pour les armes, dès ses premieres années. Nourri & élevé dans la religion Protestante, il devint un des plus fermes appuis de son parti. Les Huguenots du Dauphiné le choisirent pour leur chef en 1577. Il réussissoit toujours dans ses entreprises, parce qu'elles étoient bien concertées. Henri IV conçut pour lui la plus grande estime, & le fit Lieutenant Général de ses Armées en Piedmont, en Savoie & en Dauphiné. Il défit le Duc de Savoie dans plusieurs occasions, & le dépouilla de presque tous ses Etats.

Le

Le Roi, pour reconnoître ses services, lui donna, en 1608, le bâton de Maréchal de France. En 1621, Louis XIII le nomma Généralissime de toutes ses Armées. Lorsqu'il eut fait abjuration en 1722, le Maréchal de Créqui son gendre, lui présenta au retour de la cérémonie, des lettres par lesquelles le Roi le faisoit Connétable de France. Ces lettres lui donnoient entr'autres éloges, celui de n'avoir jamais été vaincu. Il mourut au sein de la gloire, cinq jours après la prise de la place de Meuillan, âgé de quatre-vingt-quatre ans, ayant toujours conservé la même vigueur & la même force d'esprit.

Voyez Moreri & l'hist. Univers. de M. de Thou.

[35] Jean-Antoine Fachinetti de Bologne, Cardinal du titre des quatre Saints, succéda à Grégoire XIV, sous le nom d'Innocent IX. Il fut élu d'une voix unanime, le 29 Octobre 1591. La mort qui le surprit deux mois après son exaltation, ne lui permit pas d'exécuter les projets qu'il avoit formés. Il s'étoit engagé de donner cinquante mille écus d'or par mois pour continuer la Guerrre de France contre les Hérétiques, dès que le Duc de Parme seroit entré dans le Royaume. On donna à ce Pontife le surnom de *Clinicus*, mot qui signifie *alité*, parce qu'il gardoit le lit pour conserver le peu de chaleur naturelle qui lui restoit; il y étudioit, & y donnoit ses audiences. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans.

Voyez l'hist. Universelle de M. de Thou, tom. XI, pag. 435 & suivantes.

[36] Hyppolite Aldobrandin, qui fut Pape ſous le nom de Clément VIII, deſcendoit d'une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de la République de Florence. Les Aldobrandins furent de tout temps les ennemis irréconciliables des Médicis. Lorſque ces derniers s'emparerent du gouvernement Républicain, Silveſtre Aldobrandin, pere d'Hyppolite, quitta ſa Patrie opprimée, & vint à Rome. Il étoit connu pour un des plus habiles Juriſconſultes de ſon ſiecle, il obtint facilement une charge d'Avocat Conſiſtorial qu'il fit paſſer à ſon fils Hyppolite. Ce dernier après l'avoir exercée quelque temps, ſuccéda au Cardinal Jean ſon frere dans la place d'Auditeur de Rote. Il accompagna en cette qualité le Cardinal Alexandrin, neveu de Pie V, que ſon oncle envoya Légat en France, en Eſpagne, & en Portugal. A ſon retour, Sixte V le fit Cardinal, & Dattaire du St. Siége, & l'envoya enſuite en Pologne pour ménager une paix ſolide entre Sigiſmond & l'Empereur Maximilien. La gloire qu'Hyppolite s'acquit dans cette négociation, lui ſervit comme de degré pour s'élever au Pontificat. La réunion du Duché de Ferare au St. Siége, l'abſolution d'Henri IV, la paix rétablie entre la France, l'Eſpagne & la Savoye, auroient ſuffi pour immortaliſer la mémoire de ce Pontife; mais il mit le comble à ſa gloire par ſon zèle & ſes ſoins, à étendre les limites de la religion Catholique, à repouſſer le Turc prêt à s'emparer de la Hongrie, à retablir l'ordre & la diſcipline dans les maiſons Religieuſes, en s'y tranſportant lui-même,

pour juger des abus qui s'y étoient introduits, & en établissant une Congrégation pour les réformer. Il sçut partager son temps entre les affaires Temporelles, & celles qui n'avoient que la religion pour objet. Malgré ses occupations continuelles, il trouvoit encore quelques momens pour l'étude. Vers la fin de sa vie, il fut cruellement tourmenté de la goutte aux pieds & aux mains. Lorsque ses douleurs lui permettoient de célébrer la messe, il étoit si pénétré des Saints Mystèrs, sa dévotion étoit si vive, & sa foi si ardente, qu'on voyoit les larmes couler de ses yeux. Il se confessoit tous les soirs au Cardinal Baronius. Dans l'intérieur de son Palais, il se livroit aux mortifications & aux prieres les plus ferventes; à ses repas ordinaires, il faisoit servir douze pauvres, qui représentoient les douze Apôtres, & ce Vicaire de J. C. venoit après le repas leur donner sa bénédiction.

Clément VIII étoit d'une taille moyenne; il avoit le regard noble & imposant. Il étoit assez replet, & il marchoit difficilement à cause de ses infirmités; il réunit en lui toutes les qualités nécessaires pour former ce mêlange admirable de puissance Spirituelle & Temporelle, qui se trouve dans la main d'un Souverain Pontife. Il sçavoit parfaitement bien allier ces deux Puissances, & sentoit la prééminence de l'une sur l'autre. Il étoit persuadé que toute la splendeur des Papes dépendoit de la premiere, & que Rome lui devoit la gloire d'être non-seulement la Capitale de l'Italie; mais celle d'un Univers spi-

rituel, qui la rend la Patrie commune de toutes les Nations Chrétiennes. C'eſt dans cette vue qu'il y fit regner l'abondance, la juſtice & la tranquillité. Clément VIII mourut le 3 Mars 1605, âgé de ſoixante-neuf ans, après treize ans un mois & cinq jours de Pontificat. Voyez les Mémoires du Cardinal de Bentivoglio, pag. 43 & ſuiv. Voyez auſſi l'hiſt. Univerſelle de M. de Thou, & les lettres du Cardinal d'Oſſat.

[37] Pierre de Gondi, étoit fils d'Antoine de Gondi, II du nom, Maître-d'Hôtel d'Henri II, & de Marie-Catherine de Pierrevive, gouvernante des enfans de France. Il fut d'abord Evêque, Duc de Langre, enſuite de Paris; & quoiqu'il n'eût jamais voulu entrer dans les complots de la Ligue, il fut cependant élevé au Cardinalat en 1587. Il ne dut cette dignité qu'à ſon mérite généralement reconnu. Henri III l'envoya à Rome en qualité d'Ambaſſadeur, afin d'obtenir des diſpenſes pour relever de ſes vœux le Grand Prieur de France, & en même temps pour ſolliciter ſon abſolution, conjointement avec M. de Piſani. Il mourut à Paris, le 17 Février 1616, âgé de 84 ans. Il eſt enterré à Notre-Dame, dans la Chapelle qui porte ſon nom.

[38] Louis de Gonſague de Mantoue, étoit le troiſieme fils de Frédéric de Gonſague, II du nom, Duc de Mantoue, & de Marguerite Paléologue, fille de Guillaume Paléologue, Marquis de Montferrat. Il naquit le 18 Septembre 1539, & épouſa le 15 Mars 1565, Henriette de Cleves, Ducheſſe

de Nevers & de Rhetel, fille de François de Cleves, I du nom, & de Marguerite de Bourbon Vendôme, derniere héritiere des anciens Ducs de Cleves. Cette maison s'est alliée avec la plupart des Princes de l'Europe. Henriette de Cleves apporta des biens immenses à son mari, les Duchés de Nivernois, de Rhetel, &c. Les Duchés de Nevers & de Rhetel, ont passé dans la famille des Mazarins. Le Cardinal Mazarin, les acquit des derniers Ducs de Mantoue, & fit ériger le premier en Duché Pairie, l'an 1660, en faveur de Mamini son neveu. Louis de Gonsague, eut pour enfans, Charles I de Gonsague, & de Cleves, qui fut le chef des derniers Ducs de Mantoue, Catherine de Gonsague, qui épousa Henri d'Orléans, Duc de Longueville, & Henriette, mariée à Henri de Lorraine.

Louis de Gonsague, Duc de Nevers du chef de sa femme, mourut à Nesle en Picardie, le 23 Octobre 1595, âgé de cinquante-six ans, de dyssenterie, selon M. de Thou. Moreri prétend que ce fut de chagrin, de la mortification qu'il essuya dans le conseil de la part d'Henri IV. Les blessures qu'il avoit reçues dans plus d'une affaire, se rouvrirent, & lui causerent la mort. Il est enterré avec sa femme dans l'Eglise Cathédrale de Nevers. Leurs figures en marbre, qu'on voit sur leur tombeau, rappellent avec une sorte de vénération, la piété, la splendeur & l'ancienneté de leur maison. Celle des Gonsagues ou Gonguinges, est une branche des premiers Rois Lombards. On trouve une Chartre de l'Empereur Othon,

datée du 13 Novembre 962, qui accorde à Wafferius de Gonfague, le titre de Vicaire perpétuel de l'Empire, & de premier Marquis de Mantoue.

M. de Nevers fervit avec diftinction fous Charles IX, Henri III & Henri IV. Henri III le fit le premier Chevalier de l'Ordre du Saint Efprit, lorfqu'il l'inftitua. Il embraffa le parti de la Ligue, perfuadé qu'elle n'avoit d'autre motif que celui de la religion, mais il pénétra bientôt les déteftables projets des Guifes, & fe retira dans fes terres. Il réfifta long-temps à Henri III, qui le preffoit de foufcrire à l'Edit de Pacification du mois de Juillet 1588. Il fentoit bien que cet Edit excluoit de la Couronne Henri IV, qui en étoit le légitime Héritier; il ne le figna même qu'avec les plus fortes proteftations, malgré la réfolution où il étoit de garder la neutralité. Il prêta à Henri IV trente-trois mille écus d'or, qui faifoient partie de fa légitime. Enfin, lorfqu'il fçut que fon Maître avoit abjuré le Proteftantifme, il vint le joindre à la tête d'une nombreufe nobleffe, & fe dévoua entiérement à fon fervice. En 1593, il alla à Rome en qualité d'Ambaffadeur, avec Claude d'Angenes, Evêque du Mans, pour folliciter auprès de Clément VIII, l'abfolution d'Henri IV. Quoique le fuccès n'ait pas couronné fon zèle, les Mémoires qu'il nous a laiffés fur cette Ambaffade, ne prouvent pas moins fes talens pour les négociations, que fon attachement pour fon Roi.

Voyez Moreri, M. de Thou, & les Mémoires d'Etat de M. de Nevers.

[39] Les députés du côté des Ligueurs étoient :
Pierre Pericard, Evêque de Lyon.
François Pericard, Evêque d'Avranches.
Godefroi de Billi, Abbé de Saint-Vincent de Laon.
André de Brancas de Villars, fait depuis peu Amiral de France par le Duc de Mayenne.
François de Faudoas, dit d'Averton de Serillac, Comte de Belin, Gouverneur de Paris.
Pierre Jeannin, Président au Parlement de Dijon.
Jean-Louis de Pontailler de Tallene.
Louis de Montigni.
Nicolas de Pradel de Montolin.
Jean le Maître, Parisien.
Etienne Bernard, de Dijon.
Et honoré du Laurent, Avocat du Roi au Parlement d'Aix.
Du côté des Royalistes étoient :
Renaud de Beaune, Archevêque & Patriarche de Bourges.
François le Roy de Chavigny.
Pompone de Bellievre.
Nicolas d'Angennes de Rambouillet.
Gaspard de Chomberg, Comte de Nanteuil.
Godefroi le Camus de Pontcarré.
Jacques-Auguste de Thou d'Emery ; & Louis de Revol.
Dominique de Vic, Gouverneur de St. Denis, & Nicolas de Neuville de Villeroy, assisterent aussi à la conférence, quoiqu'ils ne fussent point compris

dans les lettres Patentes que le Roi avoit données à ce sujet. Voyez l'hist. Univ. de M. de Thou, tom. XI, liv. 106, pag. 719 & 720.

[40] Philippe Sega, Evêque de Plaisance, étoit Nonce du Pape en France. Il fut créé Cardinal en 1591, sous le titre de St. Onuphre. La même année, Grégoire XIV lui envoya un Bref qui l'autorisoit à élire un Roi Catholique, pour extirper, disoit-il, l'Hérésie du Royaume de France. Ce Prélat vendu aux Espagnols, qui lui promettoient la Thiarre, seconda leurs desseins avec une fureur aveugle. Il se signala sur-tout par une haine irréconciliable contre Henri IV, quelque temps avant la tenue des Etats convoqués par le Duc de Mayenne, il fit publier un écrit qui avoit pour titre. *A tous les Catholiques de quelque prééminence, état ou condition qu'ils soient, qui suivent le parti de l'Hérétique, qui lui adhérent, ou qui lui prêtent secours en quelque maniere que ce soit, &c.* Il parut à la tête des Etats, où il vouloit qu'on commençât par faire jurer à tous ceux qui étoient présens de ne jamais se réconcilier avec Henri de Bourbon, ni de le reconnoître pour Roi, *quand même il abjureroit ses erreurs & se feroit Catholique.* Ce fut chez lui que se tint l'assemblée, où le Duc de Feria, Ambassadeur d'Espagne, fit cette proposition révoltante de mettre l'Infante sur le Trône de France. Ce fut lui qui défendit à René-Benoît, Curé de St. Eustache, de se rendre aux invitations d'Henri IV, qui lui avoit mandé de venir le disposer à sa conversion. Benoît s'étant rendu auprès de

S. M. avec deux autres Curés, malgré la défenſe du Légat, il les déféra à la Sorbonne, & demanda, mais inutilement, qu'ils fuſſent excommuniés, & retranchés de l'Egliſe. La veille de l'abjuration d'Henri IV, il fit publier une Déclaration, qui portoit qu'*Henri de Bourbon, ſoi-diſant Roi de France & de Navarre, ayant été déclaré par Sixte V Hérétique relaps, impénitent, chef & fauteur des Hérétiques, ne pouvoit être abſous que par le Pape, & que tout ce que feroient les Prélats, ſeroit nul.* Jean Boucher, Curé de St. Benoît, auquel il avoit communiqué ſa haine, lui dédia les neuf ſermons qu'ils avoit faits contre Henri IV. Ils avoient pour titre : *Sermons ſur la ſimulée converſion, & la nullité de l'abſolution de Henri de Bourbon, Prince de Bearn, à St. Denis le 25 Juillet* 1593. Enfin, ce Prélat furieux de voir ſa haine infructueuſe, & ne pouvant ſoutenir ni la vue du Roi, ni les marques de joie des Pariſiens, lorſque le Roi rentra dans ſa Capitale, s'arracha de cette ville avec précipitation ſans répondre aux bontés d'Henri IV, qui l'avoit fait prier par M. du Perron, de reſter à Paris, en l'aſſurant qu'il recevroit de ſa part plus de graces & d'honneurs qu'il n'en avoit jamais reçu de la Ligue. Voyez M. de Thou, hiſt. Univerſelle, tom. VII, pag. 775, édit. *in*-4°.

Voyez auſſi l'hiſt. Eccl. par l'Abbé de Fleury, tom. XXXVI, pag. 317.

[41] Renaud de Beaune, étoit fils de Guillaume de Beaune, Baron de Samblançai, & de Bonne Catherine. Il naquit à Tours en 1527. Il fut Conſeil-

ler & Préſident des Enquêtes au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, & Chancelier de Monſieur, frere unique d'Henri III. Après la mort de Monſieur, le Roi le nomma à l'Evêché de Mende. Il paſſa enſuite à l'Archevêché & au Patriarchat de Bourges en 1581. Et enfin, à l'Archevêché de Sens en 1596; mais il n'eut ſes Bulles qu'en 1602. Clément VIII les lui refuſoit toujours malgré les inſtances d'Henri IV, & les ſollicitations de M. d'Oſſat. S. S. ne pouvoit lui pardonner d'avoir donné au Roi l'abſolution à St. Denis, & d'avoir (ainſi qu'on l'en accuſoit fauſſement) propoſé d'établir un Patriarche en France. M. de Beaune fit ſur-tout éclater ſon zèle & ſon éloquence aux Conférences de Surenne. Il y ſoutint avec la plus grande fermeté les droits d'Henri IV au Trône de France. Pour reconnoître ſes ſervices, ce Prince magnanime & bienfaiſant, le fit Grand Aumônier de France, & Commandeur de ſes Ordres. L'Archevêque de Sens mourut à Paris en 1606, âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Il eſt enterré à N. D. où l'on voit encore ſon Epitaphe.

La Maiſon de Beaune étoit originaire de Tours. Jean de Beaune, chef de cette famille, fut *Argentier* * des Rois Louis XI, & Charles VIII. Voyez Moreri, & l'hiſt. Univerſ. de M. de Thou.

* *Sous Henri IV & ſous les regnes précédens*, l'Argentier *du Roi étoit celui qui étoit chargé de la dépenſe qui regardoit les Habits de la Perſonne du Roi, & les ornemens de ſa Chambre ou Garderobe. On l'appelloit plus communément* Tréſorier *de* l'Argenterie.

[42] M. d'Offat pofe d'abord pour principe dans cette réponfe, qu'un Hérétique, même relaps, dès qu'il eft repentant, peut & doit même être abfous par le Souverain Pontife ; que ce feroit même une impiété de révoquer en doute la miféricorde de Dieu pour quelqu'efpece de crime que ce fût, & de refufer en conféquence de recevoir un pénitent, qui demande à rentrer dans le fein de l'Eglife ; que la Bulle de Lucius III, fur laquelle Gonzalez s'appuie pour prouver que le Pape ne peut pas abfoudre Henri de Bourbon, ne porte pas fur le for de la confcience, & ne regarde que la vie & les dignités ; ainfi que l'expliquent S. Thomas d'Aquin & le Pape Alexandre IV, au 6e. livre des Décrétales. Il s'agit donc de fçavoir, fi S. S. peut & doit permettre à un relaps pénitent, l'ufage des biens extérieurs ; or les conftitutions de Lucius ne s'y oppofent pas, parce que ce font des loix arbitraires, que le S. Siége par fon pouvoir fuprême, peut abroger à volonté, & ce feroit même lui faire injure que de le lui difputer. D'après ces regles une fois établies, la feule queftion qui refte à décider, eft d'examiner lequel eft le plu avantageux pour le Pape & pour le bien de l'Eglife, d'accorder à Henri de Bourbon l'abfolution qu'il demande, & de le reconnoître pour Roi légitime des François, ou de lui refufer l'un & l'autre. Il eft certain que ce qui doit déterminer dans une matiere auffi importante ; c'eft le danger ou l'utilité qui peut en réfulter pour la Chrétienté. Il eft évident que l'infléxibilité du Pape envers Henri de

Bourbon, ne peut qu'apporter un très-grand dommage à la religion Catholique en France. Le désordre qui regne dans ce Royaume, même parmi les Ecclésiastiques, en est une preuve convaincante. Les peuples manquent de Pasteurs pour les conduire & les éclairer. Le service Divin est négligé, & même supprimé dans la plupart des Eglises. Les Bénéfices pillés & possédés par des Hérétiques, & même par des femmes. Ces désordres se sont répandus dans toute l'Europe par les troubles qu'excitent les différentes factions. L'utilité que le St. Siége & la religion peuvent retirer des secours qu'Henri de Bourbon procurera aux Puissances Catholiques pour la défense du Christianisme, lorsqu'il sera paisible possesseur de son Royaume, n'est pas un objet moins important à considérer. Il est aisé de juger de la puissance qu'il acquerrera, lorsque le Pape l'aura reçu dans le sein de l'Eglise, par les victoires qu'il a déja remportées avant d'y rentrer. S. S. peut même se reprocher les dangers où ses refus exposent ce Prince de la part des Fanatiques, qui croient faire une action méritoire en attentant à sa vie, parce qu'il semble autoriser ce crime aussi abominable aux yeux de Dieu, qu'à ceux des hommes. L'élection d'ailleurs d'un autre Roi, tentée jusqu'alors inutilement, ne peut servir qu'à prolonger les guerres civiles, & détruire avec le temps la religion Catholique en France.

Le Droit Canon exige aussi qu'on ait égard à la dignité & au mérite de la personne; & dans ce cas,

n'y en a point pour lequel on doive avoir plus d'indulgence que pour Henri de Bourbon. D'ailleurs dans quel temps ce Prince demande-t-il à rentrer dans le ſein de l'Egliſe ? C'eſt lorſque les Ligueurs ne peuvent plus l'y contraindre, qu'il eſt maître de la plus grande partie de ſon Royaume, & qu'il promet d'employer maintenant ſes forces à la défenſe de la religion. Eſt-il une plus grande preuve de la ſincérité de ſa converſion ? n'y a-t-il point à craindre d'un autre côté, que les animoſités & les haines particulieres ne faſſent rejetter des offres auſſi avantageuſes pour la Chrétienté, & qu'une plus longue ſévérité ne plonge la France dans le Schiſme le plus dangereux ? A tous ces motifs ſi propres à émouvoir le Souverain Pontife, & l'engager à recevoir un Roi pénitent; on peut ajouter encore les prieres de tous les bons François, ſoit Catholiques, ſoit Hérétiques, & même les vœux de preſque toute l'Europe.

Les Ligueurs & les ennemis de la France, ont déshonoré la religion qu'ils prétendoient profeſſer en la faiſant ſervir de prétexte à leur révolte, même ſous un Roi Catholique, tel qu'Henri III. Ils ont commis ſous le vain titre de défenſeurs de la Foi, les crimes les plus atroces ; ils ont aſſaſſiné leur maître, & lorſque leur Prince légitime donne les plus grandes marques de ſoumiſſion & de repentance, ils veulent ſoulever contre lui les Puiſſances Spirituelles & Temporelles, & détourner S. S. de lui accorder le pardon qu'il lui demande. Ces ſeuls

faits suffiſent pour prouver que l'intérêt de la religion n'eſt point ce qui les a guidés juſqu'à préſent, ni ce qui les guide encore, & le Pape loin de la ſervir, deviendroit le Miniſtre de leur injuſtice & de leur fureur, s'il ſe prêtoit à leurs déſirs. On peut même aſſûrer avec certitude, que les Ligueurs de bonne foi, & qui ne ſont entrés dans *la Sainte union* que pour le maintien de la foi, ſont les premiers maintenant à déſirer la paix; il l'ont aſſez témoigné par l'emportement dans lequel ils ſont entrés contre le Légat qui vouloit s'oppoſer à la tréve.

A l'égard des chefs qui n'ont cherché qu'à ſatisfaire leur ambition, ils ſont devenus odieux aux peuples qui ont été leurs victimes, & lorſque l'abſolution du Roi leur aura ôté tout prétexte de continuer la guerre, la paix ſera bientôt rétablie. Ces chefs d'ailleurs n'ont jamais été unis enſemble, parce que leurs intérêts étoient différents. Déchus de leurs eſpérances par les ſuccès d'Henri de Bourbon, & craignant les ſuites d'une guerre qui peut les plonger dans les plus grands malheurs, ils accepteront infailliblement les propoſitions avantageuſes de leur maître légitime, ſans attendre le conſentement du Pape. Il eſt donc de l'intérêt de S. S. d'abſoudre le Roi, avant que les Ligueurs aient fait leur paix avec ce Prince; car, s'il ne prévient pas ce moment, il perdra le mérite de ſa médiation, & par conſéquent ſon autorité en France. Henri IV n'ayant plus rien à craindre de la part de la Ligue, pourra établir, ou dumoins favoriſer le Schiſme dans ſon

Royaume, & comme il n'aura plus les mêmes motifs pour défirer l'abfolution du Pape, ce dernier ne pourra plus ufer de fes droits avec le même avantage, pour impofer à Henri de Bourbon des conditions qui le retiennent pour jamais attaché à fa religion & au S. Siége; un plus long refus mettra donc Clément VIII hors d'état de donner la loi à un Prince, qui pour lors l'aura donnée aux autres. S. S. d'ailleurs n'a-t-elle pas à craindre que fa févérité n'aliene contre elle les Catholiques même les plus zèlés, par les maux que la continuation de la guerre leur fera fouffrir, & que ce fléau ne favorife les projets de l'Héréfie?

On peut même ajouter à tous ces motifs, que fi le Pape, pour éviter de plus grands maux, tolere les abus qui fe commettent dans Rome & fous fes yeux, par ceux même qui devroient fervir d'exemple à tous les fidéles, & conferver la religion & les mœurs dans toute leur intégrité, combien doit-il, à plus forte raifon, fe relâcher de fa rigueur, & fe montrer indulgent envers un Prince repentant de fes erreurs, qui vient fe jetter dans fes bras, & dont la converfion peut être fi avantageufe au bien de toute la Chrétienté!

Voyez l'hift. Univerf. de M. de Tou, tom. XII, liv. CVIII, pag. 90 & fuiv.

[43] Cintio Paffero, étoit fils d'un fimple bourgeois de Senigaille, petite ville du Duché d'Urbin, & d'une fœur du Pape Clément VIII. Il quitta fon nom pour prendre celui de fon oncle, qui s'appel-

loit Aldobrandin. Il fut fait Cardinal en 1593, ſous le titre de St. George s, & chargé de la protection des affaires d'Allemagne. Il s'abſenta deux fois de la Cour de Rome, où il ne vouloit pas revenir malgré les inſtances que lui en fit le Pape. Son mécontentement étoit fondé ſur ce que ſon oncle n'avoit pas pris aſſez à cœur, l'inſulte qu'un Eſtafier du Vice-Légat de Ferare lui avoit faite, en donnant des coups de bâton à ſon Cocher; mais particulierement ſur la préférence que le Pape donnoit dans le Gouvernement à Pierre Aldobrandin ſon frere, plus jeune que lui de vingt ans. Voyez M. de Thou & les Lettres du Cardinal d'Oſſat. Voyez auſſi les Mémoires du Cardinal Bentivoglio, pag. 51.

[44] François Tolet, étoit d'une baſſe extraction. Il naquit en 1532, à Cordoue, ville d'Eſpagne, célebre par la naiſſance des deux Seneque. Il fit ſes études dans l'Univerſité de Salamanque. Son maître de Philoſophie ne l'appelloit jamais autrement que *le monſtre d'eſprit.* Sa réputation le fit nommer à une Chaire de Philoſophie, dès l'âge de quinze ans. Il entra enſuite chez les Jéſuites. Ses Supérieurs l'envoyerent à Rome, comme ſur un théâtre digne de ſes talens. Il y fut Recteur du Collége de la Société pendant quelques années. Les Papes Pie V, Grégoire XIII, Sixte V, Urbin VII, Grégoire XIV, Innocent IX, & Clément VIII, l'honorerent de leur eſtime & de leur confiance. Les quatre premiers le choiſirent pour leur Prédicateur, & il eut ſous les trois autres, l'emploi de Théologien ordinaire. Il

fut

fut auſſi chargé d'accompagner le Cardinal Jean-François, Commendon, dans ſa Légation d'Allemagne. Il s'agiſſoit de former avec l'Empereur Maximilien & Sigiſmond Auguſte, Roi de Pologne, une Ligue contre le Turc. Tolet fit voir qu'il étoit auſſi bon Négociateur que bon Théologien. En 1593, Clément VIII, récompenſa ſes ſervices & ſon mérite, en l'élevant au Cardinalat. M. de Thou remarque que ce fut contre le vœu de ſon ordre. Il eſt le premier Jéſuite qui ait été décoré de cette dignité. En 1595, le Pape l'avoit choiſi pour la Légation de France; mais de très-fortes raiſons le firent changer de ſentiment. Son deſſein étant de charger le Légat, qu'il enverroit, & de la ratification de l'abſolution, & de la négociation de la paix entre le Roi de France & le Roi d'Eſpagne, il ſentit qu'il étoit important que ce Légat ne fût point ſuſpect à ces deux Rois, & le Cardinal Tolet l'étoit à Philippe II, par le zèle qu'il avoit montré pour Henri IV dans l'affaire de ſon abſolution. Ami de la juſtice & de la vérité, le Cardinal Tolet ne ſe prêta point, quoiqu'Eſpagnol, aux vues ambitieuſes du Roi d'Eſpagne, & travailla conſtamment à la réconciliation d'Henri IV avec le S. Siége. Clément VIII lui diſant un jour qu'il avoit eu une révélation qui l'empêchoit d'abſoudre le Roi; *S. Pere*, lui répondit le Cardinal Tolet, *ce ſcrupule vient du Diable; car s'il venoit de Dieu, il vous ſeroit venu avant la réſolution priſe de donner cette abſolution.* Il repliqua auſſi au Duc de Seſſe, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui

lui disoit, *si vous étiez aussi bon Espagnol que bon Théologien, vous n'opineriez pas à l'absolution d'Henri IV. Et vous, si vous étiez aussi bon Théologien qu'habile Ambassadeur, vous seriez de mon avis.* Henri IV lui en témoigna sa reconnoissance dans toutes les occasions, & lorsqu'il reçut les nouvelles de sa mort, en 1596, il donna des marques publiques de regrets & d'affliction, & honora la mémoire de ce grand homme par des services solemnels qu'il lui fit faire à Paris & à Rouen. Cependant M. de Thou rapporte que plusieurs personnes avoient attribué à des raisons purement politiques, le zèle du Cardinal Tolet pour l'absolution d'Henri IV. On prétendoit qu'en obligeant ce Prince, il n'avoit eu en vue que le rappel des Jésuites. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Nevers, qui fut envoyé après M. de Pisani pour solliciter l'absolution du Roi, n'eut pas lieu d'être content de ce Cardinal. Ce fut lui qui se chargea de dire au Duc, qu'il ne seroit point reçu comme Ambassadeur, mais comme simple particulier; que le Pape ne prolongeroit pas le terme de dix jours qu'on lui avoit donné pour sortir de Rome, & que la réponse qu'il demandoit par écrit ne lui seroit point accordée. Il lui dit aussi qu'il ne convenoit pas que les Prélats François, qu'il avoit amenés avec lui, allassent à l'audience de S. S. sans avoir vu auparavant le Cardinal Inquisiteur; que le Pape n'étoit point obligé de remettre dans le bon chemin, ceux qui s'en étoient écartés; qu'il falloit s'adresser d'abord à ses disciples, &c. Comme le

Digitized by Google

Duc lui faifoit les réponfes les plus folides, & lui témoignoit avec la plus vive douleur, les mauvais fuccès de fon ambaffade; ce Cardinal ne lui dit rien ; mais fit un fourire moqueur très-infultant pour le Duc. Le Cardinal Tolet mourut à l'âge de foixante-quatorze ans. Il a laiffé plufieurs ouvrages de Théologie, dignes de fa réputation; mais ce qui prouve encore davantage fon fçavoir profond, & la délicateffe de fon goût, c'eft le Bref que Grégoire XIII lui adreffa en 1584, par lequel il le fait Juge & Cenfeur de fes Ouvrages.

Voyez l'hift. Univerfelle de M. de Thou, & les lettres du Cardinal d'Offat.

[45] Jean-François Aldobrandin, étoit fils d'une des fœurs de Clément VIII. S. S. lui donna le nom d'Aldobrandin par affection. Il n'embraffa point l'état Eccléfiaftique comme les autres neveux du Pape. Il fut fait Général des armes de la *Sainte Eglife*, Châtelain du Château S. Ange, Gouverneur du Bourg, & Capitaine des Gardes du Pape. Ces quatre charges réunies lui rapportoient vingt-quatre mille écus, fomme confidérable pour ce temps là. Il époufa fa coufine, Olympie Aldobrandin, fœur du Cardinal, Pierre Aldobrandin. Cette femme avoit beaucoup de confidération & de crédit. Auffi M. d'Offat mande-t-il à M de Villeroy, qu'il eft effentiel que le Roi écrive à cette Dame pour l'intéreffer en fa faveur dans l'affaire de fon abfolution.

Jean-François ne fut employé que dans une feule négociation, dont il revint même fort mécontent. Il

étoit chargé d'annoncer à Philippe II, que le Pape son oncle, alloit donner l'absolution à Henri IV, & de solliciter en même temps du secours pour la guerre contre le Turc. Après avoir ainsi demandé des troupes & de l'argent aux différents Princes de la Chrétienté, il partit pour la Hongrie. Comme il étoit fort peu instruit dans l'art de la guerre, le Pape lui donna Paul Sforce pour le guider; cette expédition n'ayant pas été des plus heureuses, il revint solliciter de nouveaux secours, & partit une seconde fois pour la Hongrie. Un de ses soldats, nommé Barkmer, Allemand de nation, & qui passoit pour hermaphrodite, étant accouché au moment qu'on alloit se mettre en marche, acheva de détruire le peu d'espérance qu'on avoit conçue du succès de l'entreprise. Cet accouchement fut regardé comme un mauvais augure, & l'incapacité du Général autorisoit cette superstition, à peine fut-il arrivé à Varadin en Croatie, qu'il fut saisi d'une fievre chaude qui l'emporta eu peu de jours. Il ne fut point regretté. Silvestre Aldobrandin, son fils aîné, lui succéda dans ses charges excepté dans celle de Général du St. Siége; le Pape la réserva pour le Duc de Parme, qui avoit épousé une de ses nieces.

Voyez les lettres du C. d'Ossat, & les notes d'Amelot de la Houssaye.

[46] Jacques Davi Duperron, d'abord Lecteur d'Henri III, ensuite Evêque d'Evreux, Archevêque de Sens, Grand Aumônier & Cardinal, naquit le 25 Novembre 1556, dans le sein de la religion Pro-

teſtante. Son pere, qui étoit Miniſtre, s'appelloit Julien Davi. On ne ſçait pas quelle étoit ſa mere ; les Hiſtoriens ne s'accordent point ſur le lieu de la naiſſance du C. Duperron. Pluſieurs le font naître dans le Canton de Berne, quelques-uns à St. Lo, Ville de la Baſſe Normandie. D'autres à Geneve, où ſon pere s'étoit retiré pour fuir les pourſuites qu'on faiſoit en France contre les Réformés. Les uns prétendent que le nom de Duperron lui vient, du nom de la rue où ſa mere accoucha de lui, à Geneve. D'autres penſent que Davi deſcendoit de la maiſon de Duperron, ancienne famille de la Baſſe Normandie, qui a formé les branches de Longueville & de Cuteville. Mais ce qui fait révoquer en doute cette opinion, c'eſt que Duperron, qui étoit le plus vain de tous les hommes, ne parloit jamais de ſon extraction, & il n'auroit pas été ſi modeſte, ſi cette derniere origine eût été vraie.

Dès ſes premieres années, il montra les plus heureuſes diſpoſitions ; il avoit le germe de tous les talens. Une bonne éducation & du goût pour l'étude les firent éclore. Sa mémoire étoit prodigieuſe, ſes progrès furent ſurprenants dans tous les genres ; mais ſur-tout dans la Dialectique, ſcience alors très-recherchée. Il avoit de plus, l'eſprit ſouple, amuſant, & propre pour l'intrigue. Il ſe fit un grand nombre de protecteurs, la fortune l'appella à la Cour ; auſſi-tôt il renonça au Proteſtantiſme, & devint même le plus zèlé défenſeur de la religion Catholique. Il n'avoit que vingt ans lorſqu'il donna des leçons

publiques dans la grande Sale des Auguſtins de Paris, ſur la Philoſophie Peripathéticienne, & ſur les Mathématiques. Il confondoit tous les Docteurs Proteſtans qui oſoient l'attaquer. Henri III voulut le voir, en fut très-content, le prit pour ſon lecteur, & lui aſſigna une penſion de douze cents écus. Duperron amuſoit les Dames de la Cour, en leur expliquant les cauſes & les effets de la peſanteur de l'air, celles du flux & reflux de la mer, qu'il ſe vantoit d'avoir découvert le premier, & les queſtions les plus abſtraites de la Métaphiſique. Les Dames Romaines qu'il entretint de pareilles matieres, lorſqu'il alla à Rome recevoir l'abſolution au nom d'Henri IV, ne ſatisfirent pas moins ſa vanité. Il fut de toutes les dévotions puériles & ſuperſtitieuſes d'Henri III, & lui donnoit dans ſes Sermons les louanges les plus outrées. Il fit pluſieurs Oraiſons Funébres, qui lui acquirent la plus grande réputation ; il accompagna Henri III aux Etats de Blois, en 1588, & ce fut lui qui fit la harangue que le Roi y prononça. Après la mort de ce Prince, il paſſa au ſervice du Cardinal de Bourbon. C'eſt alors que Duperron forma le tiers-parti en faveur de ce Cardinal. Mais le Duc de Belgarde n'eut pas de peine à gagner Duperron qui lui découvrit tout le projet. Cette trahiſon lui valut les bonnes graces d'Henri IV, de M. de Sully, & de Gabrielle d'Eſtrées. L'Evêché d'Evreux étant venu à vaquer, il y fut nommé. On ſçait toute la part qu'il eut à la converſion du Roi ; le jour de l'abſolution donnée à

Henri IV à St. Denis, il étoit à côté de ce Prince. Il triomphoit de l'avoir ramené aux pieds des Autels. Les Ligueurs, & fur-tout la Sorbonne le traiterent de la maniere la plus outrageante dans les lettres qu'ils écrivirent au Pape après l'abjuration du Roi. Pendant la treve conclue entre Henri IV & le Duc de Mayenne, en 1593, l'Evêque d'Evreux remporta une victoire complette à l'affemblée de Mantes le 7 Décembre. Ce jour fut pour lui un jour de triomphe. Il terraffa quatorze Miniftres du nombre defquels étoient les fameux Berau & Rotan. Vers le mois d'Avril 1595, Henri IV, décora Duperron des titres de Confeiller d'Etat, & de premier Aumônier, pour l'envoyer à Rome. La protection de MM. de Sully & de Belgarde, lui procurerent cet honneur. M. d'Offat qui avoit été chargé feul de cette importante négociation, l'avoit conduite avec tant d'habileté, que lorfque M. Duperron arriva, il n'eut plus qu'à en recueillir les fruits. Le Pape fut très-content de M. Duperron, il le combla d'éloges, & lui accorda gratis les Bulles de l'Evêché d'Evreux. Il lui laiffa même entendre qu'il le décoreroit volontiers du chapeau de Cardinal, fi le Roi le demandoit pour lui.

Duperron de retour en France, vers le mois de Juillet 1596, effuya les Epigrammes les plus fanglantes de la part du public, choqué des cérémonies qu'on regardoit en France comme humiliantes, & aufquelles il s'étoit affujetti, pour plaire au Pape, en recevant l'abfolution au nom du Roi. Mais Henri IV

lui fit un très-bon accueil, & lui assigna une pension sur les bénéfices de l'Archevêché de Rouen.

Après avoir pris possession de son Evêché, M. d'Evreux se livra à la Prédication. Le zèle qu'il montra pour ramener dans le sein de l'Eglise plusieurs Protestans d'un rang distingué, lui valut de la part du Pape, des Brefs très-flateurs. Il entreprit la conversion de Madame la Duchesse de Bar, sœur du Roi; mais il ne put y réussir. L'avantage qu'il remporta alors sur Duplessis Mornai, à la Conférence de Fontainebleau, le dédommagea de ce mauvais succès. Il assista au traité de Vervins. Il fut chargé de la réconciliation du Comte de Soissons, avec le Duc de Montpensier. Mais l'occupation la plus chere & la plus agréable pour lui, étoit de chercher sans cesse à établir en France les prétentions ultramontaines. Il fit en 1604, un Rituel où il osa donner comme une loi qui devoit servir de regle, la Bulle *in cœna Domini*. Mais le Parlement la proscrivit. C'est alors que Duperron eut le chapeau de Cardinal. Le Roi l'envoya à Rome vers la fin du Pontificat de Clément VIII, pour y ménager les intérêts de la France, à l'avenement d'un nouveau Pape. Il se mit à la tête de la faction des Cardinaux François, & contribua beaucoup à l'exaltation de Leon XI, & de Paul V, qui étoient très-attachés à la France. La concorde rétablie entre ce dernier & les Vénitiens fut due en partie à ses soins. De retour en France, l'an 1606, il fut nommé à l'Archevêché de Sens, & à la place de grand Aumônier; la Présidence de la

Bibliothéque du Roi, étoit alors attachée à cette dignité. Après la mort funeste d'Henri IV, il fut un des quinze Conseillers de la Régente. Il se trouva aux états de Paris en 1614. L'opposition qu'il fit au célébre article proposé par le tiers-état, pour mettre en sûreté la vie de nos Rois, son acharnement contre le fameux Richer, Contre Marion, Avocat de l'Université, partie adverse des Jésuites, & contre tous ceux qui vouloient défendre nos libertés, feront à jamais la honte du Cardinal Duperron. Après avoir fait envain les derniers efforts pour faire admettre les Jésuites dans l'Université, il mourut le 5 Septembre 1618. Il légua sa Bibliothéque aux religieux de Picpus. Son cœur & ses entrailles furent déposés aux Jésuites de St. Louis, & son corps à la Cathédrale de Sens. Le Collége Royal lui doit son rétablissement. Jamais homme n'a été plus loué & plus décrié que le Cardinal Duperron; il a laissé une foule d'écrits en tous genres, qui prouvent la fécondité de son esprit; mais en même temps sa frivolité. Voyez la vie du Cardinal Duperron par M. de Burigny. Voyez aussi M. de Thou, & les mémoires du Cardinal Bentivoglio; ce dernier a fait le plus grand éloge du Cardinal Duperron.

[47] Le Cardinal Pierre Aldobrandin, étoit fils de Pierre Aldobrandin, Avocat Consistorial, frere de Clément VIII, tous ceux qui ont parlé de ce Cardinal en ont fait le plus grand éloge. Dès l'âge de 20 ans, il avoit toutes les qualités qui forment les

grands Miniſtres. Son oncle eut pour lui une eſtime & une affection particuliere. Cette prédilection cauſa des diſſentions dans ſa famille. Le Cardinal de St. George ſon autre neveu, quitta deux fois la Cour par jalouſie. On ne pouvoit rien obtenir de S. S. que par le canal du jeune Cardinal Aldobrandin. Il fut chargé par ſon oncle de toutes les négociations importantes. Henri IV le combla d'honneurs, lorſqu'il vint en France. Il obtint du Roi pendant ſon ſéjour, la promeſſe de faire publier le Concile de Trente, le rappel des Jéſuites, & la ſuppreſſion d'une inſcription gravée ſur la piramide qu'on avoit élevée à la place de la maiſon du pere de Jean Châtel, qui éterniſoit la honte de ces Religieux.

De retour à Rome, le Cardinal Aldobrandin ſe félicitoit d'avoir été diſpenſé de faire vérifier au Parlement ſes lettres de créance, comme les autres Légats *à Latere*. Il auroit bien voulu auſſi avoir à ſe vanter qu'Henri IV étoit venu au-devant lui, mais le Roi lui refuſa cet honneur, qu'il déſiroit ardemment. En 1599, Henri IV lui avoit offert la protection des affaires de France. Mais il l'avoit refuſée; il prit quelque temps après celle de Savoye. Il avoit pour Emmanuel un attachement qui éclata malgré lui dans pluſieurs occaſions. Il eſpéroit s'allier avec lui par le moyen de ſes nieces. Mais tous ſes projets furent renverſés. La mort fit diſparoître en un inſtant toute la famille Aldobrandine, qui étoit ſi nombreuſe & ſi fleuriſſante. Voyez

les Mémoires du Cardinal Bentivoglio, pag. 51 & suiv. Voyez aussi l'hist. Universelle de M. de Thou, & les Lettres du Cardinal d'Ossat.

[48] Ferdinand de Médicis, Grand Duc de Toscane, étoit le second fils du célebre Côme de Médicis. Il avoit embrassé l'état Ecclésiastique, & Pie IV l'avoit fait Cardinal. Mais en 1587, après la mort de François de Médicis son frere aîné, pere de Marie de Médicis, seconde femme d'Henri IV, il quitta la Pourpre, & épousa Christine de Lorrairaine, fille de Charles II Duc de Lorraine, & de Claude de France. Il mourut le 22 Février 1608.

On trouva dans ses coffres dix millions d'or, & la valeur de deux millions en pierreries. Pietro de Médicis son frere, prétendoit que cette somme lui appartenoit, & les Espagnols qui haissoient mortellement Ferdinand, & qui en étoient haïs de même, appuyoient cette prétention. Ferdinand prêta des sommes considérables à Henri IV, mais plutôt avec les précautions d'un Marchand, qu'avec la noblesse d'un Prince. Pendant les troubles de la Ligue, il s'étoit emparé des Isles d'If & de Pomegues. Henri IV eut beaucoup de peine à l'engager à les lui rendre. Ce fut M. d'Ossat qui fut chargé de cette négociation, & qui s'en acquitta avec cette adresse, & cette intelligence qui lui faisoit surmonter les plus grands obstacles. Voyez l'hist. Univers. de M. de Thou, & les lettres du Cardinal d'Ossat.

[49] M. Lomellin étoit d'une des vingt-huit familles nobles de Gênes, il comptoit dans sa maison

un Doge & plusieurs Cardinaux. Il embrassa l'état Ecclésiastique, il devint Evêque, & eut la charge de Clerc de la Chambre Apostolique. Il étoit le correspondant du Cardinal de Gondi, dans la négociation qui concernoit l'absolution d'Henri IV. Il en voulut partager la gloire avec M. d'Ossat; mais il n'y réussit pas. Son zèle lui mérita la reconnoissance & la protection d'Henri IV. Ce Prince le recommanda au Pape pour le Cardinalat, à la sollicitation de M. d'Ossat, qui n'oublia rien pour servir son ami. Mais il ne put engager S. S., à donner le Chapeau à M. Lomellin, qu'elle n'aimoit pas. On lui avoit rapporté qu'il avoit dit, que pour obtenir quelque grace de Clément VIII, il falloit le *gourmander* : jamais le Pape ne voulut même lui permettre de vendre sa charge de Clerc de la Chambre Apostolique, M. Lomellin mourut pendant le traité de paix de Vervins.

Voyez Moreri, les lettres du Cardinal d'Ossat, & M. de Thou.

[50] Alexandre d'Elbene, descendoit d'une famille noble de Florence, qui a toujours eu dans cette Ville une grande considération. Il naquit à Lyon le 7 Mai 1554. Il entra dans le service de très-bonne heure, & s'y distingua. Il fut blessé au Siége de la Rochelle en 1573. Il suivit Henri III en Pologne, en qualité de Gentilhomme ordinaire. Il servit sous les Ducs de Guise & de Mayenne. En 1589, ses affaires domestiques l'appellerent en Italie. Il y sollicita avec le plus grand zèle le Pape & les Car-

dinaux, pour la réconciliation d'Henri IV avec le St. Siége. Ce Prince l'honora de deux de ſes lettres, & lui envoya en 1596, le brevet de Conſeiller d'Etat. Ce fut M. d'Elbene, qui apporta au Roi les lettres de ſon abſolution. S. M. aſſiégeoit alors la Fere. Elle le reçut avec diſtinction, lui donna le collier de l'Ordre de St. Michel, & lui promit celui de l'Ordre du St. Eſprit, à la premiere promotion. Mais ce grand Roi ayant été aſſaſſiné, cette promotion n'eut point lieu, & M. d'Elbene fut privé de cet honneur. Il mourut en 1613, & laiſſa pluſieurs enfans, entr'autres, Alexandre d'Elbene, Seigneur de la Mothe, ſi connu par ſon eſprit & ſes talents Militaires, & Leon d'Elbene d'Iliers, Seigneur de Chantemeſle, Marcouſſi, &c.

Voyez Moreri, les lettres du Cardinal d'Oſſat, & M. de Thou.

[51] Maximilien de Béthune, Marquis de Roni, Duc de Sully, Pair & Maréchal de France, Grand-Maître de l'Artillerie, Sur-intendant des Finances & des Fortifications, Grand Voyer de France, étoit fils de François de Béthune Marquis de Roni. Il naquit le 12 Décembre 1560, & épouſa en 1584, Anne de Courtenay, ſeconde fille de François de Courtenay, Seigneur de Boutin. Il la perdit en 1589. En 1592, il ſe remaria avec Rachel de Cochefilet, veuve de François Hurault de Chateaupers. Il mourut à Villebon, le 22 Décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans. Le procès que lui intenta le Prince d'Henrichemont ſon petit-fils, pour faire caſſer

les substitutions qu'il avoit fait de quatre de ses terres, lui causa un chagrin mortel. Il ne survécut que 8 jours à l'Arrêt du Conseil, qui lui fit perdre son Procès.

M. de Sully tiroit son origine de l'ancienne maison de Coucy, alliée à celle d'Autriche; Robert dit Faisseus, qui vivoit au dixieme siécle, forma la tige de la maison de Béthune; il descendoit d'une branche cadette des anciens Comtes de Flandres qui eut pour son apanage la Ville de Béthune premiere Baronnie du Comté d'Artois. La maison de Béthune a formé des alliances avec tous les Souverains de l'Europe, avec les Empereurs de Constantinople, les Rois de Jérusalem, &c.

M. de Sully fut élevé dans le sein de la religion Réformée. Il y demeura fermement attaché toute sa vie. Rien ne put jamais le faire changer; ni les menaces, ni les promesses; ni même l'exemple & les tendres sollicitations d'Henri IV. Voyez les mémoires de Sully, deuxieme édition *in*-4°.

L'histoire du Duc de Sully est si connue, ses vertus, son mérite, ses talens, & sur-tout son attachement pour Henry IV, l'ont rendu si recommandable, que j'ai regardé comme superflu d'entrer dans un plus grand détail sur les qualités éminentes de ce Ministre, dont l'éloge est dans tous les cœurs; mais comme les plus grands hommes ne sont pas exempts des foiblesses inséparables de l'humanité, M. de Sully ne fut pas inaccessible à la jalousie, & l'inflexibilité naturelle de son caractere en ren-

doit les effets plus durables & plus amers qu'ils n'euſſent été dans une ame moins ferme. On verra dans la ſuite de cette hiſtoire, combien M. d'Oſſat eut ſujet de ſe plaindre de M. de Sully ; mais ce dernier haïſſoit peut-être autant en lui M. de Villeroy, qu'il cherchoit à mortifier dans la perſonne de ſon protégé, que M. d'Oſſat lui-même.

[52] Malvaiſie, Malvezzi, ou Malvaſe, étoit iſſu d'une des principales maiſons de Bologne. Il s'attacha à la Cour de Rome, & parvint aux premieres Prélatures. Clément VIII qui l'affectionnoit, l'envoya en Flandres en qualité de Commiſſaire & de Nonce Apoſtolique. Ce Miniſtre étoit vendu au Roi d'Eſpagne, & avoit voué une haîne mortelle à Henri IV : pour ranimer les reſtes de la Ligue, il repandoit que le Pape ne donneroit jamais l'abſolution au Roi ; mais lorſqu'il vit que ce Prince triomphoit de tous les obſtacles, & s'affermiſſoit de plus en plus ſur ſon Trône, il réſolut de le faire aſſaſſiner. En conſéquence, il fit venir à Bruxelles où il étoit réſident, deux Jacobins du Couvent de Gand, que M. d'Oſſat appelle *la Pepiniere des Aſſaſſins.* Le premier ſe nommoit Charles Ridicoux, ou Ridicow, dit d'Avenes, & le ſecond Pierre Argier ou Herſolle. Après s'être obligé par un contrat horrible, à commettre un crime auſſi abominable, d'Avenes partit pour Paris ; mais ayant appris en route, que le Roi étoit réconcilié avec le St. Siége, il renonça à ſon déteſtable projet, & revint vers Malvaiſie, qui lui demanda pourquoi il n'avoit pas

fait son coup ; c'est que j'ai appris, dit-il, *que le Roi est rentré dans le sein de l'Eglise : bon, bon*, lui répondit le Nonce, *le Pape l'a proscrit lui, & tous ceux de son parti.* Ce Prélat remit ainsi le poignard à la main de d'Avenes, qui revint en France pour y consommer son crime ; mais il fut arrêté & rompu vif, avec un Capucin nommé Langlois, qui étoit venu dans le même dessein. Pierre Hersolle échappa au supplice par la fuite.

Lorsque Clément VIII reçut le Mémoire circonstancié de l'horrible complot de son Ministre, il n'en voulut rien croire, & soutint que *Malvaisie avoit toujours incliné à la France, & eu intelligence avec le Marquis de Pisani, & fait tous bons offices pour le Roi.* Comment concilier ce témoignage de Clément VIII avec la Lettre de Malvaisie au Duc de Mayenne, ses intelligences avec la Cour d'Espagne, sa correspondance en Ecosse pour y faciliter les desseins des Espagnols sur ce Royaume, & sur l'Angleterre alliés de la France ; enfin, avec les imputations & le mécontentement du Cardinal Aldobrandin contre ce Ministre.

Le correspondant de Malvaisie en Ecosse, étoit le Pere Gordon Jésuite, oncle du Comte de Huntlei. Ce dernier étoit à la tête des factieux. Malvaisie fit passer par ordre du Pape, dix mille écus au Pere Gordon en 1594, pour favoriser le soulevement qu'il avoit fomenté. Voyez les Lettres du Cardinal d'Ossat, & l'histoire Universelle de M. de Thou.

[53] Jean Châtel étoit fils de Pierre Châtel, Marchand

chand Drapier, établi près le Palais. Il ne faisoit que de sortir des Jésuites, où il avoit fait ses études, lorsqu'il forma l'horrible projet d'assassiner Henri IV. Les liaisons qu'il avoit formées avec plusieurs de ces Peres, le ramenoient souvent dans leur maison, & il assistoit à tous leurs exercices spirituels. Il n'avoit alors que dix-neuf ans. Livré à des vices monstrueux depuis sa plus tendre jeunesse, quoiqu'il fût naturellement dévot & superstitieux; il fut effrayé par les remords de sa conscience. Son imagination s'échauffa, il crut ne pouvoir appaiser le Ciel irrité contre lui, qu'en assassinant un Prince qu'on lui faisoit regarder comme un Tyran, & comme un Hérétique proscrit par le Pape. Le 27 Décembre 1594; ce furieux, se munit d'un poignard, & va au-devant du Roi, qui devoit arriver de St. Germain. N'ayant pu l'aborder sur la route, il le suit à Paris, se mêle dans la foule des courtisans, & pénétre jusque dans sa chambre. Son dessein avoit été de frapper le Roi à la gorge; mais ce Prince s'étant baissé pour embrasser François de la Grange, Seigneur de Montigny, le coup ne porta heureusement que sur la levre inférieure. Châtel fut arrêté sur le champ, & remis entre les mains du Prévôt de l'Hôtel. Il avoua dans son interrogatoire, que son pere, auquel il avoit fait part de son dessein, l'avoit mené la veille chez le Pere Gueret, son Régent de Philosophie. On fit les recherches les plus exactes au Collége des Jésuites. On trouva chez le Pere Guignard, des maximes affreuses sur le Régi-

cide écrites de sa propre main. Le Pere Guignard fut pendu. Le Pere Gueret & Pierre Châtel, furent bannis. Jean Châtel souffrit le dernier supplice avec un courage fanatique. Il fut tenaillé & tiré à quatre chevaux, sans pousser un soupir. La Société des Jésuites fut bannie du Royame, & pour éterniser sa honte, on éleva à la place de la maison de Pierre Châtel, une pyramide à quatre faces, sur laquelle on grava l'Arrêt du Parlement, & plusieurs Inscriptions en vers. Cet Arrêt ne fut censuré que par la Cour de Rome, comme on le verra dans la négociation concernant le rétablissement des Jésuites. Voyez les Lettres du Cardinal d'Ossat, & l'histoire Universelle de M. de Thou.

[54] Les Catholiques & les Protestans fatigués d'une guerre qui épuisoit également les deux partis, soupiroient après un accommodement. Le Duc de Montpensier & M. de Villeroy d'une part, & M. de Biron de l'autre, ménagerent un traité entre les deux Rois, Henri III & Henri IV, alors Roi de Navarre, en conséquence on vit paroître avec une joie universelle, au mois de Septembre 1577, le fameux Edit de Poitiers. Il contenoit soixante-trois articles, lesquels réformoient, interprétoient ou modifioient les Edits précédens, & établissoient une parfaite égalité entre les sujets de l'une & de l'aute religion. Il y eut aussi un traité particulier pour certains articles qu'il étoit intéressant de ne pas rendre publics. Ce traité secret fut enregistré au Parlement comme l'Edit, mais on n'en fit point la lecture. Il avoit principalement

pour objet, le mariage des Prêtres & des Moines. On défendoit les recherches au sujet de ceux qui étoient contractés, & les enfans qui en étoient issus, furent déclarés habiles à succéder à tous les biens acquis devant & après le mariage. On y validoit aussi les mariages des Protestans, contractés au troisieme & au quatrieme degrés, faits avant l'enregistrement de l'Edit, & ceux qui avoient été contractés au deuxieme degré, ou du deuxieme au troisieme, pouvoient être tolérés par l'autorité Royale.

Le Roi, la Reine-Mere, & le Duc d'Anjou, qui étoient à Poitiers, jurerent d'observer cet Edit, & l'Acte du serment fut envoyé à Henri IV, qui étoit alors à Bergerac. Voyez l'histoire Universelle de M. de Thou, liv. LXIV.

[55] Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, Comte de Montfort, &c. naquit le 25 Septembre 1555. Il étoit issu de l'ancienne maison de la Tour d'Auvergne, tige des Seigneurs de Mongascon & d'Oliergues; des Vicomtes de Turenne, & des Ducs de Bouillon; des Comtes d'Auvergne, des Barons de Murat, & des Seigneurs de Planchas & de Saint-Exupéri.

Il épousa en premieres noces, le 15 Octobre 1591, Charlotte de la Marck, Dame de Bouillon & de Sedan, & en secondes noces, Isabelle de Nassau, fille puînée de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, le 16 Avril 1595.

Après avoir servi quelque temps sous Charles IX, il passa dans le parti du Duc d'Alençon. Il fut fait

prisonnier dans un combat que ce Prince livra aux Espagnols près Cambray. Il demeura près de trois ans en prison, & n'en sortit qu'en payant une rançon de 53000 écus. Il s'attacha ensuite à Henri IV. Il embrassa même la religion protestante pour complaire au Roi, qui le flattoit de lui donner sa sœur Catherine en mariage. Il se signala à la bataille de Coutras, au siége de Paris, & défit près de Beaumont, les troupes du Duc de Lorraine, en 1592. Cette même année Henry IV, le fit Maréchal de France. Aussi-tôt il conseilla au Roi de porter la guerre dans les Pays-Bas contre Philippe II. Le Roi suivit son avis, & lui donna des troupes. Le Maréchal entra dans le Luxembourg, tout céda au bonheur de ses armes & à sa valeur. Il prit plusieurs places aux Espagnols ; mais il ne put faire lever le siége de Dourlans. Pour se venger de ces succès, & rendre Henry IV odieux aux Catholiques, & sur-tout à la Cour de Rome, auprès de laquelle ce Prince sollicitoit alors son absolution, les Espagnols répandoient contre le Maréchal de Bouillon, les calomnies les plus attroces, & qui n'avoient aucun fondement.

M. de Bouillon ne rendit pas des services moins signalés à son Roi dans les négociations. Il alla plusieurs fois en Angleterre, en Hollande, & auprès des Princes Protestans. Il en obtint des secours, & conclut avec eux des alliances très-avantageuses pour son Maître ; mais peu s'en fallut qu'il ne terminât une carriere si glorieuse, par une fin aussi honteuse

que funeſte. Ses intelligences avec le Duc de Biron le rendirent ſuſpect à Henri IV, qui eut avec lui des explications très-vives à ce ſujet, à Blois & à Poitiers. Le peu de reſpect & de ſoumiſſion qu'il montra alors au Roi, confirmerent S. M. dans ſes ſoupçons. Le voyage que le Duc fit peu de temps après dans le Limoſin, où étoit le centre des conſpirations, acheva d'irriter Henri IV. Le Duc ne trouva de ſûreté que dans la fuite. Il fut long-temps errant & incertain d'une retraite. Cependant la Reine Eliſabeth, l'Electeur Palatin, la plupart des Princes Proteſtans, & la Reine elle-même, qui l'avoient aſſuré de leur amitié, s'intéreſſerent pour lui auprès du Roi. Le Duc vint le trouver le 6 Avril 1606. Il ſe jetta à ſes pieds, & lui remit ſa Principauté de Sedan. Henry IV n'eut pas de peine à lui pardonner, & lui rendit même Sedan au bout d'un mois. M. de Bouillon reſta fidele au Roi, & mourut en 1623, âgé de 67 ans & demi. Il fut enterré à Sedan.

Voyez les Lettres du Cardinal d'Oſſat, & l'hiſt. Univerſ. de M. de Thou, liv. CXI, CXII, CXIV, CXXVIII, CXXIX, CXXXIV. & CXXXVI.

[56] Ce fut le 17 Janvier 1595, qu'Henri IV déclara la guerre à l'Eſpagne.

L'Archiduc Erneſt, Gouverneur des Pays-Bas, pour Philippe II, répondit à cette déclaration par un Manifeſte plein d'inſolence. Il préſentoit comme des bienfaits ſignalés, les ſecours que le Roi d'Eſpagne avoit envoyés en France pendant tout le cours des guerres civiles, & qui n'avoient ſervi

qu'à déchirer ce Royaume. Il exaltoit la fidélité & l'attachement du Roi Catholique pour les Rois légitimes de France, son zèle pour maintenir l'ancienne religion contre les Huguenots, & sur-tout contre *le Prince de Bearn.* Il protestoit que quand même le Pape lui accorderoit l'absolution, Philippe II ne pourroit pas se dispenser de continuer à lui faire la guerre avec cette valeur & cette réputation, qui l'avoient toujours accompagné ainsi que les Rois ses prédécesseurs. L'Archiduc Ernest étant mort avant la publication de ce Manifeste, le Comte de Fuentes, qui lui succéda dans les Pays-Bas, & dans la haine qu'il portoit à Henri IV, le fit publier le 26 Mars 1595. Voyez l'hist. de Flandres par Dom Carlos Coloma, liv. 8.

[57] Séraphin Olivier, naquit à Lyon, & fut élevé à Boulogne en Italie, patrie de sa mere. M. de Thou, dit qu'il étoit bâtard du Chancelier Olivier. On voit dans le *Gallia Christiana*, qu'il étoit fils posthume d'un nommé Olivier de Lyon, de la famille Olivier qui a donné des Chanceliers à la France. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne lui a jamais reproché à Rome le défaut de naissance; il fut fait Auditeur de Rote par Pie V, à la recommandation de Charles IX, & exerça cette charge pendant quarante ans, avec la plus grande distinction. On l'appelloit l'Oracle de la Jurisprudence; il étoit homme d'esprit. Sa conversation étoit libre & enjouée, & ses plaisanteries ingénieuses. Ce fut lui qui détermina le Pape à donner audience à la Cliel-

le, qu'Henri IV envoyoit à S. S. pour lui faire part de ſa converſion. Clément VIII diſoit qu'il ne vouloit point recevoir l'envoyé d'un Prince Hérétique & excommunié. M. Séraphin qui avoit amené la Clielle, voyant que tous les motifs qu'il alléguoit au Pape pour l'engager à admettre ce Gentilhomme, ne faiſoient aucune impreſſion ſur ſon eſprit, s'aviſa de lui dire, *pour moi*, St. Pere, *ſi j'étois Pape, je ne ferois pas comme votre Sainteté; car je donnerois audience même au Diable, ſi j'avois lieu de pouvoir eſpérer ſa converſion.* Ce bon mot fit rire le Pape, ou plutôt l'éclaira. Il donna une audience ſecrette à la Clielle, & lui fit dire par M. d'Oſſat, que les démarches du Roi ne ſeroient pas infructueuſes, ſi ſa conduite y répondoit. Le zèle de M. Séraphin pour les intérêts de la France, lui attira la haine des Eſpagnols, qui s'oppoſerent toujours à ſon avancement. Ils vinrent à bout de le faire exclure de trois promotions conſécutives de Cardinaux; ſon humeur enjouée, & ſon goût pour les bons mots, leur ſervit de prétexte pour l'accuſer d'aimer la table & les femmes; mais ſa vertu, ſon mérite, & les inſtances de M. d'Oſſat, au nom d'Henri IV, & celles de toute l'Italie, triompherent enfin de la malignité & de la calomnie. Le Pape donna à ce Prélat l'Abbaye de St. Nicolas-des-Prés de Verdun, en 1597. Henri IV le nomma en 1600, à l'Evêché de Rennes, dont le Cardinal d'Oſſat ſe démit, pour prendre celui de Bayeux. En 1602, Clément VIII lui donna le Patriarchat d'Alexandrie, & en 1604, il

l'éleva au comble des honneurs, en le décorant du Chapeau de Cardinal. M. Séraphin avoit alors soixante-onze ans. Il mourut en 1609. Voyez l'hist. Univers. de M. de Thou, édition *in*-4°. à la table, art. *Olivier*. Voyez aussi les Lettres du Cardinal d'Ossat à la table, art. *Séraphin*.

[58] Le Duc de Mayenne ne pouvoit plus se maintenir en France avec les débris de la Ligue. Il ne lui restoit plus d'autre place que Châlons en Bourgogne. Il étoit temps qu'il songeât à se ménager une retraite en Espagne, ou à faire un accommodement avec son Roi. Il avoit lieu de se défier des Espagnols. Il n'ignoroit pas les mauvais offices que l'Archiduc Ernest Féria, & plusieurs autres lui avoient rendus auprès du Roi d'Espagne. Ils lui imputoient le mauvais état de leurs affaires, & depuis qu'ils avoient appris que le Président Jannin travailloit à le reconcilier avec Henri IV, ils l'accusoient de trahison & de perfidie. Il avoit même été question dans le Conseil de l'Archiduc, de lui faire trancher la tête. Il connoissoit d'ailleurs l'esprit inquiet & soupçonneux de Philippe II. D'un autre côté, il voyoit un vainqueur plein de franchise & de générosité. Cependant, il étoit sur le point de se rendre auprès du Roi d'Espagne, & de se justifier des calomnies de ses ennemis, lorsqu'Henri IV lui fit dire par M. de Lignerac, de le venir trouver. Pénétré de cet excès de bonté, il vint se jetter dans les bras d'un Roi généreux, qui sçavoit vaincre & pardonner. S'il n'eût pas tant différé, il auroit sans

doute fait un accommodement plus avantageux, & n'auroit pas fait dire de lui, qu'*il n'avoit ſçu faire ni la paix ni la guerre.* Voyez l'hiſt. Univerſelle de M. de Thou, liv. CXI, CXII & CXV. Voyez auſſi les Lettres du Cardinal d'Oſſat, tom. 1, pag. 459 & ſuiv. avec la note d'Amelot de la Houſſaye.

[59] Les Eſpagnols avoient déja tenté, ſous le Pontificat de Sixte V, de faire recevoir leur proteſtation contre l'abſolution d'Henri IV. Le Comte d'Olivarès, alors Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, avoit gagné pluſieurs Cardinaux, qui preſſoient le Pape d'admettre cette proteſtation; mais le Cardinal dom Inigo d'Avalo d'Arragona, fils du Marquis de Guaſt, s'y oppoſa vivement. Il repréſenta à Sixte V, que nul Prince ſéculier n'avoit le droit de lui preſcrire ce qu'il devoit faire en matiere de religion; que d'ailleurs, s'il ſe prétoit ſur cet objet aux deſirs du Roi d'Eſpagne, on perdroit la France comme on avoit perdu l'Angleterre; qu'Henri IV alors ſeroit contraint de ſe jetter dans les bras des Princes Proteſtans, & que le Schiſme ſeroit conſommé. Ces raiſons fortifierent le Pape dans la réſolution où il étoit déja de ne point excommunier les Princes; les Prélats & les Seigneurs qui étoient attachés à Henri IV. Voyez les Lettres du Cardinal d'Oſſat, pag. 452, à la Notte d'Amelot de la Houſſaye.

[60] Gilbert Gennebrard, natif d'Auvergne, avoit embraſſé l'Ordre de St. Benoît. Il enſeigna longtemps la Langue Hebraïque au Collége Royal. Le refus qu'Henri III lui fit de l'Evêché de Lavaur,

le jetta dans le parti de la Ligue, à laquelle il vendit ses talens & sa plume. On l'appelloit communément le Prédicateur de la Ligue. Il tient place parmi les Aubri & les Bouchers. Les Ducs de Mayenne & de Guise le recommanderent à Grégoire XIII. Ce Pape tout dévoué à la Ligue, le nomma à l'Archevêché d'Aix; mais lorsqu'Henri IV eut terrassé la Ligue, Gennebrard, qui n'avoit pas la nomination Royale, fut obligé de quitter sa dignité. Il en fut dépouillé par un Arrêt du Parlement de Toulouse, du 26 Janvier 1596. Il se retira avec regret dans son Prieuré de Semur en Bourgogne, dont le revenu étoit très-considérable. Il y mourut en 1587. Son Epitaphe lui conserve le titre d'Archevêque d'Aix. Voyez l'hist. Universelle de M. de Thou, liv. CXV & CXIX.

[61] Voici la teneur de la Requête que MM. Duperron & d'Ossat, présenterent à S. S. au nom du Roi, pour obtenir son absolution.

TRÈS-SAINT PERE,

» Exposent à votre Sainteté de la part d'Henri » IV, Roi de France & de Navarre, & au nom de » Sa Majesté, Jacques Davy, sieur Duperron son » Conseiller au Conseil d'Etat, & son premier » Aumônier, & Arnaud d'Ossat, Doyen de Varen, au Diocèse de Rodez, Procureur de S. M. » à ce expressement députés, qu'ayant plu à Dieu » depuis quelques années de toucher le cœur dudit » Seigneur Roi, & l'inspirer de s'unir à l'Eglise » Catholique, Apostolique & Romaine, il recher-

» cha tous les moyens à lui possibles pour y être
» reçu, & incorporé par autorité de ce St. Siége,
» & pour cet effet, ja du temps de Sixte V, envoya
» à Rome le sieur de Luxembourg, & depuis s'étant
» en dix-huit mois plus éclairci des points conten-
» tieux entre les Catholiques & les Hérétiques, en-
» voya à Rome au commencement de votre Pon-
» tificat, M. le Cardinal de Gondi, & puis le Mar-
» quis de Pisany, pour supplier votre Sainteté de
» lui commander les formes, & moyens qu'il de-
» voit tenir en sa conversion, afin que toutes cho-
» ses s'y passassent avec l'autorité & bon plaisir de
» votre béatitude, & qu'il n'y fût rien omis de tout
» ce quelle auroit estimé convenable; mais V. S. S.
» ne l'ayant réputé digne de ses commandemens,
» & lui se voyant en danger continuel de mort,
» tant pour les exploits de guerre, ès quels il se
» trouvoit tous les jours, que pour les fréquentes
» conspirations & aguets qui se faisoient contre sa
» personne, il fut enfin contraint de s'adresser aux
» Prélats de France pour exécuter son pieux & saint
» désir; par lesquels Prélats, & par plusieurs Doc-
» teurs de Théologie, ayant été suffisamment ins-
» truit en la foi Catolique, Apostolique & Romai-
» ne, il fit toutes les soumissions en tel cas requi-
» ses & accoutumées, & même l'abjuration de ses
» erreurs passées, & ensemble la profession de foi,
» qu'il veut garder & observer inviolablement; &
» par l'un desdits Prélats, & avec l'avis & assistan-
» ce des autres, reçut l'absolution des censures &

» excommunications par lui encourues, à cause des
» susdites erreurs, & néanmoins fut par les mê-
» mes Prélats remis à V. S. Souverain Pontife,
» Pasteur & Chef de l'Eglise, pour la supplier d'a-
» gréer ce qui par eux pouvoit avoir été fait en ce
» cas de nécessité très-urgente; à quoi lui ayant vou-
» lu satisfaire, sans aucun retardement comme à tou-
» tes les autres choses à lui, par lesdits Prélats im-
» posées, & ne pouvant lui-même en propre per-
» sonne venir vers votre Sainteté, qu'il reconnoît
» pour Souverain Pasteur en l'Eglise, députa M. le
» Duc de Nevers, accompagné de l'Evêque du Mans
» & d'autres Prélats, lui donnant charge de sup-
» plier V. S. de lui accorder ce qu'elle connoîtroit
» lui être nécessaire, & combien que ledit Seigneur
» Duc ne pût rapporter à S. M. la consolation qu'el-
» le désiroit de ce voyage, néanmoins ne laissant
» S. M. de se confier toujours en la bonté pater-
» nelle de V. S. elle retourne de nouveau aux pieds
» de V. B. & la supplie en toute humilité par les
» entrailles de N. S. Jésus-Christ, qu'il vous plai-
» se lui octroyer votre Sainte Bénédiction, & sou-
» veraine absolution des censures par lui encourues,
» & contre lui déclarées, à cause des erreurs sus-
» dites pour plus grande sûreté & repos de son ame,
» & bien de tout son Royaume, & pour la récon-
» ciliation & union d'icelui avec le S. Siége, sou-
» mettant S. M. sa personne aux commandemens
» de votre béatitude, & de la Ste. Mere Eglise,
» en la forme en tel cas due & requise, & vous

» suppliant lesdits Procureurs de vouloir considé-
» rer, que pour le divorce, que depuis sept ans
» en-ça, est entre ce St. Siége & cette Couronne,
» les choses de la Religion, de l'ordre Ecclésiasti-
» que, sont en très-grande confusion & en danger
» évident de ruine en France, pour la vacance d'un
» grand nombre d'Evêchés, Abbayes, & infinies
» Eglises paroissiales, & pour les attentats que tous
» les jours font les Cours & Magistrats séculiers
» sur la puissance Spirituelle, & les gens de Guer-
» re sur les biens Ecclésiastiques voisins, & pour
» les Hérésies ou l'Athéisme, ou la Barbarie & Pa-
» ganisme, qui vont occupant les esprits de ces peu-
» ples destitués de pasteurs, & privés de toute Cu-
» re d'ames & direction spirituelle, & pour l'hor-
» rible Schisme qui va se glissant en tout & par-
» tout ce Royaume, au péril ains damnation certai-
» ne de millions d'ames qui sont & ès siecles à
» venir, seront en France, choses qui doivent mou-
» voir à compassion & pitié, non-seulement un pe-
» re pitoyable, Vicaire de Jésus-Christ, qui avec
» son précieux sang a rachetté son troupeau; mais
» aussi toutes autres personnes qui ayent tant soit peu
» de sentiment du Christianisme ou d'humanité, &
» mêmement, qu'à tant & tant de maux, & à une
» si grande ruine de la religion Catholique, & dam-
» nation de tant d'ames, n'y a autre reméde que
» cette absolution qu'on vous demande, & la ré-
» conciliation & réunion de la Couronne très-Chré-
» tienne, avec le St. Siége Apostolique, dont s'en-

» ſuit incontinent la reſtitution de l'autorité de V. » B. en ce Royaume, les proviſions des Egliſes, » l'Ordination des Prêtres & Curés, le recouvre- » ment des biens Eccléſiaſtiques, la reſtauration du » Divin ſervice, de la religion, de l'ordre & diſ- » cipline Eccléſiaſtique, la fin d'infinis déſordres, » abus & mechancetés, avec la préſervation & ſa- » lut de tant d'ames, & au reſte; puis après accroiſ- » ſement de grandeur, de puiſſance & de gloire au » St. Siége, & faculté, & moyens à V. B. de pa- » cifier enſemble les Princes Chrétiens, & de faire » très-haute & ſalutaire entrepriſe de Pape, pour » le bien de toute la Chrétienté, & en tout temps » & occaſion recevoir de la France, tous les plus » grands ſecours, tant au Temporel comme au Spi- » rituel, que jamais le St. Siége ait reçus de ce » très-Chrétien & très-dévot Royaume ». Voyez les Lettres du C. d'Offat, tom. 1, pag. 465 à la note.

[62] Clément VIII s'apperçut dans le Conſiſtoire, que la plus grande partie des Cardinaux ne ſeroient point de ſon avis ſur l'abſolution d'Henri IV; c'eſt pourquoi il prit le parti de les entendre ſéparément. La goutte, dont il étoit alors tourmenté, lui ſervit de prétexte pour leur donner des audiences particulieres. Il fut ſecondé dans ces entretiens par le Cardinal Tolet & Baronius, les deux hommes les plus éclairés du Sacré Collége. (Ce dernier fut fait Cardinal en 1596). Ils firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit des Cardinaux, qu'ils les ramenerent les uns après les autres à leurs ſentimens. Clément VIII

leur rappella cette belle refléxion qu'Homere met dans la bouche de Neſtor, pour rétablir la concorde entre Achilles & Agammemnon. *Quelle joie*, diſoit Neſtor, *pour les Troyens nos ennemis, lorſqu'ils apprendront la diſcorde qui regne entre les deux principaux Chefs de la Grece.* De même leur dit le Pape, *quelle ſatisfaction pour les Hérétiques de voir la diviſion qui ſépare le Pere des Fidéles du fils aîné de l'Egliſe? Que dira-t-on en voyant le St. Siége, qui devroit conſerver la paix, nourrir & fomenter les troubles & les diſſenſions, &c.*

[63] L'écrit que MM. Duperron & d'Oſſat remirent au Pape, renfermoit les conditions ſuivantes accordées par Henri IV.

1°. Que ceux qui repréſenteroient le Roi, prêteroient le ſerment accoutumé d'obéir aux commandemens du St. Siége & de l'Egliſe.

2°. Qu'ils abjureroient, en préſence du Pape, le Calviniſme, & toutes les autres Héréſies, & feroient la profeſſion de foi accoutumée.

3°. Que le Roi rétabliroit la religion Catholique dans le Bearn, qu'il y nommeroit des Evêques Catholiques, & qu'il leur donneroit un revenu convenable pour ſoutenir leur dignité juſqu'à ce que les biens de l'Egliſe leur euſſent été rendus.

4°. Qu'il retireroit dans un an des mains des Hérétiques, le Prince de Condé, pour le faire élever dans la religion Catholique.

5°. Que les conventions faites, tant au ſujet des bénéfices que des autres objets, ſubſiſteroient.

6°. Que le Roi feroit publier & observer le Concile de Trente en entier, excepté cependant les articles qu'on ne pourroit faire exécuter sans troubler le repos de l'Etat, au cas qu'il y en eût de ce genre *.

7°. Qu'il ne nommeroit point aux Evêchés, Abbayes & autres Bénéfices, des Sectaires, ou gens suspects de l'être.

8°. Qu'il honoreroit, & prendroit sous sa protection, les Ecclésiastiques; qu'il empêcheroit les gens de guerre de les opprimer, & que si ces derniers avoient envahi leurs biens, il les leur feroit rendre sur le champ, & sans autre forme de procès, en quelque endroit du Royaume qu'ils fussent situés.

9°. Qu'ils révoqueroient les donations qui pourroient avoir été faites sous le titre de Bénéfices Laïcs, des biens ou des places fortes, appartenant à l'Eglise **.

* *Le Pape eut beaucoup de peine à obtenir la clause du sixieme article. MM. Duperron & d'Ossat, vouloient qu'on l'expliquât plus clairement, dans la crainte que les Protestans ne s'en plaignissent, sous prétexte qu'elle portoit atteinte aux Edits donnés en leur faveur; mais ils ne purent l'y engager. Ils manderent au Roi, que S. S. n'avoit pas voulu développer davantage cette clause, crainte d'être taxé d'approuver l'Edit de pacification; mais que les Protestans ne devoient point en être allarmés, parce qu'ils devoient sentir, que quelque interprétation qu'on lui donnât, leurs droits étoient en sûreté.*

** *Les Agens du Roi regardoient cet article comme inutile. Mais comme on avoit persuadé au Pape que le*

10°. Qu'il

10°. Qu'il feroit paroître par ſes actions & ſes diſcours, mais ſur-tout en conférant des emplois & des charges honorables aux vrais fidéles, qu'il conſidéroit les Catholiques, & que tous ſes vœux ne tendoient qu'à faire fleurir dans ſes états la religion qu'il avoit embraſſée *.

11°. Qu'il réciteroit, s'il n'avoit de juſtes cauſes de s'en diſpenſer, le Chapelet tous les jours, les Litanies tous les mercredis, & les ſamedis le Roſaire, en l'honneur de la Vierge, qu'il prendroit pour ſa protectrice auprès de Dieu, qu'il obſerveroit les jeûnes de l'Egliſe, qu'il entendroit la meſſe tous les jours, & la grand-meſſe les jours de fêtes.

12°. Qu'il feroit bâtir dans toutes les Provinces du Royaume, & ſur-tout en Bearn, un Couvent d'hommes ou de femmes, de Mandians ou de Religieux réformés.

13°. Qu'il s'approcheroit au moins quatre fois

Roi avoit donné à Henri de la Tour, Duc de Bouillon, l'Abbaye de St. Remy de Reims, ſous le titre de Bénéfice Laïc (quoique ce fait fût très-faux) le Pape voulut abſolument qu'on inſérât cet article parmi les conditions.

* *Les Miniſtres du Roi eurent beaucoup de peine à faire rédiger cet article ſous la forme dans laquelle il eſt conçu, parce que la Cour de Rome vouloit qu'il renfermât la révocation de l'Edit de Poitiers, &c. comme on peut le voir dans les conditions ci-deſſus propoſées par le Pape.*

l'année des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie.

14°. Qu'il ratifieroit en préſence du Légat, que S. S. devoit lui envoyer, l'abjuration faite à Rome par ſes Ambaſſadeurs, la profeſſion de foi & les autres promeſſes qu'ils y auroient faites, & qu'on enverroit au Pape le Procès-Verbal de cette ratification.

15°. Qu'il écriroit à tous les Princes Catholiques pour leur faire part du bonheur qu'il avoit d'être rentré dans le ſein de l'Egliſe Romaine, & les aſſurer qu'il vouloit y vivre & y mourir.

16°. Et enfin, qu'il ordonneroit dans tout ſon Royaume, de ſolemnelles actions de graces à Dieu, pour le remercier d'un ſi grand bienfait. Voyez ces conditions en original dans le volume 8778, des manuſcrits de la Bibliothéque du Roi. On y trouve auſſi l'acte de l'abſolution d'Henri IV, en Italien.

[64] Le Pape par ſon décret vouloit révoquer l'abſolution que le Roi avoit reçue à St. Denis, prétendant qu'il étoit contradictoire, que le Roi lui demandât une ſeconde abſolution, ſi la premiere étoit valide. Mais M. d'Oſſat obtint que ſans révoquer la premiere, le Pape approuveroit & confirmeroit tous les Actes de religion qui avoient ſuivi l'abſolution de St. Denis, comme s'il l'eût conférée lui-même.

On vouloit auſſi parler dans ce décret de la réhabilitation du Roi, & le Pape de même que les Cardinaux, inſiſtoit avec beaucoup d'opiniâtreté

fur cet article; mais M. d'Offat, par fa fermeté & la force de fes raifons, parvint à les convaincre, que le terme de *réhabilitation* feroit une injure faite au Roi & au Royaume, qu'Henri IV ne pourroit fe foumettre à cette humiliation, & que fes fujets même s'y oppoferoient. Ainfi ce terme ne fut inféré, ni dans le décret, ni dans la Bulle d'abfolution.

Voyez l'hift. Univerf. de M. de Thou, tom. XII, liv. CXIII, pag. 473.

» [65] Jean Boteron de Beneze, connu par plu-
» fieurs ouvrages, fit une relation en langue vul-
» gaire de tout ce qui fe paffa dans la cérémonie de
» l'abfolution du Roi. On l'a depuis traduite en latin,
» & on l'a fait imprimer à Cologne avec une eftampe
» très-impertinente. Cette traduction eft fort injurieufe
» pour Henri IV & pour la France. Le traducteur en
» parlant de la baguette dont le Pape frappa légé-
» rement les Miniftres du Roi, dit qu'il leur don-
» na des coups de bâton. Il préfente dans l'eftam-
» pe, Duperron & d'Offat, dont les habits étoient
» dans cette cérémonie, conformes à la modeftie
» Eccléfiaftique, couverts d'une cafaque, & l'épée
» au côté, & il avance fauffement qu'on éleva à
» Rome une colomne, comme un monument du
» triomphe du Pape fur nos Rois, & fur la Fran-
» ce. Voyez l'hift. Univerf. de M. Thou, tom. XII, liv. CXIII, pag. 478.

D'Aubigné a tourné auffi en ridicule dans la confeffion de Sancy, les cérémonies de l'abfolution

d'Henri IV ». Ne voyez-vous pas comme l'Etat se
» soumet à l'Eglise, que ce brave Roi après tant
» d'Armées défaites, tant de sujets soumis, tant de
» grands Princes, ses ennemis abatus à ses pieds,
» il a fallu que lui se prosternant aux pieds du Pa-
» pe, ait reçu *les Gaulades en la personne de M. le*
» *Convertisseur*, & *de M. d'Ossat*, lesquels deux fu-
» rent couchés de ventre à *Bechenez*, comme une
» paire de Macreaux sur la grille, depuis *Miserere*
» jusqu'à *Vitulos*. Encore dit-on, qu'il a fallu depuis
» jouer le même jeu entre la personne de S. M. &
» M. le Légat, toutefois ça été doucement, & sous
» la Custode.

Voyez la Confession Catholique du sieur de Sancy, liv. premier, chap. premier.

[66] Le Chapitre de Strasbourg, étoit composé de Protestans & de Catholiques. Le Siége Episcopal étant venu à vaquer en 1592, les Chanoines Protestants, qui avoient pour eux les Magistrats, élurent Jean-George de Brandebourg, jeune Prince de quinze ans. Les Chanoines Catholiques ayant à leur tête le Doyen, sortirent de la Ville, & élurent Charles de Lorraine, Cardinal & Evêque de Metz. Les deux Evêques, après avoir long-temps soutenu leurs droits par la force des armes, firent enfin un traité en 1603, & diviserent l'Evêché en deux parties égales. L'année suivante, George céda sa portion au Cardinal, moyennant la somme de 130 mille écus. Voyez l'hist. Univers. de M. de Thou, liv. CXXIX & CXXXI.

[67] Guillaume d'Avanſon, originaire de Dauphiné, étoit fils de Jean d'Avanſon, Seigneur de St. Marcel. Le pere avoit été confident des Guiſes. Il fut Sur-Intendant des Finances ſous Henri II, il fut long-temps en faveur à la Cour, & y étoit même redouté; mais enfin, on lui ôta la Sur-Intendance. Le fils ne fut pas moins dévoué que ſon pere à la maiſon de Guiſe. Appuyé du crédit de cette maiſon, il fut pourvu de l'Archevêché d'Embrun par Pie IV, il ſervit la Ligue ſous Henry III avec la plus grande chaleur, & fit éclater ſon animoſité contre Henri IV. Il brigua avec les plus vives inſtances la commiſſion d'aller demander à Henri III, de la part du Clergé, la confirmation du décret rendu contre Henri IV par la Chambre Eccléſiaſtique. Ce décret déclaroit Henri Roi de Navarre, incapable, comme Hérétique relaps, de ſuccéder à la Couronne de France. Mais Henri IV ayant renverſé tous les obſtacles qu'on lui avoit oppoſés; d'Avanſon fut chaſſé de ſon Diocèſe par Leſdiguieres, commandant pour le Roi en Dauphiné. Cependant le Roi qui aimoit à pardonner, rétablit ce Prélat dans ſon archevêché. L'attachement de M. d'Avanſon pour Henri IV, depuis la converſion de ce Prince, fait voir qu'un zèle mal entendu pour la religion, fut le ſeul motif qui le guida dans les démarches qu'il fit, pour priver de la Couronne ſon légitime ſouverain. L'éloge que M. d'Oſſat fait des excellentes qualités de ce Prélat, en ſont une preuve, & les bienfaits dont le combla Henri IV,

ne permettent pas d'en douter. M. d'Avanſon étoit le plus ancien Prélat de toute la Chrétienté. Il mourut à Avignon en 1600.

Voyez l'hiſtoire Univerſelle de M. de Thou, liv. XIX, & liv. LXXXIII, & les Lettres du Cardinal d'Oſſat, tom. 1, pag. 504.

[68] Le Parlement de Toulouſe, voyant qu'Henri IV étoit rentré dans le ſein de l'Egliſe, voulut révoquer les Arrêts fanatiques qu'il avoit rendus contre ce Prince, & le reconnoître pour ſon ſeul & unique Souverain; mais M. de Joyeuſe s'y oppoſa vivement. La plupart des membres du Parlement furent même contraints de ſortir de la Ville. Auſſi-tôt que le Roi eut appris la nouvelle de ce ſoulevement, il ordonna à ſes Officiers, qui commandoient en Languedoc, de mettre le ſiége devant Toulouſe. Ils ſolliciterent envain M. de Joyeuſe, de rentrer dans ſon devoir. Il répondit qu'il avoit des ordres contraires du Pape & du Cardinal ſon frere. M. d'Oſſat blâma hautement cette conduite, & fit ſentir au Cardinal combien elle étoit criminelle & téméraire. » M. de Joyeuſe » lui diſoit M. d'Oſſat, » n'eſt pas en état de ſoutenir une telle en- » trepriſe. Il l'a faite d'ailleurs contre le vœu de » tous les habitans, dont cette démarche lui atti- » re la haine; Henri IV eſt maître de la plus gran- » de partie de ſon Royaume, & l'on attend à Ro- » me de jour en jour l'arrivée de M. Duperron, » pour donner l'abſolution au Roi ». Le Cardinal pénétré de la force de ces raiſons, écrivit à ſon

frere par le même Courier qui lui avoit apporté la nouvelle du soulevement de Toulouse, & l'exhorta à rentrer promptement sous l'obéissance de S. M. M. de Joyeuse ne tarda pas à suivre ce conseil, les habitans de Toulouse qui soupiroient après la paix, acheverent de le déterminer, en chassant la garnison qui avoit été mise dans cette Ville, & en l'excitant à faire son accord avec Henri IV, le plutôt qu'il lui seroit possible. L'Edit de pacification & d'Amnistie, fut publié le 14 Mars 1596. Le Roi, dont la bonté étoit sans bornes, pardonna à M. de Joyeuse, & lui donna même le bâton de Maréchal de France.

Voyez l'hist. Univers. de M. de Thou, tom. XII, liv. CXIII, pag. 450, & liv. CXV, pag. 609. Voyez aussi les Lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 1, pag. 446.

Cette conduite du Duc de Joyeuse paroît si bisarre & si peu raisonnable, qu'elle pourroit donner à penser que le Pape & le Cardinal de Joyeuse guiderent le Duc en cette occasion, & que ce fut un trait de politique de leur part. En effet, ce dernier avoua, comme on vient de le voir, qu'il n'avoit agi que par les ordres du Pape & de son frere. Ne pourroit-on donc pas soupçonner que le retard de l'arrivée de M. Duperron, fut le motif du soulevement de Toulouse? Le Pape craignoit, comme on l'a vu, ainsi que les Cardinaux, que le Roi ne les amusât par une feinte promesse d'envoyer l'Evêque d'Evreux recevoir son absolution, & qu'il ne fût

déterminé à se contenter de celle qu'il avoit reçue à St. Denis. Cette crainte n'auroit-elle point porté le Pape à engager le Cardinal de Joyeuse à mander à son frere de faire soulever la Ville de Toulouse, afin de susciter à Henri IV, un nouvel embarras, & lui prouver, par cette révolte, que l'absolution de S. S. lui étoit nécessaire pour devenir paisible possesseur de son Royaume? Il espéroit peut-être, par cet incident, accélérer le départ de M. Duperron: ce qui pourroit même faire adopter ce sentiment; c'est que les remontrances de M. d'Ossat convainquirent aisément le Cardinal de Joyeuse, & lui persuaderent sans doute, que l'intention du Roi étoit réellement d'envoyer bientôt à Rome l'Evêque d'Evreux; car dès qu'il en fut sûr, il écrivit à son frere, comme je l'ai déja dit, de renoncer à tous ses projets, & de se racommoder avec le Roi.

[69] Le Cardinal Tolet, avoit fait entendre plusieurs fois à M. d'Ossat, que S. S. donneroit volontiers le Chapeau de Cardinal à M. Duperron, si le Roi lui en faisoit la demande. Ces favorables dispositions du Pape, à l'égard de l'Evêque d'Evreux, firent croire à plusieurs personnes, que ce Prélat s'étoit laissé corrompre par la Cour de Rome, dans l'affaire de l'absolution.

L'Auteur du discours Italien, que j'ai déja cité, dit » que Clément VIII, voyant qu'on ne pourroit » rien gagner sur MM. Duperron & d'Ossat, réu» nis ensemble, prit le parti d'avoir une conféren» ce particuliere avec M. Duperron. Il flatta son

» ambition, & ce Prélat ne tint point à la vue d'un » Chapeau de Cardinal. Le Pape envoya auſſi-tôt » chercher M. d'Oſſat, il lui dit que l'Evêque » d'Evreux & lui, étoient d'accord au ſujet des » Cenſures Eccléſiaſtiques, & que tout ſeroit ter- » miné le dimanche d'enſuite. M. d'Oſſat voulut ré- » pliquer, & ſoutenir qu'il n'avoit point conſenti » aux Cenſures; mais Clément VIII ne lui répon- » dit autre choſe, ſi non que *tout ſeroit terminé le* » *dimanche d'enſuite.* Lorſque M. Duperron, de re- » tour de Rome, vint trouver le Roi à Monceaux, » un Courtiſan lui dit que S. M. avoit été mécon- » tente des cérémonies humiliantes auxquelles il » s'étoit ſoumis le jour de l'abſolution; mais l'Evê- » que d'Evreux rejetta la faute ſur M. d'Oſſat.

Je ne ſçais où l'auteur de ce diſcours a trouvé, que M. d'Oſſat s'étoit oppoſé à ces cenſures Eccléſiaſtiques, & que ſi elles avoient eu lieu, c'étoit malgre lui. Il ne s'en plaint dans aucune de ſes Lettres. Il dit, au contraire, qu'elles ſont établies de tout temps dans l'Egliſe, & qu'on les trouve dans le Pontifical Romain, telles que le Pape les avoit prononcées. M. d'Oſſat ne pouvoit donc pas penſer que ſon Maître ſeroit avili par une cérémonie d'uſage, & purement ſpirituelle. Auſſi marque-t-il dans ſa trente-deuxieme Lettre à M. de Villeroy, *que tout s'eſt paſſé convenablement à la Majeſté Royale, & à la dignité de la Couronne de France.*

Il n'eſt pas vrai non plus, que le Roi ait déſapprouvé la conduite de ſes Agens. L'accueil qu'il fit

à M. Duperron à son retour de Rome, & les faveurs dont il le combla, ainsi que M. d'Ossat, en sont une preuve évidente.

[70] Alexandre de Médicis, étoit parent de François de Médicis, Grand Duc de Toscane. Il fut Ambassadeur de ce Prince à Rome, pendant dix ou douze ans. S'il parvint à la dignité de Cardinal, à la sollicitation du Grand Duc, il la dût aussi en grande partie à son mérite personnel.

Clément VIII après avoir donné l'absolution à Henri IV, vouloit y mettre le sceau, en envoyant en France un Légat, pour que le Roi ratifiât en sa présence les promesses que ses fondés de procuration avoient faites en son nom au St. Siége. Il falloit un homme qui joignît à une haute naissance, les talens d'un négociateur sage, habile & prudent. Le Pape jetta les yeux sur le Cardinal de Florence, dans lequel il trouvoit toutes ces qualités réunies, & il eut tout lieu de s'applaudir de son choix. Ce Légat étoit alors âgé de soixante ans. Il fit principalement admirer sa sagesse & sa modération à la Cour de France. Il rendit de grands services à Henri IV dans plusieurs occasions; mais sur-tout au traité de Vervins, & lorsqu'il fut question de la dissolution de son mariage. Clément VIII prédit au Cardinal de Florence son Elévation au Pontificat, en lui disant *Monsignor Alessandro sarete nostro successore.*

Voyez les Lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 2, pag. 83, 102, 148, 189, & tom. 3, pag. 280 & 290, avec les notes d'Amelot de la Houssaye.

Voyez auſſi l'hiſt. Univerſ. de M. de Thou, tom. 12, pag. 674 & ſuiv., & tom. 13, pag. 223 & ſuiv.

[71] François de Gonſague, deſcendoit d'une des plus illuſtres, & des plus anciennes maiſons d'Italie. Elle a formé une infinité de branches. Celle des Ducs de Mantoue a donné deux Impératrices à l'Allemagne, une Reine à la Pologne, & deux Archiducheſſes à la maiſon d'Autriche. Il n'y a point de maiſon où l'on compte un auſſi grand nombre de Cardinaux.

François de Gonſague étoit fils de Ceſar, Marquis de Gazolo, & frere du Cardinal Scipion de Gonſague, fondateur de l'Académie de Padoue, & célebre par pluſieurs ouvrages ingénieux, & entr'autres, par ſes poëſies Italiennes.

François fut Evêque de Ceſalue, de Mantoue & de Pavie. Après avoir accompagné en qualité de Nonce en France, le Légat Alexandre de Médicis, & aſſiſté au Congrès de Vervins, comme Plénipotentiaire, il ſe retira dans ſon Evêché, où il mourut en odeur de Sainteté, en 1620, âgé de ſoixante-quatorze ans. Voyez l'hiſt. de ſa vie.

[72] On peut voir à l'article concernant la ratification inſérée dans les conditions de l'abſolution, que le Roi devoit ſimplement ratifier en général l'abjuration, la profeſſion de foi, & les autres promeſſes qu'il avoit faites à Rome par ſes Procureurs. Cependant malgré cette clauſe qui devoit ſervir de regle, le Pape vouloit que S. M. non-ſeu-

lement approuvât nommément la Bulle de l'abſolution, & ſur-tout le décret qui annulloit celle qu'il avoit reçue à St. Denis; mais encore qu'on inſérât ces pieces en entier dans l'acte de ratification, & dans des termes qui donnoient à entendre qu'Henri IV avoit été jugé & abſous par l'Inquiſition.

[73] François de Montmorency Luxembourg, fut créé Duc d'Epiney, & Pair de France en 1581, avec M. de Joyeuſe & M. de la Valette, ſi connu ſous le nom de Duc d'Epernon. La faveur nomma les deux derniers ; mais M. de Luxembourg, dut ce rang & cette dignité à la ſplendeur de ſa naiſſance. Sans avoir un mérite ni des talens ſupérieurs M. de Luxembourg s'eſt diſtingué par ſon attachement pour ſes Rois, & par ſon zèle à rétablir la paix & la tranquillité dans le Royaume. Il ſe chargea en 1589, des inſtructions de tous les Princes & Seigneurs du parti d'Henri IV, & ſe rendit à Rome où il travailla avec ardeur à rompre les mauvais deſſeins des Ligueurs, & à donner de ſon Roi l'idée la plus avantageuſe. Il paſſa par Veniſe, Mantoue, Ferare & Florence, & diſpoſa ces différentes Puiſſances en faveur d'Henri IV. La force de ſes raiſons, & ſur-tout la bataille d'Ivri, que le Roi gagna en 1590, déterminerent le Pape à faire une réponſe favorable aux Princes & aux Seigneurs, que M. de Luxembourg repréſentoit. Comme il revenoit en France, il apprit la mort de Sixte V & d'Urbain VIII ſon ſucceſſeur. Auſſi-tôt il renouvella ſes ſollicitations en faveur d'Henri IV, & de la

France auprès du Conclave, & de Grégoire XIV. Henry IV ayant enfin triomphé de la Ligue, & s'étant réconcilié avec le St. Siége, envoya M. de Luxembourg à Rome, prêter au St. Siége l'obédience du Royaume de France & de celui de Navarre, & résider en cette Cour en qualité d'Ambassadeur. Pendant le cours de son ambassade, M. de Luxembourg eut quelques altercations avec le Connétable de Castille, Gouverneur du Milanois, à l'occasion de la préséance, & de quelques visites. Pour s'en venger, cet Espagnol fit piller les bagages du Duc, qui passoit sur les confins du Duché de Milan, en s'en revenant en France l'an 1598. Voyez l'hist. Univers. de M. de Thou. Voyez aussi les Lettres du Cardinal d'Ossat, tom. 2, avec toutes les notes d'Amelot de la Houssaye.

[74] L'entrée de M. de Luxembourg à Rome fut très-magnifique, & digne de la grandeur du Roi. Il étoit accompagné de 1200 Gentils hommes à cheval. Pendant sa marche, le peuple crioit à haute voix dans les rues, *vive le Roi de France.* Le Pape s'étoit mis à sa fenêtre pour voir passer M. de Luxembourg. Le jour de l'obédience, S. S. lui donna un repas somptueux, & le combla d'honneurs, & de témoignages d'amitié.

[75] Le départ du Cardinal de Joyeuse avoit donné quelque inquiétude à M. de Villeroy. Il craignoit que ce Cardinal ne fût envoyé de la part du Pape pour quelque affaire secrette, dont M. d'Ossat ne fût pas instruit; mais ce départ n'avoit d'autre

objet que le défir de rentrer dans les bonnes graces du Roi, & d'effacer par fa foumiffion, & les affurances de fon attachement, le fouvenir de fes torts. Il efpéroit par ce moyen obtenir du Roi, qu'il lui confervât la place de protecteur des affaires de France à Rome, & dans le cas où fes foins feroient inutiles, de n'avoir pas au moins la honte d'en voir revêtir un autre dans le lieu même où il en avoit fait fi long-temps les fonctions. Il vouloit d'ailleurs mettre ordre à fes affaires, que les troubles de la France avoient mifes dans le plus grand défordre, depuis long-temps. Voyez la cinquante-unieme Lettre du C. d'Offat à M. de Villeroy, datée du 9 Mars 1596.

[76] Clément VIII, qui ne vouloit pas fe compromettre avec Philippe II, fe trouva fort embarraffé. Il fe répandit en plaintes affez vives contre Ferdinand, il l'accufa même d'être l'auteur de ce nouvel orage, par fon attachement trop marqué pour Henri IV, & de vouloir entraîner les autres Princes d'Italie dans une guerre auffi fâcheufe. Il finit par dire à l'Ambaffadeur du grand Duc, qu'en qualité de Pere commun de la Chrétienté, il ne devoit pas favorifer davantage le Roi de France, que celui d'Efpagne.

Voyez l'hiftoire de Venife, écrite en Latin, par Morofin, liv. 15.

C'étoit cependant fe déclarer en faveur de ce dernier, que de ne le pas condamner dans une entreprife auffi injufte. Ainfi, le Pape ne rempliffoit pas cette neutralité qu'il prétendoit garder. Le filence

affecté de M. d'Offat fur cette particularité, fait voir qu'il n'approuvoit pas la conduite de S. S.

[77] Les regles anciennes de la difcipline Eccléfiaftique, affuroient aux Collateurs & Patrons, la liberté de difpofer des Bénéfices qui dépendoient d'eux, en quelque temps, & de quelque maniere qu'ils vaquaffent, les Papes fe mirent infenfiblement en poffeffion d'y pourvoir, ou de faire pourvoir ceux qu'ils défignoient; & cette anticipation fur les droits des Collateurs & Patrons, prit un cours périodique & régulier, lorfqu'ils déclarerent que leur réferve n'auroit plus pour objet que les Bénéfices vacans dans les mois de Janvier, Février, Avril, Mai, Juillet, Août, Octobre & Novembre, & que dans les quatre mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre, les Collateurs & Patrons difpoferoient librement.

Outre cette réferve générale, qui attribuoit aux Papes la difpofition des Bénéfices inférieurs pendant huit mois de l'année; ils s'emparerent par des réferves particulieres de celles d'un grand nombre de Bénéfices du premier ordre, Evêchés, Abbayes, &c.

Toutes ces réferves furent abolies par le Concile de Bafle, dont les Canons furent adoptés en France dans la célebre affemblée tenue à Bourges, & par la pragmatique fanction de Charles VII, en 1438. A cette époque, la Bretagne n'étoit point encore réunie à la France: le mariage d'Anne, héritiere de ce Duché, avec Charles VIII, commença en 1481

cette réunion, qui ne fut consommée, du consentement des Etats de la Province, que sous François premier, en 1532, & postérieurement au Concordat passé entre ce Prince & le Pape Léon X, en 1516.

Les Papes ne manquerent pas de faire tous leurs efforts pour empêcher que les décrets du Concile de Basle ne fussent reçus dans les différents états, où ils avoient établi les réserves, & qu'on appelloit par cette raison à Rome, *pain d'obédience*; Eugene IV, parvint, par l'entremise de l'Evêque de Voltere, & de Guillaume Bouft, Docteur en Droit, à faire rejetter les décrets du Concile par Jean V, Duc de Bretagne, sous la promesse qu'Eugene lui fit par ses députés, de ne pourvoir des Evêchés de son Duché, compris dans les réserves Papales, que des personnes qui lui seroient agréables.

Tel étoit l'état des choses en Bretagne, lors de sa réunion à la Couronne. Le Pape disposoit des Evêchés, & pendant huit mois de l'année, des Bénéfices inférieurs vacants dans ces mois. Innocent VIII avoit seulement établi, en faveur des Evêques résidents, la regle appellée *de l'alternative*; par laquelle la disposition des Bénéfices inférieurs étoit partagée de mois en mois, entre le Pape & les Evêques Diocésains; sçavoir, en Janvier, pour le Pape, Février pour l'Evêque, & ainsi de suite, & alternativement.

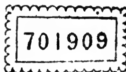
Il s'éleva après la mort de François Premier, la question; si le concordat devoit s'appliquer à la Bretagne,

tagne, depuis qu'elle faisoit partie du Royaume, ou si les réserves continueroient d'y avoir lieu; elle fut décidée en faveur du Pape, & pour la maintenue des réserves, par l'Edit donné par Henri II, le 24 Juin 1549, qu'il fit enrégistrer au Parlement séant à Rennes. L'exécution de cet Edit fut confirmée par des lettres Patentes des 29 Juillet & 29 Octobre 1550, données sur les plaintes que le Nonce du Pape porta au Roi, de quelques Arrêts contraires intervenus au Parlement de Bretagne.

Enfin, Henri II, par ses lettres Patentes du 18 Avril 1553, qui ordonnoient l'exécution pure & simple, de l'Edit de 1549, confirma encore cet Edit; il voulut que l'enrégistrement des lettres Patentes fût pur & simple; cet enrégistrement fut fait ainsi le 4 Janvier 1554, par le Parlement séant alors à Nantes. Le Pape venoit d'accorder au Roi, par une Bulle ou Indult particulier, la nomination des Bénéfices consistoriaux dans la Savoye & le Piémont, qui étoient compris dans les réserves, & cette concession fut le mobile ou le prix des lettres Patentes confirmatives des réserves en Bretagne. Dans la suite, on a appliqué dans cette Province, aux Bénéfices consistoriaux (les Evêchés & les Abbayes) les dispositions du Concordat, qui attribue au Roi la nomination de ces Bénéfices, & la provision au Pape; les Papes ont d'ailleurs donné des Indults particuliers de concession de ce droit de nomination, & les réserves ne subsistent plus en Bretagne, que pour les Bénéfices inférieurs.

[78] L'Evêché de Paris, qui auparavant étoit suffragant de Sens, fut érigé en Archevêché le 20 Octobre 1622. Il eut pour Suffragans, les Evêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans. On y ajouta depuis l'Evêché de Blois, créé sous Louis XIV.

FIN.


701909

005656935

Google






Digitized by Google